

Ibrahima Silla

Introduction à la science politique

Editions
(En chantier)

« Ce rapport si particulier d'une science avec ses objets, et d'abord d'une science avec les mots qui désignent ces objets, et tout autant d'une science avec ce qui s'est écrit dans le passé sur ces objets, engage un processus complexe dont certains moments peuvent être décisifs » (Pierre Favre, « La constitution d'une science du politique », Revue française de science politique, 1983, Volume 33, Numéro 2, p. 181-219, dont p. 182).

L'un des objectifs de la science consiste, pour l'essentiel, à réduire la complexité apparente des phénomènes.

Déchiffrer les fragments de leurs « mystères »

1° - Que vous inspire la politique ? Que pensez-vous de la politique ?

2° - Qu'est-ce que c'est que la science ? La Science politique ?

Table des matières

Chapitre introductif

I

L'intelligibilité du politique

A – Qu'est-ce que la science politique ? Ce qu'elle nous permet de comprendre ?

L'ironie et le comble d'une science qui se dit politique ? Risque de se perdre dans son objet. L'illusion d'une science. L'aveu d'une confiance dans les matérialités et possibilités de la recherche de la vérité. A découvrir les réalités. Des habiletés et habiletés réflexives à découvrir, à comprendre, à expliquer. Les vertus et vices de la familiarité avec l'objet politique. (Cf. Rémi Lefebvre, « socialiste et politiste », les conditions d'une « objectivation participante ». Possibilité et facilités d'enquêter parce qu'on est déjà là sur le terrain. (cf. Vanessa Jérôme, « Dedans/dehors. Le pari d'une sociologie partisane (dés) engagée » chercher et militer.

B – L'androgynie et la polysémie du mot « politique »

C – La politique, une réflexion ancienne et pluridisciplinaire

D – La constitution et l'autonomisation de la science politique

Chapitre II

Approches conceptuelles de quelques notions fondamentales

Politique, politisation, politicien

Section 1 : L'essence du politique

A – Les grandes finalités pratiques du politique

B – La morale et l'éthique au fondement du politique

C – Machiavel ou l'émancipation de la politique par rapport à la morale

D – La politique comme une œuvre de volonté et de décision

Section 2 : La Politique : l'activité politique

A – La politique comme un métier. Les facettes du métier

B – La politique comme stratégie et ligne d'action

C – La politique comme jeu et enjeu de pouvoir

D – La politique comme commandement et exercice du pouvoir

Section 3 : De la politisation à la politique politicienne

A – Les dimensions spatio-temporelles de la politisation

B – Les dimensions ponctuelles et électoralistes de la politisation

C – L'hypertrophie et la présidentialisation du politique

D – La politique politicienne

Chapitre III

L'analyse politique :

Postures, méthodes, techniques d'investigation et obstacles

Section 1 – La formation de l'esprit scientifique

A – Rompre avec la connaissance usuelle et le jugement spontané

- B – Conquérir la vérité scientifique par l’investigation
- C – Les nécessités de la déconstruction et de la réfutation
- D – De la neutralité à l’inquiétude axiologique

Section 2 – Les méthodes et techniques d’investigation en science politique

- A – Les techniques de recherche documentaire
- B – L’observation désengagée ou participante
- C – Les techniques d’entretien et le questionnaire
- D – Les apports du droit, de la sociologie, de l’anthropologie et du comparatisme

Section 3 – Les cadres d’analyse du politique et de la politique

- A – Les apports des modèles classiques
- B – Les limites des modèles classiques : l’épuisement des théories et la « faillite des paradigmes »
- C – Les apports des modèles de relève : renouvellement théorique
- D – Les limites des modèles de relève : la difficile existence d’une science po africaine

Section 4 : Les structures élémentaires du politique : des OPNI aux OPDI

- A – Le repérage du politique par le bas. Sur la piste des OPNI
- B – L’imaginaire en science politique
- C – Les fonctions politiques du mythe
- D – Les fonctions politiques du symbolique

Section 5 : Les obstacles épistémologiques et les difficultés du terrain

- A – La difficulté d’appréhender les faits et phénomènes politiques
- B – Le défi de la précision et le déficit expérimental
- C – L’emprise de l’actualité et l’imprévisibilité des événements
- D – Les écueils à éviter : le culturalisme, le fatalisme, le psychologisme ...

Chapitre IV

Éléments constitutifs et dynamiques évolutives de l’Etat

Section 1 : Les traits caractéristiques de l’Etat moderne

- A – L’institutionnalisation du pouvoir
- B – La sécularisation de l’Etat
- C – La centralisation de l’Etat et du pouvoir
- D – La spécialisation des agents

Section 2 : L’Etat en Afrique : historicité ou importation ?

- A – La thèse de l’importation de l’Etat en Afrique
- B – La thèse de l’historicité de l’Etat en Afrique
- C – Les vraies raisons de l’instabilité institutionnelle et politique en Afrique
- D – Les enjeux contemporains de la déconcentration et de la décentralisation

Section 3 : Les conquêtes et dimensions de la citoyenneté

- A – L’Etat-nation
- B – La citoyenneté civile
- C – La citoyenneté politique
- D – La citoyenneté sociale

Section 4 : L’Etat face aux dynamiques intégratives et fragmentaires

- A – Les conceptions classiques de la souveraineté
- B – La souveraineté face à l’intégration régionale et la mondialisation

- C – De la souveraineté étatique à la souveraineté des droits de l’homme et de la sécurité humaine
- D – La souveraineté à l’épreuve de la géopolitique de la sécurité

Chapitre V

Pouvoir, domination et légitimité politique

Section 1 – Les conceptions politiques du pouvoir

- A – Le pouvoir comme substance ou possession
- B – Le pouvoir décrit comme une relation ou une interaction

Section 2 : Du pouvoir traditionnel au pouvoir colonial

- A – L’ordre politique sous la domination coloniale
- B – La désarticulation de l’ordre politique traditionnel

Section 3 : Séparation, organisation et exercice du pouvoir politique

- A – La séparation et l’organisation des pouvoirs politiques
- B – L’exercice gouvernemental du pouvoir

Section 4 : La domination politique : consentement ou contrainte ?

- A – La servitude volontaire ou la domination comme consentement
- B – La domination comme une contrainte

Section 5 : La légitimité politique

- A - Des conceptions classiques de la légitimité
- B - Les métamorphoses de la légitimité

Chapitre VI

Régimes et systèmes politiques

Section 1 – Les conceptions classiques de la démocratie

- A – Les principes du gouvernement représentatif
- B - Les fausses notes de la symphonie démocratique

Section 2 - Les théories alternatives de la démocratie

- A – La démocratie délibérative
- B - La démocratie limitative

Section 3 - Les régimes totalitaires et autoritaires

- A – Caractéristiques et fonctionnement des régimes totalitaires
- B – Caractéristiques et fonctionnement des régimes autoritaires

Chapitre VII

Les acteurs politiques

Section 1 : Les partis politiques

- A – Les critères de définition du parti politique
- B - Rôle et fonctions des partis politiques :
- C - Les typologies partisanes : partis de cadres et partis de masses
- D - Les systèmes de partis : bipartisme, multipartisme et parti dominant

Section 2 – Les groupes d'intérêts, les médias et les élites

A – Les groupes d'intérêt : typologie, caractéristiques et modes d'action

B – Les médias

C – les élites politiques

Chapitre VIII

Culture et socialisation politique

Section 1 – Culture politique

A – La culture

B – La culture politique

Section 2 – La Civic culture et ses détracteurs

A – L'empirisme sociologique américain

B – La Civic culture revisitée

Section 3 – La socialisation politique

A – Les instances de socialisations politiques primaires

B – Les instances de socialisations politiques secondaires

Conclusion

Chapitre introductif L'intelligibilité du politique

Cet ouvrage est à l'origine un cours d'introduction à la science politique dispensé aux étudiants en Licence 1 de science politique et de science juridique à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Comme toute introduction, il n'épuise pas toutes les problématiques et savoirs à aborder en science politique, du fait notamment qu'il s'adresse à des étudiants qui découvrent non seulement une nouvelle discipline, même si les réalités politiques ne leur sont pas étrangères, mais également qui apprennent et comprennent qu'il n'y a pas de point d'arrivée en science, attestant qu'on sait tout parce qu'on a tout appris dans le programme épuisé au fil des années et des cycles, des évaluations et des admissions, mais que des étapes consacrées par des connaissances à réévaluer et des expériences à renouveler.

En effet, leurs connaissances du politique et de la politique restent généralement très factuelles, épisodiques et approximatives en raison notamment des élections, manifestations, émissions, déclarations ou procès dits politiques qui marquent leurs quotidiens.

Cet ouvrage est aussi destiné à tous ceux qui s'intéressent à la vie politique, aux faits et phénomènes politiques et qui les questionnent sans toujours trouver des réponses et des grilles de lectures disponibles et pertinentes pour satisfaire leur curiosité ou envie de savoir. Cet ouvrage est donc aussi en grande partie une réponse à toute une série de questions autant sur la science politique, la science ou la politique. Il actualise et complète les réflexions initialement menées dans l'ouvrage que j'avais déjà consacré à l'intelligibilité du politique¹.

Cet ouvrage propose donc un état des lieux de la science politique. Il fait une présentation et une discussion des principales notions et approches théoriques, ainsi que des méthodes, postures et obstacles auxquels se heurte toute investigation scientifique. Il se veut une initiation aux conditions et aux modalités de production des connaissances scientifiques sur les objets politiques. Nous envisageons d'y présenter les différents objets abordés par la science politique, de clarifier les concepts structurants du politique et de la politique, de définir les approches, les modèles, les courants, les théories ainsi que les écueils à éviter ; les méthodes à appliquer à toute démarche scientifique rigoureuse.

L'approche scientifique se substitue dans cette perspective à la connaissance spontanée, forcément trompeuse dans ces conclusions et évidences illusoire. La familiarité avec l'objet politique qui occupe quotidiennement les médias et les conversations peut constituer un obstacle à la vérité et aux savoirs à obtenir à la faveur d'un questionnement fécond et d'une investigation rigoureuse. Ces connaissances profanes conduisent à l'impossibilité de saisir un « réel » qui ne livre pas aux perceptions spontanées, intuitions immédiates et convictions premières. Il convient donc de sortir des usages familiers, communs, ordinaires, vulgaires du mot politique. Car, « Le

¹ Ibrahima Silla, *Réflexions épistémologiques sur la science politique*, Presses universitaires de Saint-Louis, 2008. Cet ouvrage essayait de combler l'absence de réflexion épistémologique sur la science politique, notamment en Afrique, du fait des contraintes liées à son autonomisation qui empêchait son rayonnement. En Occident, l'institutionnalisation, depuis longtemps de cette discipline scientifique, expliquait que les instances académiques et les chercheurs en science politique ne semblaient plus sentir véritablement le besoin d'affirmer son statut de science. Une telle réflexion épistémologique s'imposait comme un critère de scientificité, une condition d'accession d'un discours au statut de science comme l'avait préconisé Pierre Bourdieu. Voir Pierre Bourdieu, *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris, Mouton, 1974.

propre de l'erreur est qu'elle ne se connaît pas comme telle. » (Descartes) et « ne pas corriger une erreur c'est en précipiter une autre. » (J. Derrida).

Nous essayons donc d'apporter, dans cet ouvrage, des questions aux multiples interrogations relatives à la science politique et aux objets politiques, pour notamment éviter les réponses banales, naïves et trompeuses relevant du sens commun. Car, la politique est sur toutes les lèvres sans pour autant être une idée claire dont on perçoit tous les contours et contenus. En effet, comme le souligne Gérard Bronner : « Notre rapport au monde peut se faire selon **deux modalités : la connaissance et la croyance**. Nous sommes définitivement des croyants sur toutes sortes de sujets parce que nous n'avons pas accès aux informations qui nous permettraient de connaître ou, lorsque nous les possédons, nous ne les traitons pas correctement. »² **La croyance se suffit à elle-même, elle n'a pas besoin d'être logiquement cohérente, ni empiriquement prouvée**, alors que ces mêmes opérations intellectuelles sont fondamentales à l'établissement d'une connaissance scientifique. De la même façon, la science politique doit souvent cohabiter et « lutter » avec le sens commun, qui dit aussi des « choses » sur des sujets politiques (Della Porta, Keating, 2008). Comment **établir la différence entre ces savoirs spontanés** et plus ou moins partagés et les résultats des recherches menées par les politistes sur les institutions parlementaires ? (Surel, 2015).

La science politique a développé des outils d'enquête et d'analyse, donc des méthodes³, que cet ouvrage se propose de présenter de manière claire et synthétique. Ces outils se présentent comme une contribution à l'éclairage des phénomènes politiques contemporains. L'approche consistera donc à associer la théorie et l'empirie, en mobilisant conjointement des outils analytiques abstraits et des éléments factuels tirés de l'observation des faits passés ou contemporains, d'ici et d'ailleurs, structurels et conjoncturels.

L'objectif de cette introduction à la science politique est donc de fournir, à travers 8 chapitres dont un introductif, les clés qui ouvrent à **une compréhension des faits et phénomènes politiques**, en passant notamment par la définition des notions fondamentales, la clarification des concepts, la présentation des théories explicatives relatives au fonctionnement de l'Etat, les problématiques, logiques et dynamiques propres au pouvoir, aux acteurs et aux systèmes politiques, à la légitimité, à la participation, à la démocratie, etc. Des documents de référence (bibliographie) sont proposés à la fin de chaque chapitre. Ils sont loin d'être exhaustifs. Ils constituent toutefois une porte d'entrée vers d'autres sources bibliographiques.

Il convient toutefois de préciser que la science politique n'est pas un enseignement ayant la prétention de préparer les étudiants à poursuivre une carrière dans la politique. L'engagement politique et le militantisme partisan relèvent d'un choix personnel qui ne s'enseigne pas à l'université. Nombre de militants politiques ayant choisi d'adhérer volontairement dans les partis politiques n'ont jamais été à l'école. Toutefois, force est de reconnaître qu'une formation en science politique peut sensiblement aider à comprendre davantage la vie politique sans constituer une garantie d'y réussir. La vocation de l'homme politique obéit à des logiques qui ne sont pas toujours compatibles avec celle de l'homme de science et de vérité. Nous y reviendrons avec Max Weber.

Puisque commencer, c'est s'orienter, cet ouvrage de vulgarisation permettra d'édifier les étudiants, à l'entame de leur formation universitaire, sur la définition des concepts et notions fondamentales, l'intérêt de la science politique, sa genèse, ses difficultés etc. ce sera l'occasion de les conseiller sur les nombreuses carrières, débouchés et vocations, sur l'offre pédagogique et professionnelle que pourrait leur offrir une formation en science politique.

² Gérard Bronner, *La pensée extrême*, Puf, 2016, p. 24.

³ Voir Yves Surel, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2015.

Poursuivre des études en science politique peut en effet déboucher sur la possibilité de se présenter aux concours administratifs (l'ENA par exemple), les métiers du journalisme, de coordonnateurs de projets, de conseillers techniques et politiques, de la diplomatie, de consultant international, d'enseignant chercheur, d'expert en communication et marketing politique, etc.

Cette présentation de la science politique passera par une visite guidée de ses textes essentiels et vérités fondamentales⁴, notamment à travers une rhétorique de la simplicité. En effet l'on sait que : « quiconque rédige son propos dans une langue facile d'accès passe pour superficiel. L'obscurité semble signe et gage de profondeur ; la clarté, preuve de légèreté et d'inconséquence théorique »⁵. Mais comme le dit Max Weber dans *Le savant et le politique* : « De toutes les tâches pédagogiques, la plus difficile consiste à exposer les problèmes scientifiques de telle manière qu'un esprit non préparé mais doué puisse les comprendre et se faire une opinion propre. Cela constitue pour nous le seul succès décisif. »⁶

Il convient dès lors de proposer une pédagogie de la simplicité et une souplesse argumentative et théorique nécessaires à la compréhension des doctrines d'une embarrassante et déconcertante complexité. « La clarté ne résout certes pas les problèmes, mais elle peut aider à les voir en face. »⁷ L'impossibilité d'éveiller l'intérêt scientifique par des moyens strictement scientifiques a d'ailleurs conduit Weber à reconnaître une telle contradiction. Son charisme lui permettait ainsi d'exercer une certaine emprise (domination charismatique) sur ses étudiants, sans faillir à l'objectif pédagogique principal : la transmission d'un savoir solide.

Ce livre clarifie, dans le chapitre introductif, pour éviter toute confusion, ce qu'est la science politique ; son intérêt ; la distinction entre le politique et la politique ; l'ancienneté de la réflexion sur les faits et phénomènes politiques avant la consécration académique de la science qui s'est constituée autour de l'objet ainsi que des questions liées à son autonomisation et son rayonnement.

Le chapitre I = l'intelligibilité du politique ...

Le chapitre II cherche à mieux comprendre les grandes finalités essentielles du politique, ainsi que les dimensions pratiques de l'activité politique appréhendée comme œuvre, décision, métier, lutte, pouvoir, jeu, enjeu, etc. Autant de réalités par lesquels les processus de politisation revêtent un intérêt ou à l'inverse mène à ce qu'on appelle péjorativement la « politique politicienne », ces bricolages politiques qui sont à la source de l'apathie citoyenne vis-à-vis de la politique.

Le chapitre III s'intéresse aux méthodes, postures et pistes qui s'offrent à l'analyse politique en dépit des obstacles et difficultés de terrain. Il revient sur les apports du droit, de la philosophie, de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et du comparatisme pour le repérage, la compréhension et l'explication du politique et de la politique, sans perdre de vue la fécondité et la richesse d'une approche par le biais de l'imaginaire où opèrent le mythe et le symbolique.

Le chapitre IV se penche sur l'Etat moderne pour mieux appréhender ses caractéristiques, ses réalités et dynamiques complexes, notamment en Afrique où l'Etat est davantage confronté à des trajectoires et déboires qui l'exposent à des crises institutionnelles, politiques et sociétales qui affectent autant sa sécurité que sa souveraineté.

Le chapitre V analyse les réalités du pouvoir et au pouvoir, en commençant par opérer une distinction entre les notions de pouvoir, de domination et de légitimité politique et démocratique,

⁴ Pour aller plus loin, voir Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort, *Nouveau Manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.

⁵ Michel Onfray, *L'ordre libertaire*, Paris, Flammarion, 2012, p. 13.

⁶ Max Weber, *Le savant et le politique*, Plon, 1959, p. 23.

⁷ Bruno Bernardi, *La démocratie*, Flammarion, Paris, 1999.

afin de mieux saisir ses fondements classiques et ses métamorphoses contemporaines, sans perdre de vue ses dimensions affectives et ses ressorts symboliques.

Le chapitre VI s'interroge sur les caractéristiques, le rôle, et les modalités de fonctionnement des différents acteurs de la vie politique que sont principalement les partis politiques, les groupes de pression, les médias et les élites.

Le chapitre VII examine la nature des régimes et systèmes politiques, à travers notamment les notions de régime politique, système, de démocratie et de totalitarisme. Cet examen nous permettra de mettre en lumière les dérives systémiques à la source des multiples tensions et naufrages politiques, tant au niveau national, régional que global avec le retour des nationalismes et fondamentalismes.

Le chapitre VIII aborde enfin les notions de culture et socialisation politique pour mieux restituer les instances et mécanismes d'inculcation et de reproduction des valeurs, des représentations et des apprentissages primaires et secondaires qui ne sont pas pour autant figés.

La conclusion s'attachera à discourir moins sur la valeur de la science politique que sur la science des valeurs en politique ; les valeurs les plus positives qui soient puisées dans les vertus écologiques universelles communes à l'humanité et qui nous rappellent, qu'après les épreuves du politique et du pouvoir, ce qui compte fondamentalement échappe généralement aux préoccupations premières, primordiales et prioritaires des sociétés.

Chapitre 1

A – Qu'est-ce que la science politique ?

Cf. Alan Chalmers, Qu'est-ce que la science ?,

L'association des deux termes : science et politique peut embarrasser et se présenter d'emblée comme une difficulté fort gênante, voire **une incompatibilité entre deux réalités, en raison de leurs vocations respectives supposées inconciliables**. Un tel rapprochement entre les deux suscite souvent, auprès du public non initié, beaucoup d'incompréhensions, à l'instar des étudiants de L1 qui ne manquent jamais de soulever une telle problématique à l'entame de chaque année académique lors de la prise de contact. C'est cette préoccupation qui explique en partie l'intérêt que certains politistes, à l'instar de Nonna Mayer, ont attaché à la question⁸.

En effet, désigner ce qui est science et ce qui est politique et par conséquent les termes qui désignent cette discipline n'est pas une mince affaire. Et ce n'est certainement pas en subdivisant davantage les termes qui définissent cette discipline ou en les démarquant l'un de l'autre, que celle-ci sera clarifiée. **L'enjeu est donc de les penser à la fois séparément et concomitamment** pour ne pas se laisser prendre au piège de la complexité des mots.

Il convient d'emblée de clarifier ce qu'il faut entendre par science avant de préciser ce que l'on entend par science politique. **La science n'est pas la seule forme de connaissance produite par des individus ou des groupes**. Elle est toutefois à distinguer des savoirs et conceptions particulières ou partagées du monde social. **La science est à distinguer du sens commun découlant des intuitions, des croyances ou interprétations spontanées. La croyance se distingue de la science à plusieurs niveaux :**

- elle n'a pas nécessairement de cohérence logique ;

⁸ Nonna Mayer, « La science politique est-elle une science ? », *Nouvelles Fondations*, 2006/2, n° 2, p. 42-48.

- elle ne nécessite pas un appareil complexe apportant la preuve répétée de la pertinence de l'explication apportée ;
- elle ne peut être falsifiée, alors que c'est là l'une des propriétés les plus importantes des connaissances scientifiques selon Karl Popper ;

Cette précision permet de distinguer la croyance de la science et de clarifier **les enjeux de la démarche scientifique : ne pas se tromper et ne pas tromper**

- une approche scientifique nécessite une définition précise des phénomènes étudiés et une spécification des catégories employées ;
- la science, contrairement à la croyance, va s'attacher à **isoler et pondérer les différents facteurs explicatifs possibles** des phénomènes observés ;
- il ne s'agit donc pas seulement d'attester des faits avancés, mais d'en **expliquer** les sources, les formes et l'extension ;
- la science doit **s'appuyer sur des preuves**. Elle ne peut se contenter d'un récit plus ou moins vraisemblable, ni de constats partiels. La connaissance scientifique repose fondamentalement sur l'observation raisonnée et systématique du monde social ou physique (Surel, 2015).
- la science prétend à la constitution d'un savoir objectif soumettant sa validité à la critique rationnelle » (Berthelot, 2001, p. 1).

La politique est effectivement souvent appréhendée plus comme un art qu'une **science correspondant à un « système de connaissances rationnelles ou expérimentales »** comme le définit le Dictionnaire. La science est créditée d'une dose de sérieux et d'objectivité là où la politique est réputée éloignée de la rigueur scientifique parce que teintée de beaucoup de subjectivité. L'imprévisibilité de certains phénomènes politiques, l'impossibilité de prédire avec exactitude les résultats électoraux, l'illisibilité des stratégies, l'acuité des manœuvres semblent constituer autant de raisons redoutées susceptibles d'empêcher les prétentions scientifiques à appréhender les faits et phénomènes politiques.

Même si son degré de scientificité n'est pas comparable à celui des sciences de la nature, la politique n'est pas réfractaire à l'intelligibilité et à la scientificité. La science ne s'arrête pas là où commencent les mystères. D'où la nécessité de « rechercher les significations derrière les apparences qui les masquent. »⁹

En effet, Comme le soutient justement René Rémond : « il est possible de déchiffrer les énigmes de la vie politique et de la rendre intelligible à tous. **Pour compliquée qu'elle soit, la politique n'est pas réfractaire à l'intelligibilité.** Le déchiffrement des situations, l'explication des comportements, qui passent par des données stables et des éléments changeants qui font la couleur du temps, nécessitent simplement la double intervention de la science politique et de l'histoire. La rationalité n'est pas l'unique forme d'intelligibilité. (...) Si la politique n'est pas toujours conforme aux exigences de la raison (...), elle n'échappe pas pour autant à la prise de l'intelligence : les passions, les sentiments, le jeu des intérêts tombent sous son regard. (...) La politique peut être observée, analysée, expliquée tout comme l'économie ou la démographie ou n'importe quelle catégorie de faits sociaux »¹⁰.

Ce constat postule évidemment une rupture avec le constat wébérien d'une rationalisation irréversible, et donc la prévalence d'une certaine subjectivité, d'une certaine contribution du sujet collectif dans le façonnement des représentations sociales de l'univers¹¹. **L'idée que l'on se fait des choses est éloignée de la réalité des choses.** La politique n'est pas fondée que sur la raison.

⁹ Georges Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, 1ère édition, 1967, Quadrige, 1984.

¹⁰ René Rémond, *La politique est-elle intelligible ?* Edition Complexe, 1999, p.10.

¹¹ Gilbert Larochelle, *L'imaginaire technocratique*, Montréal, Boréal, 1989, p.50.

Le surnaturel intervient dans ce champ selon les croyances populaires ou imaginaires qu'il convient d'intégrer dans l'analyse. La politique est aussi un univers étrange. Une étrangeté qui rend le difficile repérage de certaines catégories des réalités sociales.

La politique comme activité peut en effet faire l'objet d'une démarche et d'un questionnement scientifique. Il y a une science du droit dite juridique, une science économique, une science de gestion, une science qui étudient les faits et phénomènes politiques pour mieux les comprendre et les expliquer. Si l'on veut pouvoir agir de manière rationnelle et efficace dans les questions politiques, économiques, sociales, culturelles, diplomatiques ou autres, il est indispensable de pouvoir accéder à un degré de compréhension théorique relativement élevé¹². **Cette compréhension théorique ne correspond pas à un royaume irréel d'abstractions artificielles, mais part du concret** soumis à un effort d'analyse théorique élevé à un degré d'abstraction conceptuelle.

La science politique est une discipline universitaire qui étudie les faits et phénomènes politiques. Toutefois, celle-ci soulève quelques difficultés selon Jean Baudouin qui considère que : « dans la locution « science politique » ce n'est pas le premier terme qui pose le plus problème. (...) Il n'en va pas de même du terme « politique » qui, malgré ses antécédents athéniens, n'en finit jamais de se dérober à une clarification sérieuse et convaincante. »¹³

La science est un ensemble d'opérations intellectuelles et pratiques fondamentales qui vise à comprendre le monde qui nous entoure. **Daniel Gaxie propose de définir la science politique comme « la science d'une catégorie particulière de réalités sociales considérées comme politiques ».** Ce qui revient à reconnaître que toutes les réalités sociales ne méritent pas le vocable politique. Les faits sociaux deviennent politiques par un processus de politisation qui permet de les qualifier de faits, phénomènes, actes, actions, décisions, réunions ou encore discours politiques. Dès lors, la science politique est définie par sa finalité qui serait « l'étude méthodique des processus de politisation des faits sociaux », défendant donc ici l'idée d'une antécédence du social sur le politique¹⁴.

Pour Madeleine Grawitz, la science politique peut être définie comme « l'étude de la façon dont les hommes conçoivent et utilisent les institutions qui régissent leur vie en commun, les idées et la volonté qui les animent, pour assurer la régulation sociale. »¹⁵ Il ne faudrait donc pas limiter la science politique à une approche essentiellement juridique de la politique. **La science politique se veut la « science des faits » en opposition à la « science des normes » selon l'expression de Georges Vedel¹⁶.**

Le caractère pluridisciplinaire de la science politique explique le fait que certains parlent des sciences politiques et non de la science politique. Les difficultés à délimiter ses frontières avec le droit constitutionnel et la sociologie ont fait que sa naissance impliquait l'élaboration d'outils et de méthodes propres qui ont permis la production et la diffusion de savoirs par les chercheurs en science politique. Ainsi, la philosophie, l'histoire, la géographie, le droit, la sociologie et l'anthropologie constituent à ce titre autant de disciplines sollicitées dans l'approche des faits et phénomènes politiques. Leurs apports à la compréhension des faits et phénomènes politiques sont énormes. La science politique se trouve donc à un carrefour disciplinaire entre la philosophie, le

¹² Jacques Bouveresse, *Pierre Bourdieu, savant et politique*, Marseille, Agone, 2002.

¹³ Jean Baudouin, « La science politique », *Cahiers français*, n° 350, mai-juin, 2009, p. 3.

¹⁴ Jean Baudouin, op.cit., p. 6.

¹⁵ Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1986, p. 261.

¹⁶ Georges Vedel, *Cours de droit constitutionnel et d'institutions politiques*, Paris, Les cours de droit, 1958-1959, p. 12 ; Voir notamment Hans Kelsen, *La théorie générale des normes*, Paris, PUF, 1996.

droit, l'histoire, la sociologie, l'économie et l'anthropologie sociale. L'expression science politique (le singulier donc) tend à être aujourd'hui celle la plus communément admise.

La science politique fut d'abord une discipline identifiée à l'étude de l'Etat destinée à en connaître rigoureusement les modes et modalités de fonctionnement. Marcel Prélot a ainsi forgé le néologisme « statologie » pour désigner la quintessence de la science politique¹⁷. **Mais, cette approche a été rejetée en raison de son caractère réducteur du fait que la science politique ne s'intéresse pas uniquement à l'Etat.** L'Etat n'a pas toujours existé. D'autres formes d'organisation politique des sociétés, tels que les cités, royaumes et empires l'ont historiquement précédé. Limiter la science politique à une étude de l'Etat, c'est donc soustraire à l'investigation scientifique l'ensemble des sociétés pré-étatiques. L'Etat n'est qu'une forme parmi tant d'autres possibles d'organisation du pouvoir politique. Mais aussi, il y a des sociétés politiquement organisées et structurées sans l'existence de l'institution étatique¹⁸. Dans cet ouvrage, Pierre Clastres développe l'idée selon laquelle, l'Etat n'est pas la finalité de toute société comme on voudrait le faire croire et qu'il existe des sociétés sans Etat qui en empêche même les possibilités d'émergence. L'existence d'un pouvoir coercitif inné dans toute société est donc à prendre en considération. Dans cet ouvrage, Pierre Clastres montre par exemple que les sociétés amérindiennes, qui ne connaissaient pas l'Etat, étaient, de fait, structurées autour d'un projet collectif empêchant l'avènement d'une autorité ayant le monopole de la coercition. L'anthropologue Pierre Clastres raconte dans ce livre la manière dont les Guayaki, en Amazonie, tiennent le pouvoir du chef en laisse, lui donnant celui de parler et de mourir en premier, mais jamais celui de décider.

En effet, « Il y a des rivalités de pouvoir dans toutes les sociétés, même dans les sociétés sans Etat ; ces dernières connaissent, elles aussi, des problèmes de gouvernement, internes et externes, à résoudre, ce qui les conduit à faire de la politique au sens large. »¹⁹ Aussi, l'on peut identifier des « processus d'évidement des pouvoirs de l'Etat, en amont au profit des organisations internationales, transnationales et supranationales, en aval, au profit des collectivités locales » ; mais encore, « l'érosion spectaculaire du pouvoir dans nombre de pays issus de la décolonisation où l'Etat n'est souvent qu'une simple façade institutionnelle. L'ONU a même imaginé le vocable d' « Etat défaillant » pour désigner ces pseudo-Etats qui sont dans l'incapacité de faire surgir et fonctionner des structures politiques autonomes et différenciées. (Jean Baudouin, op. cit.) C'est ce qui explique que : « l'étude du politique dans les sociétés africaines contemporaines ait longtemps été confondue avec celle de l'Etat post-colonial. (...) La science politique, dans ce qu'elle avait de plus sérieux, avait pris le parti de privilégier l'objet autoritaire, voire totalitaire. »²⁰

La science politique fut ensuite une discipline assimilée à l'élucidation des rapports de pouvoir. Cette approche a été à son tour récusée en raison de son caractère extensif. Le pouvoir du chef d'entreprise sur ses salariés, des parents sur leurs enfants, de l'enseignant sur ses étudiants, du marabout sur ces disciples qui lui permet, même sans dire un mot, de jouir de la possibilité de soulever les foules, le pouvoir hallucinogène sur l'inspiration, du café contre le sommeil, de l'alcool contre la peur, des gris-gris contre l'adversaire, est à distinguer du pouvoir de l'Etat sur ses ressortissants. Il y a en effet des relations de pouvoir dans nombre de situations sociales : la famille, le couple, la religion, l'entreprise, l'Université, etc. Mais celles-ci ne sont pas politiques. On peut avoir du pouvoir sans être le pouvoir. **Tout pouvoir n'a pas un caractère**

¹⁷ Jean Baudouin, « La science politique » *Cahiers français*, n° 350, mai-juin 2009, p. 4.

¹⁸ Pierre Clastres, *La société contre l'Etat. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Minuit, 1974.

¹⁹ Alexandre Defay, *La géopolitique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005, p. 4.

²⁰ Jean-François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992, p. 9.

politique. Il y a la singularité du politique. Ce qui conduit Janvier Onana à affirmer justement : « la définition du politique par l'Etat pêche par son excessive étroitesse, la définition par le pouvoir pêche son extrême dilatation. » et que : « le politique n'est réductible ni à l'Etat, ni au pouvoir »²¹. Il convient de préciser donc qu'on ne peut pas ramener le politique au pouvoir. Jean-Pierre Cot souligne que **le pouvoir n'est pas une caractéristique exclusive de la relation politique.** De nombreux auteurs ont cédé à la tentation de réduire le politique au pouvoir : Lasswell, Dahl, Duverger, Burdeau, Aron. En effet, alors que les juristes tendent à ramener la politique à l'Etat, les sociologues s'accordent pour considérer que la politique est du domaine de l'exercice du pouvoir.

Aucune de ces deux approches n'est pourtant satisfaisante aux yeux des politistes contemporains. Ceux-ci s'accordent sur ce constat, depuis la mise au point utilement faite par Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier²².

Comme on peut le constater, avec Philippe Braud²³, il est un peu imprudent de définir une discipline à partir d'un critère unique pour les raisons suivantes :

- Un discriminant trop restrictif risque de laisser de côté des pans entiers de ce qui est pourtant considéré spontanément comme relevant de son domaine. C'était le cas de la définition de la science politique comme « science de l'Etat » ;

- A l'inverse, une réponse trop large risque de perdre toute signification opératoire. La science politique définie comme science du pouvoir relève de cette catégorie. En effet, le pouvoir est un concept si extensible qu'on voit mal quelles dimensions de la vie sociale lui seraient étrangères. Ses manifestations sont repérables aussi bien dans les relations professionnelles et domestiques que dans les textes de critique littéraire ou dans les comportements prosaïques de l'automobiliste sur la voie publique.

La science politique permet, par ses conclusions, d'informer l'homme politique afin de guider ses choix, même si celui-ci n'est pas tenu d'en tenir compte. Pierre Bourdieu considère ainsi que la science est nécessairement révolutionnaire par son pouvoir de dévoiler les mécanismes sociaux de domination.

Pierre Favre invite quant à lui la science politique à ne pas se complaire dans la dénonciation, à prendre position dans le débat avec d'autant plus de force qu'elle réfléchit sur le vivre-ensemble²⁴. Fort de cela, il définit plus profondément la théorie politique comme : « la réflexion rationnelle sur les conditions d'un fonctionnement social au profit de tous et donc sur les maux et les désordres à combattre et sur les moyens de faire advenir une vie collective équilibrée. Retrouvant ainsi le sens que lui donnaient les Anciens : la recherche du meilleur régime. Débarrassée de toute neutralité, la recherche politologique doit être guidée par « l'inquiétude axiologique » et réfléchir aux grandes questions – la justice, la délibération, la démocratie tout simplement – qu'elle a, par frilosité ou par principe, laissées en marge de la discipline. »²⁵ Pour lui : « En tant que science sociale, la science politique cherche à rendre compte scientifiquement de faits sociaux produits par des hommes situés dans temps, vivant en société et qui agissent en vue de maîtriser leur avenir. »²⁶

²¹ Janvier Onana, *Initiation à la science politique*, L'Harmattan, 2009, p. 16 et 14.

²² Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier, *Pour une sociologie politique*, t. 1, Paris, Seuil, 1974, p. 14-18.

²³ Philippe Braud, « La science politique, science du pouvoir ? », in Jean-Vincent Holeindre, *Le Pouvoir. Concepts, Lieux, Dynamiques*, Sciences Humaines Editions, 2014, p. 65.

²⁴ Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer. Epistémologie du politique*, Presses de Sciences Po, Coll. « Références », 2005.

²⁵ Pierre Favre cité dans Marc Sadoun, et al., « Lectures critiques », *Raisons politiques*, 2006/2, n° 22, p. 213-230 dont p. 217.

²⁶ Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer.op. cit.* 12.

De nombreuses définitions ont été données à la science politique accentuant les incertitudes terminologiques et les confusions. Certains ont parlé de science du gouvernement, de l'Etat, des institutions politiques etc.²⁷

La science politique, entendue au sens positiviste du terme, se présente donc comme « un système de connaissances sur une matière ». L'ambition du politiste, dans cette perspective, est de **rechercher et de promouvoir la politique de la vérité et non de militer pour la vérité de la politique**. En politique, à chaque camp ou parti sa « vérité » ou son idéologie. En science, par contre, l'ambition de la vérité désapprouve le principe qui vaudrait qu'à chacun sa vérité. La vérité scientifique a pour ambition de produire des énoncés et lois explicatives satisfaisant aux critères de précision et d'exactitude. Ce qui revient, pour le chercheur de vérités, à entreprendre la formulation savante de ces énoncés explicatifs, plus que le « cela va de soi » et le wax sa xalat (dire sa pensée). Dans cette perspective, la posture se veut plus positive que normative ; c'est à dire qu'elle n'énonce pas ce qui doit être mais bien ce qui est. Tel est le cadre à partir duquel pourrait s'insérer une présentation idéalisée de la science politique.

Max Weber identifie, dans *Le savant et le politique*, 3 apports essentiels de la science que nous pouvons appliquer à la science dite politique. Selon lui :

- la science met naturellement à notre disposition un certain nombre de connaissances qui nous permettent de dominer techniquement la vie par la prévision, aussi bien dans le domaine des choses extérieures que dans celui de l'activité des hommes. (gouverner, c'est prévoir dit-on).
- la science nous apporte des méthodes de pensée, c'est-à-dire des instruments et une discipline. (la science politique par exemple).
- la science contribue à une œuvre de clarté qui peut nous indiquer qu'en présence de tel problème de valeur qui est en jeu, quelle position adopter. Pour mener à bonne fin tel ou tel projet. Elle peut donc contraindre dans de nombreux cas de se décider selon le principe du moindre mal ou celui relativement meilleur.

La politique peut être l'objet d'une investigation scientifique et donc d'un enseignement de la science politique qui a essentiellement pour finalité et donc intérêt, celle de faire connaître :

- d'une part, un savoir positif accumulé par la discipline à travers notamment toute une tradition de pensée qui ne gagne à se développer que par de valables séditions de pensées. Les recherches menées depuis des décennies ont apporté une masse de connaissances sur les partis politiques, le comportement électoral, les modes d'exercice du pouvoir et cent autres sujets²⁸.
- d'autre part, de faire accéder aux démarches, aux modes d'approche des phénomènes, donc aux problématiques²⁹. Et on peut soutenir à la suite de Jean Copans qu' : « il existe une économie, une sociologie, une science politique sensibles à l'analyse des conditions de fonctionnement et d'évolution réelles des sociétés africaines contemporaines et qui peuvent discuter en connaissance de cause des modèles du développement politique »³⁰.

²⁷ Voir la genèse qu'en retrace Pierre Favre, dans son article, « La constitution d'une science du politique », *Revue française de science politique*, Année 1983, Volume 33, Numéro 2, p. 181-219.

²⁸ Pierre Favre et Jean-Baptiste Legavre (dir.), *Enseigner la science politique*, L'Harmattan, 1998, p. 18.

²⁹ Pierre Favre et Jean-Baptiste Legavre, op.cit, p. 31.

³⁰ Jean Copans, « A chacun sa politique. », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1978, vol. 18, n° 69, p. 93-113. p. 99.

L'enseignement de la science politique a pour objectif de susciter cette tâche critique de la raison à laquelle s'essaye avec difficulté le chercheur qui a malheureusement contre elle selon Gaston Bachelard :

- les convictions premières confortables mais trompeuses. « celui qui n'a que des certitudes n'a rien approfondi. »
- le besoin d'immédiate certitude : savoir et connaître sans chercher au préalable. « Quand on ne sait rien on prévoit tout et quand on sait tout on ne prévoit rien » (Claude Allègre). Ce qui entraîne des risques de tomber dans les illusions et les préjugés.

Il faut le rappeler ; l'utilité sociale de la science politique réside dans le fait qu'elle permet :

- 1° - de faciliter le repérage des principaux problèmes politiques à affronter
- 2° - d'identifier les processus réels de décision politique ;
- 3° - de comprendre des langages propres à la scène politique et administrative ;
- 4° - de transmettre ce fonds de savoirs et connaissances de la discipline dans les instituts de formation et d'enseignement.

La prédiction se présente souvent comme le critère de la validation scientifique, avec l'idée qu'une théorie n'est vraie que si elle prédit l'avenir. Il faut toutefois préciser que si le savant peut tout expliquer, il ne peut pas tout prévoir³¹. Pour Pierre Favre, l'intelligence du monde que donne la science permet d'agir sur l'ordre des choses. On y voit là une forme de célébration du positivisme par laquelle il suppose que le déterminisme est au fondement de l'intelligibilité du réel³².

La science politique (ou la science du politique) s'interroge sur l'action politique elle-même, en relation avec ses relations pragmatiques et ses effets. Elle cherche :

- 1° - à mettre en évidence les normes qui s'instaurent comme principes de gouvernance ;
- 2° - à en déceler les raisons qui les instituent ;
- 3° - et à en mesurer les effets sur l'état des sociétés.

Ce que l'on peut connaître scientifiquement de la politique peut être utile à l'action politique. A condition toutefois de ne pas considérer une telle démarche vis-à-vis de l'objet politique comme un simple « passe-temps prestigieux »³³.

Il y a des sciences dans l'Etat parce qu'il y a une science de l'Etat, une science du pouvoir, une science du politique, une science de la politique. Pour Aristote : « Un premier point qui peut sembler évident, c'est que le bien relève de la science souveraine, de la science la plus fondamentale de toutes. Et celle-là, c'est précisément la science politique. C'est elle en effet qui détermine quelles sont les sciences indispensables à l'existence des Etats, quelles sont celles que les citoyens doivent apprendre, et dans quelle mesure il faut qu'ils les possèdent. On peut remarquer en outre que les sciences qui sont le plus en honneur sont subordonnées à la politique, je veux dire la science militaire, la science administrative, la rhétorique. Comme c'est elle qui emploie toutes les autres sciences pratiques, et qui prescrit en outre au nom de la loi ce qu'il faut faire et ce dont il faut s'abstenir, on pourrait dire que son but embrasse les buts divers de toutes les autres sciences ; et par conséquent le but de la politique serait le vrai bien, le bien suprême de l'homme. Il est certain d'ailleurs que le bien est identique pour l'individu et pour l'Etat. »³⁴

³¹ Voir Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer. Epistémologie du politique*, Presses de Sciences Po, Coll. « Références », 2005.

³² Voir notamment, Marc Sadoun et al, « Lectures critiques », *Raisons politiques*, op. cit.

³³ Cf. Jean Copans, « A chacun sa politique », op. cit..

³⁴ Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Librairie Générale Française, 1992, p. 37.

L'objet de la science politique, c'est l'étude du champ politique ; des faits et phénomènes politiques. La science politique compte ainsi parmi ses principaux objets de réflexion :

- les objets consensuels (les partis politiques, l'Etat) ;
- les objets majeurs (la communication politique incluant l'opinion publique, les médias, les stratégies de séduction des professionnels de la politique) ;
- les objets discutés (le vote, les groupes d'intérêt ou de pression, le pouvoir politique, la socialisation, les régimes politiques)³⁵.

La science politique s'intéresse autant au fonctionnement effectif des institutions plus qu'à leur structure théorique, à l'usage qui est fait du pouvoir plus qu'aux formes juridiques qui le déterminent ou aux problèmes philosophiques qu'il pose. Sur tous ces points, la science politique a apporté ses contributions les moins imprécises et les plus précieuses.

Ainsi sont étudiés en science politique :

1° - les comportements des acteurs politiques en fonction de leur identité et de leurs engagements ;

2° - les processus qui conduisent à des réactions et des choix face à la survenue des événements sociaux, tels l'immigration, le chômage, le jeu de manipulation des masses qui s'accompagnent de la montée des doctrines.

3° - Ces études ont en perspective l'espoir d'en tirer non seulement des leçons mais aussi des prévisions pour l'avenir.

Pour Donatella Della Porta et Michael Keating, nous rappelle Yves Surel³⁶, les dilemmes inhérents à la connaissance et à la pratique scientifiques s'organisent autour de trois dimensions essentielles, dont les modalités variables dessinent des conceptions différentes de la science : Il s'agit successivement de la dimension ontologique, de la dimension épistémologique et de la dimension méthodologique (Della Porta, Keating, 2008).

- **La première dimension – ontologique** – renvoie à la formulation suivante : qu'est-ce que nous étudions ? Quel est ce monde qui nous entoure et que nous étudions ? A quelles conditions peut-on le connaître ? Comment peut-on accéder au monde intelligible ? Della Porta et Keating estiment que l'on peut rapporter les positions existantes à deux postures nettement distinctes : celle des réalistes et celle des nominalistes. Pour les réalistes, le monde est connaissable en tant qu'ensemble de phénomènes physiques dont l'existence est indépendante de la pensée humaine. La chaise sur laquelle vous êtes assis existe physiquement. Elle a une matérialité indépendante de notre présence et de notre capacité à la nommer. De la même façon, nous savons qu'à un instant t des événements politiques se déroulent loin de nous et sont connaissables par le biais des informations qui nous sont transmises. Il ne nous reste plus dès lors qu'à trouver les catégories et les moyens les plus adéquats pour accumuler l'information la plus exhaustive possible, avant de la traiter pour produire nos connaissances. Cette position « réaliste » est cependant jugée inopérante et fautive pour certains. Pour les auteurs que Della Porta et Keating appellent « nominalistes », les objets n'existent au contraire et ne sont donc connaissables que par des catégories que nous utilisons pour les nommer, catégories dont il ne faut pas méconnaître le caractère parfois ambigu et/ou arbitraire. La chaise n'est ici connaissable qu'à condition d'être nommée par un terme, plus ou moins arbitrairement adopté, qui va servir à la « saisir » par la pensée comme un objet pratique de notre quotidien. Un phénomène politique, une manifestation par exemple, « n'existe » que dans la mesure où il est nommé par les acteurs concernés, mais

³⁵ Selon la typologie de Jean-Baptiste Legavre, « L'initiation à la science politique dans les cursus universitaires au milieu des années quatre-vingt dix », in *Enseigner la science politique*, op. cit., p. 52-53.

³⁶ Op. cit., p. 15.

également, du point de vue du chercheur , si et seulement s'il correspond aux critères généralement admis.

- **La deuxième dimension – épistémologique** – qui revient à voir comment établir ce que nous savons et comment nous produisons cette connaissance. Il s'agit de rendre explicites et d'interroger « la nature, les sources et les limites de la connaissance » (Della Porta, Keating, p. 22). La connaissance scientifique est dépendante de catégories sociales ou politiques attachées à des contextes spécifiques. Par exemple, l'analyse du vote ne pourra avoir la même signification selon que l'on considère un régime démocratique consolidé, où le vote passe par des procédures routinisées, maîtrisées par les citoyens et contrôlées par des acteurs indépendants, ou, à l'inverse, un régime autoritaire où ces opérations électorales sont au contraire organisées et exploitées par le pouvoir en place.

- **La troisième dimension – méthodologique** – repose sur l'examen des moyens, notamment techniques, mis en œuvre pour produire des connaissances. Car la pratique de la science suppose d'offrir des descriptions et des analyses qui reposent a minima sur deux ensembles d'opérations : la collecte des données ou la production de matériaux scientifiques par lesquels les scientifiques accèdent à une connaissance la plus précise possible des phénomènes étudiés ; l'emploi de dispositifs et/ou techniques, qui permettent de confronter la théorie aux faits observés et de valider les hypothèses formulées à des fins d'explication. Les méthodes employées doivent ainsi permettre d'assurer à la recherche une densité empirique, attestée par la qualité et la quantité des informations fournies, mais également une pertinence analytique fondée sur la clarté des hypothèses formulées et la portée des explications proposées.

B – L'androgénie et la polysémie du mot « politique »

Le mot politique vient du mot grec Polis. Qui veut dire Cité et qu'on peut traduire par « communauté politique » et non par ville. Donc la cité renvoie à l'idée d'une unité sociale concrète. Ce concept juridique désigne l'ensemble des personnes qui jouissent de la condition de citoyen. La polis est une notion forgée en référence au corps politique. L'Etat moderne défini comme « l'ensemble de relations organisées entre des personnes disposant d'un certain statut » est l'équivalent contemporain de la Polis.

On parle de l'androgénie du mot politique du fait que c'est un mot qui peut être utilisé au masculin comme au féminin. Mais aussi de la polysémie du mot « politique » en raison des multiples sens auxquels il renvoie.

Le masculin, donc le politique renvoie à la dimension la plus noble du politique : l'art de gouverner la cité et d'organiser le vivre-ensemble. Le substantif masculin s'entend par opposition à l'économique, au religieux, au culturel, au social, etc. ; Parler du politique confère au mot une certaine noblesse, une grandeur, une certaine dimension essentielle indispensable à la vie de la collectivité³⁷. Les prétentions et intentions de l'homme d'accomplir le bonheur passent nécessairement par le politique. L'ordre politique vise ainsi à se dresser contre « l'inhumain » de fait le « trop humain » pour parler comme le philosophe Nietzsche. Cette ambition et cette prétention passent par un ordre des valeurs, notamment morales, à instaurer à travers l'édification d'un espace qui libère les hommes du mal qu'ils peuvent s'infliger en concentrant le monopole de la violence légitime (légitimée au regard du droit) entre les mains du souverain.

Le politique comme espace social de régulation du pouvoir

³⁷ Janvier Onana, *op. cit.*, p. 17.

Le politique renvoie à l'idée d'un ordre indispensable qui permet aux hommes de vivre ensemble, et plus exactement de faire société. Faire société pour vivre et non vivre pour faire société. Il définit cet espace social dans lequel les individus choisissent de soumettre leurs conflits d'intérêts à la régulation d'un pouvoir qui détient le monopole de la coercition légitime³⁸. En effet, de tout temps, les hommes ont réfléchi aux questions relatives au destin collectif du groupe : Qui doit être le chef ? Qu'est-ce qui est bien pour le groupe ? **Comment concilier destin individuel et projet collectif ?** Quel est le fondement du droit d'ordonner et de celui de punir ? Comment et pourquoi choisir ? Ces questions et les solutions qui leur sont données sont politiques car elles concernent la vie commune du groupe, la Cité (qui se dit en grec, polis, d'où le mot « politique ». A chacune de ces interrogations existent plusieurs réponses possibles³⁹.

Le politique comme moyen de neutralisation de la violence

L'institution du politique ne fait pas disparaître la réalité des possibilités de violence. Il serait illusoire de croire qu'avec elle, la violence disparaîtrait. La Cité reste malgré tout confrontée à des rivalités politiques, à des ambitions de conquêtes et d'exercice du pouvoir, à des divisions notamment du travail politique qui conduit à des volontés de domination auxquelles peuvent correspondre des refus de soumission pour ne pas accepter la domination à perpétuité.

« Dans une démocratie constitutionnelle, soucieuse des libertés publiques, il est d'usage d'affirmer que le pouvoir a le monopole de la violence légitime, autrement dit qu'il peut, et lui seul, faire usage de la force dans le cadre des lois existantes. Pareille préemption de la violence par l'Etat est traditionnellement reconnue comme le moyen le plus sûr de pacifier les sociétés, les individus n'ayant plus à se protéger les uns des autres, à prendre les devants pour neutraliser d'éventuels adversaires ou à chercher à se venger. La présence physique de la force publique dans l'espace commun, les sanctions, la dissuasion ont ainsi permis une intériorisation des normes, dont l'effet a été de rendre de moins en moins nécessaire la visibilité de la puissance de l'Etat. Toutefois, lorsque des formes de malversation ne servent aucun intérêt défini, paraissent sans raison et semblent pouvoir s'exercer n'importe où et n'importe quand, la dissuasion reste sans effet. D'où la nécessité de neutraliser ces menaces par anticipation en essayant de les prédire à partir d'indices considérés comme concluants et des traces inévitablement laissées dès qu'un groupe de malfaiteurs se dote d'une organisation sophistiquée, mettant en jeu de nombreuses communications. Collecte d'informations et interception de communications deviennent alors nécessaires. »⁴⁰

Le politique, garant de l'ordre politique et de la pacification des mœurs

Le politique découle d'une volonté de pacification des rapports sociaux. Et donc d'évitement de la barbarisation des rapports sociaux. A ce titre : « Traiter avec les masses, c'est le grand ressort du pouvoir. »⁴¹ Cette conception de l'ordre politique moderne est comprise comme un idéal de rationalité et de fonctionnalité garant d'une véritable pacification des esprits et des corps. Olivier Ihl nous rappelle qu'en caractérisant l'Etat à travers sa capacité à revendiquer le « monopole de la contrainte physique légitime, Max Weber a établi l'affinité très forte entre la forclusion de la violence privée et l'avènement d'un mode de domination légale-rationnelle, du fait notamment que l'Etat permet et prescrit cette violence légitime. Toutefois, les formes rebelles d'action politique rappellent la fragilité des mécanismes institutionnels et culturels censés pacifier l'espace public. Leur présence invite par là même la science politique à s'intéresser aux

³⁸ Michel Hastings, *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, 1994, p. 4.

³⁹ Jean-Claude Ricci, *Histoire des idées politiques*, 4ème édition, Dalloz, 2018, p. 1.

⁴⁰ Monique Canto-Sperber, « Pouvoir et information : la fin de l'innocence », in Jean Birnbaum (dir), *Où est le pouvoir ?*, Paris, Gallimard, 2016, p. 148-149.

⁴¹ François Guizot, *Des moyens de gouvernement*, Paris, Editions Belin, 1987, p. 19.

différentes modalités de gestion de la violence⁴². Toutefois, l'ordre politique n'est pas incompatible avec la liberté du citoyen.

Aux yeux de la philosophie, le phénomène humain se donne d'abord dans la vie politique. Le politique est le fait majeur de notre situation présente. Le politique se présente comme l'ordre indispensable et essentiel à la liberté, à la prospérité, à l'intégrité et à la dignité de l'homme. En fonction des contextes, suivant les époques, les enjeux et défis, chaque société entreprend de construire l'ordre nécessaire à sa conservation. Quel citoyen construire, instruire et pour quelle société ?

Le féminin « la politique », renvoie à la face obscure, machiavélique de la politique. Des manœuvres, manipulations et ambitions. Donc la part vilaine et détestable de la politique. La politique est donc perçue comme un espace de conflits et de combats né de la volonté de conquérir et d'exercer le pouvoir ; un espace de divisions, un lieu de manœuvres, de ruses et de tactiques, qui explique en partie son image dévalorisée.

Mais en réalité, la politique c'est une organisation publique de la société reposant sur des principes de justice⁴³. Le politique se présente comme un moyen en vue d'une fin plus haute. C'est une impérieuse nécessité pour la vie humaine, qu'il s'agisse de l'existence de l'individu ou de celle de la société. La tâche et la fin de la politique consistent à garantir la vie au sens le plus large. »⁴⁴

La politique se donne ainsi à voir comme un bien qui peut faire du mal avec le désordre probable et l'insécurité à laquelle elle peut conduire du fait notamment des querelles, des luttes, assassinats ou règlements de compte se produisant au sein de l'arène politique. La politique unit et divise à la fois. Elle expose au meilleur comme au pire. Pour Julien Freund : « Dire d'une chose qu'elle est politique, c'est dire qu'elle est polémique. (...) Somme toute, ce n'est pas la lutte qui engendre la politique, mais au contraire la politique porte en elle le conflit qui peut, dans les cas extrêmes, dégénérer en guerre. S'il en est ainsi, il ne saurait y avoir de décision politique objective au sens scientifique du terme. Elle est aussi inévitablement polémique. »⁴⁵

Pour Régis Debray : « Il faut distinguer entre la politique qui désigne la compétition, à l'intérieur d'une enceinte déjà constituée, entre classes, clans et individus pour l'occupation ou le maintien au pouvoir, et le politique, par quoi s'entend l'organisation des collectivités humaines, ou la conversion d'une brève effervescence en durable appartenance – cité, seigneurie, nation, empire ou fédération. La politique est une écume faite de petites histoires personnelles ou terrifiantes, dérisoires ou captivantes. Elle polarise l'attention et concentre les dépenses d'énergie (avec, au vu des résultats, un rendement assez faible.) Elle s'agite à l'avant-scène. Mais la façon dont s'est constituée la scène elle-même, l'ensemble stabilisé et circonscrit dont il s'agit de prendre les commandes – ou le fait même qu'il y ait un collectif à se disputer plutôt que rien – échappent en général à la vue. La politique nous cache le politique, comme les joies de la baignade le cycle des marées. »⁴⁶

⁴² Cf. Olivier Ihl, « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », *Cultures et Conflits*, printemps-été 1993.

⁴³ Frédéric Worms, « Pour aller au-delà de l'urgence. A quoi tenons-nous ? (IX) », *Esprit*, 2006/12, p. 177-181, dont p. 179.

⁴⁴ Hannah Arendt, *La politique a-t-elle encore un sens ?*, L'Herne, 2017, p. 8.

⁴⁵ Julien Freund, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz, 2004.

⁴⁶ Régis Debray, *Allons aux faits. Croyances historiques, réalités religieuses*, Paris, Gallimard/France Culture, 2016, p. 37.

Le mot « politique » est un mot polysémique, c'est à dire qui renvoie à plusieurs sens. Au sens étroit du terme, le mot « politique » renvoie à un domaine spécifique d'activités. Des phénomènes sont qualifiés d'emblée de politique. Il convient cependant de distinguer le discours d'un chef d'Etat (une teneur politique) et celui d'un chef de gang (rien de politique); un débat électoral et une discussion de bar ; un conseil de ministres et une réunion de famille, une visite officielle et une visite amoureuse. Tous ces phénomènes peuvent faire l'objet d'une politisation.

La politique reste encore un concept difficile à traduire dans les langues africaines comme le wolof. Il faut en effet l'association d'une pluralité de mots pour définir ce qu'on entend par politique. Nombre d'expressions suggérées pour parler du politique ou de la politique restent encore insuffisantes et insatisfaisantes. C'est la raison pour laquelle l'importation francophone du concept reste encore d'usage dans les langues africaines ou le mot « politique » reste l'expression utilisée. Certains linguistes sénégalais proposent, sans recueillir l'assentiment unanime, de traduire politique par l'expression « dokhaline » (qui veut dire étymologiquement démarche). Jusqu'à présent, nous ne disposons d'aucune expression ou groupe de mots (même sur Google Wolof) traduisant avec satisfaction le terme politique. Nous suggérons de retenir « mbolème pékhé bouna yeukhati guir dokhaline nou rew mi » (c'est à dire l'ensemble des stratégies mobilisées pour la conduite des affaires publiques). Ce qui regroupe ici la combinaison de ces trois idées/enjeux de volonté, d'action et de réalisation dans le but d'une fin pratique : la bonne marche de la société/communauté.

Le mot « politique » renvoie à plusieurs sens à la fois :

- aux luttes pour la conquête (la compétition politique) ;
- à l'exercice du pouvoir ; (la politique du gouvernement) ;
- aux décisions et aux actes destinés à traduire et à mettre en œuvre les programmes gouvernementaux (les politiques publiques) ;
- aux cadres intellectuels et institutionnels à l'intérieur desquels les uns et les autres se déploient (le régime politique) ;
- aux interactions et échanges entre les acteurs constitutifs du système politique ; « C'est parce qu'on est tous vulnérable dans l'interaction, qu'elle est régulée par un ordre normatif. L'interaction est socialement normée, réglée, ordonnée : c'est cet ordre qui rend la société possible. » À la question de savoir : « comment la société est-elle possible ? », Erwin Goffman répond : « par l'ordre de l'interaction ». D'où son intérêt pour les interactions ordinaires et les petits drames du quotidien.

Le concept « politique » se présente comme un « concept extraordinairement vaste embrassant toutes les espèces d'activité directive »⁴⁷ ; un « caméléon conceptuel » à l'instar du mot culture qui renvoie à une multitude de réalités⁴⁸ :

- On parle ainsi de politique gouvernementale ;
- de politique de communication des organisations ;
- de politique de devises d'une banque ;
- de politique d'un syndicat ;
- de politique environnementale, commerciale, étrangère, etc.

L'adjectif politique est utilisé en référence à ce qui a un caractère politique : communication, discours, réunion, débat, meeting, arrestation, procès, prisonnier, etc.

L'adjectif « politique » est employé :

⁴⁷ Weber, p. 123.

⁴⁸ Edgar Morin, *Enseigner à vivre*, Actes Sud, 2014.

- en référence à l'organisation et à l'exercice du pouvoir dans l'Etat : l'on identifie ainsi des institutions dites politiques, des partis politiques, des débats politiques, des discours politiques, etc.
- On l'utilise aussi pour désigner le professionnel de la politique, celui qui exerce une fonction politique : homme ou femme politique ;
- On l'utilise enfin pour désigner les savoirs constitués à propos des phénomènes politiques : science politique, philosophie politique, théorie politique, sociologie politique, etc.

C – La politique, une réflexion ancienne et pluridisciplinaire

La science politique est née institutionnellement à la fin du 19^{ème} siècle avec la création de l'Ecole libre de sciences politiques à Paris en 1871 par Emile Boutmy⁴⁹. Cependant, ce serait une erreur de croire que la réflexion sur la politique n'a été qu'un phénomène récent. Il y a eu en effet toute une série de réflexions anciennes, et notamment philosophiques sur la politique, à tel point qu'on peut même identifier des pères fondateurs malgré eux : Hérodote, Platon, Aristote, Hobbes, Locke, Rousseau, Machiavel, Kant sans qu'on puisse parler déjà de science politique.

Même dans les sociétés africaines, marquées par l'oralité, on peut y déceler une réflexion sur le pouvoir traditionnel et mille et une autres questions relatives à l'autorité, au pouvoir politique, à la légitimité et à la participation à la chose publique de la part de grands érudits tel Ceerno Sileymani Baal⁵⁰, le leader de la révolution du Fuuta Tooro (1765-1776). L'absence d'écriture n'équivaut pas à une absence de réflexion, notamment sur le politique et la politique. Cependant, ces discours sur le politique et la politique restent perçus et compris comme des leçons de sagesse et de clairvoyance, qu'il conviendrait pourtant d'intégrer dans l'enseignement de l'histoire de la pensée et des idées politiques.

Ce serait une erreur de croire, qu'en tant que dernière née des sciences sociales, la science politique serait en retard. Ce qui est logiquement premier n'est pas pédagogiquement premier⁵¹. La science politique a pu rendre compte de réalités complexes que nombre de disciplines qui l'ont précédée n'ont pu réaliser avec satisfaction.

De nombreuses voix s'élèvent et revendiquent une parole légitime dans l'appréhension des faits et phénomènes politiques. Des citoyens expriment leurs opinions politiques, d'autres rédigent des articles de contribution politique ou scientifique ; les journalistes font des commentaires politiques ; ainsi des philosophes, des sociologues, des historiens, des devins ou marabouts soutiennent des discours sur l'objet politique, posant le problème de l'appellation du spécialiste des questions politiques. On parle ainsi de politologues, de politistes ou d'analystes politiques.

Le terme politiste renvoie aux habilitations universitaires et savantes. Celui de politologue est réservé aux usages médiatiques. Les deux (le politiste comme le politologue) ont la commune prétention d'analyser les faits et phénomènes politiques. Le politologue se réservant le droit de réagir « à chaud », là où le politiste privilégie généralement une réaction « à froid », hors de l'irruption de l'événementiel et dans une perspective scientifique. Il faudrait donc bien distinguer celui qui est sollicité par les médias pour commenter l'actualité (le politologue) et celui qui travaille à analyser scientifiquement le phénomène politique de manière plus approfondie (le politiste). L'expert des questions politiques (le politiste) est une figure savante qu'on croise sur les chemins de l'Etat. Dès le 18^{ème} siècle, des experts en économie secondent les gouvernants dans la

⁴⁹ Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989.

⁵⁰ Voir Mamadou Youri Sall, *Ceerno Sileymani Baal*, Edition Université Européenne, 2017.

⁵¹ cf. Pierre Favre et Jean-Baptiste Legavre (dir.), op. cit. p.34

gestion des affaires publiques et de l'Etat⁵². De même que bien d'autres corps de métiers savants tels que géographes, démographes, archéologues, etc.

Ariel Colonomos nous rappelle, à partir des révélations de l'Ecole de Francfort (Adorno, Habermas) que : « le besoin d'expertise s'accroît au fur et à mesure que les sociétés progressent dans leur bureaucratisation. (...) La répétition des tâches et l'institutionnalisation des pratiques qui accompagnent le développement des administrations publiques et privées, notamment au cours des années 1970, se conjuguent avec l'essor de la figure de l'expert, dans les domaines tant économiques que politiques. Aux Etats-Unis, l'expert exerce ses talents au sein de l'Etat, mais aussi dans des organisations dont la raison d'être est la production d'un savoir appliqué destiné aux politiques publiques. C'est la formule originale du think tank (...). L'expert est censé se prononcer sur le développement d'événements futurs et de tendances. Il lui est demandé de produire des scénarios. Sa connaissance dans les différents domaines des sciences sociales le rend particulièrement apte à cette tâche et rassure l'institution qui l'emploie. Ces savants sont formés dans des corps de discipline relativement unitaires ; les connaissances qu'ils ont acquises sont filtrées par les universités ou les écoles qu'ils ont fréquentées et où ils ont obtenu leurs diplômes. Même si l'expert parle en son nom propre et signe les rapports qu'il écrit, sa voix est celle d'une formation qui a été validée par un collectif. L'expertise, terme générique pour désigner le travail de ces professionnels, le montre bien. L'expert est indissociable de la corporation à laquelle il appartient ; à travers lui, c'est un futur collectif que l'on consulte. »⁵³

Toutefois, l'habilitation experte ne garantit pas l'objectivité de l'analyse et la vérité scientifique qui pourraient être trahies, pour des raisons de convenances politiques ou d'opportunités personnelles.

D – La constitution et l'autonomisation de la science politique

Trois faits majeurs ont contribué à la naissance de la science politique⁵⁴ :

- le triomphe du modèle de la science positive. (Par opposition à la science normative. Science des faits et science des normes) ;
- le développement de la démocratie moderne ;
- la croissance de l'Etat ayant entraîné elle-même une transformation profonde de la sociologie des élites. Un esprit nouveau. L'apport considérable d'Alexis Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*. Qui, comme le rappelle Philippe Raynaud, écrivait : « il faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau »⁵⁵.

La constitution d'une communauté scientifique de politistes, issue des IEP (Instituts d'Etudes Politiques) revendiquant une expertise avérée en la matière. Passant de l'inscience à la science exigeant des postures, des méthodologies et des règles précises pour accéder à la vérité scientifique.

La science politique est considérée comme « la fille du droit et de la sociologie ». L'apport des constitutionnalistes et des sociologues dans la compréhension des faits et phénomènes politiques est immense. Ils abordent la politique au moyen de l'appareil conceptuel de leur discipline d'origine. L'éminente contribution des juristes à la science politique n'est plus à

⁵² A. Skornicki, *L'Economiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS Editions, 2011.

⁵³ Ariel Colonomos, *La politique des oracles. Raconter le futur aujourd'hui*, Paris, Albin Michel, 2014, p. 54-55.

⁵⁴ Philippe Raynaud, « La science politique », *Cahiers français*, n° 350, mai-juin 2009, p. 9.

⁵⁵ Philippe Raynaud, op. cit.

démontrer. Mais celle-ci a été longtemps cantonnée à la description d'une configuration légale, plutôt que d'une configuration réelle.

Pourtant, il convient de reconnaître que les objets de la science politique ne se limitent pas aux institutions politiques et au droit constitutionnel. Comme le soutient justement Georges Burdeau, « les régimes politiques ne peuvent plus être identifiés par l'analyse de la constitution en vigueur dans le pays où ils fonctionnent (...). Le vrai, c'est que les constitutions n'encadrent pas les manifestations de la vie politique. Celle-ci se déroule en marge de leurs dispositions. (...) ». Pour Georges Burdeau : « le droit constitutionnel souffre d'un déficit de « réalité ». C'est ce qui explique la faveur dont jouissent présentement les études de science politique en Occident. Par delà les définitions que l'on en propose, il y a la conviction qu'elle permet d'atteindre la réalité là où le droit constitutionnel, en tant que discipline scientifique, n'offre à l'examen que des principes livresques ou des règles dépourvues de toute signification concrète ».⁵⁶ Mais comme le précise justement le doyen Georges Vedel : « (...) Si un cours de droit constitutionnel n'est pas un cours de science politique, (...) il débouche normalement sur la science politique. (...) Tout ce qui se trouve dans une constitution n'est pas forcément du droit constitutionnel »⁵⁷.

Max Weber définit la science du droit comme « une discipline qui établit ce qui est valable d'après les règles de la doctrine juridique, ordonnée en partie par une nécessité logique, en partie par des schèmes conventionnels donnés ; elle établit par conséquent à quel moment des règles de droit déterminées et des méthodes déterminées d'interprétation sont reconnues comme obligatoires. »⁵⁸

La science politique a été et reste encore dans bien des pays une discipline enseignée au sein des facultés de droit. Elle est restée donc pendant longtemps sous la dépendance du droit public. Le champ académique qui prévalait ne lui était guère favorable. Le refus de la science politique d'être « cannibalisée » et « mangée » par le droit va se traduire par une quête d'autonomisation. Donc, une volonté de « marquer son territoire », notamment en passant par la constitution d'instituts d'Etudes politiques (IEP).

La science politique est réduite du coup à une corporation qui peine à trouver sa place dans le champ intellectuel, universitaire et politique sénégalais. Ce qui ne fait qu'amoindrir les multiples pistes de connaissance des phénomènes politiques. A la suite de Jean Leca, on peut affirmer que : « L'examen complet de la situation sociale d'une discipline suppose la prise en compte des relations qu'entretiennent les champs scientifiques, intellectuels et politiques »⁵⁹. Cette prise en compte fait encore défaut. Et les élections, loin de constituer des moments susceptibles de conforter les thèses en ont accentué le discrédit.

La science politique cherche encore aujourd'hui en Afrique à imposer son identité par rapport aux autres disciplines concurrentes afin de renverser les contraintes objectives et de tirer profit d'une situation marginale pour mieux revendiquer l'autonomie et assortir la discipline d'un label d'extraterritorialité juridique⁶⁰. Comme le soutient Lawrence Olivier, « La science politique s'est constituée par un véritable coup de force en imposant une forme de problématisation du

⁵⁶ Voir Georges Burdeau, « Une survivance : la notion de Constitution », *L'évolution du droit public*. Études offertes à Achille Mestre, Paris, Sirey, 1956, p. 54-56.

⁵⁷ Voir Georges Vedel, *Cours de droit constitutionnel et d'institutions politiques*, Paris, Les cours de droit, 1958-1959, p. 8, 10 et 12.

⁵⁸ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 100.

⁵⁹ Jean Leca, « La science politique dans le champ intellectuel français », *Revue française de science politique*, vol. 32, n° 34, 1982, p. 653-678, dont p.654.

⁶⁰ Michel Hastings, « Fenêtre sur cours », dans Pierre Favre et Jean-Baptiste Legavre, op. cit., p. 254.

politique qui définit la façon de le penser, les termes mêmes dans lesquels le politique peut être institué en objet de débat public et de lutte sociale, le type de discours où il peut être entendu, et enfin, le statut de celui qui peut discourir sur le politique »⁶¹.

L'une des particularités qui permet de distinguer la science politique du droit constitutionnel par exemple réside dans le fait que la science politique, en ce qui concerne le pouvoir politique, plutôt que de se contenter d'étudier les rapports entre l'exécutif et le législatif, plutôt qu'une analyse comparée de l'évolution des régimes parlementaires, a choisi de réfléchir à la manière dont se constituent de nos jours les élites, tant au plan national que local.⁶²

La difficile autonomisation de la science politique a conduit certains politistes à déplorer le fait qu'elle soit devenue une communauté scientifique en souffrance⁶³. Ce qui constitue un étonnant paradoxe quand on sait que la politique est la plus haute activité d'une société, son activité suprême.⁶⁴ La difficile émancipation de la science politique par rapport au droit est encore d'actualité. Tabou de l'objet ou rituel de la démarche universitaire classique ? En tout cas, l'enseignement nouveau de la science politique, si riche en programmes, en méthodes, en ouvrages, en revues, si valorisé en Occident, véritable gage de succès et de réussite intellectuelle, de promesses et de débouchés professionnels des plus valorisants, se retrouve dans les universités africaines, reléguée à l'arrière plan des unités de formations. Injustement compromise dans ses prétentions et ambitions, insuffisamment comprise dans ces interrogations et investigations, la science politique est prestige ailleurs, discrédit ici. En attendant, le nombre des bacheliers et des étudiants souhaitant intégrer cette filière augmente. Certains y voient le choix de la facilité de chercher à réussir dans une « branche poreuse » qui justifierait toutes les dérobades estudiantines des filières juridiques considérées comme plus rigoureuses, vers celles politiques, promptes à forger les vocations incertaines ! D'autres, très naïvement ou trop ambitieusement, pensent pouvoir y trouver la clé qui leur ouvrirait les coulisses du pouvoir, les délices du prestige, de l'honorabilité et d'une certaine gloire.

Comment comprendre ces préjugés chez les étudiants mais aussi chez certains universitaires qui tendent à sous-estimer arbitrairement cette discipline ? Auraient-ils oublié cet enseignement de Jules Ferry qui disait que : « rien n'est plus honteux pour une grande nation, rien n'est plus misérable pour une grande démocratie, que de loger mal la science, qui, en relevant incessamment des connaissances générales, élève incessamment aussi le niveau intellectuel et moral de l'éducation populaire ». Qui mieux que Gaston Bachelard pourrait nous aider à traduire l'offensive réactionnaire et non réactionnelle générée par l'avènement de cette nouvelle discipline quand il dit : « Aussi, quelle n'est pas notre mauvaise humeur quand on vient contredire nos connaissances élémentaires, quand on vient toucher ce trésor puéril gagné par nos efforts scolaires ! Et quelle prompte accusation d'irrespect et de fatuité atteint celui qui porte le doute sur le don d'observation des anciens ! »⁶⁵

La science politique a ses propres caractères, son originalité, sa fonction sociale. Elle ne vient pas amoindrir ou absorber les sciences existantes, mais bien au contraire les compléter, les suppléer au besoin. Tout progrès important de la connaissance, comme l'a indiqué Thomas

⁶¹ Lawrence Olivier, Guy Bédard et Jean-François Thibault (dir.), *Epistémologie de la science politique*, chapitre 4 "Vouloir vivre ensemble et science", Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 93.

⁶² cf. Philippe Tronquoy, « La science politique et ses questionnements », *Cahiers français*, n° 350, p. 2.

⁶³ cf. Mamoudou Gazibo, *Introduction à la science politique*, Les Presses universitaires de Montréal, 2010.

⁶⁴ René Rémond, *Une mémoire française*, Desclée De Brouwer, Paris, 2002.

⁶⁵ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1996, p. 40.

Kuhn⁶⁶, s'opère nécessairement par la brisure et la rupture des systèmes clos, qui ne possèdent pas en eux l'aptitude au dépassement.⁶⁷ Toutefois, cette indispensable ouverture peut desservir la discipline quand elle aboutit à une surenchère d'usurpations de qualifications.

On retrouvait en Occident, ce même état d'esprit chez certains intellectuels qui jugeaient impitoyablement l'état de la science politique, en ces termes que nous rappelle Raymond Aron : « Les « politologues » ont dépensé beaucoup de temps et d'effort pour produire un ensemble de connaissances qui est particulièrement peu propre à nous guider devant le dilemme qui commande actuellement notre vie – un ensemble de connaissances qui est un curieux mélange de droit constitutionnel, d'histoire et de description d'institutions politiques en tous genres, le tout généreusement saupoudré d'opinions catégoriques et de jugements de valeur (...) »⁶⁸. Pour Raymond Aron, ce sentiment « révèle le mélange de rigueur et de confusion, de profondeur et de naïveté caractéristique de certains esprits scientifiques aux prises avec les problèmes extérieurs à leur discipline, surtout aux prises avec les problèmes politiques. Que la science politique ne soit pas opérationnelle, au sens où la physique l'est ou même au sens où certaines parties de l'économie le sont, c'est incontestable. Il reste à savoir si la faute en est à l'insuffisance du savoir et des savants ou à la structure même de l'objet et de l'activité »⁶⁹.

A la suite de Michel Foucault, on peut dire que : « le problème politique essentiel pour l'intellectuel, ce n'est pas de critiquer les contenus idéologiques qui seraient liés à la science ou de faire en sorte que sa pratique scientifique soit accompagnée d'une idéologie juste. Mais de savoir s'il est possible de constituer une nouvelle politique de la vérité.

L'examen complet de la situation sociale d'une discipline, nous rappelle Jean Leca, suppose la prise en compte les relations qu'entretiennent les champs scientifique, intellectuel et politique⁷⁰. Celle-ci se fera donc conformément au vœu de Pierre Favre qui, à la suite du philosophe Louis Althusser, encourage d'entreprendre de placer la science politique, dans sa confrontation avec « l'histoire réelle »⁷¹. Et, on peut reprendre ici la citation de Schopenhauer selon laquelle : « la tâche n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux »⁷².

Si la science politique s'est constituée dans le monde occidental, elle s'inscrit aujourd'hui dans les cycles de formations dans de nombreux pays africains, même s'il n'y a pas encore pour le moment d'IEP semblables à ce qu'on peut voir en Occident. Malgré des combats gagnés tel que la mise en place d'un cours d'introduction à la science politique inscrit depuis bientôt 10 ans dans le programme du tronc commun de la 1^{ère} année de sciences juridiques et politique, à côté du cours d'introduction au droit.

La création de filières principalement réservées aux études politiques est récente voire inexistante dans nombre de pays africains. Le Cameroun et le Sénégal ont cependant ouvert la voie depuis plus de vingt cinq ans, avec la mise en place de départements spécialisés en science

⁶⁶ Voir Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, collection Champs sciences, Flammarion, 1983, 2006.

⁶⁷ Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil, avril 2005, p. 64.

⁶⁸ Oskar Morgenstern, *La Question de la défense nationale*, extrait de Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1984, p.751.

⁶⁹ Raymond Aron, cité dans Jean-Baptiste Duroselle, *Itinéraires. Idées, hommes et nations d'Occident*, Publications de la Sorbonne, 1991, p. 71.

⁷⁰ Jean Leca, « La science politique dans le champ intellectuel français », op. cit., p. 653.

⁷¹ Pierre Favre, « La constitution d'une science du politique », op. cit., p. 219.

⁷² Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1986, p. 317.

politique. L'autonomie s'est accentuée avec l'ouverture d'un jury de science politique au concours d'agrégation, alors pendant longtemps logée dans le jury de Droit public au niveau du Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur.

Aujourd'hui, la constitution d'une communauté internationale de chercheurs et d'enseignants en science politique, à l'instar de l'ANCMSP (L'Association Nationale des Chercheurs et Métiers de la Science Politique), basée en France, contribue à faire rayonner la discipline à la faveur de toute une série d'initiatives scientifiques (colloques, séminaires, journées de réflexions, tables rondes, etc.), notamment par la mise en place d'un réseau d'échanges, d'information et de collaboration scientifique.

La science politique reste marquée encore aujourd'hui par son approche pluridisciplinaire : philosophie, sociologie, économie, géographie, l'histoire, le droit, les mathématiques, etc. Bertrand Badie a pu ainsi dire que : « Les paradigmes ne s'entre-tuent pas, ils s'enrichissent »⁷³. La métaphore du pont et de la porte du sociologue Georg Simmel est intéressante à ce titre. Les théories peuvent être envisagées autant comme des ponts (image de liaison et de la mise en rapports) que des portes (image de la fermeture et de la séparation). Se nourrissant des autres sciences sociales (sociologie, ethnologie, anthropologie), la science politique s'est incontestablement enrichie de leurs méthodes⁷⁴. La combinaison des approches n'est pas d'ailleurs quelque chose de propre à la science politique⁷⁵.

Il y a toutefois une difficulté à identifier l'objet d'une discipline scientifique quand ses frontières exactes ne font pas toujours l'objet d'un consensus auprès des académiques qui s'en considèrent comme les spécialistes⁷⁶.

Documents de référence :

- Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Librairie Générale Française, 1992.
- Hannah Arendt, *La politique a-t-elle encore un sens ?*, L'Herne, 2017.
- Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1996.
- Georges Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, 1ère édition, 1967, Quadrige, 1984.
- Jean-François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor, *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.
- Jean Beaudouin, « La science politique », *Cahiers français*, n° 350, mai-juin, 2009.
- Bruno Bernardi, *La démocratie*, Flammarion, Paris, 1999.
- Jacques Bouveresse, Pierre Bourdieu, *savant et politique*, Marseille, Agone, 2002.
- Georges Burdeau, « Une survivance : la notion de Constitution », *L'évolution du droit public. Études offertes à Achille Mestre*, Paris, Sirey, 1956, p. 54-56.
- Gérald Bronner, *La pensée extrême*, Puf, 2016.
- Monique Canto-Sperber, « Pouvoir et information : la fin de l'innocence », in Jean Birnbaum, *Où est le pouvoir ?*, Paris, Gallimard, 2016, p. 148-149.

⁷³ Bertrand Badie, « Les grands débats théoriques de la décennie », *Revue Internationale et Stratégique*, n° 41, printemps 2001, p. 49.

⁷⁴ Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, p. 5-25.

⁷⁵ Cf. Thomas H. Eriksen, *Small places, Large Issues*, Londres, Pluto Press, 1995, p. 15).

⁷⁶ Philippe Braud, « La science politique, science du pouvoir ? », op. cit., p. 65.

- Pierre Clastres, *La société contre l'Etat. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Minit, 1974.
- Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort, *Nouveau Manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- Ariel Colonos, *La politique des oracles. Raconter le futur aujourd'hui*, Paris, Albin Michel, 2014.
- Jean Copans, « A chacun sa politique », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1978, vol. 18, n° 69, p. 93-113.
- Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier, *Pour une sociologie politique*, t. 1, Paris, Seuil, 1974.
- Régis Debray, *Allons aux faits. Croyances historiques, réalités religieuses*, Paris, Gallimard/France Culture, 2016.
- Alexandre Defay, *La géopolitique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005.
- Jean-Baptiste Duroselle, *Itinéraires. Idées, hommes et nations d'Occident*, Publications de la Sorbonne, 199
- Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989.
- Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer. Epistémologie du politique*, Presses de Sciences Po, Coll. « Références », 2005.
- Pierre Favre, « La constitution d'une science du politique », *Revue française de science politique*, 1983, Volume 33, Numéro 2, p. 181-219.
- Pierre Favre et Jean-Baptiste Legavre (dir.), *Enseigner la science politique*, L'Harmattan, 1998.
- Julien Freund, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz, 2004.
- Mamoudou Gazibo, *Introduction à la science politique*, Les Presses universitaires de Montréal, 2010.
- Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1986.
- François Guizot, *Des moyens de gouvernement*, Paris, Editions Belin, 1987.
- Michel Hastings, *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, 1994.
- Olivier Ihl, « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », *Cultures et Conflits*, printemps-été 1993.
- Hans Kelsen, *La théorie générale des normes*, Paris, PUF, 1996.
- Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, collection Champs sciences, Flammarion, 1983, 2006.
- Gilbert Larochelle, *L'imaginaire technocratique*, Montréal, Boréal, 1989.
- Jean Leca, « La science politique dans le champ intellectuel français », *Revue française de science politique*, vol. 32, n° 34, 1982, p. 653-678.
- Nonna Mayer, « La science politique est-elle une science ? », *Nouvelles Fondations*, 2006/2, n° 2, p. 42-48.
- Oskar Morgenstern, *La Question de la défense nationale*, extrait de Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1984.
- Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil, avril 2005.
- Edgar Morin, *Enseigner à vivre*, Actes Sud, 2014.
- Lawrence Olivier, Guy Bédard et Jean-François Thibault (dir.), *Epistémologie de la science politique*, chapitre 4 "Vouloir vivre ensemble et science", Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 91-111.
- Janvier Onana, *Initiation à la science politique*, L'Harmattan, 2009.
- Michel Onfray, *L'ordre libertaire*, Paris, Flammarion, 2012.
- Philippe Raynaud, « La science politique », *Cahiers français*, n° 350, mai-juin 2009.
- René Rémond, *Une mémoire française*, Desclée De Brouwer, Paris, 2002.
- René Rémond, *La politique est-elle intelligible ?* Edition Complexe, 1999.
- Jean-Claude Ricci, *Histoire des idées politiques*, 4ème édition, Dalloz, 2018.
- Yves Surel, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Marc Sadoun, et al., « Lectures critiques », *Raisons politiques*, 2006/2, n° 22, p. 213-230.
- Mamadou Youri Sall, *Cerno Sileymani Baal*, Edition Université Européenne, 2017.
- Arnault Skornicki, *L'Economiste, la cour et la patrie*, Paris, CNRS Editions, 2011.

- Philippe Tronquoy, « La science politique et ses questionnements », Cahiers français, n° 350.
- Georges Vedel, « Cours de droit constitutionnel et d'institutions politiques », Paris, Les cours de droit, 1958-1959.
- Frédéric Worms, « Pour aller au-delà de l'urgence. A quoi tenons-nous ? (IX) », Esprit, 2006/12, p. 177-181.

Chapitre II

Approches conceptuelles de quelques notions fondamentales Politique, politisation, politicien

A quoi sert le politique ? Quelles sont les fonctions essentielles du politique ? Quelles sont les manifestations pratiques de la politique comprise comme activité, métier, stratégie, ligne d'action, lutte, jeu et enjeu de pouvoir ? Ce chapitre examine les processus par lesquels s'opère se déploient le politique et la politique ainsi que les processus de politisation dont les dérives politiciennes expliquent les connotations péjoratives à l'égard de ce qui est considérée comme relevant de la « politique politicienne ». De même, on appelle ceux qui font de la politique des politiciens. L'on parle notamment de politique politicienne. Il convient donc de bien distinguer le politique du politicien et la politique de la politisation.

Section 1 : De l'essence du politique

Il faut distinguer l'essentiel de l'accidentel et le naturel du culturel. L'homme vit naturellement dans un environnement. Par le politique il transforme essentiellement son environnement en cité. Sa cité est le résultat d'une culture politique évolutive. L'essentiel se présente comme une sagesse. L'essence sort du domaine des idées pour se matérialiser dans le domaine des réalités existantes. L'essence n'est pas dépourvue d'existence. L'universalité de cette essence montre que le politique est indispensable à l'existence de l'homme. La politeia désigne à la fois le système politique institutionnalisé de la Cité, et la communauté des citoyens habilitée à faire fonctionner ce système politique en délibérant des affaires publiques.

L'essence du politique désigne ce qu'est la chose (le politique) ; la détermination primordiale du politique. Nos sociétés sont organisées par le politique. Le politique devient ainsi le ciment de l'unité civique. Il se présente comme la plus grande médiation ; la médiation des médiations. Il empêche qu'aucune expérience ne prétende à la validité absolue. Il empêche de saturer le champ social et la conscience individuelle. L'objectif est de faire coexister les expériences individuelles et collectives. Le politique se donne ainsi à voir comme le gardien de la richesse et de la complexité de la vie. Mais l'homme démocratique peut être particulièrement

hostile à l'ordre politique en tant que tel dans la mesure où celui-ci entrave l'immédiateté des expériences.

A la suite de Julien Freund, l'essence du politique est à comprendre comme « une catégorie fondamentale, vitale et permanente », le caractère primordial et fondamental du politique⁷⁷. Julien Freund démontre ce que le politique a d'essentiel. Il considère le politique comme une essence à côté d'autres essences telles que l'économique, le religieux, le scientifique, l'artistique par exemple. Pour Freund, le politique repose sur ces trois piliers que sont les couples :

- le commandement et l'obéissance
- le privé et le public
- l'ami et l'ennemi

A – Les grandes finalités pratiques du politique

L'ordre et le bien se présentent comme deux concepts majeurs incontournables et indispensables pour comprendre l'essence du politique et l'invention de la politique. L'idée du bien et l'idéal de l'ordre constituent les deux impératifs que toute société envisage de mettre en œuvre par le biais du politique. L'ordre nécessaire à la société et au fondement du politique passe par toute une série de codes, de lois, de principes jusque dans les normes d'habitation, le tri des déchets, etc. A ces deux finalités il convient d'ajouter la liberté et la justice. Et chaque société a l'ambition de construire l'ordre conforme à son idéal et refusent de se soumettre à aucune fatalité.

Les ordres politiques pré-démocratiques sont toujours contraignants : il s'agit d'obéir à la loi. Mais les hommes, en créant l'Etat, n'ont pas le sentiment d'obéir à d'autres hommes. L'émancipation du droit de toute tutelle individuelle, en principe, leur ôte un tel sentiment. Ils jouissent de droits individuels ou privés mais aussi des droits et devoirs politiques ou civiques qui constituent des attributs de tout être humain. Ces droits sont déclarés et garantis par des juges indépendants.

Il y a une opération de mise en commun dans l'ordre politique. Une confusion et une fusion active de soi et de l'autre. Il devient alors possible pour l'individu de s'oublier soi-même et de se sacrifier ; dans un sacrifice à la fois égoïste et généreux qu'on pourrait appeler le « sacrifice patriotique ». En effet, « la politique ne consiste pas à se demander pour qui ou pour quoi on doit mourir, mais pour qui ou pour quoi on doit vivre. »⁷⁸

L'essence du politique est de **servir le bien et de nuire au mal**. Le bien c'est le bonheur, l'utile. Le bien n'est pas universel, un et commun mais divers et multiple (la santé dans la médecine ; la victoire dans la stratégie. La quête du bien conduit à vouloir nuire au mal dont les hommes sont capables et que des politiques initiées entreprennent de conjurer. Nuire au mal. Telle est donc l'une des ambitions et tâches les plus essentielles du politique. Nuire au mal émanant des fléaux auxquels les populations s'exposent. Le politique est conçu à partir de la compréhension et de la crainte de ce dont l'homme est capable et qui est sans limites⁷⁹. Le mal politique et les vices dont l'homme est capable qui se manifeste à travers la perversité de la méconnaissance et l'écrasement de l'autre.

Pour nuire au mal et servir le bien, le politique est une nécessité. En se passant de toute organisation politique, les sociétés programmeraient leur suicide. Comme le dit bien Spinoza : « Rien n'est plus insupportable aux hommes que d'être soumis à leurs égaux et d'être dirigés par

⁷⁷ Cf. Julien Freund, *L'essence du politique*, op. cit.

⁷⁸ Jean-Claude Milner, *Pour une politique des êtres parlants*, Paris, Editions Verdier, 2011, p 27.

⁷⁹ Arendt, « La culpabilité organisée », *Penser l'évènement*, Belin, 1989, p. 34.

eux »⁸⁰. Gérer les masses devient dès lors le grand ressort du pouvoir et le grand dessein du politique. Le politique a pour ambition noble de faire le plus grand bien aux individus. L'idéal de l'indispensable ordre juste et moral au fondement du politique passe nécessairement par la proclamation de valeurs et principes fondamentaux, l'édiction de règles et lois constituant les indispensables repères pour le maintien de cohésion et de la stabilité de la société.

Cette guerre déclarée au mal n'exonère pas de recourir au mal nécessaire pour éradiquer le mal. Ce qui ramène Paul Valadier à préciser, à la suite de Machiavel et de **Hobbes** que : « **Le politique a bien affaire avec le mal, mais c'est pour le canaliser et en limiter les effets, autant que faire se peut.** »⁸¹ D'où la nécessité d'affronter la peur véritable et la faute inéluctable, sans crainte ni compromis le mal sans limites, dont les hommes sont capables⁸². La société reste en permanence exposée aux agresseurs, voleurs, violeurs, tueurs et autres acteurs perturbateurs à la source du désordre. « Il vaut mieux une injustice qu'un désordre », soutiennent les conservateurs.

« Face au processus de civilisation des mœurs décrit par Norbert Elias, l'individu en société est entré dans une situation d'impuissance, obligé qu'il est devenu, sauf à un coût exorbitant, de respecter de nombreux codes de vie en société. De plus, le pouvoir et ses institutions ont monopolisé la violence, en légitimant leur acte par l'idée du consentement général et individuel. Ces institutions ont pour objet de capter et de diriger l'agression naturelle, qui se trouve ainsi enchaînée, désamorcée et structurée. La vie en société impose un refoulement de la violence, sur la base d'un échange contractuel: l'abandon de l'agressivité individuelle contre l'assurance d'une sécurité assurée collectivement par le pouvoir. Du coup, comme le rappelle Philippe Braud, « Les lois suscitent normalement une agressivité réactionnelle du fait des meurtrissures infligées au désir individuel de toute puissance. Mais l'agressivité réactionnelle est fréquemment bloquée par la crainte des conséquences de la violation ou par la censure morale du surmoi. »⁸³ Ce potentiel de violence, alimenté par l'angoisse, ou la frustration du désir d'épanouissement narcissique, ne peut être totalement refoulé ou néantisé, et doit donc s'investir ailleurs, mais sous une forme jugée tolérable. » (Arnaud Mercier, « Pouvoirs de la dérision, Dérision des pouvoirs », *Hermès la Revue*, 2001/1, n° 29, p. 9-18 dont p. 11).

Le champ politique se présente ainsi, dans certaines sociétés, comme le champ de l'écrasement de l'homme par l'homme. Une sorte de perversité qui peut dériver dans la barbarie et l'horreur (les génocides). Par le politique, les sociétés entreprennent d'ouvrir un espace commun qui empêcherait le mal et la violence. C'est la raison pour laquelle, il faut distinguer la puissance des institutions de la violence dont sont capables les hommes. Il arrive que les institutions rendent le mal nécessaire comme on peut le voir avec le déclenchement de guerres dites « justes ». La pensée aristotélicienne, qui conçoit l'idée de l'homme comme être naturellement politique et entretient en cela l'illusion que l'amitié va de soi entre les humains qu'elle est « le tissu habituel de la vie dans la cité »⁸⁴, rentre en conflit avec le réalisme de Thomas Hobbes, de John Locke ou de Machiavel.

Pourtant selon Aristote : « La plus terrible des injustices c'est celle qui a des armes. Or l'homme naît pourvu d'armes en vue d'acquérir prudence et vertu, dont il peut se servir à des fins absolument inverses. C'est pourquoi il est le plus impie et le plus féroce quand il est sans vertu et

⁸⁰ Spinoza, *Traité politique*, VII, 27.

⁸¹ Paul Valadier, « Le mal politique moderne, *Etudes*, 2001/2, Tome 394, p. 197-207.

⁸² Hannah Arendt, « La culpabilité organisée », op. cit. p. 34.

⁸³ Philippe Braud, *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980, p. 132.

⁸⁴ Paul Valadier, op. cit.

il est le pire des animaux dans ses dérèglements sexuels et gloutons. Or la vertu de justice est politique, car la justice introduit un ordre dans la communauté politique, et la justice démarque le juste de l'injuste. »⁸⁵

Pour Emmanuel Kant: « Il existe dans l'homme un penchant naturel au mal ; et ce penchant lui-même qui doit finalement être cherché dans le libre arbitre et qui est en conséquence imputable, est mauvais moralement »⁸⁶. Un mal qui conduit presque instinctivement à des formes de radicalités existentielles ; un mal que des amateurs d'ordre cherchent à conjurer par la contrainte morale, physique, mystique ou autre selon les sociétés.

La volonté d'instaurer un ordre politique et une cité idéale conforme à leurs idéaux semble devoir passer par la nécessité de « civiliser » les hommes plutôt que de les abandonner à leurs instincts tyranniques empoisonnant leur vie et emprisonnant leur existence dans des haines et luttes sans fin. Thomas Hobbes (1588-1679), dans *Le Léviathan*, soutient la thèse de la méchanceté naturelle des hommes. Guerre de chacun contre chacun : « Il est donc manifeste que, tant que les hommes vivent sans une puissance commune qui les maintienne tous en crainte, ils sont dans cette condition que l'on appelle guerre, et qui est la guerre de chacun contre chacun. La guerre ne consiste pas seulement en effet dans la bataille ou dans le fait d'en venir aux mains ; mais elle existe pendant tout le temps que la volonté de se battre est suffisamment avérée. Le temps est donc à considérer dans le cas de la guerre, comme il l'est dans le cas du beau ou du mauvais temps. Le mauvais temps ne réside pas dans une ou deux averses, mais dans une tendance à la pluie pendant plusieurs jours consécutifs. De même, la guerre ne consiste pas seulement dans le fait actuel de se battre, mais dans une disposition reconnue à se battre pendant tout le temps qu'il n'y a pas assurance du contraire. »

La tâche du politique est de nuire au mal ; de **surveiller et punir**, pour ne pas donner raison au mal. Il y a donc une visée du Bien dans le politique : éloigner le danger en tirant notamment profit des avantages de la peur qu'entretiennent le pouvoir et l'autorité. Le politique se présente comme un système de défense contre les assauts de la perversité humaine. Possibilité d'abus, de dérives et de penchants tyranniques : tromperie, tuerie, répression, avilissement, appétits de pouvoir et de domination. Car, la vertu ne se trouve pas naturellement en l'homme. De mauvais penchants et habitudes enracinées en l'homme, ses tendances naturelles le mènent au vice et comme le dit Aristote : « une vie sobre et dure ne plaît pas à la masse des hommes, surtout des jeunes. »⁸⁷

Les luttes entreprises contre le mal n'ont pas empêché de voir les hommes perpétrer les pires monstruosité. Ce que l'homme est capable de faire à ses semblables : le meilleur mais aussi le pire. Le nazisme, le terrorisme, le racisme et les autres abominations en sont une parfaite illustration. Il y a des divergences entre les hommes sur les idées qu'ils se font du Bien et du « Mal ». (Exemples : corriger sa femme, frapper ses enfants, le mariage pour tous, l'euthanasie, le jeunisme, le darwinisme, etc.)

Le politique s'essentialise à travers toute une série de prétentions

- Prétention du politique de conjurer la misère et l'ignorance
- Prétention du politique de réaliser la satisfaction matérielle
- Prétention du politique de sauver l'homme de lui-même, puisqu'il est bien souvent l'artisan de sa propre destruction.
- Prétention du politique de neutraliser les pires penchants de l'homme.

⁸⁵ Aristote, p. 92-93.

⁸⁶ Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure*, 1781.

⁸⁷ Aristote, op. cit., p. 25.

- Prétention du politique de libérer l'homme par l'éducation, la socialisation et l'émancipation.

Le politique vise deux choses en ce sens :

- satisfaire le besoin de protection ;
- satisfaire l'aspiration à des conditions idéales d'existence

Ce besoin et cette aspiration passent par l'instauration d'institutions éducatives, médicales, sociales, militaires, etc. Le politique constitue le lieu où deviennent effectifs un certain nombre de concepts fondamentaux de la rationalité : ordre, totalité, stabilité, unité. La rationalité politique temporelle se conçoit comme :

- la substitution d'un ordre humain à un ordre divin ;
- la rationalisation de nos conduites et des moyens pour parvenir à nos fins.

La politique dans ses conceptions purement positives poursuit donc essentiellement quatre grandes finalités pratiques :

1° - Le maintien de l'ordre qui passe d'abord par l'édiction de règles, mais aussi par la contrainte et la régulation en vue de limiter l'anarchie. La politique est née d'un désir d'organiser la vie sociale des individus vivant en communauté. La grande finalité de la régulation prend corps à travers un certain nombre d'activités de régulation sociale :

- Réguler les rapports de force en vue de maintenir ou d'aplanir certaines situations de domination ou de conflit ;
- Etablir des rapports d'égalité entre les individus ;
- Légiférer pour orienter, promulguer des lois et prévoir des sanctions ;
- Surveiller les comportements des individus pour préserver le bien commun ;
- Distribuer et répartir les tâches, les rôles et les responsabilités des uns et des autres à travers la mise en place d'un système de délégation et de représentation plus ou moins hiérarchisé (par nomination ou par élection).

2° - Le débat démocratique, la libre confrontation des opinions et des idées ; La politique se présente comme un espace d'actions et donc de décisions dépendant des espaces de discussion et de persuasion.

3° - La recherche d'un objectif commun, d'un intérêt général par la définition de grandes orientations destinées à structurer le pays ;

4° - La politique c'est des politiques publiques, une fonction de distribution et redistribution des ressources, taxes et impôts. Donc une fonction qui découle d'une conception économique mais aussi juridique, philosophique et sociale de l'idée du juste et de l'injuste.

L'indispensable régulation passe par la structuration de cet espace public en secteurs d'action sociale et lieux d'organisation des rapports de force que constituent le juridique, l'économique, le médiatique et le politique. Ces secteurs, tout en ayant chacun une finalité propre, interagissent les uns sur les autres, et parfois même se trouvent dans des relations de dépendance les uns vis-à-vis des autres. Par exemple, la justice dépend étroitement, pour son organisation, pour la prise de décision et pour l'exécution des sentences qu'elle profère, du pouvoir politique.

Le secteur juridique a pour enjeu de réguler les conflits sociaux en déterminant des valeurs symboliques autour des notions de propriété, d'égalité, de conduite sociale par la mise en place d'un arsenal juridique. Ainsi : « les lois faites pour le bonheur de tous, ne seraient observées par aucun, si les magistrats n'étaient armés de la puissance nécessaire pour en assurer l'exécution. Sans cette puissance, les lois, violées par le plus grand nombre, seraient avec justice enfreintes par

chaque particulier »⁸⁸. Saint-Just écrit dans L'esprit de la Révolution et de la constitution : « Où il n'est point de loi, il n'est point de patrie. »

Le secteur politique a pour enjeu de réguler l'activité de gouvernance en distribuant des tâches et des responsabilités à travers l'instauration d'instances législatives et exécutives.

Le secteur économique a pour enjeu de réguler l'activité marchande en déterminant les valeurs d'échange et d'usage de ce qui constitue le profil individuel ou collectif. Des divergences existent cependant en fonction des idéologies de gauche ou de droite. La gauche considère que les inégalités résultent du fonctionnement même de la société et doivent être amoindries, voire supprimées ; la droite conçoit les inégalités comme naturelles et inhérentes à toute société⁸⁹. La gauche, selon la description caricaturale de la droite, rêverait d'un Etat, qui, au lieu d'être à la merci des pouvoirs d'argent, serait cette machine qui régulerait les inégalités en redistribuant les richesses par le biais notamment de l'Etat-providence. La droite, d'après le constat tout aussi caricatural de la gauche, profiterait des opportunités du capitalisme, source potentielle de l'enrichissement personnel⁹⁰. La droite est souvent assimilée à l'ordre et la gauche au mouvement. La droite identifiée au conservatisme politique (maintien et reproduction de l'ordre social) et la gauche comme une force de progrès social par l'idéal révolutionnaire.

Le secteur médiatique a pour enjeu de réguler la circulation de l'information, en faisant de sorte que celle-ci atteigne le plus grand nombre de citoyens, les intéresse et leur permette de se faire une opinion.

Les conflits dans la société naissent souvent des conceptions contradictoires que les individus se font de ces principes : le fait de frapper sa femme est totalement inacceptable, mais il est souvent défendu par certains comme un principe religieux. Le contrat social, contenu dans la constitution fixe les principes qui doivent gouverner l'existence politique des sociétés.

Le contrat social s'organise autour du respect de la condition humaine des individus. Le politique permet donc de faire « ce qu'on veut » avec la garantie des libertés, à condition toutefois d'agir dans le respect du droit. Il faut donc de l'autorité, de la hiérarchie et des lois. L'idéalisme moral est couronné par la souveraineté du Bien. Le respect des valeurs et vertus fondamentales consacre la souveraineté des droits de l'homme. La nécessité de limiter la liberté naturelle des hommes passe par des lois posées légitimement et imposées souverainement par les autorités politiques au pouvoir. Les hommes désirent voir leurs droits garantis (la défense de la propriété, de ses richesses, de son intégrité physique, de sa dignité, la condamnation de l'esclavage, la consécration de la citoyenneté par rapport à la sujétion, la fin des logiques impérialistes. Pour y arriver, tout un dispositif est inventé :

- la construction au-dessus de la société d'un lieu séparé d'un lieu neutre qui sera occupé par le souverain nécessaire pour garantir les droits et libertés et éviter la guerre ;
- la promotion des valeurs d'humanisme, de dignité, d'intégrité et de sécurité (Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen ainsi que les constitutions) ;
- des principes de vie respectueux de l'humanité, de l'intégrité et de la dignité humaine ;
- de lourdes condamnations à l'égard des crimes contre l'humanité ;

⁸⁸ Claude Adrien Helvétius (1715-1771), *De l'esprit*, (1758), Discours III, ch. IV.

⁸⁹ Nicolas Sauger, « Le clivage gauche-droite : quelles réalités ? », *Cahiers français* n° 350, mai-juin 2009, p. 73-76.

⁹⁰ Voir l'ouvrage d'Amadou Kah, *Le tragique destin de la gauche sénégalaise. De la lutte des classes à la bataille des places*, L'Harmattan, 2016.

- le devoir et le droit d'ingérence humanitaires comme des principes encourageant la responsabilité de protéger, la souveraineté des droits de l'homme et la pertinence de la sécurité humaine ;
- etc.

Dans toutes les organisations politiques contemporaines, le principe de majorité est complété par le principe d'autorité, en vertu de la répartition constitutionnelle des fonctions.

« Tous les hommes naissent libres et égaux en droits. » Voici l'un des quelques critères de l'ordre juste posés et imposés aux hommes. Ces critères changent en fonction des époques, des civilisations et des peuples :

- la réduction des inégalités économiques ;
- l'acceptation des inégalités naturelles ;
- la garantie des libertés ;
- favoriser l'épanouissement des talents ;
- la reconnaissance de la hiérarchie sociale et la volonté de la rendre équitable par le choix des chefs et tolérable aux gouvernés par la limitation des prérogatives des puissants.

La liberté est le fondement de l'obéissance à la loi. La loi est par là garante de la liberté. Rousseau : « un peuple libre obéit mais il ne sert pas. Il a des chefs et non pas des maîtres. »⁹¹ Dès lors, se faire justice soi-même ne saurait être la règle. A ce titre, Paul Valadier nous rappelle que : « L'institution de la Cité suppose une action décisive qui renvoie à un acte fondateur imposant une Loi et pliant à elle des volontés rebelles. (...) C'est pour s'émanciper d'un mal fondamental que l'institution politique fait sens. »⁹²

La finalité du politique consiste donc, comme le précise Paul Valadier, à permettre aux citoyens de « pouvoir jouir de leurs biens et de leur travail » ; ce qui requiert toujours selon lui une condition essentielle : « le pouvoir doit être si discret, dans le cours ordinaire des choses, qu'il lui est recommandé de se faire oublier des citoyens. Maximale au moment de la fondation, la violence doit être minimale une fois la Cité instituée. Mais non dans l'illusion que toute violence aurait disparu, ou que désormais, sûre de ses bases, la cité échapperait aux rivalités, aux ambitions de conquérants ou à la division interne qui conduit certains à vouloir dominer les autres. »

Clemenceau affirmait qu' : « une patrie sans la justice est une prison. ». C'est la raison pour laquelle la volonté de servir le Bien doit nécessairement se traduire par des intentions justes, droites et moralement irréprochables, en vue de réaliser l'avènement d'une société suffisamment ordonnée autour des principes d'égalité, de solidarité, d'équité, de discrimination positive ou d'inégalité juste⁹³. Dans une société juste, explique John Rawls : « ceux qui sont au même niveau de talent et de capacité et qui ont le même désir de les utiliser devraient avoir les mêmes perspectives de succès, ceci sans tenir compte de leur position sociale initiale dans le système social⁹⁴. »

Ces prétentions ont historiquement inspiré et nourri les grandes idéologies politiques quelque fois jusqu'à l'aliénation et la déperdition. Dans le meilleur des cas elles ont conduit à une nouvelle conception de la justice qui va intégrer par exemple l'idée de la discrimination positive

⁹¹ Jean-Jacques Rousseau, *Huitième lettre des Lettres écrites de la montagne*.

⁹² Paul Valadier, *op. cit.*

⁹³ cf. les travaux de John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Editions du Seuil, 1999 ; Voir notamment Philippe Van Parijs, *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Le Seuil, 1991.

⁹⁴ John Rawls, *op.cit.* p. 104.

qui revient à « donner plus à ceux qui en ont moins », pour satisfaire l'idéal « d'égalité des chances » ou encore celle d'équité.

Il y a aujourd'hui une tendance à promouvoir l'universalité des valeurs de liberté, d'égalité, de dignité, de justice, etc. Toutefois, il est admis la reconnaissance de procéder à la limitation ou la restriction de certaines libertés. « La liberté n'est pas dans l'absence des contraintes mais dans la reconnaissance et la gestion des contraintes connues et tenues pour nécessaires au maintien d'une cohésion de la communauté. L'impératif de l'universalité des valeurs et celui du partage rationnel des contraintes sont deux armes essentielles d'une éthique politique finalisée par l'idée de Bien public. »⁹⁵

Pour Aristote, les hommes naissent liés. Pour les Modernes, les hommes naissent déliés, dans l'état de nature, libres et égaux. Cependant, la nécessité de limiter les libertés sans les empêcher est une idée de plus en plus défendue (voir le débat qui a suivi l'attentat contre Charlie Hebdo). Les libertés individuelles, sans aucune restriction, peuvent considérablement gêner la société dans son ensemble, d'où la nécessité de restreindre le champ d'action et la liberté des hommes, quand il en va de leur propre protection ; de l'intérêt général et donc de celle de la société légitimant du coup quelques interdictions.

Au nom du politique et donc de l'intérêt général, on ne peut pas tout permettre et tout se permettre dans la société. « Pas de liberté, en effet si celle-ci doit se payer d'un désagrément ou d'une peine, d'une faute ou d'une gêne, d'un péril pour soi ou pour autrui »⁹⁶. Pour des raisons de sécurité, d'harmonie et d'éthique, le politique conduit à donner rarement ou difficilement certaines libertés que l'on pourrait revendiquer : alcool, drogue, sexualité, permis de conduire, de port d'armes, polygamie, polyandrie, la pilule, l'IVG, la pédophilie, la zoophilie, l'euthanasie, l'anthropophagie, le cannibalisme, le mariage pour tous, etc.

L'unité nationale se présente comme l'une des missions du politique, auxquelles il faut rajouter la concorde et l'intégration des différences par la citoyenneté, ce lien juridique et politique impliquant une solidarité effective d'existence. L'unité de la nation se présente comme la destination de la société. Tisser la maille sociale pour éviter toute possibilité de déchirure. Veiller à tisser les liens sociaux pour que le tissu social ne se fissure pas et que la maille sociale soit parfaitement bien tissée notamment à travers une politique de communication appropriée⁹⁷.

Le politique se présente comme un traité pratique de savoir vivre à l'usage des membres d'une société. L'intérêt général est l'objectif à satisfaire en vue de contrer certains penchants individuels habitués à trouver du plaisir dans la transgression de l'ordre. Pierre Joseph Proudhon écrit ainsi dans son *Idee générale de la révolution* au XIXe siècle 1851 : « Etre gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié, censuré, commandé par des êtres qui n'ont ni titre, ni la science, ni la vertu... Etre gouverné, c'est être à chaque transaction à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé ; puis à la moindre réclamation, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrouté, empoisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale ! Et qu'il y a parmi nous des démocrates qui prétendent que le

⁹⁵ Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, Circé, 1997, p. 93.

⁹⁶ Michel Onfray, *Antimanuel de philosophie*, Paris, Bréal, 2001, p. 146.

⁹⁷ Ibrahima Silla, *Communiquer en politique. L'art de coudre et d'en découdre*, Editions des Trois fleuves, 2011.

gouvernement a du bon ; des socialistes qui soutiennent, au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, cette ignominie ; des prolétaires qui posent leur candidature à la présidence de la République. »⁹⁸

B – La morale et l'éthique au fondement du politique

Pendant de nombreux siècles, la politique va être purement et simplement confondue avec la morale. Considérée comme la morale en pratique et en actes, la politique fut perçue de ce point de vue comme sa « sœur jumelle ». Dans nombre de sociétés, elle fut comprise comme « l'art du souverain bien », notamment en raison du pouvoir conféré à un titulaire (individu, groupe ou peuple) qui l'exerce comme un service qu'il doit à l'ensemble de la communauté humaine qu'il régit. Il en ressort dès lors le principe selon lequel : « le pouvoir politique s'il est une charge pour celui qui le porte, est un bienfait pour le reste du peuple. D'où l'exigence d'obéissance des gouvernés envers leurs gouvernements. »⁹⁹ Cette idée du « meilleur gouvernement pour les hommes » est commune à l'ensemble des sociétés, même si les manières, modèles et modalités d'exercice de ce pouvoir politique diffèrent d'une société à l'autre ; d'une époque à l'autre.

Le politique est consubstantiel à l'existence de sociétés et de pouvoirs, même lorsque ces derniers sont faiblement institutionnalisés¹⁰⁰. Le politique apparaît ainsi comme ce qui pose les conditions institutionnelles de la coexistence pacifique entre les hommes, voire de la vie bonne¹⁰¹. Il y a donc du politique pour l'extinction des rivalités et l'apaisement des haines. L'enjeu est donc de sortir de l'anarchie, d'éviter la guerre, d'accumuler du pouvoir et d'en limiter l'usage, de se choisir un avenir, de justifier les inégalités, d'empêcher leur conversion en différends durables, de les rendre légitimes comme si elles étaient naturelles. »¹⁰²

La vie en commun se présente comme un terrain de jeu éthique et politique. L'éthique, chez Aristote – à distinguer de la morale – a un but pratique : « Le bonheur de l'individu humain, c'est-à-dire une manière de vivre harmonieusement et parfaitement sa condition humaine »¹⁰³. Ce bonheur passe par la réduction des maux et de la misère que le politique s'emploie à réduire.

Alfredo Gomez-Muller nous rappelle dans sa préface et ses notes introductives à propos de l'Éthique à Nicomaque d'Aristote que : « Dans la perspective d'Aristote, l'éthique désigne un savoir à la fois « théorique » et « pratique » ; elle s'identifie à la politique, car la politique au sens propre a pour objet la vertu générale. La recherche de la vertu personnelle et de la vertu générale sont en effet inséparables ; le sage doit, pour autant qu'il est sage, participer à la recherche du bien commun. La politique ne vient pas « compléter » l'éthique. Aux antipodes de la dichotomie moderne qui sépare radicalement la sphère du « privé » (qui serait le domaine de l'« éthique ») de la sphère « publique » (qui appartiendrait exclusivement à la « politique »), Aristote conçoit le gouvernement de soi et le gouvernement des autres comme un seul et même savoir, indissolublement « théorique » et « pratique ». On comprend dès lors que la politique ait pour objet le bonheur, le beau et le juste, le plaisir et la peine, le bien et le mal pris en un sens absolu, l'âme humaine ; on comprend également pourquoi le philosophe, loin de s'enfermer dans on ne sait quelle vague « contemplation » à l'écart du monde, doit s'efforcer d'acquérir la science du législateur (nomothétique), qui exige non seulement l'étude mais aussi l'expérience concrète des

⁹⁸ Pierre Joseph Proudhon, *Idée générale de la révolution au XIXe siècle*, 1851.

⁹⁹ Jean-Claude Ricci, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2018, p. 5.

¹⁰⁰ J.-W. Lapierre, *Vivre sans Etat ? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*, Paris, Seuil, 1977.

¹⁰¹ Paul Valadier, op.cit.

¹⁰² Yves Schemeil, « Une anthropologie politiste ? », *Raisons Politiques*, 2005/22, p. 50.

¹⁰³ Aristote, *Les politiques*, Paris, Flammarion, 2015, p. 24.

affaires de la cité. La politique-éthique, qui se distingue de la représentation courante de la politique comme simple recherche des honneurs et du pouvoir, est une dimension essentielle de la sophia. Suprême science organisatrice de la totalité de l'activité humaine (« science architectonique »), elle établit des lois pour la cité et « connaît en vue de quelle fin chaque chose doit être faite, fin qui est, dans chaque être, son bien, et, d'une manière générale, le souverain bien dans l'ensemble de la nature ». Le souverain bien ou fin finale est le réel totalisé à partir de l'expérience humaine de l'être en général. Le lieu où s'opère cette totalisation est un mode spécifique d'existence : l'existence selon la vertu. »¹⁰⁴

Dans sa détermination à lutter contre les racines et causes du mal dans la société, le politique entreprend ainsi de bâtir essentiellement une société idéale qui n'abandonne pas la violence, mais bien au contraire l'institutionnalise dans une sorte de « cruauté raffinée ». La répression devient ainsi une solution, un « mal nécessaire » face aux défections de la prévention. La répression des fautes, des délits, des crimes, des incivilités et des transgressions de l'ordre indispensable obéit de fait à la nécessité impérieuse de préserver l'intérêt général, la sécurité, l'intégrité, la dignité, l'égalité et l'humanité des citoyens. Cet idéalisme consacre l'éthique et la noblesse du politique.

Paul Valadier nous invite à nous interroger devant cette présence du mal en ces termes : « comment le politique conçu comme ce qui pose les conditions institutionnelles de la coexistence pacifique entre les hommes, voire de la bonne vie, peut-il se changer en lieu de l'horreur ? Comment ce qui doit ou devait permettre à l'homme la reconnaissance de l'autre homme devient-il le champ de la méconnaissance et de l'écrasement de l'homme par l'homme ? »¹⁰⁵

L'essence du politique se révèle précisément dans les situations extrêmes¹⁰⁶. Le pouvoir suprême et souverain se présente comme le seul moyen de sortir de l'état de nature et de la guerre de tous contre tous. (Hobbes). La politique se présente comme une œuvre de volonté et de responsabilité du fait que : « l'humanité est pour l'homme une lourde charge »¹⁰⁷ ; qui contraint à passer de la « culpabilité organisée » (selon l'expression d'Hannah Arendt), à la responsabilité organisée.

La politique se présente comme le destin de notre époque. L'activité suprême, mais aussi extrême. Pas de société sans politique. Mais aussi, elle est l'occasion de toutes les extrémismes et fondamentalismes. L'ordre politique contre l'arbitraire passe autant par la nécessité de la répression que par l'importance de la prévention. Le politique devient ainsi un moyen de limitation du mal par la promotion d'un ordre via une organisation pas forcément étatique : conçu comme ce qui pose les conditions institutionnelles de la coexistence pacifique entre les hommes, voire de la vie bonne pour œuvrer de sorte qu'elle soit un havre de paix. Mais la politique en fait souvent un lieu d'horreur au regard des pires calamités dans laquelle elle peut enserrer l'humanité et la société. Là où le politique promettait la souveraineté du Bien, l'on voit apparaître souvent dans bien des cas la dictature et la souveraineté du mal. Nécessité politique d'œuvrer en faveur de la faillite de cette entreprise maléfique. Un mal qui n'est pas seulement un soupçon mais une expérience vécue

Pour Carl Schmitt, le politique est irréductible et indépassable. La condition de l'homme est nécessairement politique. Pourquoi ? Parce que l'homme est un animal vulnérable et

¹⁰⁴ Alfredo Gomez-Muller (Préface), *Aristote. Ethique à Nicomaque*, Librairie Générale Française, 1992, p. 18.

¹⁰⁵ Paul Valadier, op. cit.

¹⁰⁶ Max Weber, op. cit. p. 54.

¹⁰⁷ Hannah Arendt,

dangereux. Il peut mourir et il peut tuer. Il cherche donc la sécurité dans le groupe, mais la même dialectique de la vulnérabilité et de la menace affecte le groupe comme l'individu : les groupes sont en guerre virtuelle les uns avec les autres. Tel est le fait majeur de notre condition. Le fait majeur n'est pas la guerre (C. Schmitt n'est pas belliciste), mais le risque de guerre. Schmitt reprend explicitement la conception de Thomas Hobbes concernant la natural condition of mankind.

« Depuis le 16^{ème} siècle déjà, il était généralement admis que pour contenir et refaçonner la nature humaine de manière à assurer l'ordre social et le bien-être économique, on ne pouvait s'en remettre aux commandements de la religion et à l'exhortation morale. Au cours des deux siècles suivants, marqués par l'essor du commerce et de l'industrie, de bons esprits répandirent l'idée que certains des « vices » inextirpables de l'homme, comme par la poursuite inlassable par chacun de son intérêt propre, pourraient se prêter, à condition d'être dirigés dans le sens voulu, à l'instauration d'un ordre social qui serait pour le moins viable et peut-être même capable de progrès. »¹⁰⁸

La dure réalité des limites de la croyance en l'appui de la Divinité d'aider au fonctionnement normal et idéal de la société consacre la désillusion à l'égard de la croyance en l'existence d'une Divinité régulatrice de la vie des hommes. On repère la remise en cause de cette croyance chez un Nietzsche ou un Dostoïevski, ou plus récemment chez Michel Onfray, mettant en exergue les limites de la Providence bienveillante, clémente et secourable appliquée à transformer le mal en bien.

De la discordance entre l'intérêt général et les intentions individuelles, une conviction et une responsabilité en ont résulté. La conviction a trait à l'improbable autodiscipline dont sont incapables les hommes qui se laissent souvent emportés et guidés par la férocité de leurs instincts. La responsabilité lui dicte d'œuvrer en faveur du succès dans la gestion des affaires de la cité. L'objectif est donc de sauver autant son âme que la cité. Ainsi Max Weber s'interroge : « Quand il faut mentir ou perdre, tuer ou être vaincu, quel choix est moral ? Les deux choix sont moraux pourvu que le succès voulu par ce dernier soit celui de la Cité, non le sien propre. »¹⁰⁹

Platon érige la noblesse du politique sur la possibilité de construire des cités idéales. L'imagination de la cité idéale part d'une appréciation lucide de la réalité sociale à approvisionner en valeurs et vertus, principes et modèles normatifs (justice idéale, politique idéale) indispensables à l'épanouissement de la société. Le platonisme ou la pensée spéculative et normative de Platon se traduit par le souhait de voir émerger la cité idéale passant notamment par une moralisation de la politique. Callipolis serait la cité idéale d'après Platon. Une cité idéale qui verrait le règne du philosophe roi ne désirant pas le pouvoir pour lui-même, mais pour le bien-être de ses semblables. Pourquoi le philosophe ? Parce que, selon Platon, le philosophe ne désire pas le pouvoir, contrairement au Prince de Machiavel. Un philosophe dont le désintéressement lui permet de faire un bon usage du pouvoir. Les philosophes rois pour atteindre les finalités du politique dans ses objectifs de voir ce qui est bon ou mauvais pour la collectivité. L'objectif n'est donc pas seulement de veiller au maintien de l'ordre, mais aussi et surtout d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des populations.

La cité idéale apparaît ainsi comme une quête. Platon partage ce souci central de la philosophie politique avec bien d'autres philosophes grecs tels Socrate, Aristote, Cicéron, etc. Toutefois, les conceptions de la cité idéale varient suivant les cultures politiques et les sociétés. Pour certains la cité idéale serait celle où les religieux dirigeraient la société. Pour d'autres, des

¹⁰⁸ Albert Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, 1991, p. 34.

¹⁰⁹ Max Weber, op. cit., p. 54-55.

sociétés dans lesquelles « l'idéal » serait de voir les hommes au pouvoir et les femmes au foyer. Pour un certain nombre de sociétés, les anciens ont de facto une légitimité à être les détenteurs et gestionnaires du pouvoir politique (la gérontocratie). D'autres rêvent d'une société de pieux et de saints. « Il est interdit d'interdire ». Tel était l'un des slogans de mai 68 scandé par des grévistes qui rêvaient de voir l'avènement d'une société libre et émancipé de tous les interdits.

Le platonisme est devenu un synonyme de naïveté. On parle ainsi d'amour platonique par exemple. L'idéalisme politique apparaît comme un platonisme ou la manifestation d'une certaine naïveté relevée d'ailleurs par Madison dans *The Federalist*, Madison : « Mais qu'est-ce que le gouvernement lui-même si ce n'est la plus haute réflexion concernant la nature humaine ? Si les hommes étaient des anges, il n'y aurait besoin d'aucun gouvernement. Si les anges devaient gouverner les hommes, il n'y aurait besoin d'aucun contrôle externe ou interne sur le gouvernement. La grande difficulté, s'agissant d'élaborer un gouvernement qui doit être administré par des hommes, est la suivante : il faut d'abord habiliter le gouvernement à contrôler les gouvernés et ensuite l'obliger à se contrôler lui-même. »

Selon Max Weber, il y a une opposition abyssale (des grandes profondeurs) entre :

- l'attitude de celui qui agit selon les maximes de l'éthique de conviction et qui pourrait pousser le croyant par exemple à faire son devoir en se remettant à Dieu ; exemple des guerres saintes, de ceux qui sont convaincus qu'ils mènent un djihad envers les mécréants. Ce qui constitue un vrai problème d'intolérance. La volonté de Dieu ne prive pas les hommes de leur responsabilité à agir pour atteindre des fins par des moyens appropriés.
- et l'attitude de celui qui agit selon l'éthique de responsabilité qui dit : « nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes »

Weber distingue deux éthiques possibles du métier politique : l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité. Elles sont certes hétéronomes, mais cela ne signifie pas pour autant que l'éthique de la responsabilité puisse être sans conviction et que l'éthique de la conviction soit nécessairement dénuée du sens des responsabilités.

- L'éthique de la responsabilité s'inscrit dans le souci spécifique de « répondre des conséquences prévisibles de nos actes ». Certaines conséquences des décisions sont prévisibles, y compris dans leurs effets pervers.
- Quant à l'éthique de la conviction, elle se rapproche davantage d'une éthique chrétienne qui fait son devoir, mais qui, en ce qui concerne le résultat de l'action s'en remet à Dieu. L'aspect passionnel de la conviction est déterminant, ce que Weber appelle « la flamme » de la doctrine et qui devant le résultat décevant se plaindra irrémédiablement du monde et de la nature des hommes. Les hommes censés être des exemples de cette éthique de conviction sont le syndicaliste ne percevant pas que certaines de ses actions pourraient donner des forces nouvelles à l'exploitation ou le pacifiste inconditionnel dont on sait aujourd'hui qu'il laisse à d'autres les moyens de préparer la guerre qu'il refuse. »¹¹⁰

Une fin moralement bonne peut avoir des conséquences moralement dangereuses (le don de sang pour sauver des vies a eu comme conséquence fâcheuse la transmission du sida comme ce fut le cas notamment en France avec le scandale du sang contaminé qui a poussé le Premier ministre français d'alors Laurent Fabius à reconnaître qu'en tant que gouvernants ils étaient « responsables mais pas coupables »). Il en est de même de la guerre qui se présente des fois comme un mal nécessaire : les plus faibles en paient le plus lourd tribut. Celui qui cherche à rétablir l'ordre en arrive à répandre le sang de victimes innocentes. L'éthique est donc une philosophie et une pédagogie de l'action. Une pédagogie ou une expérience des hommes et des situations qui dicte un réalisme.

¹¹⁰ Max Weber, cité dans Marc Babonnaud et Dominique Darrip, op. cit., p. 18-19.

Au regard de l'actualité en France comme au Sénégal et partout dans le monde, des voix s'élèvent pour réclamer une certaine moralisation de la vie politique et une « purification éthique ». Celle-ci serait destinée à conjurer les scandales politiques tels que les abus de biens sociaux, l'enrichissement illicite, la transhumance, le mensonge, les assassinats, les affaires de mœurs, la violence politique telle qu'on peut le voir lors des campagnes électorales qui sont de véritables moments de surchauffe politique. En effet, les campagnes ne constituent pas le signe de la pacification du jeu politique. En tant que lieu et espace de réinvention politique et de conquête des masses, elles se présentent aussi comme des moments de contraintes, de violence et de terreur¹¹¹.

Ce débat sur la moralisation de la vie politique ne date pas d'aujourd'hui. La philosophie politique (ou la philosophie du politique) s'interroge sur les fondements et les possibilités qui pourraient composer une cité idéale au nom d'un idéalisme du bien et de la justice. Et donc d'une morale et d'une éthique politique. Deux traditions de pensée s'opposent et dont les héritiers cherchent à perpétuer leurs pensées : Platon et Machiavel.

Le mot « Ethique » vient du grec ethos qui veut dire mœurs ou art de diriger la conduite ; quelque chose qui concerne donc la morale. L'éthique renvoie à un ensemble de règles de conduite découlant d'une conception de la morale (une science ou conception du bien et du mal ; une théorie de l'action humaine en tant qu'elle est soumise au devoir et a pour but le bien ; aux mœurs, habitudes et règles de conduite admises et pratiquées dans une société.

« L'éthique normative contemporaine voit s'affronter trois grandes familles :

- le déontologisme (du grec deon, devoir), une approche dont le paradigme est kantien et selon laquelle une action est moralement bonne si elle est universalisable et accomplie par devoir ou par respect pour une norme ;
- le conséquentialisme (dont l'utilitarisme est une version), pour qui une action est bonne si elle produit les meilleures conséquences pour les individus concernés ;
- et l'éthique de la vertu qui, contrairement aux deux précédentes qui ont en commun d'évaluer rationnellement les actions, juge davantage le caractère moral de l'agent (ce qu'Aristote appelait son ethos). »

L'éthique est aujourd'hui convoquée dans les sphères du pouvoir politique pour contrer la banalisation du scandale. La déclaration de patrimoine des responsables politiques, les enquêtes de moralité, la réactivation de la Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI) au Sénégal, la multiplication des institutions de contrôle et de veille constituent autant de décisions exigées par les populations et prises par les autorités pour promouvoir un renouveau éthique et déontologique de la vie politique. L'éthique politique conduit les gouvernants à entreprendre de s'opposer au mal par la force pour éviter notamment que le mal ne triomphe.

Le devoir de résistance est perçu comme une éthique de la responsabilité. Dans certains cas, le silence peut se donner à voir comme une culpabilité et l'inaction comme une complicité. Dans bien des domaines de la vie quotidienne, l'éthique est devenue un impératif revendiqué avec plus ou moins de succès. On parle ainsi désormais de plus en plus de bioéthique face à la malbouffe et aux OGM (organismes génétiquement modifiés) qui touchent le secteur alimentaire. Sont édictés, dans cette perspective, des principes de précaution de la fourche à la fourchette pour garantir la sécurité et la traçabilité des produits de consommation.

¹¹¹ Voir Ibrahima Silla, *Mauvaises ambiances démocratiques*, Editions Réussir, 2013.

« Le politique est à concevoir donc comme ce qui pose les conditions institutionnelles de la coexistence pacifique entre les hommes, voire de la vie bonne. »¹¹² Le politique est intention éthique. Une éthique qui veut se mettre au service de la justice. Le politique est ainsi conçu comme cet espace qui libère les hommes du mal qu'ils peuvent s'infliger en concentrant le monopole de la violence légitime (légitimée au regard du droit) entre les mains du Souverain. Celui-ci n'est pas pour autant dépositaire d'un pouvoir sans freins. Il existe des contrepouvoirs pour l'empêcher d'abuser du pouvoir. Une telle ambition reste difficile à satisfaire du fait que les hommes sont méchants et difficiles à convertir en sages, en héros ou en saints. Il est impossible en effet d'éteindre voire d'apaiser rivalités et haines féroces.

Le politique se présente comme une assurance d'un ordre des choses réconciliant l'homme avec lui-même et avec autrui. Les conflits d'altérité notamment exacerbés par le « narcissisme des petites différences » (selon l'expression de Marcel Mauss) constituent de véritables sources potentielles de désordre politique et social. Des sociétés fondamentalistes qui ont leur perception du politique et qui, par la terreur, la contrainte et la violence, contrôlent les moindres actes de leurs populations : ce qu'ils mangent, ce qu'ils boivent, ce qu'ils portent, ce que les télévisions doivent montrer. Il est connu par l'expérience que celui qui n'arrive pas à convertir persécute. Le respect des différences et des croyances reste aujourd'hui un objectif difficile à atteindre, comme on peut le voir avec les candidats au jihad dont l'action repose sur la force arbitraire.

Les intérêts du public doivent être les seuls objectifs du politique. L'éducation sert à élever le degré d'instruction notamment civique. L'énonciation et l'inculcation d'un devoir être et d'un savoir être passent par l'éducation à la culture civique. La promotion de valeurs et vertus est notamment enracinée dans une tradition et une culture politique en évolution par laquelle une symphonie existentielle devient possible. Il faut entendre par culture politique les usages, valeurs, croyances d'une ethnie ou d'une nation.

Les guerres, les révolutions et le terrorisme qui secouent le monde prouvent que l'homme est toujours aussi cruel¹¹³, le progrès moral de l'humanité semble n'être qu'un leurre, L'incivilité, l'agressivité, la criminalité se présentent comme des marginalités toujours aussi florissantes à rajouter aux calamités naturelles auxquelles les sociétés doivent faire face pour sécuriser leurs existences.

C – Machiavel ou l'émancipation de la politique par rapport à la morale

L'émancipation de la morale par rapport à la politique est la philosophie au fondement de la pensée de Nicolas Machiavel qui invite le prince à gouverner hors de toute considération morale. Il inaugure ainsi dans *Le Prince* l'idée très répandue qu'il y aurait une certaine incompatibilité entre la politique et la morale. Que la morale serait même contreproductive pour celui qui ambitionne de réussir en politique et qui aurait intérêt à ne pas s'embarrasser de considérations morales.

Pour Machiavel, le verdict est sans appel : « la fin justifie les moyens ». Le pouvoir, la gloire, la mégalomanie, le prestige, l'argent, les privilèges et la vengeance sont les fins poursuivies par nombre de ceux qui entreprennent de s'investir en politique. Les moyens qu'ils mobilisent pour satisfaire cette visée politique sont multiples. Ils peuvent être légaux comme illégaux, conventionnels comme non conventionnels. La politique conduit à l'élection comme à l'élimination par la mise à mort. Le coup d'Etat a été l'un des moyens les plus utilisés en Afrique notamment pour accéder au pouvoir. Mais également, la ruse, la trahison, la parole, la réputation,

¹¹² Paul Valadier, op.cit. p. 198.

¹¹³ Didier Raymond (préface) in Arthur Schopenhauer, *Douleurs du monde*, Paris, Editions Rivages, 1990, p. 22.

le charisme, la femme, le marabout, la promesse, le mensonge, la vérité et la religion constituent autant de moyens au service de ceux qui aspirent au pouvoir.

Le Prince est donc à voir comme un traité d'habileté politique qui se soucie essentiellement du pouvoir comme durée. Machiavel y dit :

- ce que doit être l'homme appelé à gouverner les autres ; avec le seul souci de la conservation du pouvoir ;
- comment celui-ci doit procéder par le maquillage de ses apparences ;
- sa capacité à faire croire qu'il est honnête et loyal, là où il est stratégique et rusé.

Kautilya (à travers son œuvre *Arthashastra*) ou Cioran, à travers son ouvrage *L'inconvénient d'être né*, peuvent apparaître très machiavéliques. Sur un ton très provocateur Cioran laissait entendre que : « Le droit de supprimer tous ceux qui nous agacent devrait figurer en première place dans la constitution de la Cité idéale. »¹¹⁴ Les risques de crime contre l'humanité encourus dissuadent désormais les hommes politiques les plus cyniques de verser dans de tels excès. Aussi, se gardent-ils bien d'opérer au vu et au su de toute la communauté internationale. Le cynisme opératoire devient de fait une subtile machine opérant secrètement pour éliminer les adversaires politiques et autres « détracteurs du régime (journalistes d'investigation, intellectuels, opposants, lanceurs d'alertes, etc.) par l'attentat comme en Russie ou l'exécution sur commande comme en Arabie Saoudite.

Aujourd'hui, la totalité des démocraties s'accordent à pratiquer désormais la punition dans le cadre du droit et de la raison¹¹⁵. De nouvelles manières de punir et de surveiller sont inventées. En effet, des supplices et de la torture, l'on est passé en matière de peine au bracelet électronique et à l'enfermement à « l'air libre » et non forcément entre quatre murs.

A ce titre, il convient de rappeler que la criminologie est la science qui s'efforce de comprendre celui qui agit contre la loi et la pénologie la science qui s'intéresse à la manière de le punir. Pour Emmanuel Jaffelin : « Après tout, il faut bien que nous sachions de quoi est fait le criminel pour savoir comment le traiter sans le fouetter. Le criminel n'a qu'à bien se tenir, criminologue et pénologue s'occupent de lui. Même s'il s'est embarqué dans sur une route sinueuse, la science veille sur lui pour le ramener dans le droit chemin ». (...) « Le pénologue est aussi le savant de la punition comme le podologue l'est du pied. L'un s'occupe des cors qui font souffrir, l'autre des corps qu'il faut détenir. (...) Punir n'est pas une mince affaire »¹¹⁶

Machiavel se présente comme le premier philosophe qui dresse le portrait de ce que doit être l'homme politique ; comment il doit agir ; comment il doit anticiper la nécessité. Il prétend savoir comment réussir ce prodige : face à l'antagonisme qui spécifie le politique, trouver le savant dosage de ruse et de violence susceptible de produire l'équilibre. Le portrait est délicat parce que l'office que se propose le philosophe est censé être à la fois normatif (dire ce qui doit être) et descriptif (faire valoir ce qui est). Aussi entame-t-il son célèbre ouvrage, *Le prince*, destiné aux Médicis en ces termes : « Dans le dessein que j'ai d'écrire des choses utiles pour celui qui me lira, il m'a paru qu'il valait mieux m'arrêter à la réalité des choses que de me livrer à de vaines spéculations. Bien des gens ont imaginé des républiques et des principautés telles qu'on n'en a jamais vues ni connues. Mais à quoi servent ces imaginations ? Il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre, qu'étudiant que cette dernière, on apprend plutôt à se ruiner qu'à se conserver. » (cf. chapitre XV). Ces mots sonnent comme une réponse à l'idéalisme caractéristique de la philosophie politique platonicienne.

¹¹⁴ Cioran, *De l'inconvénient d'être né*, Paris, Gallimard, 1973, p. 150.

¹¹⁵ Cf. Emmanuel Jaffelin, *Apologie de la punition*, Plon, 2014.

¹¹⁶ Emmanuel Jaffelin, op. cit., p. 12.

Machiavel refuse de céder à tout idéalisme et fait l'apologie d'un réalisme et d'un cynisme. Aussi dit-il : « Celui qui cède un instant à l'idéalisme politique, pour ornés que soient ses propos, pour administrée que soit sa posture, il se rend vulnérable au moindre tyran qui passe. Dans cette voie, on est toujours conduit, en fin de compte, à avaliser la souffrance physique, prélude de la mise à mort. »¹¹⁷ Machiavel justifie le projet réaliste qu'il conseille au prince en ces termes : « Mais mon intention étant d'écrire des choses profitables à ceux qui les entendront, il m'a semblé plus convenable d'aller droit à la vérité effective de la chose plutôt que d'en rester à l'imagination. Beaucoup se sont imaginé des républiques et des principautés qui ne furent jamais vues ni connues pour vraies. Mais il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre, que celui qui laissera ce qui se fait pour cela qui se devrait faire, il apprend plutôt à se perdre qu'à se conserver. » (in *Le Prince*, chapitre XV).

Le risque permanent de conflit devrait selon lui conduire le prince à voir le monde politique plus particulièrement tel qu'il est et non tel qu'il devrait être. Machiavel se présente donc comme un réaliste par opposition aux idéalistes. Cette conviction est à la base du réalisme et de la *realpolitik* inspirant nombre d'Etats dans la conduite de leur politique étrangère. Ce réalisme peut en effet se révéler comme un cynisme, notamment quand il dit, dans le Discours sur la Deuxième décade de Tite Live, qu'un « Un meurtre est toujours utile pour consolider tout nouveau gouvernement ».

D'après la conception de Machiavel¹¹⁸ : « l'homme politique ne doit donc rien à la fortune. Il s'élève au pouvoir suprême non par la faveur mais en passant par tous les grades militaires, qu'il gagna incessamment à force de travaux et de dangers ; et quand il eût atteint ce pouvoir il sait s'y maintenir par les résolutions les plus hardies et les plus périlleuses. Il n'est jamais là par hasard. Ni la fortune, ni la vertu ne sont la matrice de son autorité. Et c'est du bon ou du mauvais usage des cruautés que dépend le maintien du pouvoir. Le bon usage n'en est pas un usage modéré mais exaspéré. Il s'agit de les commettre « toutes à la fois », la cruauté ne se distille pas lentement, contrairement aux bienfaits qui, eux, doivent être lentement savourés. Si l'homme politique peut, de ce fait, apparaître comme l'homme de la férocité, c'est pourtant une férocité aussi ponctuelle qu'outrée. La violence rare, mais déchainée s'en trouve, du coup « à l'avantage des sujets ». C'est une virilité sans concession, où l'on commet un mal pour un bien sans états d'âme. La politique n'est pas l'affaire des timides, les hésitations n'y sont pas permises. Le politique est le lieu de la décision. L'inconsistance, l'hésitation, la timidité, la modestie et la crainte ne peuvent être que ses calamités. Rien de pire que d'être irrésolu. La douceur est assimilée à la mollesse et le doute est déplorablement efféminé. (...) Le bon usage de la cruauté consiste d'abord à savoir apprécier la menace pour sa propre sécurité. Mépriser l'art de la guerre, c'est faire le premier pas vers sa ruine. »¹¹⁹

Pour Marc Babonnaud et Dominique Darrip : « Il est devenu trivial de dire que Machiavel sépare le politique de la morale. Il dévoile en fait un secret : la moralité du prince est toujours une feinte et c'est en termes d'image qu'il doit penser son agir s'il le veut efficace. Car ce qui est vertu dans la société civile serait défaillance ou insuffisance dans la vie politique. L'espace politique est ainsi celui de l'inversion des valeurs. »¹²⁰ En effet, Machiavel considère qu' : « il y a certaines qualités qui semblent être des vertus et qui feraient la ruine du prince, de même il en est d'autres qui paraissent être des vices et dont peuvent résulter néanmoins sa conservation et son bien-

¹¹⁷ Jean-Claude Milner, *op. cit.* p. 20.

¹¹⁸ Machiavel, *Le Prince*, Paris, Nathan, 1982, ch. VIII.

¹¹⁹ Machiavel cité dans Marc Babonnaud & Dominique Darrip, *op. cit.* p. 10-11.

¹²⁰ *Op. cit.*, p. 13.

être. »¹²¹ « C'est pourquoi, disent Marc Babonnaud et Dominique Darrip, l'homme politique est l'homme paradoxal. C'est l'homme de la transgression : les vertus sont pour les autres et on ne maintient ces vertus dans le corps social qu'à la condition de ne pas avoir la naïveté de les pratiquer soi-même. Pour l'homme d'exception, les vices mutent en qualités : il n'est pas menteur, déloyal, voleur ou retors, il est habile, ingénieux, diplomate et dégourdi. La ruse est ici de masquer la ruse, et le prince est un champion des apparences. La réputation de moralité doit être soignée pour mieux cacher qu'elle est usurpée : l'homme politique devant compter sur ce qui dépend de lui plutôt que sur ce qui dépend des autres, et sa réputation dépend de lui. (...) Bref, le Prince est un homme d'apparences et de simulacres, et c'est cette maîtrise des apparences qui lui donnera une prise ferme sur la réalité. Il doit apparaître sincère, humain, loyal et religieux. La morale est ce dont il a besoin pour impressionner le vulgaire. Il est celui qui toujours se fait passer pour un autre, c'est un prince de la séduction, ruse curieusement souvent féminine, qui garantit pourtant le maintien de sa virile puissance. »¹²²

Il y a là l'idée selon laquelle, l'homme politique ne peut être qu'exempt de ces inopportunes tendretés. Même Max Weber, nous rappelle Marc Babonnaud et Dominique Darrip, considère, notamment dans le chapitre « Le métier et la vocation d'homme politique », le détachement, la désaffection comme les qualités indispensables de l'éthique de la responsabilité. Les hommes sensibles, les poètes, les rêveurs n'ont pas leur place en politique¹²³. En réalité, ce portrait était valable dans un système autoritaire et antidémocratique. Il est aujourd'hui impossible voire suicidaire de fonctionner de cette manière aussi machiavélique.

La conviction de Machiavel est que : « Les hommes sont généralement ingrats, changeants, dissimulés, timides et âpres au gain. Tant qu'on leur fait du bien ils sont tout entiers à vous ; ils vous offrent leurs biens, leur sang, leur vie, et jusqu'à leurs propres enfants (...) lorsque l'occasion se présente, ils se révoltent contre vous. Et le prince qui, faisant fonds de si belles paroles, néglige de se mettre en mesure contre les événements, court le risque de périr, parce que les amis qu'on se fait à prix d'argent, et non par les qualités de l'esprit et de l'âme, sont rarement à l'épreuve des revers de la fortune, et vous abandonnent dès que vous avez besoin d'eux. Les hommes en général sont plus portés à ménager celui qui se fait craindre que celui qui se fait aimer ». Pour Machiavel : « le prince court autant de dangers par la nature de ses ennemis que par celle de ses défenseurs ».

Le réalisme et la *realpolitik*, pour ne pas dire le machiavélisme, sont à l'œuvre dans les relations internationales. En effet, comme le soutient Max Weber : « la politique est, par essence, conflit, entre les nations, entre les partis, entre les individus. Nul n'a jamais pensé que les règles formelles de la morale kantienne fassent en même temps les règles d'efficacité à l'usage des combattants de la bataille politique »¹²⁴. Partant de l'idée que le monde est habité par des êtres humains et non par des êtres divins ayant les qualités de Dieu, César en tire une règle : « Si tu veux la paix, prépare la guerre ». Clausewitz (1780-1831) en tire un constat : l'existence sociale est une relation conflictuelle ; ce qui l'amène à la conclusion suivante : « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ».¹²⁵ Hitler, dans *Mein Kampf* considère que : « l'humanité était devenue forte dans les luttes éternelles et elle ne périra que de la paix éternelle. » Henry Kissinger, dans *Diplomatie*, affirme que : « La politique étrangère se construit sur le sable mouvant lorsqu'elle néglige les vrais rapports de force et compte sur ce qu'elle

¹²¹ Op. cit., ch. XV.

¹²² Op. cit. p. 14..

¹²³ Max Weber, *Le savant et le politique*, 10/18, Paris, 2002.

¹²⁴ Max Weber, op. cit., p. 55.

¹²⁵ Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Payot, 2014.

prophétise des intentions d'autrui. »¹²⁶ Aussi précise-t-il : « Dans l'histoire, les nations ont recherché la satisfaction de leur intérêt égoïste plus souvent que l'application de leurs nobles principes, et se sont posées en rivales plus souvent qu'elles n'ont coopéré. Rien n'indique que ce comportement ait changé, aucun indice n'annonce sur ce point de transformation notable dans les prochaines décennies. »¹²⁷ Pour Emeric de Vattel (1714-1767) : « Il est trop bien connu par l'expérience que les puissances prédominantes hésitent rarement à molester leurs voisins, à les opprimer et même à les subjuguier totalement lorsque l'opportunité se présente, et elles le font en toute impunité. »¹²⁸ (Le droit des gens, 1863). « Un canon bien chargé est souvent beaucoup plus efficace qu'un document de droit. » pour maintenir l'équilibre ou pour asseoir sa domination.

Ces réalistes se distinguent d'un Emmanuel Kant (1724-1804) qui considère dans son *Projet de paix perpétuelle* que : « Plus la guerre devient effroyable, plus il y a de chances que les hommes deviennent raisonnables et œuvrent à des accords internationaux ». Madison, dans *Le fédéraliste* affirme que : « Dans une république suffisamment importante, les diverses « factions » politiques poursuivant égoïstement leurs propres intérêts mettaient en place par une sorte de mécanisme automatique, une harmonie intérieure adéquate. » Et Palmerson rappelle à qui veut bien l'entendre : « Nous n'avons ni d'alliés éternels, ni d'ennemis permanents, nos intérêts sont éternels et il est de notre devoir de nous y référer. »¹²⁹

Machiavel semble avoir laissé à l'humanité des héritiers qui s'inspirent et légitiment encore aujourd'hui la déconsidération de toute morale quand il en va de l'intérêt national, politique ou géopolitique bien compris. On peut y voire toutefois moins un machiavélisme synonyme de cynisme qu'un réalisme machiavélien lucide qui conduit à voir le monde tel qu'il est non tel qu'il devrait être.

D – La politique comme une œuvre de volonté et de décision

La politique est une œuvre de la volonté et de la décision partant de la foi en la capacité de l'homme de construire son idéal de société. Donc un projet destiné à invalider la peur de l'avenir et à protéger la société. Une volonté parce que personne n'est obligée de faire de la politique. Une décision, parce que tout citoyen peut envisager de s'engager et de militer pour défendre des causes, intérêts personnels ou collectifs. Les deux (la volonté et la décision) sont donc inextricablement liés. La volonté et la décision sont soutenues par un droit garanti par la Constitution, mais aussi pour d'autres, fustigeant la crise du militantisme, un devoir pour conjurer les déficits de l'engagement et assumer la responsabilité d'agir. Ainsi Jean Jaurès pouvait dire que : « ce n'est pas seulement par la force des choses que s'accomplira la révolution sociale. C'est par la force des hommes, par l'énergie des consciences et des volontés. »¹³⁰

Pour Carole Widmaier : « La détermination de la volonté est un acte de liberté : vouloir être asservi est donc contradictoire. Par conséquent, la servitude ne peut être qu'imposée. La formule même de « servitude volontaire » ne peut donc être qu'idéologique : le sentiment du consentement cache la réalité de la domination. »¹³¹

¹²⁶ Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, p. 276.

¹²⁷ Henry Kissinger, *Diplomatie*, p. 10-11.

¹²⁸ Cité dans Henry Kissinger, op. cit., p. 36.

¹²⁹ Cité dans Henry Kissinger, op. cit., p. 83.

¹³⁰ Jean Jaurès, extrait de Madeleine Rebérioux, *Jaurès La parole et l'acte*, Paris, Gallimard, 1994.

¹³¹ Carole Widmaier, « De la servitude volontaire aux impasses de la volonté. Politique et imagination chez La Boétie et Hannah Arendt », *Raisons partiques*, 2015/4, N° 60, p. 83.

La peur vis-à-vis de l'activité politique est une réalité sociologique qui s'explique entre autres par la crainte du maraboutage, des coups tordus, trahisons, déceptions et frustrations. N'y trouvant pas leurs comptes, nombre de citoyens délaissent l'activité à une minorité d'acteurs politiques, prennent leurs distances et peuvent même considérer qu'ils ne se sentent pas concernés. La politique, c'est pour eux l'affaire des autres. Des débats compliqués, longs et interminables. Le scepticisme de nombre de citoyens vis-à-vis de la politique et ses capacités à permettre les vrais changements est grandissant. Ils considèrent la politique comme un fournisseur d'illusions. Il en ressort des perceptions très négatives de l'activité politique qui poussent certains citoyens à se déclarer incompetents. D'autres désintéressés. Et on pourrait dire à la suite de Régis Debray que : « L'action est à base de volonté, mais la volonté produit ses propres conséquences, inattendues. L'histoire est une stratégie déjouée. C'est toute la malédiction de l'action politique (...) l'écart entre le but visé et le but atteint. »¹³²

Les alternances, les remaniements et les soulèvements nous rappellent que rien n'est joué d'avance mais que tout, par la volonté, prend des tournures, directions, élans et mouvements nouveaux. La politique œuvre pour l'élan vital et le progrès sociétal. Elle est à appréhender donc comme une dynamique dirigée contre la fatalité. L'histoire n'enseigne pas le fatalisme. Bien au contraire, elle nous apprend que : « l'élaboration d'une politique est un processus répétitif et cumulatif, qui permet d'incorporer constamment les leçons d'hier dans les décisions d'aujourd'hui. C'est ce processus d'apprentissage qui fait que les risques d'effets pervers ont de bonnes chances d'être repérés et réduits, voire éliminés. »¹³³

Dans cette perspective, les accidents de la route, les maladies et épidémies ne sont pas compris comme des fatalités à subir, mais des anomalies à corriger par un volontarisme politique approprié et circonstancié susceptible d'inscrire la société dans un mouvement positivement évolutif et une continuité rassurante.

L'action politique se donne ainsi à voir comme une volonté de neutraliser l'argument fataliste. La politique se définit sous cet angle comme une volonté de réformer en vue du progrès sociétal. Une volonté d'impulser une dynamique de l'émergence vers un mieux-être. La politique en renouvellement permanent inscrit constamment la société dans une dynamique en mouvement et non dans un ordre statique. Le but étant d'impulser l'élan vital vers plus de démocratie, de possibilités et de progrès. Et il ne serait pas exagéré de dire qu' : « au danger d'agir, on peut toujours opposer celui de ne rien faire »¹³⁴.

Pour réaliser le changement et le mouvement, notamment politique, il convient de :

- refuser de s'habituer à la fatalité du présent, du devenir et de l'avenir et donc de s'attaquer à l'impossible ; Pour Max Weber: « l'on aurait jamais pu atteindre le possible, si dans le monde on ne s'était pas toujours et sans cesse attaqué à l'impossible »¹³⁵ ;
- refuser de vivre au jour le jour ; donc prévoir, planifier, projeter, s'organiser, résister, désobéir à la routine ;
- rendre disponible à la nouveauté : réformer, s'adapter, espérer. L'espoir comme le carburant du possible. Comprendre la politique comme élan vital et mouvement contre le fatalisme passif. Un fatalisme actif à distinguer du fatalisme passif ;
- organiser le monde à notre guise ;
- réhabiliter la politique. La politique contre l'illusion de subir la fatalité du destin.

¹³² Régis Debray, *Par amour de l'art. Pour une éducation intellectuelle*, Paris Gallimard, 1998, p. 487.

¹³³ Albert Hirschman, *op.cit.* p. 74

¹³⁴ Albert Hirschman, *op. cit.* p. 166.

¹³⁵ Max Weber, *Le métier et la vocation d'homme politique*, Plon, 1919, p. 58.

- Agir et non se soumettre au destin. La politique se dresse contre la conception figée du destin. La politique se met au service d'un destin à inventer. La politique contre les conceptions déterministes des lois de l'histoire, contre le cycle fatal et infernal de la vie ;
- Invalider l'imaginaire de « l'entêtement rétrospectif », c'est à dire de la répétition inaltérable et irréversible des événements.
- Reconnaître que : « le destin, c'est la politique »¹³⁶

Comme l'écrit justement Souleymane Bachir Diagne : « Si l'être humain jouit du libre-arbitre dans ses actes et a donc pouvoir autonome, cela ne signifie-t-il pas une limitation de la puissance de Dieu ? Mais s'il n'a pas en lui-même capacité d'agir selon sa volonté libre, ne vide-t-on pas la justice de Dieu de toute signification ? Car récompenser ou punir, en ce monde et/ou dans l'autre, celui ou celle qui ne serait qu'une marionnette irresponsable, quel sens cela aurait-il ? »¹³⁷ Ainsi, le citoyen advient et devient par sa volonté réformatrice et son action créatrice, le « collaborateur de Dieu »¹³⁸.

Le fatalisme qui s'énonce, loin de démobiliser la volonté, la réactive comme si les citoyens, bien que désespérés du pouvoir, avaient parfaitement compris qu'ils ne pourraient pas cesser de vouloir et d'espérer. Ne règne pas forcément le « à quoi bon » mais bien le « pourquoi pas ». Ce fatalisme à long terme n'empêche donc nullement l'individu de croire, qu'à court terme, il pouvait lutter pour améliorer sa condition et était fondé à le faire.

La politique apparaît ainsi comme une œuvre productive d'effets positifs favorables au progrès vers un mieux être. Une politique d'intervention, et non de soumission aux événements indésirables, pour parer au danger de l'immobilisation et favoriser le mouvement vers la production des biens vitaux et la satisfaction des besoins fondamentaux, passant par des politiques publiques d'anticipation rationnelles.

La politique, contrairement à l'univers, n'est pas perçue comme « une collection de choses finies au sein d'un vide où rien n'arrive » mais bien la dispersion de choses infinies au sein d'un espace où tout peut arriver. Comme l'écrit Mohamed Iqbal, « l'univers n'est pas donné en bloc, comme un produit fini, immobile et incapable de changement »¹³⁹. Cette philosophie du mouvement participe à l'invalidation de la conception fataliste du temps et une mise sur agenda politique des affaires de la société destinée à maîtriser la temporalité des décisions et des événements. Le temps ne saurait être pensé comme un espace donné mais un espace à construire. Le temps pensé, non plus comme défilé inaltérable du destin, mais plutôt comme « devenir créateur d'une cosmologie qui soit émergence continue, élan vital »¹⁴⁰. Le temps est apparu finalement, non comme une succession d'instantanés identiques, mais comme une succession d'instantanés distincts les uns des autres, une suite de volontés choisies et non subies, une suite d'actions menées et non imposées. « Nos institutions, nos communautés, nos couples sont maintenus dans leur être légitime par notre volonté, privée ou publique, qui s'exerce et doit de plus en plus se formuler à chaque instant du temps. Et nous avons le sentiment que c'est dans cette création continuée du consentement que l'individu est vraiment un individu authentique, qu'il devient ce qu'il est précisément en exerçant toujours à nouveau activement, à chaque instant, sa liberté – en refusant de recevoir aucune obligation du passé, ce passé fut-il celui de nos propres

¹³⁶ Jean-Claude Milner, *op.cit.*

¹³⁷ Souleymane Bachir Diagne, *Comment philosopher en islam ?*, Editions Phoenix, 2008, p. 8.

¹³⁸ Souleymane Bachir Diagne, *Bergson postcolonial. L'élan vital dans la pensée de Léopold Sédar Senghor et de Mohamed Iqbal*, Paris, CNRS Editions, 2011, p. 13.

¹³⁹ Cité dans Souleymane Bachir Diagne, *Bergson post-colonial*, op. cit., p. 114.

¹⁴⁰ Souleymane Bachir Diagne, *Comment philosopher en islam ?*, op. cit., p. 107.

choix¹⁴¹. Le temps ne fait pas que se répéter. Il existe des échelles du temps. Temps de la barbarie, temps de la civilisation, de la colonisation, de la mondialisation, temps de l'émergence, etc.

Le politique se déploie donc contre le postulat d'une temporalité enchaînant les causes et les effets. Ce qui ramène à admettre que tout n'est pas donné d'avance. Tout est à construire. Le politique est fondamentalement l'expression d'une volonté. Une volonté qui entreprend de réaliser des choses profitables aux membres de la société. Donc par des politiques publiques passant par un projet collectif, et non par des petits projets individuels collectés. Le projet politique collectif passe par la mise sur agenda de la décision politique pour satisfaire la logique de l'efficacité de l'action passant par une gestion optimale du temps. La volonté de servir le public aboutit à la décision de services publics sectoriels.

La notion d'agenda peut être définie comme « l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention de autorités publiques légitimes. »¹⁴²

Dans la masse des conflits d'intérêts, des difficultés sociales et des aspirations collectives de toutes sortes et de tout ordre, une partie seulement est portée sur la scène politique (locale, nationale ou supra nationale) et prise en charge comme problème à résoudre ou, du moins, à gérer. Il s'opère ainsi un mécanisme de sélection sur la base de quelques critères bien précis¹⁴³. A la suite de Philippe Braud, on peut identifier trois principaux critères :

1°- La délimitation des compétences légales des diverses autorités susceptibles de se sentir concernées ; notamment pour éviter que certains ministères ou collectivités publiques se saisissent ou n'interviennent face à n'importe quelle question. D'où la mise en place d'un mécanisme de verrouillage juridique pour situer les responsabilités, habilitations et compétences.

2°- La nature du problème posé. Aucune question n'est par essence politique. Tous les problèmes ne sont pas nécessairement politiques pour être pris en compte par les pouvoirs publics et subir le traitement adéquat ; toute question devrait nécessairement être problématisée ou traduite en termes politiques. Force est de reconnaître que ce n'est pas toujours le cas. Donc, toute question pour recevoir un traitement politique, devrait être inscrite dans une « procédure d'étiquetage politique ».

3°- L'inclination des acteurs politiques à se saisir ou à saisir l'instance gouvernante. La mise sur agenda peut ainsi découler d'un consensus entre la majorité et l'opposition à la faveur d'un débat susceptible de permettre d'engager un processus d'action. On peut donner l'exemple d'un mouvement de grève dans le secteur de la santé ou de l'éducation. L'opposition peut en effet s'emparer du sentiment d'impuissance du gouvernement pour fustiger les conséquences et déséquilibres que pourraient générer le non-traitement de ces problèmes laissés en déshérence. De la dispute entre majorité et opposition au cœur du débat politique vont émerger les mécanismes de sélection des objets légitimes de recueillir une initiative publique et donc l'inscription sur l'agenda. Une majorité aussi forte soit-elle doit tenir compte de ces considérations notamment en évitant de s'enfermer dans une vision statique.

C'est la politique qui fait la loi. La politique a la souveraineté de la décision politique. L'enjeu pour les élus est donc d'être disponible au public, à ses préoccupations et aspirations légitimes. Et pour les gouvernants une disponibilité des citoyens à leur autorité légale-légitime. Et

¹⁴¹ Pierre Manent, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Fayard, 2001, p. 196.

¹⁴² Jean Padioleau, *L'Etat au concret*, PUF, 1982, p. 25.

¹⁴³ Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1992, p. 390-391.

on pourrait dire à la suite de Raymond Aron que : « toutes les sociétés modernes ont l'ambition de construire l'ordre conforme à leur idéal et refusent de se soumettre à aucune fatalité. »¹⁴⁴

Les utopies d'hier deviennent aujourd'hui par la volonté et la décision politique des industries à réaliser : la citoyenneté, la démocratie, l'alternance au pouvoir, la souveraineté des droits de l'homme, les libertés et droits fondamentaux, l'intégration, la globalisation, le développement des transports, les TIC, etc. en vue de l'amélioration des conditions de vie. La réalisation de tout ceci passe par une dynamique de l'émergence à créer et non à décréter. Plus un plan qu'un simple slogan, tel « un Sénégal émergent ».

Les sociétés se fixent ainsi des buts pratiques : mise sur agenda et investissements à partir d'une vision et d'une créativité ouvrant à l'invention de solutions susceptibles de résoudre les problèmes et d'infléchir le cours de l'histoire. Ce qui s'apparente à un refus de s'accommoder à la « force des choses » et au « cours normal des choses » abdiquant devant les incertitudes.

Le politique peut et doit s'occuper de la temporalité sans renier les désirs de sainteté et de liberté. Il peut paraître difficile voire impossible de se satisfaire d'une vie essentiellement contemplative. Le politique, comme la politique, c'est des réponses plus que des questions. La sainteté contemplative ne saurait être la seule destination de l'homme. La destination politique des sociétés pousse même les saints à suggérer un ordre politique temporel à côté du spirituel. Le politique se présente comme le moteur efficace de l'histoire des sociétés humaines. Pour vivre en communauté. Le politique est ce par quoi les hommes orientent sensiblement et décisivement la vie et le mouvement de la société. La politique est volonté et possibilité de réformes. Nombre de philosophes considèrent ainsi que les hommes sont libres de leur volonté et ne sont soumis à aucune loi divine. La société a été, est et sera ce qu'ils en feront en tant qu'acteur et non auteur.

Pour Pierre Manent : « l'homme est l'auteur souverain, de fait et de droit, du monde humain. Il l'est et il doit l'être. Le monde, en tous cas le monde humain, la « société », n'a pas pour auteur Dieu, ou les dieux, ni la nature, mais l'homme lui-même. Cette vérité fondamentale de notre condition, qui dans les sociétés antérieures était cachée et pour ainsi dire enfouie, devient visible dans les sociétés démocratiques. La démocratie met en œuvre et en scène cette souveraineté humaine. (...) Toute grande élection au suffrage universel met en œuvre et en scène le fait que les sociétaires, les citoyens, sont les auteurs de leurs conditions d'existence puisqu'ils choisissent librement leurs représentants qui vont déterminer ces conditions par la législation. Là est d'ailleurs le motif le plus fort, et en même temps le plus noble, des adversaires de la démocratie moderne, de ceux qu'on appelait les « réactionnaires » : ils considéraient qu'il y a quelque chose de suprêmement dangereux pour l'homme, en vérité d'impie, dans l'ambition démocratique d'organiser le monde « à notre guise », au lieu d'obéir à la loi divine ou de suivre les coutumes éprouvées reçues des générations passées. »¹⁴⁵

Comme l'écrit Mohamed Iqbal, « l'univers n'est pas donné en bloc », comme un produit fini, immobile et incapable de changement »¹⁴⁶. Les citoyens deviennent de fait des « collaborateurs de Dieu » pour la réalisation du projet d'un ordre social par le projet d'une organisation politique passant nécessairement par l'institutionnalisation et la structuration de la société : Un chef, une hiérarchie, des règles et lois, des droits et devoirs, des offres et garanties, etc. Les sociétés apprennent à prendre nos destinées en main, notamment par le travail compris, non pas comme cause de dégénérescence ou d'avilissement, mais comme condition d'épanouissement de l'être. Vivre en travaillant. Travailler en vivant. Eloge et non haine du

¹⁴⁴ Raymond Aron, *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann-Lévy, 1965, p. 7 - 8.

¹⁴⁵ Pierre Manent, op. cit. p. 13.

¹⁴⁶ Cité dans Souleymane Bachir Diagne, p. 114.

travail. Haine de la paresse. Promouvoir une discipline virile et non une « domination despotique de soi »¹⁴⁷.

Le politique est projet. Il s'agit dans ce projet d'agir et non de subir le destin. Agir par une volonté de réformes et d'adapter la société selon ses convenances pour rendre la vie, non pas telle qu'elle devrait être, mais bien telle qu'on veut qu'elle soit. Le politique apparaît ainsi comme ce qui permet de satisfaire nos désirs et nos souhaits. Max Weber pouvait ainsi dire que : « nous savons ou nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision »¹⁴⁸. Il est nécessaire de recourir à des décideurs ayant un savoir spécifique chacun pour accomplir les volontés et projets qu'on attend d'eux. Le politique se présente donc comme une instance déterminante pour changer, transformer et faire évoluer la société dans le sens voulu. L'idée qu'une cité heureuse sera celle qui saura être régie par une bonne constitution.

La politique se présente comme une œuvre de décision. Une décision rendue légale par le principe d'une délégation délibérée. Ce n'est pas grâce à un hasard heureux, une coïncidence bienvenue ou à une longue patience que les problèmes peuvent trouver une solution. La nécessité de la décision est déterminante. La résolution des problèmes passe par l'invention de solutions à partir d'une vision claire et ambitieuse. Elle passe notamment par la volonté de changement né du besoin de développement. La politique est donc vision et prospective. Le progrès ne naît pas de l'accidentel, mais de la volonté conjoncturellement située. Le possible impose la reconnaissance de l'inaccompli.

Il y a toutefois un risque d'abus d'autorité fondé sur l'apparence de la nécessité de décider dans des situations jugées exceptionnelles ; quand le pouvoir décide arbitrairement de leur exceptionnalité. Risque de voir les citoyens exposés à l'arbitraire des caprices du souverain ou du monarque. Des créations d'agence et des nominations clientélistes trouvent ainsi une certaine justification sur des prétendues « nécessités de service » ou « clauses d'exception ». Henri-Pierre Jeudy souligne à ce titre que : « (...) dans un état d'exception ou d'urgence, tout ordre repose sur une décision et non sur le système normatif qui le régit. »¹⁴⁹ Pour Hannah Arendt : « la légalité fixe des limites aux activités, mais ne les inspire pas. La grandeur mais aussi l'inconvénient des lois dans les sociétés libres est qu'elles disent uniquement ce que l'on ne devrait pas faire, mais jamais, ce que l'on devrait faire. »¹⁵⁰

Section 2 : La Politique : l'activité politique

A – La politique comme un métier. Les facettes du métier

La politique est un secteur d'activités qui accueille des professionnels de la politique. La politique devient ainsi un métier à part entière avec ses ficelles, ses gestes, ses techniques, ses recettes, des savoir-faire, des savoir-être, donnant lieu à des techniques et pratiques de soi. C'est également un métier choisi volontairement par un engagement et un militantisme actif.

¹⁴⁷ Paul Lafargue, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Galilée, 1988 in Michel Onfray, *Antimanuel de philosophie*, p. 56.

¹⁴⁸ Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 78.

¹⁴⁹ Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, op. cit. p. 169.

¹⁵⁰ Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, Points-Seuil, Paris, 1973, p. 213.

Pour Marc Babonnaud et Dominique Darrip : « Parler de l'homme politique, c'est parler d'un professionnel, d'un expert, d'un homme qui fait de la politique sa spécialité et du pouvoir, pourtant toujours menacé, sa jouissance toujours renouvelée. C'est parler d'un homme de cour, aussi courtisan que courtois ; bref d'un drôle d'animal toujours intimement persuadé d'être un homme d'exception. L'homme politique vit d'être un paradoxe, à la fois homme de scène, virtuose ou marathonnier du discours ; qu'il soit dictateur, représentant du peuple, ou leader révolutionnaire, il est promis à la démagogie, alors même qu'il ne cesse de dire que les mots sont suspects et défaillants, que seuls comptent les actes et le terrain. »¹⁵¹

Le métier politique se présente donc comme une activité et une stratégie, c'est-à-dire une pédagogie de l'action. Dans cette perspective, « Agir politiquement, c'est œuvrer à ce qui toujours peut se transformer, certes, mais aussi échappe. Les fins poursuivies sont toujours en parties trahies. L'action ne se superpose jamais exactement à l'intention. C'est précisément cette difficulté qui motive, stimule, encourage et là serait le défi, la seule et véritable action aussi noble que virile : s'emparer de ce à quoi d'autres ont renoncé, de ce qui échappe à la prise. L'investissement est tel, que de perdre le pouvoir, il semble qu'on ne se remette jamais, et il faut, ou continuer dans l'ombre, ou vivre sa « traversée du désert » comme une promesse de retour. »¹⁵²

Cependant, nous assistons à des transformations du métier politique et à l'avènement d'hommes politiques développeurs se présentant comme de véritables professionnels de la chose publique gérée comme une entreprise privée. Des notables, le personnel politique s'ouvre aux nouveaux entrepreneurs politiques. On parle ainsi abusivement au Sénégal « de la « République des instituteurs », de la « république des avocats » ou de la « république des banquiers » en fonction du profit professionnel des membres les plus remarquables du gouvernement. On constate notamment qu'un certain nombre d'acteurs sociaux ou d'artistes troquent leur compétence économique ou artistique avec la revendication d'une compétence politique et ministérielle.

B – La politique comme stratégie et ligne d'action

La politique se présente aussi comme une volonté subjective animant une stratégie (la politique du Premier ministre déclinée dans son discours de politique générale). Donc le mot « politique » revêt ici un sens technique, synonyme de ligne d'action. Un mot qui n'est d'ailleurs pas exclusivement réservé à l'activité gouvernementale. Nombre d'organisations non politiques revendiquent par exemple une politique de communication ou de marketing. L'action politique se donne ainsi à voir comme l'effort, dans des circonstances, que nous n'avons pas choisies, pour promouvoir ces valeurs, constitutives de notre communauté et de notre être même¹⁵³.

La politique renvoie donc aux moyens mis en œuvre ainsi qu'aux efforts déployés pour réaliser des objectifs fixés. On parle ainsi de politique étrangère, politique agricole, politique industrielle, politique syndicale, etc. Elle touche donc autant les pouvoirs publics, le gouvernement que des individus ou groupes. La politique étatique ou gouvernementale n'est qu'une politique parmi tant d'autres possibles au sein de la société et des divers groupes ou individus.

Sous cet aspect, la politique renvoie à la diversité des activités et des relations sociales qui se structurent au sein de l'espace spécifique où se joue la compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir.

¹⁵¹ Marc Babonnaud & Dominique Darrip, *op.cit.* p.9.

¹⁵² Marc Babonnaud, *op.cit.* p. 9.

¹⁵³ Max Weber, *op. cit.*, p. 12.

La politique se conçoit aussi comme ce que font concrètement les hommes politiques professionnels ; ce en quoi consistent les métiers politiques¹⁵⁴. On parle ainsi de « faire de la politique ». Max Weber définit ainsi la politique comme « l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influer sur la répartition du pouvoir, soit entre les Etats, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même Etat. »¹⁵⁵

C – La politique comme jeu et enjeu de pouvoir

La politique est une lutte pour accéder aux positions de pouvoir. En effet, il ne serait pas faux de dire que : « Tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir – soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'il le désire « pour lui-même » en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère. » (p. 126). Ces motifs sont donc conformes à l'intérêt personnel, la rétribution matérielle et l'honneur social. Pour Lévi-Strauss, « les hommes font de la politique pour la gloire, la richesse et les femmes. »

La politique relève de la contingence. Elle définit une activité spécialisée dans un espace quotidien d'affrontements entre candidats au pouvoir. Le pouvoir en jeu se déroule dans ce qu'il convient d'appeler l'arène politique dont les traits caractéristiques dans les régimes démocratiques sont :

- La légitimité de la rivalité
- La quotidienneté de l'adversité
- l'intensité de la lutte pour le pouvoir
- la légalité des affrontements
- La non hérédité du pouvoir
- la rationalité du jeu

La politique est aussi à appréhender comme lutte pour accéder au pouvoir : comme « la discrimination de l'ami et de l'ennemi » selon Carl Schmitt qui considère qu' : « être politique c'est être partisan »¹⁵⁶. L'espace de lutte est ainsi appréhendé comme espace de lutte, même en temps de paix. Dès lors, « la question est de savoir à quel type de luttes on souscrit ou on se refuse, et quels moyens l'on choisit pour s'y consacrer »¹⁵⁷.

Pour Carl Schmitt, La politique repose sur la discrimination de l'ami et de l'ennemi. Là où Hobbes insistait surtout sur la nécessité d'un Etat souverain, absolu, pour tenir en respect des sociétaires toujours prêts à en découdre, et sur la capacité de cet Etat à maîtriser l'état de nature, Schmitt insiste davantage sur la permanence et l'ubiquité du risque, sur son caractère polymorphe, donc insurmontable, sur le fait que nous ne cessons d'être déterminés par lui, c'est-à-dire par la présence ou la menace de notre ennemi¹⁵⁸. Pour Machiavel : « Le prince court autant de dangers par la nature de ses ennemis que par celle de ses défenseurs ».

Cependant, l'ennemi n'est pas celui que l'on croit en politique. L'ami peut être l'ennemi. Et vice versa. L'amitié est souvent sacrifiée à l'autel de l'intérêt en politique. On pouvait entendre le président français François Mitterrand, convaincu que la trahison et l'infidélité sont presque devenues la règle en politique, dire : « Mes ennemis je m'en occupe. Mes amis que Dieu m'en garde ».

¹⁵⁴ J. Onana, p. 17-18.

¹⁵⁵ cf. *Le savant et le politique*.

¹⁵⁶ Carl Schmitt, *La notion de politique*, 1932, 1972, Paris, Calmann-Lévy, p. 66.

¹⁵⁷ Marc Babonnaud & Dominique Darrip, op. cit., p. 23.

¹⁵⁸ C. Schmitt, *La notion de politique*, op. cit. p. 117.

La politique, comme lutte pour accéder au pouvoir impose donc de se choisir un adversaire. Choisir un camp sur une base idéologique le plus souvent. Mais aussi sur la base d'affinités socialistes, de sensibilités libérales, de sympathies marxistes et communistes, d'humeurs nationalistes ou de réactions traditionalistes qui se créent ainsi et marquent donc les lignes de clivages partisans. Mais l'on observe au Sénégal un phénomène appelé la « transhumance politique » qui se caractérise par le choix de certains hommes ou femmes politiques de rejoindre la majorité au pouvoir pour profiter du pouvoir de la nouvelle majorité et des avantages que celle-ci pourrait leur offrir.

Comme le soutient Machiavel, dans *Le prince* : « Les hommes sont généralement ingrats, changeants, dissimulés, timides et âpres au gain. Tant qu'on leur fait du bien ils sont tout entiers à vous ; ils vous offrent leurs biens, leur sang, leur vie, et jusqu'à leurs propres enfants (...) lorsque l'occasion se présente, ils se révoltent contre vous. Et le prince qui, faisant fonds de si belles paroles, néglige de se mettre en mesure contre les évènements, court le risque de périr, parce que les amis qu'on se fait à prix d'argent, et non par les qualités de l'esprit et de l'âme, sont rarement à l'épreuve des revers de la fortune, et vous abandonnent dès que vous avez besoin d'eux. Les hommes en général sont plus portés à ménager celui qui se fait craindre que celui qui se fait aimer. »

Ainsi se confie l'ancien président sénégalais Abdou Diouf dans ses mémoires sur l'ingratitude des hommes : « C'est à partir du moment où je fus relever de mes fonctions de gouverneur du Sine-Saloum que, pour la première fois, je fus véritablement confronté à l'ingratitude des hommes. J'ai pu alors constater que, tant que vous êtes une autorité, les hommes vous sont fidèles et sont à vos pieds, mais dès que vous êtes en disgrâce, ou qu'ils vous y croient, certains d'entre eux n'ont plus de considération pour vous et vous tournent le dos. »¹⁵⁹

D – La politique comme commandement et exercice du pouvoir

Selon Aristote : « Commander et être commandé fait partie non seulement des choses indispensables, mais aussi des choses avantageuses »¹⁶⁰. Le pouvoir de commander pour éviter le « vide institutionnel et politique ».

L'enjeu de l'exercice du pouvoir politique fait que le politique existe nécessairement ; il ne peut pas ne pas être ni disparaître. Il est impossible de « tuer » la politique en dépit des mauvaises ambiances démocratiques dans lesquelles les sociétés sont plongées notamment en période électorale.

Exercer le pouvoir consiste dans cette optique à envisager de :

- sortir la société du risque de l'anarchie ;
- éviter la guerre ;
- accumuler du pouvoir et en limiter l'usage ;
- se choisir un avenir ;
- justifier les inégalités ;
- empêcher leurs conversions en différends durables ;
- les rendre légitimes comme si elles étaient naturelles ¹⁶¹

Entrer dans la politique, c'est participer à des conflits dont l'enjeu est la puissance – puissance d'influer sur l'Etat et par là même sur la collectivité. Du même coup, on s'oblige à se

¹⁵⁹ Abdou Diouf, *Mémoires*, Editions du Seuil, 2014.

¹⁶⁰ Aristote, op. cit., p. 99.

¹⁶¹ Cf. Yves Schemel, « Une anthropologie politiste ? », *Raisons pratiques*, 2006/22, p. 50.

soumettre aux lois de l'action, fussent-elles contraires à nos préférences intimes et aux dix commandements, on conclut un pacte avec les puissances infernales, on se condamne soi-même à la logique de l'efficacité¹⁶².

Pour Weber, on peut faire de la politique de plusieurs manières – ce qui veut dire que l'on peut influencer de plusieurs façons la répartition du pouvoir entre les formations politiques ou à l'intérieur de chacune d'elles¹⁶³. On peut faire selon lui :

1° - de la politique de manière occasionnelle à travers le rituel du vote ou la manifestation pour exprimer notre accord ou notre désapprobation ;

2° - de la politique comme activité secondaire, à l'instar des hommes de confiance ou membres de partis politiques. Donc quand on exerce l'activité politique qu'en cas de besoin. C'est notamment le cas de ceux qui y entrent comme consultants ou assistants ; mais aussi des parlementaires qui y entrent que lors des sessions parlementaires ; ou encore les conseillers privés ;

3° - de la politique de manière exclusive tels les individus entièrement et exclusivement dévoués à l'activité politique ; qui peuvent aller jusqu'à abandonner leur métier pour se consacrer à la politique. La politique devient ainsi comme le but de leur vie. Mais aussi, comme un moyen de jouissance dans la possession du pouvoir. Il y a également ceux qui, faute de métier, en ont fait leur profession et vivent pour la politique et de la politique. Dans ce sens ; la professionnalisation de l'Etat passe par une bureaucratie pour bien distinguer l'administration de la politique afin d'assurer la continuité du service public. Les hommes partent mais les institutions demeurent. Toutefois, la politique, et non plus les grandes écoles ou l'université, se présente désormais comme la voie royale pour occuper certains postes dans la haute fonction publique du fait des nominations partisans (les directeurs nationaux, les recteurs, etc.) La carte du parti remplace le diplôme, même si les détenteurs du pouvoir clament « la patrie avant le parti » qui reste de fait un slogan. Il y a aussi ceux qui ont choisi de faire de la politique une activité principale au service d'une cause ; pour donner un sens à leur vie ; vivre de la politique pour y trouver une source de revenus ; s'enrichir illicitement ; entretenir une clientèle politique ; mettre à l'abri du besoin sa famille et ses proches ; exploiter sa position politique au profit de ses intérêts économiques.

Dans l'idéal, selon Max Weber : « l'homme politique doit, dans des conditions normales, être économiquement indépendant des revenus que l'activité politique pourrait lui procurer. (...) Les hommes politiques professionnels ne sont pas toujours directement contraints de réclamer un dédommagement pour leurs services politiques (...) »¹⁶⁴ Ce qui prouve une fois de plus que : « toutes les luttes partisans ne sont donc pas uniquement des luttes pour des buts objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois. »¹⁶⁵

Section 3 : De la politisation à la politique politicienne

On appelle politisation, le travail d'imputation de la qualité de politique à un phénomène. La politisation est la manière dont individu et groupes font émerger un problème, le qualifient comme d'intérêt général et méritant une discussion et un traitement politique. Le comportement le plus anodin peut subir un traitement politisé. Chanter, dessiner, une victoire ou une défaite sportive, une cérémonie religieuse, les commémorations, le voile islamique, un dessin, etc. peuvent revêtir une dimension politique.

¹⁶² Max Weber, op. cit., p. 32.

¹⁶³ Max Weber, op. cit., p. 134-135.

¹⁶⁴ Max Weber, op. cit., p. 138.

¹⁶⁵ Max Weber, op. cit., p. 141.

Jacques Lagroye définit la politisation comme : « l'ensemble des médiations par lesquelles une question a priori non politique obtient d'être l'objet d'une requalification sociale et d'être inscrite dans l'agenda politique »¹⁶⁶. La politisation renvoie donc à la production sociale de la politique, de ses enjeux, de ses règles, de ses représentations. »¹⁶⁷ Ce qui nécessite comme l'indique Jean Leca pour saisir le politique de repérer « le passage au politique »¹⁶⁸.

En effet, les faits politiques sont des faits sociaux parmi tant d'autres, mais qui, sous certaines conditions, acquièrent une densité ou coloration politique. A la suite de Michel Hastings, on peut dire qu' : « Il n'y a pas de fait politique en soi. Par nature ou par essence. Tout n'est pas politique, mais tout peut le devenir. »¹⁶⁹ L'âge, le sexe, les tendances sexuelles, les histoires d'amour, le port du voile, incendier le drapeau d'un pays, la musique, les fêtes, les funérailles peuvent revêtir un caractère éminemment politique. La présence d'un homme politique à un événement peut le rendre finalement politique. Mais généralement, il faut plus qu'une simple présence pour transformer une situation politique.

La politisation est le produit d'un rapport de forces autour d'enjeux tels que la parité, l'euthanasie, le port du voile, etc. La politisation est aussi le fait d'acteurs suffisamment influents qui font émerger un problème comme objet de débat sur la scène politique. (Exemples de la mendicité ou de la parité). La politisation a aussi une fonction de régulation : l'indispensable régulation, médiation et arbitrage dans l'Etat.

Selon Yves Schemeil : « les objets politiques ne préexistent pas aux sujets qui les observent, ils ne sont pas « déjà là », leur choix est le fruit d'une construction intellectuelle, d'une décision de les considérer comme pertinents dans le cadre d'une recherche particulière »¹⁷⁰.

A – Les dimensions spatio-temporelles de la politisation

La politisation dépend des critères de temps : la santé, la famille, la planification familiale deviennent aujourd'hui des questions centrales nécessitant un traitement politique.

Le 11 septembre a apporté à G. W. Bush une légitimité qu'une investiture contestée ne lui avait pas assurée. L'attentat du 11 septembre a été fortement politisé lors de la campagne électorale aux Etats-Unis. La crise économique financière de 2008 sera fortement politisée en faveur d'Obama par rapport à McCain, plus à l'aise dans les questions sécuritaires qu'économiques et financières contrairement à Barack Obama.

Si les fêtes confrériques au Sénégal n'étaient pas auparavant politisées, aujourd'hui, elles tendent à subir une forte densité et coloration politique du fait des hommes politiques qui y trouvent un terrain propice au clientélisme politique.

La politisation dépend aussi de critères de lieu. Si les questions de mœurs peuvent se révéler déterminantes aux Etats-Unis au point de voir le Président risquer la procédure d'empêchement, ailleurs elles peuvent se révéler minimes voire anecdotiques. (L'exemple avec l'affaire Bill Clinton/Monica Lewinsky). En France, la fille cachée de Mitterrand était classée comme un secret d'Etat, notamment pour préserver la noblesse de l'Etat et de la fonction

¹⁶⁶ Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 359-372,

¹⁶⁷ Jacques Lagroye, op. cit.

¹⁶⁸ Jean Leca, « Le repérage du politique », *Revue Projet* n° 71, Janvier 1973.

¹⁶⁹ Michel Hastings, *Aborder la science politique*, op. cit. p. 5.

¹⁷⁰ Yves Schemeil, « Les cultures politiques » in M. Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique* Paris, PUF, 1985, tome 3, chapitre IV, p.237-307.

présidentielle. Cependant la politisation ne réussit pas toujours. Au Sénégal, l'homosexualité présumée de ceux qui sont derrière le mouvement de la société civile M23 ; la franc-maçonnerie du chef de l'Etat ; la polygamie de certains leaders n'ont pas reçu l'écho nécessaire pour avoir une densité politique et électorale suffisamment déterminante.

Des sujets privés débordent ainsi sur le public et font l'objet de politiques publiques : les violences conjugales, la grossesse, l'obésité, le port du voile, le port de la barbe comme signe distinctif du terroriste peuvent devenir des objets de débats politiques et de politiques publiques. L'obésité perçue comme un critère de beauté en Afrique, devient une maladie nécessitant une politique de santé aux Etats-Unis. La musique subit ainsi une politisation dans l'exercice du pouvoir comme en campagne électorale. La musique sert à dénoncer et combattre politiquement. Elle est, plus qu'un instrument de divertissement destiné à s'évader et à expédier nos misères, un outil pour les exprimer. Elle sert aussi à sacraliser et renforcer la légitimité symbolique et populaire du pouvoir.

B – Les dimensions ponctuelles et électoralistes de la politisation

Il y a toujours une possibilité de politisation de certains événements, faits et phénomènes : un décès et une visite de présentation de condoléances devient une étape de la campagne électorale (exemple avec le décès de Serigne Mamoune Niassé, son fils nommé en la circonstance Sénateur par Wade pour contrer Idrissa Seck proche de Serigne Mamoune Niassé). On pourrait dire donc, à la suite d'Emmanuel Mounier que : « si la politique n'est pas tout, elle est en tout ». Ce qui veut dire que rien n'est par nature politique mais que tout peut le devenir. Exemple : des funérailles aux appels au dialogue politique : les retrouvailles de la famille libérale ; l'actuel Président de la République qui passe devant la maison de l'ancien Président de la République va constituer l'une des raisons invoquées à l'origine de l'acte fondateur d'une retrouvaille politique.

La musique est un moyen de légitimation du pouvoir. Mais aussi un moyen de contestation du pouvoir et de mobilisation collective, comme c'est le cas avec la musique militaire : yaye djambaar, Commando goor fit. Utilisée en campagne électorale comme dans l'exercice du pouvoir, elle sert à véhiculer des messages politiques. Exemple : Alpha Blondy, Tiken Jah Fakoly, Youssou Ndour, Pape et Cheikh, Awadi, Ouza, en Afrique du Sud avec Luke Dube ou Johnny Clegg, le blues, le jazz, en Jamaïque avec Bob Marley, Burning Spear, les Boboshanti dread, etc. A chaque président son chanteur (Yandé Codou Sène avec Senghor). Le virulent album Encyclopédie de Keur Gui contre le régime de Macky Sall.

Ainsi Tiken Jah chante, dans « Y en a marre » de l'album Françafrique, Universal Music, 2002. :

« Après l'abolition de l'esclavage
Ils ont créé la colonisation
Lorsqu'on a trouvé la solution
Ils ont créé la coopération
Comme on dénonce cette situation
Ils ont créé la mondialisation
Et sans expliquer la mondialisation
C'est Babylone qui nous exploite. »

L'expression politique de cette fructueuse ressource anthropologique de la musique populaire est résumée dans cette citation de Jacques Attali : « la musique est un extraordinaire

moyen de prévoir l'avenir des sociétés et de prévenir leur suicide. »¹⁷¹ Mais aussi, la musique reste, pour bien des peuples, l'ultime espoir, après avoir servi comme arme, jusque dans la communication politique ou au service de la guerre. La guerre se fait aussi et même d'abord en chansons. La musique est non seulement une forme sonore du savoir mais aussi une forme sonore d'engagement politique.

En période électorale, on y investit, en rythmiques, répliques, accoutrements, décibels, bruits, tapages, danses, célébrités, émotions, passions, rêves et fantasmés. L'économie de l'élection est ainsi orchestrée à travers une campagne des décibels où la règle est d'avoir une « belle musique », une sonorisation aussi bruyante et forte possible, le tout accroché dans de gosses voitures hyper amplifiées, à l'assaut des électeurs.

Toute une économie politique du bruit se met en place pour s'accorder à la campagne électorale. Pour qu'aucune note ne soit faussée, les célébrités et stars sont mises au diapason de ce concert de soutiens, de glorifications, de gratifications, de positionnements et d'exonérations fiscales. On témoigne ainsi de son accord avec la politique menée ou promise par le candidat soutenu, on jure de la prédestination élective du nouveau prince du coup présenté comme l' élu du peuple, l' élu divin, l' élu de son cœur, « celui qui nous fait vibrer » que l'on cherche à « nommer » en chœur. Le concert est en marche, en branle et le public crie, chante, danse en courant, pour ne rien perdre du spectacle, pour être du spectacle, pour être le spectacle, l'acteur et l'artiste.

La rationalité de l'électeur est ainsi mise à l'épreuve de sa sensibilité envers une musicalité qui ne renie pas pour autant sa raison politique. On choisit celui qui a la plus belle musique ; celle qui se fait le plus entendre ; celle qui annonce l'arrivée de l'autorité qui génère le plus de curiosité. Aussi dérangement soit-elle, il convient d'admettre qu'en politique, tout peut se réduire à une affaire de préférence musicale. On vote autant en connaissance de cause qu'en désespoir de cause. On cautionne et on sanctionne selon des penchants sentimentaux générés par les « cordes sensibles » d'une mélodie suggérée.

Une anthropologie de la musique nous permet de découvrir que le meeting politique n'a plus besoin de grands discours trop ennuyeux et mal compris. Le public est là pour danser, chanter, rire et s'amuser. On consacre plus de temps au folklore qu'aux urgentes questions et priorités économiques, sociales, culturelles, politiques et éthiques. La démocratie est dans « ses habits de fêtes ». On chante la politique, non pour se réconcilier, oublier les querelles, mais bien pour réaffirmer, repositionner, conforter les oppositions. Les décibels, les vers et les rythmes participent à l'entreprise de disqualification des adversaires qui n'ont d'ailleurs aucune chanson à leur actif, aucun artiste dans leurs manifs. Les éventuels scandales en pause, on scande le nom du candidat qui se met ainsi en scène, en tant que « lead vocal » pour jouer sa partition pourvoyeuse de voix. Les possibilités politiques qu'offre la musique font naître des vocations politiques des artistes qui découvrent une nouvelle passion. Après tout, pourquoi ne pas s'investir comme le « ticket gagnant » d'une consultation nationale, dans une société où l'on déplore abusivement, le déficit de leaders et d'élites ?

On voit déjà les investitures et prestations de serment dans les stades sur fond de décibels d'un concert en LA Mineur. Les grands magistrats de la république convoqués au concert de la république, refrénant à peine leurs craintes de se laisser envoûter par cette musique au risque de voir un désaccord entre le cérémoniel et que le solennel de l'événement. Mais que faire quand on sait que « celui qui paye l'orchestre choisit la musique. » En musique le silence est une note. En politique, la victoire comme la défaite est aussi une note qui confère une légitimité et une représentativité proportionnelles au score obtenu. Le silence en politique est une fausse note qui peut conduire à une assourdissante sanction.

¹⁷¹ Op.cit.

L'anthropologie est ce qui peut nous permettre d'affirmer que la politique, comme la musique, est une affaire de temps, de mesure, de partitions (et de partis), de gammes et de programmations, de breaks, de roulements, d'harmonies, à condition d'en maîtriser l'indispensable solfège. Toute démesure risque de produire de fausses notes, rendant la musique inaudible, pour celui qui ne sait pas écouter, mais qui veut coûte que coûte gagner les foules.

Pour toutes ces raisons évoquées, une anthropologie de la musique, prompte à lever le voile sur certaines subtilités et énigmes, rationalités et culturalités politiques, s'impose. Et une anthropologie de la culture jamaïcaine, notamment du reggae, nous a fait découvrir son impact et ses influences dans son rayonnement culturel mondial. Voilà une île d'à peine 3 millions d'habitants, sans véritable richesse minières, naturelles ou autres, qui a su se hisser par le reggae à un niveau de rayonnement mondial. L'anthropologie politique africaniste gagnerait en certitudes en s'intéressant davantage à ce fonds de connaissances et de savoirs que véhiculent les sociétés dans leurs chansons.

Aujourd'hui, la démarche constructiviste paraît dominer en science politique. Comme le souligne Jean Baudouin : « Aujourd'hui, c'est la démarche « constructiviste » qui paraît dominante, laquelle conteste la possibilité d'une définition a priori du politique et assigne pour finalité aux politistes l'étude méthodique des processus de politisation des faits sociaux. »

Le constructivisme considère que :

- toutes les sociétés sont traversées de conflits opposant des personnes et des groupes ;
- de la nature et de l'intensité de ces conflits dépendrait la conversion des problèmes sociaux en problèmes politiques ;
- Si tous les faits sociaux ne sont pas des faits politiques, tous les faits politiques sont en revanche, des faits sociaux.

Pourtant, cette antécédence du social sur le politique, explique Jean Baudouin, est erronée, une société étant d'emblée politique, c'est-à-dire qu'elle relève d'un régime politique donné. Et la théorie politique permet de distinguer fort utilement régimes démocratiques, régimes autoritaires et régimes totalitaires. »

C – L'hypertrophie et la présidentialisation du politique

Nombre de phénomènes sociaux échappent à la politisation, même si nous assistons actuellement à une hypertrophie du politique qui a investi tous les secteurs. Le droit, les décisions de justice, le contenu des enseignements, la religion sont des catégories censées échapper à la politisation.

Inversement des décisions identifiées a priori comme étant éminemment politiques peuvent révéler des significations autre que politiques, voire privées : Par exemple : le vote le Pen pour des raisons familiales, pour s'émanciper d'un mari ou de frères dominateurs, le ndigël (consigne du marabout) pour une satisfaction morale ou spirituelle ; l'obésité problème politique ailleurs ; problème privé ici ; Le prix des loyers. Ceci nous ramène donc à reconnaître le caractère relatif et contingent du politique.

Peu de domaines échappent aujourd'hui à l'intervention de l'Etat. On peut donc parler d'une « hypertrophie du politique ». Le sport, la lutte traditionnelle, le conflit entre deux lutteurs (Balla Gaye 2 et Modou Lô) devient une affaire du chef de l'Etat qui les convie au palais de la république pour les réconcilier. Le football se présente aussi comme un véritable enjeu de pouvoir qui subit donc une certaine politisation.

Ce qu'on appelle « la campagne électorale permanente » se présente ainsi comme conséquence de l'hypertrophie du politique.

D – La politique politicienne

Le recours à cette expression « politique politicienne » traduit une conception péjorative de la politique qui s'accompagne souvent de cette mise en garde : « Mecs bien, s'abstenir ». Les politiciens, eux-mêmes, hésitent à l'employer pour s'identifier ou qualifier leur activité tombée dans le discrédit en raison de la suspicion qui les frappe et du fait notamment des chroniques judiciaires qui imprègnent la vie politique.

On parle de politique politicienne pour déplorer et dénoncer certaines pratiques (telle que la corruption) n'obéissant pas à l'idéal politique au fondement de toute organisation étatique. La politique politicienne est ainsi comprise comme l'antithèse de la politique constructive et soucieuse de l'intérêt général. La politique politicienne est appréhendée comme un phénomène générateur de futilités par opposition aux nécessités du politique et de la politique au sens positif du terme.

Au cours de ces réflexions brutes sur la politique telle qu'elle se donne à voir au quotidien dans le champ politique, les débats et les médias, lors des joutes électorales, l'opinion commune tend à assimiler finalement la politique politicienne à une « doxa condamnable »¹⁷². La politique est finalement assimilée à quelque chose de détestable. « Moi je ne fais pas de la politique ! », « C'est de la politique ! », entend-t-on dire. Ces expressions traduisent le mépris de nombre de citoyens à l'égard tout ce qui relève de la politique assimilée à l'art de mentir, de tromper les foules, de dominer les masses de la part de politiciens « sans foi ni loi » qui se servent de la politique au lieu de la servir. Il suffit d'écouter les talks shows (wax sa xalat) pour s'en convaincre.

Toute une série d'attitudes déplorables participent à entretenir l'image dévalorisée de la politique qualifiée de politique politicienne :

- l'enrichissement illicite en dépit de l'accroissement des besoins à satisfaire ;
- la mauvaise foi ;
- les promesses électorales non tenues ;
- les mensonges politiques ;
- la transhumance politique ;
- les querelles politiques ;
- la politisation de toutes les activités sociales ;
- La campagne électorale permanente comme conséquence de l'hypertrophie du politique ;
- Etc.

Le rappeur Simon, membre du Mouvement citoyen Y EN A MARRE, tenait à préciser ainsi, dans l'émission de Pape Alé Niang, Samedi Mag du 19 janvier 2013 : « Nous, on ne fait pas de politique. On s'occupe de choses politiques. » Cette dialectique du faire et de l'occupation mériterait de plus amples développements.

Livrée à une médiatisation excessive qui en révèle les versants les plus abrupts, la politique n'a pas bonne presse, perçue qu'elle est comme une superstructure oppressive, conflictuelle, dangereuse qu'il faudrait abolir, ou tout au moins restreindre notamment pour que l'avenir ne passe pas, ne passe plus exclusivement par elle. Est-ce seulement possible ? Il n'y a pas de société sans politique. La politisation de la vie a conduit à la vitalité de la politique. Pourtant, il convient de réhabiliter la politique en évitant de la réduire trop hâtivement à la corruption et au mal, comme nous y invite Hannah Arendt dans *Qu'est-ce que la politique ?* Tant, il est vrai que : « la politique

¹⁷² Cf. Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Le Seuil, 1994.

est à la fois ce qui divise et ce qui unit, ce qui contraint et ce qui rend libre, l'affaire de la classe politique, et celle des citoyens. »¹⁷³

La politique politicienne serait donc le lieu d'expression de la « petite politique » par opposition à la noblesse de la « grande politique » qui traite des vrais enjeux et s'intéresse aux vrais défis sociétaux à relever. La politique politicienne est considérée comme un lieu de futilités par rapport aux grandes et indispensables finalités du politique et de la politique. La politique politicienne renverrait ainsi aux manœuvres politiciennes, à la ruse, aux astuces, combines et coups bas perceptibles dans la vie politique. La politique politicienne aurait finalement pour seule finalité la tromperie, la trahison, le mensonge, le gain financier facile, la jouissance du pouvoir pour le pouvoir, le profit, la corruption. D'où la nécessité de bien distinguer, d'une part, ceux qui se servent de la politique et d'autre part, ceux qui la servent.

Pour Pierre Manent : « La grande illusion de notre temps est de voir dans la politique ce qui nous empêche d'accéder à la vraie vie. » La politique apparaît sous cet angle plus comme une contrainte qu'une opportunité. La politique politicienne tendrait à se détacher de l'essentiel pour s'accrocher au superficiel. La politique politicienne serait comme le théâtre d'esprits obnubilés par le gain facile et des projets individualistes peu émus de la condition sociale des populations, mais seulement mus par l'intérêt, la gloire et les richesses à loger sur sa propre personne, ses partisans et proches. La politique politicienne exposerait ainsi au règne des motivations ne s'accompagnant pas automatiquement des maximes de la morale et de la vertu. La politique politicienne contribuerait finalement à offrir les hommes politiques en spectacle, constituant de fait plus un obstacle et donc une contrainte, qu'une activité ouvrant à de vraies opportunités susceptibles d'améliorer la condition humaine des citoyens.

Le philosophe Nietzsche déplorait déjà le fait que « la politique cesse d'être le métier du gentilhomme : et il serait possible, prédisait-il, qu'on la trouvât un jour tellement vulgaire qu'on la rangerait, comme toute littérature de partis et de journaux, sous la rubrique « prostitution de l'esprit » ? »¹⁷⁴

L'apathie vis-à-vis de la politique apparaît comme le résultat de la politique politicienne. L'apathie se traduit par un désamour vis-à-vis de la politique avec un rejet des hommes politiques. Un mépris de la politique qui se traduit finalement par une abstention ou un « degré zéro de la participation politique » selon l'expression de Jean-Luc Parodi, marqué par une faiblesse de l'engagement, du militantisme et de la participation politique ou électorale, donc limitée tout au plus à l'inscription sur les listes électorales.

Par la politique politicienne, la politique souffre d'une mauvaise image. Une conception péjorative du mot « politique » en découle, synonyme de mensonge. Ce qui conduit inévitablement à une méfiance à l'égard de la politique appréhendée comme moyen de tromperie : « rhétorique de la persuasion » ; « pouvoir de falsification » incarnée par l'image de politiciens calculateurs, froids, obnubilés par le pouvoir, les honneurs et les privilèges. Ce discrédit à l'égard de la politique porte atteinte à la noblesse de l'activité remise en question. Il conduit à la désaffection politique. Le mot politicien est devenu de fait une expression péjorativement connoté et surchargé des pires vices. Même les hommes politiques se défendent bien aujourd'hui d'être des politiciens pour bien distinguer l'homme politique du politicien. L'amalgame, entre la politique et le mensonge, participe de ce discrédit. Aussi entend-t-on dire : « C'est de la politique » ; « moi, je ne fais pas de politique » ou encore : « moi, je ne suis pas un politicien » de la part d'un acteur

¹⁷³ Nonna Mayer, *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 2010, p. 8.

¹⁷⁴ Nietzsche, *Le gai savoir*, Paris, Flammarion, 2007, p. 135.

politique engagé. L'on fait enfin la distinction entre un homme politique et un homme d'Etat pour mieux fustiger l'un et glorifier l'autre.

Les incohérences de la politique

« La politique a ses incohérences, lesquelles ont sans doute contribué à générer les attitudes négatives qui prévalent souvent à son égard. Ces incohérences ont trait principalement aux buts qu'elle poursuit. Dans la pratique, ceux-ci peuvent varier considérablement d'un Etat à l'autre, et dans certains cas, en dépit des mystifications que tentent d'opérer les idéologies, ils ne font que refléter des préoccupations, des passions et des intérêts particuliers, par rapport auxquels l'ensemble se trouve plus ou moins sacrifié. Lorsqu'on considère la diversité des buts poursuivis dans le concret par les hommes politiques, ainsi que les nombreux abus qui ont cours à ce niveau, la politique apparaît alors aisément comme un jeu cynique qui profite à certains au détriment du grand nombre, et qui semble par conséquent dénué de tout sens humain véritable. »¹⁷⁵

Documents de référence :

- Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Le Seuil, 2014.
- Hannah Arendt, « La culpabilité organisée », *Penser l'évènement*, Belin, 1989.
- Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, Points-Seuil, Paris, 1973.
- Aristote, *Les politiques*, Paris, Flammarion, 2015.
- Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Librairie Générale Française, 1992.
- Raymond Aron, *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann-Lévy, 1965.
- Marc Babonnaud & Dominique Darrip, *Leçons sur la politique*, Editions Germina, 2014,
- Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1992.
- Cioran, *L'inconvénient d'être né*, Paris, Gallimard, 1973.
- Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Payot, 2014.
- Régis Debray, *Par amour de l'art. Pour une éducation intellectuelle*, Paris Gallimard, 1998.
- Souleymane Bachir Diagne, *Comment philosopher en islam ?* Editions Phoenix, 2008.
- Souleymane Bachir Diagne, *Bergson postcolonial. L'élan vital dans la pensée de Léopold Sédar Senghor et de Mohamed Iqbal*, Paris, CNRS Editions, 2011.
- Abdou Diouf, *Mémoires*, Editions du Seuil, 2014.
- Julien Freund, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz, 2004.
- Spinoza, *Traité politique*, VII, 27.
- Michel Hastings, *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, 1994.
- Claude Adrien Helvétius (1715-1771), *De l'esprit*, (1758), Discours III, ch. IV.
- Albert Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, 1991.
- Emmanuel Jaffelin, *Apologie de la punition*, Plon, 2014.
- Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, Circé, 1997.
- Amadou Kah, *Le tragique destin de la gauche sénégalaise. De la lutte des classes à la bataille des places*, L'Harmattan, 2016.
- Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure*(1781), Puf, 1975.
- Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.
- Paul Lafargue, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Galilée, 1988.
- Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.
- J.-W. Lapierre, *Vivre sans Etat ? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*, Paris, Seuil, 1977.
- Jean Leca, « Le repérage du politique », *Revue Projet* n° 71, Janvier 1973.
- Machiavel, *Le Prince*, Paris, Nathan, 1982, ch. VIII.
- Pierre Manent, *Cours familial de philosophie politique*, Paris, Fayard, 2001.

¹⁷⁵ André Mineau, « Nature et finalité de la politique », *Laval théologique et philosophique*, 45 (1), 87-93, 1989.

- Nonna Mayer, *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 2010.
- Jean-Claude Milner, *Pour une politique des êtres parlants*, Paris, Editions Verdier, 2011.
- André Mineau, « Nature et finalité de la politique », *Laval théologique et philosophique*, 45 (1), 87-93, 1989.
- F. Nietzsche, *Le gai savoir* (1882), Paris, Flammarion, 2007.
- Janvier Onana, *Initiation à la science politique*, L'Harmattan, 2009.
- Michel Onfray, *Antimanuel de philosophie*, Paris, Bréal, 2001.
- Jean Padioleau, *L'Etat au concret*, PUF, 1982.
- Pierre Joseph Proudhon, *Idee générale de la révolution au XIXe siècle*, 1851.
- John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Editions du Seuil, 1999.
- Didier Raymond (préface) in Arthur Schopenhauer, *Douleurs du monde*, Paris, Editions Rivages, 1990.
- Madeleine Rebérioux, *Jaurès La parole et l'acte*, Paris, Gallimard, 1994.
- Jean-Claude Ricci, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2018.
- Jean-Jacques Rousseau, *Huitième lettre des Lettres écrites de la montagne*.
- Nicolas Sauger, « Le clivage gauche-droite : quelles réalités ? », *Cahiers français* n° 350, mai-juin 2009, p. 73-76.
- Yves Schemel, « Une anthropologie politiste ? », *Raisons pratiques*, 2006/22, p. 49-72.
- Yves Schemel, « Les cultures politiques » in Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, tome 3, chapitre IV, p. 237-307.
- Carl Schmitt, *La notion de politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.
- Ibrahima Silla, *Communiquer en politique. L'art de coudre et d'en découdre*, Editions des Trois fleuves, 2011.
- Ibrahima Silla, *Mauvaises ambiances démocratiques*, Editions Réussir, 2013.
- Paul Valadier, « Le mal politique moderne, Etudes, 2001/2, Tome 394, p. 197-207.
- Philippe Van Parijs, *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Le Seuil, 1991.
- Max Weber, *Le métier et la vocation d'homme politique*, Plon, 1919.
- Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.
- Carole Widmaier, « De la servitude volontaire aux impasses de la volonté. Politique et imagination chez La Boétie et Hannah Arendt », *Raisons pratiques*, 2015/4, N° 60, p. 79-103.

Chapitre III

L'analyse politique :

Postures, méthodes, techniques d'investigation et obstacles

Notre quotidien reste largement et en permanence marqué par une overdose de débats politiques qui fonde une familiarité avec l'objet, sans que celle-ci ne soit synonyme de compréhension ou de maîtrise. La politique saisie par le sens commun donne lieu à des préjugés et dresse des écrans empêchant l'esprit non scientifique de voir avec clarté les vraies réalités derrière les apparences qui les masquent. « La tâche n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux »¹⁷⁶.

La science politique est une discipline universitaire et non un art populaire à la portée de tout le monde. Howard Becker distingue ainsi deux groupes qui détiennent traditionnellement le monopole de la parole légitime : les « experts par profession » et les « experts par appartenance » (ceux qui sont familiers personnellement avec l'objet en question). C'est la raison pour laquelle, le chercheur doit trouver les moyens de rompre avec les conventions tant communes que scientifiques¹⁷⁷.

Notre quotidien est assailli par la surmédiatisation des activités politiques avec une surabondance d'informations de nature politique : discours, meetings, débats, feuille d'audience du chef de l'Etat, remaniements ministériels, manifestations publiques, arrestations, emprisonnements, validité ou recevabilité de la candidature du chef de l'Etat, les partis, les coalitions de partis, les élections, etc. Cette hypertrophie du politique ne s'accompagne pas forcément d'une parfaite connaissance de la réalité sociologique qui la caractérise. Il en ressort que nombre de citoyens disposent de savoirs spontanés et instantanés sur la politique qui peuvent se révéler totalement illusoire et trompeurs. En effet, le risque est grand de tomber dans des généralisations hâtives et abusives du fait notamment des idées reçues sur la politique. Celles-ci constituent de véritables écrans susceptibles d'empêcher de voir les vraies significations derrière les apparences qui les masquent ; donc d'ajouter à la complexité des phénomènes faits et phénomènes politiques, des perceptions brouillées. On a l'habitude surtout de rendre compte des résultats d'une recherche sans s'arrêter sur ce que l'on peut appeler la « cuisine interne » élaborée par le chercheur tout au long du processus de production d'une connaissance savante¹⁷⁸.

Cette connaissance familière et imprécise du politique et de la politique reste floue et donc problématique, notamment dès qu'on entreprend d'en savoir plus sur les caractéristiques,

¹⁷⁶ Arthur Schopenhauer cité dans Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1986, p. 317.

¹⁷⁷ Voir Howard Becker, *Ficelles. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, 2002, p. 30-31.

¹⁷⁸ Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, P. 5-25.

spécificités et particularités savantes éloignées des perceptions du sens commun. La politique est un objet chargé d'histoires et de caractéristiques qui lui sont attribuées. Le sens commun n'a pas la même perception du politique et de la politique que ceux qui ont pour métier l'enseignement et la recherche portant sur des objets politiques ou qui s'y intéresse de manière scientifiquement rigoureuse, donc éloignée des préjugés et prénotions. L'empressement du regard éloigne de la vérité. Un imaginaire familier avec l'objet politique, mais étranger à la connaissance savante en gêne donc la compréhension. L'objet semble se dérober à l'intelligibilité dès qu'on entreprend d'en extraire les particules savantes.

Toutefois, aussi compliquée soit-elle, la politique n'est pas rebelle ou réfractaire à l'intelligibilité. Le politique comme la politique renvoient à des réalités qui peuvent être définies, analysées, comprises et explicitées. En effet, nous comprenons mieux les choses quand elles cessent d'aller de soi. Quand nous entreprenons d'aller vers elles pour chercher à lever le voile afin de ramener l'inconnu au connu, pour ne pas se tromper ni tromper. La condition fondamentale est de procéder au filtrage de cette abondance de paroles de notre société saturée de débats pour y repérer le politique et la politique sous tous leurs aspects. Ce qui requiert donc l'aptitude de passer du réflexe à la réflexion, et donc à l'analyse. Cet exercice constitue un passage obligé pour tout chercheur qui veut, par l'investigation, accéder à la vérité scientifique.

Comment peut-on dès lors analyser les faits et phénomènes politiques ? Quelles sont les règles, la démarche, les méthodes, postures et techniques d'investigation nécessaires à l'analyse des faits et phénomènes politiques ? Quels sont les obstacles et difficultés auxquels se heurte le chercheur en science politique ? Que dire de cette notion de vérité qui, confrontée à l'univers politique, reste problématique ? La vérité et la politique font-elles bon ménage ?

Tel est l'objet de ce chapitre qui nous permettra de voir que le but de la méthode scientifique est de formuler des lois et de construire des théories ; de les analyser pour mieux les comprendre et les expliquer, notamment en tenant en haute estime les structures les plus élémentaires du politique, ainsi que les obstacles épistémologiques et les difficultés du terrain, seule condition pour espérer accéder à la vérité scientifique.

La science politique est une discipline universitaire dont l'intérêt théorique ne consiste point à sombrer dans un royaume irréel d'abstractions théoriques artificielles. L'objet de la culture scientifique est, non pas d'entasser dans la mémoire un certain nombre de connaissances, mais de fixer dans l'entendement des notions qui puissent servir ensuite de règles à la pensée. Comme toute science sérieuse et digne de ce nom, la science politique a rigoureusement l'obligation de se conformer à la validité des règles, logiques, postures et méthodologies requises dans toute démarche scientifique. L'exercice auquel le politiste (le savant spécialiste du politique) doit se livrer est d'un genre particulier exigeant de nombreuses qualités : précautions, postures, démarches, etc.

Section 1 – La formation de l'esprit scientifique

La politique se présente comme quelque chose qui semble aller de soi. Une réalité quotidienne. Par observation, par immersion ou par intérêt, en tant que citoyens, nous savons une foule de choses sur la politique. En effet, « nous avons tous une certaine connaissance préalable, préscientifique, du régime politique dans lequel nous vivons »¹⁷⁹.

La politique est une activité qui a assailli notre quotidien par les voix qui s'élèvent et les passions qu'elle nourrit et soulève dans les débats. La commodité du wax sa xalat (dire sa pensée

¹⁷⁹ Pierre Manent, op. cit. , p. 23.

ou son opinion) risque ainsi d'enfermer la vérité dans une vue partielle de la réalité grossièrement simplifiée et mutilée par la connaissance intuitive tirée de la vitalité du quotidien. Comme le dit, à juste titre, Ali Benmakhlouf : « La vérité ne saurait être multiple, ce sont les accès à la vérité qui le sont. »¹⁸⁰. La science est un des accès qui nous mène à la vérité des choses, sans en être l'unique et exclusive voie. « La confiance mise en la raison, dans la part qu'elle prend à l'intellect dispensateur de lumière, permet d'examiner les choses en leur vérité sans se demander si cette vérité a été trouvée par telle communauté ou telle autre. C'est en respectant ce principe universel – c'est à dire ici transversal – de la vérité que l'harmonie peut être reconnue entre différentes pratiques de pensée... »¹⁸¹

A – Rompre avec la connaissance usuelle et le jugement spontané

L'objectif de la démarche scientifique est de préparer l'esprit à recevoir les dialectiques de la pensée scientifique. Ce qui suppose forcément un préalable : la suspension du jugement avant la preuve scientifique. L'une des valeurs de la science est qu'elle contribue à réconcilier les hommes qui, pourtant ont du mal à arrêter de penser qu'« à chacun sa vérité. » La science réconcilie les hommes. Une valeur conditionnée donc par la satisfaction d'une pédagogie en rupture avec la connaissance usuelle. Rupture fondamentale entre connaissance entrevue et connaissance prouvée, connaissance spontanée et connaissance vérifiée, requérant la réorganisation de toute la charpente théorique emmagasinée dans la mémoire.

Max Weber considère ainsi, dans *Le savant et le politique*, que : « la science est une vocation fondée sur la spécialisation au service de la prise de conscience de nous-mêmes et de la connaissance des rapports objectifs. Elle n'est pas une grâce qu'un visionnaire ou un prophète auraient reçue en vue de dispenser le saint de l'âme, ou des révélations ; elle n'est pas non plus partie intégrante de la méditation des sages et des philosophes qui s'interrogent sur le sens du monde ».¹⁸²

Comment ne pas convoquer à ce propos Gaston Bachelard qui affirmait à juste titre que : « L'esprit scientifique est essentiellement une rectification du savoir, un élargissement des cadres de la connaissance. (...) Scientifiquement, on pense le vrai comme rectification historique d'une longue erreur, on pense l'expérience comme rectification de l'illusion commune et première. Toute la vie intellectuelle de la science joue dialectiquement sur cette différentielle de la connaissance, à la frontière de l'inconnu. L'essence même de la réflexion, c'est de comprendre qu'on n'avait pas compris. »¹⁸³ L'essence même de la science, pourrait-on rajouter à sa suite, c'est d'arriver à s'élever du réflexe à la réflexion. Les réflexes, préjugés, idées préconçues, jugements hâtifs empêchent de creuser la distance épistémologique nécessaire pour aborder avec clarté, lucidité et objectivité l'observation des phénomènes politiques. De quoi méditer donc sur les mises en garde de Pierre Manent qui rappelait qu' : « Il y a quelque chose de particulièrement problématique dans la science moderne, c'est son caractère inachevé, définitivement et essentiellement inachevé, inachevable. (...) »¹⁸⁴. La science est un éternel recommencement ; « Une suite d'erreurs rectifiées » comme n'a cessé de l'enseigner Karl Popper.

B – Conquérir la vérité scientifique par l'investigation

¹⁸⁰ Ali Benmakhlouf, *Pourquoi lire les philosophes arabes. L'héritage oublié*, Paris, Albin Michel, 2015, p. 10.

¹⁸¹ Ali Benmakhlouf, op. cit., p. 69.

¹⁸² Max Weber, op. cit., p. 115.

¹⁸³ Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, Quadrige PUF, 1984, p. 177-178.

¹⁸⁴ Pierre Manent, op. cit., p.18.

La vérité scientifique n'est pas un acquis. Elle est une conquête qui interdit de se satisfaire du déjà su et du déjà dit ; donc qui encourage d'aller à la découverte de nouvelles vérités. Dans le flux ou flot torrentueux des phénomènes, dans la réalité mouvante de la réalité, dans l'actualité abondante et agitée, le politiste entreprend de discerner des permanences ; pour en donner une description et une traduction. Il propose ainsi des vérités, construit des modèles d'analyse en vue de la compréhension utile des divers concepts, notamment par l'édification d'une axiomatique.

La volonté de connaissance requiert d'accepter d'une part l'autorité de la science et la liberté du scientifique. L'autorité et la liberté sont deux valeurs dominantes qui convergent harmonieusement pour aider à conquérir la vérité scientifique. Cette volonté d'apprendre et donc de comprendre requiert la capacité de savoir se relier à l'antique chaîne de la production des savoirs pour connaître sans s'aliéner. A ce titre, citer Nietzsche, Platon, Aristote, Machiavel, Max Weber ou autres, ce n'est pas penser comme eux, mais c'est penser à partir et avec eux.

Comme pouvait le dire Gaston Bachelard : « Il arrive toujours une heure où l'on n'a plus intérêt à chercher le nouveau sur les traces de l'ancien, où l'esprit scientifique ne peut progresser qu'en créant des méthodes nouvelles. Les concepts scientifiques eux-mêmes peuvent perdre leur universalité. (...) Tout concept finit par perdre son utilité, sa signification même, quand on s'écarte de plus en plus des conditions expérimentales où il a été formulé. Les concepts et les méthodes, tout est fonction du domaine d'expérience ; toute la pensée scientifique doit changer devant une expérience nouvelle ; un discours sur la méthode scientifique sera toujours un discours de circonstance, il ne décrira pas une constitution définitive de l'esprit scientifique. (...) Il ne faut rien confier aux habitudes quand on observe »¹⁸⁵. Donc « se libérer du connu d'autant plus qu'il arrive que la pérennité des théories, méthodes et vérités les « meilleures » soit niée.

Le but de la méthode scientifique est de formuler des lois et de construire de nouvelles théories face à la possibilité de vieillissement des théories et vérités existantes. Selon Max Weber, « Toute œuvre scientifique « achevée » n'a d'autre sens que celui de faire naître de nouvelles questions ; elle demande donc à être « dépassée » et à vieillir. Celui qui veut servir la science doit se résigner à ce sort. Sans doute les travaux scientifiques peuvent garder une importance durable comme « jouissance » en vertu de leur qualité esthétique ou bien comme instrument pédagogique dans l'initiation à la recherche. Mais dans les sciences (...), non seulement notre destin, mais encore notre but à nous tous est de nous voir un jour dépassés. Nous ne pouvons accomplir un travail sans espérer en même temps que d'autres iront plus loin que nous. En principe, ce principe se prolonge à l'infini. » (p. 87-88).

La science se présente comme un processus d'intellectualisation qui ne peut saisir que du provisoire et non du définitif¹⁸⁶. Le devoir du savant est de conduire les « prisonniers de la caverne » vers la lumière. La vérité scientifique contraint donc à passer du réflexe à la réflexion pour éviter l'erreur de l'opinion commune. L'exercice intellectuel à la faveur duquel l'on procède volontairement participe efficacement et nécessairement à l'ébranlement des certitudes. Celui qui n'a que des certitudes n'a rien approfondi. La vérité aime se cacher. La vérité scientifique n'est pas à la portée du premier venu, du premier regard, des premières sensations, idées reçues, impressions qui ne sont que des illusions de vérité. « La vérité, dit Claude Lévi Strauss, s'indique au soin qu'elle met à se dissimuler ». La vérité scientifique n'est pas un acquis mais une conquête.

Thomas Kuhn pouvait ainsi affirmer que « le monde du savant est qualitativement transformé en même temps qu'il est quantitativement enrichi par les nouveautés fondamentales

¹⁸⁵ Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, op. cit. p. 139-140.

¹⁸⁶ Max Weber, op. cit. p. 91.

des faits tout autant que des théories. »¹⁸⁷ Ce processus évolutif est à la base de toutes les découvertes et révolutions scientifiques. « Ne pas corriger une erreur, c'est en précipiter une autre. »¹⁸⁸ Il faut donc changer de vitesse quand on passe de la position de consommateur de vérités à celle de chercheur de vérités. Accéder à la vérité scientifique dans le but d' : « approfondir ce qui est déjà connu et chercher à découvrir ce qui ne l'est pas encore. »¹⁸⁹

Nietzsche s'interrogeait ainsi en ces termes : « Je me demande ce que le peuple entend au fond par connaître ? Que veut-il lorsqu'il veut la « connaissance » ? Rien que cela : quelque chose d'étranger doit être ramené à quelque chose de connu. (...) Car ce qui est connu est reconnu. »¹⁹⁰

C – Les nécessités de la déconstruction et de la réfutation

La culture scientifique suscite la formation d'un esprit permettant de se délier de tout enchaînement intellectuel et spirituel passant par l'adoption d'un regard critique sur les théories et concepts classiques. On apprend ainsi à déconstruire et rectifier utilement certains savoirs. En effet, la familiarité avec l'objet politique crée l'illusion de la connaissance spontanée à substituer nécessairement avec la connaissance prouvée, vérifiée et démontrée.

Karl Popper récuse l'idée fréquemment admise selon laquelle la confirmation répétée d'un phénomène par l'expérimentation permettrait d'induire l'existence d'une loi de valeur scientifique – autant parce que certaines théories scientifiques semblent peu susceptibles d'être confirmées par l'expérience ou par l'observation, que parce que la confirmation expérimentale d'une proposition théorique ne garantit nullement que cette dernière soit vraie, ou à tout le moins qu'elle soit toujours vraie (des contre-exemples pouvant toujours se rencontrer). Inversant la perspective, Popper délaisse alors la voie de la confirmation (d'une loi scientifique par une série d'expérimentations) pour celle de la réfutation : si l'expérience ou l'expérimentation ne peuvent jamais confirmer une théorie (et en garantir le caractère scientifique), elles peuvent en revanche l'infirmer ou la réfuter. Une proposition ou une théorie sera alors tenue pour vraie (ou scientifique) non pas dès lors qu'elle est confirmée par l'expérience, mais tant qu'elle n'est pas réfutée par elle. Ce qui suppose donc, et c'est là que la science se démarque des « fausses sciences », qu'elle puisse être réfutée ou falsifiée (c'est à dire sa fausseté puisse être établie)¹⁹¹. Le débat et la contradiction sont, non pas un obstacle à la connaissance, mais les conditions de la connaissance.

Pour Max Weber : « Les prophéties qui tombent des chaires universitaires n'ont finalement d'autres résultats que de former des sectes de fanatiques, mais jamais de véritables communautés. » (p. 105-106). Il convient donc d'oser se libérer du connu et d'admettre que la « science est une suite d'erreurs rectifiées. Se contenter des vérités établies sans les revisiter, c'est consentir à rester un « chercheur en cage », prisonnier des dogmatismes et des conformismes de pensée.

Toute vérité n'est que probable et par conséquent doit être confrontée en permanence, rigoureusement et objectivement à l'observation et à l'expérience. Il n'y a selon sa conception pas de théorie vraie ; mais que la meilleure théorie disponible est celle qui dépasse

¹⁸⁷ Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Champs sciences, Editions Flammarion, 1983, 2008.

¹⁸⁸ Jacques Derrida, *Sur parole*, Editions de l'Aube, 2005, p. 5.

¹⁸⁹ Madeleine Grawitz, « Correspondance : psychologie et politique. A propos du Traité de science politique », *Revue Française de Science Politique*, 1988, Vol. 38, n° 1, p. 170-171.

¹⁹⁰ F. Nietzsche, *Le gai savoir*, op.cit. p. 368-369.

¹⁹¹ Karl Popper, *La logique des découvertes scientifiques*, Paris, Payot, 1984 (1934).

celles qui l'ont précédée. C'est pour cette raison que Thomas Kuhn pouvait affirmer que « le monde du savant est qualitativement transformé en même temps qu'il est quantitativement enrichi par les nouveautés fondamentales des faits tout autant que des théories. »¹⁹² On connaît mieux et plus. Ce processus évolutif est à la base de toutes les découvertes et révolutions scientifiques. Mais, pourrait-on dire qu'il est difficile de renoncer à ses connaissances.

A la question de Max Weber de savoir : « pourquoi donc se livre-t-on à une occupation qui en réalité n'a jamais de fin et ne peut en avoir ? », Gaston Bachelard répond dans son ouvrage, *Le nouvel esprit scientifique*, que ce sont trois ambitions qui vont présider à la formation de l'esprit scientifique :

- la nécessité scientifique de comprendre. La compréhension a un axe dynamique, c'est un élan spirituel, c'est un élan vital ;
- la curiosité intellectuelle de découvrir des causes, lois et effets ;
- la possibilité de tirer des leçons autorisant les prévisions. « Gouverner, c'est prévoir » dit l'adage populaire. Il rejoint sur ce point Max Weber qui fournit lui-même la meilleure réponse à la problématique soulevée en disant qu' : « il n'y a de prévision scientifique que des successions d'évènements susceptibles de se répéter, en d'autres termes de rapports dégagés du concret et élevés à un certain niveau de généralité. La décision raisonnable n'en exige pas moins que l'on applique à la conjoncture l'ensemble des connaissances abstraites dont on dispose, non pour éliminer, mais pour réduire et pour isoler l'élément d'imprévisible singularité. Une science qui analyse les rapports de cause à effet (...) » (p. 11). « Agir raisonnablement, rajoute-t-il, c'est, après réflexion, prendre la décision qui donne la meilleure chance d'atteindre le but que l'on vise. » (p. 11).

Ce qui requiert entre autres exigences :

- d'établir, non pas les valeurs, mais la relation causale ;
- le choix des faits ;
- l'élaboration des concepts ;
- la détermination de l'objet ;
- la sélection des phénomènes susceptibles de se répéter ;
- et la construction de l'édifice des lois.

« Une loi est une relation régulière entre des variables »¹⁹³. Il y a :

- d'une part des lois valides dans un domaine limité et donc approximatives qu'il convient donc de relativiser en fonction du temps, du lieu et du contexte ;
- et d'autre part, des lois indépendantes du lieu et du temps : ce sont des lois universelles.

Une loi scientifique procède d'une théorie scientifique. Une théorie scientifique peut être définie comme un ensemble relativement limité d'énoncés généraux, qu'on peut qualifier de lois fondamentales, qui sont reliés et nous permettent de déduire de façon analytique et logique des énoncés particuliers. »¹⁹⁴

D – De la neutralité à l'inquiétude axiologique

¹⁹² Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Champs sciences, Editions Flammarion, 1983, 2008.

¹⁹³ Yves Gingras, *Propos sur les sciences. Entretiens*, Paris, Editions Raison d'Agir, 2008, p. 25.

¹⁹⁴ Yves Gingras, op. cit., p. 26.

La science politique ne consiste pas à émettre subjectivement des considérations brillantes, originales ou polémiques sur les personnes et les processus, mais à avancer des propositions du moins pour partie vérifiées¹⁹⁵. La vocation du savant n'est pas celle de l'homme politique : l'un recherche la vérité, l'autre cherche la victoire.

Max Weber pose un principe fondamental à méditer au début de tout processus scientifique : « L'action du savant est une action rationnelle, par rapport à un but. Le savant se propose d'atteindre à des propositions de fait, à des rapports de causalités ou à des interprétations compréhensives qui soient universellement valables »¹⁹⁶. Il énumère ainsi énumère trois principes fondamentaux :

- le principe de la rationalité ; au sens de cartésien
- le principe de la causalité ; établissement de corrélations entre variables ;
- et le principe de l'universalité. Refusant donc le principe « à chacun sa vérité ».

Aussi, comme a pu le dire Auguste Comte, « le problème n'est pas d'admirer ou de maudire les faits politiques, mais de les appréhender comme de simples sujets d'observation »¹⁹⁷. L'esprit de cour se présente comme un obstacle à la vérité scientifique. Les jugements de faits doivent être privilégiés par rapport aux jugements de valeur. Car, « chaque fois qu'un homme de science fait intervenir son propre jugement de valeur, il n'y a plus compréhension intégrale des faits. »¹⁹⁸

« Le prophète et le démagogue n'ont pas leur place dans une chaire universitaire. (...) Il est dit au prophète aussi bien qu'au démagogue, « va dans la rue et parle en public » (...) là où l'on peut te critiquer. Dans un amphithéâtre au contraire on fait face à son auditoire d'une tout autre manière : le professeur y a la parole, mais les étudiants sont condamnés au silence. Les circonstances veulent que les étudiants soient obligés de suivre les cours d'un professeur en vue de leur future carrière et qu'aucune personne présente dans la salle de cours ne puisse critiquer le maître. Aussi un professeur est-il inexcusable de profiter de cette situation pour essayer de marquer ses élèves de ses propres conceptions politiques au lieu de leur être utile, comme il en a le devoir, par l'apport de ses connaissances et de son expérience scientifique. Il peut certes arriver que tel ou tel professeur ne réussisse qu'imparfaitement à faire taire ses préférences. Dans ce cas, il s'expose à la critique la plus sévère dans le for de sa propre conscience. »¹⁹⁹

Cette conception de Max Weber coïncide avec celle de Pierre Favre qui qualifie l'étude de la politique comme « tâche légitime de savants examinant des questions précises et parvenant à des résultats contrôlables »²⁰⁰. Pour accéder à la vérité scientifique, sont requis une neutralité et une objectivité scientifiques d'une part ; et d'autre part une objectivation exigeant le recours à des méthodes de recueil de données et des modèles d'analyses soumis à un examen critique. « L'observation scientifique est toujours une observation polémique, elle confirme ou infirme une thèse antérieure, un schéma préalable, un plan d'observation ; elle montre en démontrant ; elle

¹⁹⁵ Pierre Favre et Jean-Baptiste Legavre, op. cit., p. 32.

¹⁹⁶ Max Weber, *Le savant et le politique*, Plon, 1959.

¹⁹⁷ Auguste Comte, 1907, tome IV, p. 214. tiré de M. Grawitz, p. 299.

¹⁹⁸ Weber, op. cit. , p. 104.

¹⁹⁹ Max Weber, *Le savant et le politique*, p. 103.

²⁰⁰ Pierre Favre, « La constitution d'une science du politique, le déplacement de ses objets et « l'irruption de l'histoire réelle », *Revue française de science politique*, 1983, Volume 33, Numéro 2, p. 182.

hiérarchise les apparences ; elle transcende l'immédiat ; elle reconstruit le réel après avoir reconstruit ses schémas. »²⁰¹

L'objectivité n'est pas un impératif préservé de toute subjectivité épistémologique. Celle-ci est même, selon Julien Freund, l'une des difficultés auxquelles le politologue est confronté. Selon lui : « Quelque objective que soit l'intention du spécialiste de science politique, il est le prisonnier ou l'adepte conscient ou non d'une philosophie sociale ou même d'une métaphysique de caractère théologique ou anthropologique. Il se fait, par la force des choses, une certaine conception de l'homme et de la société qui oriente son travail et détermine éventuellement son originalité. Il laisse transparaître ses préférences, ses choix, ses convictions et l'on n'a guère de peine à déceler chaque fois ses tendances propres, conservatrices, réformistes, révolutionnaires, libérales ou autoritaires. Le spécialiste qui borne son labeur aux enquêtes, interviews, questionnaires ou encore au dépouillement de documents de nature diverse n'échappe pas non plus à cette servitude, malgré qu'il en ait. D'ailleurs il n'est pas indispensable de n'être pas membre d'un parti politique pour se croire affranchi de tout esprit partisan. La politique secrète d'elle-même la polémique. S'occuper de politique, de quelque manière que ce soit, signifie toujours prendre au moins implicitement position. Cela est inévitable (...). De ces difficultés aussi, le politologue ne peut faire autrement que de s'en accommoder le mieux qu'il pourra. (...) Le politologue est d'un pays et d'une époque. Il vit au sein d'une collectivité dont l'histoire, les coutumes, les épreuves, la stabilité du régime déteignent d'une manière ou d'une autre sur ses conceptions. Quelque universelle qu'ait été la pensée de Platon, Machiavel, Hobbes, Rousseau, Marx ou Max Weber, le sort de leur collectivité originaire ou choisie constituait la toile de fond de leurs préoccupations théoriques. La nature conflictuelle du politique l'exige, car une pensée totalement et intégralement universelle n'est plus politique. Au surplus, non seulement le politologue ne peut ignorer les conflits de son époque, mais il y participe directement ou indirectement du fait même qu'il se forme une idée du destin de l'homme ou de ses fins, sans quoi il ne se soucierait aucunement du problème politique, même d'un point de vue théorique. (...) Homme d'une époque, il subit plus ou moins fortement l'influence des idées ou des idéologies régnantes tout comme il est sensible aux antagonismes qui agitent son temps ; il est donc amené parfois à donner à certains événements contemporains ou à certaines solutions une importance qu'ils n'auront pas dans l'histoire globale, même s'ils ont servi de prétexte à l'approfondissement de sa propre réflexion. Enfin tout écrit politique, l'ouvrage de caractère scientifique aussi bien que le tract partisan, agit sur l'orientation politique des éventuels lecteurs. Voudrait-il, comme Pareto, ne toucher que le plus petit nombre possible d'hommes, que le politologue s'abuserait lui-même, puisque la matière qu'il traite est foncièrement polémique. En d'autres termes, les observations du « pur » politologue manifestent toujours plus ou moins explicitement une volonté politique. On lui fait donc souvent injustement grief de s'aveugler ou de chercher à tromper les autres, puisque par la nature des choses il ne peut éviter de faire des entorses à l'idéal communément reçu de la science. »²⁰²

Léo Strauss a montré l'absurdité et les dangers entre jugements de fait et jugements de valeur²⁰³. Pierre Favre en reprend la leçon et considère que : « la thèse de Weber conduit à une démission de la pensée, elle nous interdit entre les fins, de débattre en raison des valeurs, et incidemment, nous enferme dans un conséquentialisme intenable dans un monde où nul ne peut maîtriser les effets de son action. Elle pose une frontière artificielle entre éthique et science, elle nous interdit de débattre en raison des valeurs sur lesquelles se fonde l'ordre social. Dans la tradition du libéralisme, Favre pense que les individus peuvent, dans l'espace de la politique comme dans celui de la science, s'accorder sur une table commune de valeurs (...) ou sur un

²⁰¹ Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, [1934], PUF, 2003, p. 16

²⁰² Julien Freund, *op. cit.*, p. 16-17.

²⁰³ Léo Strauss, *Natural right and and History*, Chicago, University of Chicago Press, 1965.

consensus par recoupement (...). On est loin de Weber, qui voyait dans cette exigence un précepte philosophique étranger à la science. »²⁰⁴

Max Weber n'est pas, contrairement à la présentation qu'on fait de lui, le « chantre du non engagement ». La neutralité axiologique est souvent mal traduite. Elle ne veut pas dire « non engagement du savant » mais bien « non imposition des valeurs ». Max Weber lui-même est présenté comme un « savant très politique ». Lui-même a des textes politiques très engagés²⁰⁵. Aussi reconnaît-il objectivement : « J'appartiens aux classes bourgeoises. Je me sens bourgeois et j'ai été élevé dans les attitudes et idéaux de cette classe. Néanmoins, la vocation de notre science, c'est de dire ce que les gens n'aiment pas entendre – à ceux qui se trouvent plus haut dans la hiérarchie sociale, à ceux qui s'y trouvent plus bas, mais aussi à sa propre classe. »²⁰⁶

On peut en dire autant de Cheikh Anta Diop qui mena conjointement une activité de recherche fondamentale et un engagement politique au Sénégal en tant qu'opposant au régime socialiste sous Senghor. Il n'y a pas de contradiction entre engagement politique et production scientifiquement heuristique.

Pour Yves Surel : « l'usage ordinaire et simpliste qui est parfois fait de cette notion (la neutralité axiologique) tient d'un objectivisme naïf, qui ferait de la science la source de vérités distinctes des croyances et affects relevant de la subjectivité. Cette position est non seulement un contresens à l'égard des écrits de Max Weber, mais elle représente également une posture inatteignable et non désirable. Elle souligne cependant que le discours scientifique ne peut s'abstraire d'une réflexion sur la place relative de la science dans la société, a fortiori lorsque cette science entend analyser certaines institutions, dynamiques et acteurs qui sont au cœur de la cité, comme le fait la science politique. »²⁰⁷ On est engagé même implicitement. Ce qui fait dire à Maurice Duverger que : « Certains collègues qui se disent totalement neutres ou objectifs, ce sont soit des naïfs, soit des menteurs. »

La froideur, le détachement et la neutralité sont souvent présentés comme des prérequis scientifiques pour ne pas trahir la vérité. Le défi du chercheur, c'est de construire son analyse « froide » dans un contexte dominé par des observations « chaudes » prisonnières de l'illusion de l'immédiat. »²⁰⁸ La froideur du détachement par rapport à son objet d'étude est pour le politiste une exigence non-négociable. « Le devoir de viser l'existence ou les œuvres comme des objets à connaître et non pas comme des valeurs à apprécier. » (Weber, p. 15). « En effet, prendre une position politique pratique est une chose, analyser des structures politiques et des doctrines de parti en est une autre. » (Weber, p. 101). « Lorsqu'on ne fait pas un secret de la position que l'on prend, et même la nécessité de prendre parti de façon claire s'impose alors comme un devoir maudit. Les mots qu'on utilise en cette occasion ne sont plus les moyens d'une analyse scientifique, mais ils constituent un appel politique en vue de solliciter des prises de position chez les autres. Ils ne sont plus des socs de charme pour ameublir l'immense champ de la pensée contemplative, mais des glaives pour attaquer les adversaires, bref des moyens de combat. Ce serait une vilénie que d'employer ainsi les mots dans une salle de cours. (...) Mais le véritable professeur se gardera bien d'imposer à son auditoire, du haut de la chaire, une quelconque prise de

²⁰⁴ Cité dans Marc Sadoun et al., « Lectures critiques », *Raisons pratiques*, 2006/2, n° 22, p. 217.

²⁰⁵ Voir notamment Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*. Recueil posthume d'articles par Julien Freund, Plon 1965.

²⁰⁶ Max Weber, op. cit.

²⁰⁷ Yves Surel, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 14.

²⁰⁸ Luc Sindjoun, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Série de livres du CODESRIA, 1999, p. 5.

position, que ce soit ouvertement ou par suggestion – car la manière la plus déloyale est évidemment celle qui consiste à « laisser parler les faits ». (Weber, p. 102). « Et pourtant le professeur doit avoir l'ambition et même se faire un devoir d'être utile à l'un et à l'autre par ses connaissances et sa méthode. » (Weber, p. 104). « La tâche primordiale d'un professeur capable est d'apprendre à ses élèves à reconnaître qu'il y a des faits inconfortables (...) des faits qui sont désagréables à l'opinion personnelle d'un individu. » (Weber, p. 105). « Nous connaissons, en notre siècle, des tyrannies positives, qui ne se bornent pas à imposer aux savants un serment de fidélité à l'Etat – ce qui pourrait être odieux pour les hommes, mais non mortel pour la science – pour qui le fait de chercher et de dire la vérité objective est insupportable. Ces tyrannies prétendent imposer aux universités une doctrine qui se veut totale et qui n'est qu'une dérisoire caricature des grandes synthèses religieuses du passé. » (Weber, p. 19).

Trois libertés fondamentales, que la communauté des sciences a précisément pour fonction de créer, par le dialogue et par la critique mutuelle, sont reconnues au savant :

- D'abord, l'absence de restriction dans la recherche et l'établissement des faits eux-mêmes ; le droit de présenter les faits bruts et de les distinguer des interprétations ;
- Ensuite, l'absence de restriction au droit de discussion et de critique, appliquées non pas seulement aux résultats partiels, mais aux fondements et aux méthodes. Les connaissances sociales s'élèvent au niveau de la science dans la mesure où elles s'accompagnent d'une conscience exacte de leur portée et aussi de la limite de leur validité. En économie politique, par exemple, la théorie progresse en construisant de nouveaux modèles, mais aussi en reconnaissant les conditions précises dans lesquelles tel modèle, connu depuis longtemps, s'applique. Selon Max Weber : « Seule la science critique empêche de glisser de la connaissance positive à la mythologie » (p. 28). D'autant plus que « les événements de l'histoire ont tout ce qu'il faut pour être transfigurés en mythologie » (Weber, p. 28).
- Enfin, l'absence de restriction au droit de désenchanter le réel. Entre l'idée d'un certain régime et le fonctionnement de ce même régime, entre la démocratie que nous avons tous rêvée sous la tyrannie et le système des partis tel qu'il s'est instauré dans l'Europe occidentale, le décalage n'est pas mince. Mais cette déception est pour une part inévitable. Toute démocratie est imparfaitement représentative, tout gouvernement qui doit obtenir l'assentiment de groupes ou de personnes multiples agit lentement et doit tenir compte des sottises ou des égoïsmes humains. « La première règle qu'un sociologue doit transmettre à ses étudiants, quitte à décevoir leur ardeur de croire et de servir, est qu'il n'y a jamais eu un régime parfait ». (Weber, p. 27).

Toutefois, derrière le chercheur se profile le citoyen potentiellement et légitimement sensible aux questions politiques et prompt à trahir ses convictions, affinités, sensibilités. Toutefois, si légitime, soit-elle, son indignation doit s'effacer derrière la raison scientifique²⁰⁹. Cette obligation est d'autant plus ardente que les questions politiques charrient les pires préjugés et se prêtent à tous les malentendus. Max Weber invite ainsi le chercheur à s'inscrire dans une neutralité axiologique pour éviter de sombrer dans une subjectivité. En effet, la vérité ne saurait être « ce que je crois ». Il convient de faire la distinction entre croire et savoir.

Max Weber n'a cessé de souligner²¹⁰ par exemple que :

- la politique n'a rien à faire dans les salles de cours ;
- les vertus du politique sont incompatibles avec celles du savant ;

²⁰⁹ René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, Presses de sciences po, 2000, p.13.

²¹⁰ Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 10.

- on ne peut pas être en même temps homme d'action et homme d'études, sans porter à la dignité de l'un et de l'autre métier, sans manquer à la vocation de l'un et de l'autre ; (exemple démission des intellectuels)
- mais on peut prendre des positions politiques en dehors de l'université ;
- la possession du savoir objectif, si elle n'est peut-être pas indispensable, est à coup sûr favorable à une action raisonnable ;

Ce constat de Weber nous conduit à penser le lien entre savoir et pouvoir en convoquant notamment Henri-Jeudy qui affirme que : « la relation entre le pouvoir et le savoir semble aller de soi, la connaissance apparaissant comme un moyen essentiel d'acquérir du pouvoir. Le savoir peut être présenté comme une conquête de la liberté de l'esprit ou comme une arme de domination. Les effets positifs et bénéfiques du savoir deviennent incontestables quand le bon sens de leur application pratique est démontré publiquement. D'où cette règle plutôt naïve : le savoir a priori est innocent, ce sont ses usages qui peuvent devenir pernicious. Instrument du pouvoir, il est une arme redoutable pour assurer une omnipotence ostensible ou cachée. La séparation entre le savoir et le pouvoir est trompeuse puisque le savoir contient virtuellement le pouvoir comme sa possibilité même d'expression. Elle permet de justifier l'autonomie du savoir et de prouver que le pouvoir a une vocation éthique puisqu'il est censé mettre en action les effets bénéfiques du savoir. »²¹¹

Pour Michel Foucault : « Il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir »²¹². Car :

- La science est susceptible de servir l'homme d'action ;
- Elle permet d'éviter de corrompre la pureté de la pensée rationnelle en y mêlant des prises de position politiques ou des effusions sentimentales ; (p. 18)
- Le savant doit refouler les sentiments qui le lient à l'objet, les jugements de valeur qui surgissent spontanément en lui et commandent son attitude à l'égard de la société (p. 30-31) ;
- Il doit accepter le caractère indéfini de la recherche positive (p. 31) ;

Le chercheur de vérités doit donc se soucier de comprendre les structures et dynamiques politiques, notamment en prenant ses distances avec les convictions immédiates sur la politique, à la faveur d'une interrogation aussi systématique que possible. « Les hommes engagés dans l'action sont les moins bien placés pour apercevoir les causes qui les font agir. » (Durkheim, 1904-1905). « Il n'y a pas de transparence de l'individu à soi-même. » (P. 9).

- Bien se garder de se transformer en petits prophètes et en grands charlatans pour espérer escompter l'approbation publique même si cette attitude lamentable reste scientifiquement irrecevable. La vérité peut être l'objet d'une passion calme. Sans harcèlement ni singerie.
- Faire la part entre les convictions personnelles, souvent présentées comme le résultat de la pure science et la vérité scientifiquement établie à la lumière de la démonstration rigoureuse.
- L'irrecevabilité, dans ce cadre d'analyses, des valeurs qui sont promptes à créer plus des sectes de fanatiques que de véritables communautés scientifiques.

Selon Henri Pierre Jeudy : « La subordination du savoir à des fins politiques peut paraître outrancière (...) elle subsiste malgré les précautions prises pour démontrer l'autonomie de la science. L'indépendance du savant à l'égard du système de valeurs dans lequel il vit paraît une

²¹¹ Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, Circé, 1997, p. 159.

²¹² Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 32.

illusion. Comment le savant pourrait-il se départir de tout jugement de valeur ? Toujours pris dans les mailles d'une axiologie, le savoir est implicitement orienté par des finalités, même si ces dernières ne semblent pas lui être imposées. La neutralité axiologique n'est ni vraiment possible ni souhaitable. Malgré la recherche d'une objectivité radicale, le savoir est d'emblée destiné à exercer un rôle positif, et par-delà sa fonction de prévision »²¹³. Henri-Pierre Jeudy précise ainsi que pour Max Weber, « porter un jugement sur le présent en fonction de critères méta-sociologiques demeure essentiel à la négation critique des préjugés, la neutralité ne conduisant qu'à la répétition des modèles à savoir. »²¹⁴

Les ficelles du métier de politiste

La connaissance d'un objet nécessite donc une recherche préalable sur les conditions de production de cette connaissance. Le politiste doit s'attacher à suivre ces méthodes de l'explication politique et de la vérification scientifique dans la conquête sans fin du savoir. Il ne suffit pas seulement de dire qu'on a trouvé ; encore faut-il préciser comment est-on arrivé aux vérités découvertes. L'investigation objective poursuivie en laboratoire nous engage dans une objectivation progressive où se réalisent à la fois une expérience nouvelle et une pensée nouvelle. Elle diffère de la méditation subjective, avide d'une somme de connaissances claires et définitives, par son progrès même, par le besoin de complément qu'elle suppose toujours. Le savant en sort avec un programme et conclut sa journée de travail sur cette parole de foi, chaque jour répétée : « Demain, je saurai. »²¹⁵

Philippe Braud considère ainsi qu' : « en sciences sociales, l'ambition d'expliquer soulève de vertigineuses difficultés, puisqu'elle ne signifie pas seulement « décrire plus », ou « raconter mieux », mais dégager des causes ». Dans cette perspective, la démarche du politiste va se constituer autour de trois repères :

- Séparation aussi rigoureuse que possible du regard clinique et du jugement de valeur moral ou partisan ;
- Utilisation de méthodes et de techniques d'investigation, communes d'ailleurs à l'ensemble des sciences sociales. Ce sont elles qui permettent des percées décisives au niveau de l'établissement des faits et de leur mise en perspective ;
- Ambition de systématisation, c'est à dire proposition de cadres généraux d'analyse, et construction de modèles facilitant la découverte de « lois »²¹⁶.

Le métier de politologue, comme tous les corps de métiers, a ses « ficelles » au sens où l'entend Howard Becker, c'est à dire des solutions spécifiques à des problèmes spécifiques, des manières de faire simplement des choses que les profanes trouvent très compliquées. Certaines de ses règles sont comme a pu l'identifier Gaston Bachelard, soit, de simples règles de bon sens tirées de l'expérience, soit le fruit d'une analyse sociale scientifique de la situation au sein de laquelle le problème surgit²¹⁷. « La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion, s'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas ; elle traduit des besoins en connaissances. En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple de la rectifier sur des points particuliers,, en maintenant comme une sorte de morale

²¹³ Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, op. cit. p. 160.

²¹⁴ Henry-Pierre Jeudy, op. cit. , p. 161

²¹⁵ Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Quadrige PUF, 1984, p. 176-177.

²¹⁶ Philippe Braud, *La science politique*, PUF, 5ème édition, 1993, p. 3.

²¹⁷ Tiré de Howard Becker, « Ficelles », p. 23-24. Cf. Howard Becker, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002.

provisoire, une connaissance vulgaire provisoire. L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. »²¹⁸

Il est pédagogiquement crucial de se méfier, voire de refouler l'intuition ; de sublimer la recherche. « La démonstration prime sur la constatation »²¹⁹. « Le monde est moins notre représentation que notre vérification. »²²⁰ « Une vérité démontrée demeure constamment soutenue non sur une évidence propre, mais sur sa démonstration » (p. 140). D'où l'indispensable méfiance à l'égard des effets d'annonce et éléments de langage, prévisions, divinations et prédictions maraboutiques qui annoncent des vainqueurs qui finissent par perdre et des vaincus qui finissent par gagner. « Quand l'argent parle, la vérité se tait » dit un proverbe togolais.

Le politiste construit ainsi son objet. Construire l'objet c'est selon Madeleine Grawitz, découvrir derrière le langage commun et les apparences, à l'intérieur de la société globale, des faits sociaux liés par un système de relations propre au secteur étudié (...). Construire l'objet sociologique, c'est deviner sous les apparences les vrais problèmes et poser les bonnes questions ». (cf. p.347).

Un objet de recherche doit se définir en fonction d'une problématique théorique nécessairement systématisée par une interrogation des aspects de la réalité sociale posée. Cette question posée est importante puisque d'elle dépend l'objectif de la recherche. Et comme le souligne Northrop (1959) : « la science ne commence pas avec des faits et des hypothèses, mais avec un problème spécifique ». (cf. Grawitz, p.347).

Plusieurs questions possibles à partir d'une même réalité sociale et celle qu'on choisit orientent l'enquête et les résultats. (Exemple : faut-il oui ou non légaliser la ganja ? le cannabis ? la consommation de cannabis pose-t-il un problème de santé publique ? les vertus vantées du cannabis comme panacée aux crises d'asthmes sont-ils fondées ? Suivant la problématique et les questions posées, les réponses varieront. Et en se posant la question de savoir les vertus qu'il engendre, on peut en arriver à la problématique finale de savoir quels sont les méfaits qu'il entraîne. Les concepts peuvent disparaître au cours de la recherche pour être remplacés par d'autres concepts. En se demandant ce qui fait rire une population, on en arrive à ce qui les fait pleurer.

On pourrait reprendre ici la formule de Bachelard qui dit qu'« il n'y a de science que du caché » même si la réalité sociologique renferme une part de réalité sociale. Certains objets semblent « aller de soi », « exister a priori », « déjà construits » et donc prêts à être analysés. (Exemple des textes législatifs, des institutions qui souvent sont perçus comme constituant l'objet, qu'ils se caractérisent par leur nature abstraite ou même formelle (les structures apparentes). Il s'agit là d'une approche descriptive de l'objet simplement tirée de ce que la réalité sociale (et non sociologique) nous donne. Pierre Bourdieu fait bien la distinction quand il remarque que : « nombre de sociologues débutants agissent comme s'il suffisait de se donner un objet doté de réalité sociale, pour détenir du même coup un objet doté de réalité sociologique ». L'expérience d'Erwin Goffman est intéressante à ce titre. En étudiant l'institution asilaire, il possédait une réalité sociale. Il pouvait le décrire et l'analyser. Or, il a découvert qu'à côté du règlement officiel de l'asile et de son but thérapeutique : soigner les malades, s'était établie une organisation parallèle interne. Pour assurer le fonctionnement de l'institution s'était créé (chez les malades et les

²¹⁸ Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, (1938) Paris, Vrin, 1993

²¹⁹ Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, Quadrige PUF, 1984, p. 38.

²²⁰ Gaston Bachelard, op. cit. p. 48.

gardiens) un ensemble de coutumes, de règles, de hiérarchies, plus réelles et efficaces que l'organigramme et le règlement affichés et qui, en fait, modifiaient les objectifs apparents de ceux-ci. Goffman a ainsi construit un objet sociologique : le système de relations à l'intérieur de l'asile). De la même façon Pierre Bourdieu étudiant l'organisation de l'enseignement public français, aurait pu la qualifier de démocratique, gratuite, donc ouverte à tous et décrire les différentes étapes de l'enseignement et leurs diverses orientations. Or, dans *Les héritiers*, (1964) il démontre ces apparences et montre par une analyse quantitative du recrutement (corrélations entre les origines sociales et les différents types d'enseignements) et qualitative des critères de sélection, comment le système fonctionne en fait, en faveur d'une classe sociale déterminée. De même, cette attitude est perceptible chez Marx et va orienter toute sa recherche. En effet, en se gardant bien de considérer le capital que comme une chose, une réalité sociale perçue concrètement, il découvre un aspect nouveau qui est la réalité sociologique de la relation sociale qui existe entre les personnes.

Il convient donc de soumettre toute vérité donc à la controverse ; à la confrontation des théories. On peut dire donc que : « La science moderne réconcilie les hommes »²²¹ En effet, il ne s'agit pas seulement de revendiquer la vérité mais de la chercher, d'espérer la trouver, d'en fournir les preuves (donc une épreuve des preuves passant par la démonstration rigoureuse), sans oublier de relativiser les découvertes en fonction des critères de temps et de lieu, sans tomber facilement dans le relativisme culturel.

Vérité et politique

Si « la vocation de la science est inconditionnellement la vérité. Le métier du politicien ne tolère pas toujours qu'on la dise »²²² nous dit Max Weber. En effet, il est possible de voir des dogmes glissés de la mythologie à la science, se retrouvant ainsi érigés en schèmes malgré leur signification équivoque et leur portée imprécise. Toutefois, pourrait-on s'interroger, est-il toujours bon de dire en politique ? La responsabilité politique n'autorise-t-elle pas à mentir en politique dans certains cas ou sous certaines conditions ? Si certains font l'éloge de la vérité et de la sincérité ; d'autres font l'apologie du mensonge.

Pour Jean Jaurès, il faut : « chercher et dire la vérité ». L'utilité de la vérité et de la sincérité réside dans le fait que si on parvient à faire connaître la vérité aux hommes politiques, on peut penser qu'ils en tiendront compte. Montesquieu fait l'éloge de la sincérité en préconisant qu'il faut toujours dire la vérité.

Pour Emmanuel Kant : « il faut toujours dire la vérité ». Mais l'homme politique peut-il se permettre de toujours dire la vérité ? Ne faudrait-il pas distinguer la morale de l'homme d'Etat ou de l'homme d'action de celle de l'homme de science face à la production et à la diffusion de la vérité ? Il convient donc de distinguer la politique de la vérité (vérité scientifique) de la vérité de la politique (qui n'est pas scientifique). La vérité scientifique ne laisse pas de choix. Elle exige une démonstration rigoureuse, scientifiquement validée et soumise à l'épreuve de la réfutation. En politique, la vérité peut se résoudre à faire valoir ce que l'on croit ou ce que l'on cherche à faire croire.

Selon Hannah Arendt considère que la politique est inconciliable avec la vérité. Pour elle : « Il n'a jamais fait de doute pour personne que la vérité et la politique sont en assez mauvais termes, et nul, autant que je sache, n'a jamais compté la bonne foi au nombre des vertus politiques. Les mensonges ont toujours été considérés comme des outils nécessaires et légitimes, non seulement

²²¹ Pierre Manent, op. cit., p. 12.

²²² Max Weber, op. cit., p. 37.

du métier de politicien ou de démagogue, mais aussi de celui d'homme d'Etat. »²²³ Faut-il y voir là une apologie du mensonge ou un réalisme ? « Si vérité et politique ne font pas bon ménage, c'est d'abord parce que les mensonges sont considérés comme les instruments habituels des politiciens et que la vérité est souvent réputée impuissante au regard des contraintes de l'action. »²²⁴ On peut dès lors comprendre que, dans les relations internationales, les meilleures intentions affichées ne soient pas toujours des paroles d'évangile, surtout quand il en va de la sécurité et de la sûreté de l'Etat. « Dans toute guerre la première victime est toujours la vérité. »²²⁵

Michel Onfray, dans son *Antimanuel de philosophie*, s'interroge et affirme : « Faut-il être obligatoirement menteur pour être Président de la République ? Plutôt ça aide. On voit mal comment un homme décidé à sacrifier sa vie à la vérité pourrait faire une carrière politique, que ce soit dans les plus bas étages ou dans les sommets. Car, en matière de politique, il n'existe que deux questions : comment accéder au pouvoir ? Et une fois parvenu au sommet, comment s'y maintenir ? Les deux interrogations souffrent la même réponse : tous les moyens sont bons. On appelle machiavélisme, cet art d'évacuer intégralement la morale pour réduire la politique à de purs problèmes de force. En d'autres termes, notamment ceux du dicton populaire : la fin justifie les moyens – tout est bon, pourvu qu'on obtienne ce que l'on visait. Dans cette perspective, le mensonge fournit une arme redoutable et efficace. (...) L'art politique est un art de la sophistique, donc du mensonge »²²⁶. Donc des recettes pour plaire, persuader, convaincre avec habileté.

C'est la raison pour laquelle se font entendre des voix au sein de la société civile sénégalaise réclamant plus de vérité et de transparence : Gor ca wax ja = Le respect et l'honneur de la parole donnée. Digge bor la = la promesse est une dette. Mais aussi la déclaration de patrimoine des représentants du peuple. Il est éthiquement admis que « celui qui révèle la vérité, proclame la justice » et que la vérité est un critère de transparence. Pourtant, il faut bien reconnaître que la vérité est un pouvoir mais aussi une faiblesse en politique. Le politique obéit à la morale. Une morale respectueuse de la sécurité, de la dignité, de l'égalité, de la liberté des individus ayant accepté de s'y soumettre. Il y a paradoxalement un besoin de vérité des populations (tout savoir), mais aussi comme un besoin de mensonge (pour ne pas souffrir de la dure vérité). En effet, le plus souvent, les hommes politiques comme les citoyens préfèrent entendre des mensonges qui les rassurent, plutôt que des vérités qui les inquiètent. C'est moins en raison d'une passion du mensonge que du choc craint de connaître la vérité.

En dépit de toutes les aspirations sublimes à la vérité, il est si facile de corrompre le mot. La Pravda et Trud furent présentés à leur début, en URSS, comme des journaux révolutionnaires, animés par l'unique intention de proclamer la vérité des ouvriers contre les mensonges des capitalistes. Elles sont devenues des outils de mensonges au service du pouvoir politique centralisé. Aussi à Auschwitz était inscrit sur le portail : « The truth shall make you free » (La vérité vous rendra libre). Etonnant paradoxe quand on sait la tragédie qui s'est jouée là-bas avec l'extermination des juifs.

Le mensonge peut se présenter comme une vertu politique, un moyen de stabilisation sociale ou une nécessité quand il permet de sauver des vies, comme ce fut le cas avec l'attitude de ceux qu'on appelle « les justes » qui ont caché et sauvé les juifs persécutés pendant la 2^{ème} guerre

²²³ Hannah Arendt, « vérité et politique », in *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972, p. 289-336.

²²⁴ Myriam Revault d'Allonnes, « Le pouvoir : entre secrets, mensonges et vérités », in Jean Birnbaum, (dir.), *Où est le pouvoir ?*, Gallimard, 2016, p. 85.

²²⁵ Jean-François Deniau, *Ce que je crois*, Paris, Editions Grasset & Fasquelle, 1982, p. 136.

²²⁶ op. cit., p. 290.

mondiale. Au front, il peut arriver que le mensonge participe à éviter de saper le moral des troupes. En effet : « les conséquences de la vérité peuvent être pires que l'acte de mentir »²²⁷.

Ariel Colonomos raconte à propos de la CIA que : « Certes, lorsqu'on entre dans son siège, à Langley, en Virginie, non loin de Washington, on peut difficilement se soustraire à la lecture de la large inscription gravée dans le marbre blanc qui couvre le mur de son entrée imposante : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira » (Jean 8 : 32). Vu le scandale qui a suivi la publication en juillet 2013 des révélations d'Edward Snowden, un informaticien de la CIA ayant dévoilé la teneur du vaste programme de surveillance mis en place par son gouvernement, tant de probité chrétienne peut prêter à sourire. Il n'en demeure pas moins qu'il existe des vérités cachées et aussi, même si les deux peuvent sembler moralement incompatibles, des vérités obtenues par la ruse et la tromperie. »²²⁸ Il arrive en politique nationale que l'on recourt à l'art de dramatiser ou de dédramatiser pour faire passer des mensonges utiles et des messages.

Il y a des vérités qui peuvent nuire et des vérités qui peuvent servir. En politique, le mensonge peut servir aussi les vices que les vertus. Le vice politique conduit à tromper sur la réalité des chiffres, des budgets, des politiques, des projets, des ambitions. (cf. Bill Clinton et l'affaire Monica Lewinsky, l'affaire Cahuzac, etc.). Le lexique de l'optimisme officiel est souvent truffé de mensonges en dépit des statistiques et chiffres fabriqués de toutes pièces. Et même si l'on martèle que les chiffres parlent d'eux-mêmes, force est de reconnaître qu'on les fait parler en leur endossant des significations qui ne correspondent pas la réalité²²⁹.

« Je suis un mensonge qui dit toujours la vérité » a pu dire Jean Cocteau. Ariel Colonomos explique cette phrase en disant que : « le diagnostic optimiste formulé en connaissance de cause par le médecin bienveillant est un « mensonge sur le futur » (imaginé) qui dira la vérité du futur réalisé (le présent). (...) Le médecin sait qu'il ne sait pas ». « Le médecin, rajoute-t-il, sait qu'il ne sait pas et doit se fier à son expérience de praticien et à sa connaissance du patient. Il n'a aucune certitude sur les possibles effets induits par sa parole et peut simplement formuler deux hypothèses. Dans le premier cas, le plus optimiste, d'un effet bénéfique, il va dire à son patient dont l'état est désespéré qu'il ne mourra pas s'il suit ses injonctions et son traitement à la lettre, alors même qu'il n'en est pas du tout sûr ; il sait seulement que cela se produit quelquefois sans qu'on puisse par ailleurs établir de lien de cause à effet entre le traitement et la rémission. Le médecin espère que sa parole aura pour effet d'invalider son diagnostic. Admettons ainsi que son optimisme soulage le patient de son angoisse de mort ; il lui donne des forces qui lui permettent de vivre plus longtemps que ce qu'avait établi le diagnostic pessimiste, lequel ne tenait pas compte de la souffrance psychologique et morale du patient, mais semblait plus proche de sa réalité physiologique au moment de la consultation. Dans le second cas, il que dire au patient qu'il guérira bientôt n'y changera rien : le diagnostic le plus plausible se réalisera. Cependant, lorsqu'il annonce au patient son sombre diagnostic, sa parole pourrait aussi avoir pour effet de valider son pessimisme et d'accompagner le malade vers son triste sort en accélérant son parcours vers sa destination finale. Quel est ici le dilemme moral ? Le médecin peut dire ce qu'il ne croit pas être vrai en espérant que sa parole aura un effet qui contredira sa conviction première. Il peut aussi choisir de dire ce qu'il pense être le plus plausible en sachant qu'il s'ôte par là l'éventualité d'un tour de magie réussi qui correspond au premier scénario ». (...) « Le diagnostic optimiste formulé en connaissance de cause par le médecin bienveillant est un « mensonge sur le futur (imaginé) qui dira la vérité du futur réalisé (le présent). Il ne pourra pas cependant le dire toujours, comme, très poétiquement, se vante de le faire (je suis un mensonge qui dit toujours la vérité), car un médecin

²²⁷ Michel Onfray, *op. cit.*, p. 282.

²²⁸ Ariel Colonomos, *op. cit.* p. 81. Voir notamment le chapitre « L'écologie du renseignement » in Ibrahima Silla, *Communiquer en politique. L'art de coudre et d'en découdre*, Editions des Trois fleuves, 2011.

²²⁹ Voir Ibrahima Silla, *Les chiffres contre la démocratie*, Editions Science Politique, 2018.

qui entretiendrait régulièrement ses patients dans l'illusion de la guérison sera connu comme tel. A moins de toujours réaliser des miracles, son penchant pour l'optimisme qui lui fait ignorer les faits ne tardera pas à apparaître au grand jour. Il sera de moins en moins crédible et perdra aussi, très vraisemblablement, son pouvoir de guérison par la parole. L'abandon de la véracité a donc bien des limites. »²³⁰

L'insincérité politique est devenu un art politique. L'univers politique se présente comme un champ qui contraint à cet instrument qu'est le mensonge. Les mensonges historiques (la colonisation comme mission civilisatrice), « nos ancêtres, les Gaulois » ont été enseignés dans les pays colonisés pendant des décennies²³¹. Et on comprend l'incompréhension de nombre de Français issus de l'immigration quand ils ont entendu le candidat à la Primaire républicaine, l'ex Président de la République française Nicolas Sarkozy soutenir : « Dès qu'on est français, ses ancêtres sont les Gaulois. »

Il y a aussi les mensonges culturels et traditionnels qui participent à construire la « légende des peuples ». On chante l'Afrique des fiers guerriers, de la fraternité, de l'abondance et de la paix, en feignant d'oublier que la réalité d'une Afrique des sanguinaires et des conflits. Et l'on sait que : « Tout ce que l'on dit de soi est poésie ».

Que faut-il penser de la ligne de défense de Bernard Tapie convoqué devant les institutions judiciaires sur le scandale OM-Valenciennes quand il soutient : « j'ai menti par omission »

L'homme politique cherche la victoire et non la vérité, notamment en campagne électorale où priment la pratique des promesses électorales qui, comme on le sait, n'engagent que ceux qui y croient.

Le mensonge utile peut apparaître comme une thérapie sociale. (Exemple avec l'élimination du Sénégal lors de la CAN au Caire en 1986 qui va permettre de faire circuler la rumeur sur la qualification du Sénégal à la faveur du goal average pour décompresser le stress collectif).

Le mensonge se révèle aussi comme une stratégie diplomatique (Cf. la guerre des étoiles lors de la guerre froide entre le bloc de l'Est et celui de l'Ouest). Les mensonges de Colin Powell pour justifier et donc légitimer la guerre en Irak où il annonçait avoir les preuves irréfutables de la présence d'armes de destructions massives. Cette stratégie inspirera l'élaboration du concept géopolitique et stratégique de la « guerre préventive » énoncée par Georges W ; Bush. La guerre préventive fut le concept inventé pour justifier la guerre (guerre juste) et donc la légitimer.

Les événements les plus imprévus disposent parfois des intentions les mieux ancrées. On se rappelle ainsi comment, durant la campagne de 1992, Clinton avait vertement reproché à Georges H. W. Bush de courtiser les « bouchers de Pékin » avant de renoncer bientôt lui-même à tout lien entre le respect par le gouvernement chinois des droits de l'homme et l'octroi par les Etats-Unis de « la clause de la nation la plus favorisée ». On ne peut oublier non plus qu'en 2000 le même Georges W. Bush, qui a lancé son pays dans une politique étrangère des plus ambitieuses ne visant à rien moins que « transformer » le Moyen-Orient et, avec lui, le monde, avait déclaré :

²³⁰ Ariel Colonomos, op. cit., p. 236-237.

²³¹ Cf. Les textes racistes sur l'Afrique de l'Abbé David Boilat, Hegel, etc. voir in Mamoudou Gazibo, *Introduction à la science politique*, Les Presses universitaires de Montréal, 2010.

« si nous sommes une nation arrogante, nous serons rejetés ; si nous sommes une nation humble, mais forte, nous serons acceptés. »²³²

La prudence politique cautionne le mensonge économique et financier pour éviter l'effet boomerang susceptible de mener à une crise financière du fait de la crise de confiance des consommateurs. D'où la nécessité de rassurer par le lexique de l'optimisme officiel qui est de fait un « mensonge officiel utile ». Certaines vérités pourraient inquiéter et faire naître un sentiment de méfiance. Car, l'enjeu politique c'est la confiance.

En période électorale, les candidats recourent à l'éristique ou l'art de convaincre sans avoir raison²³³ qui apparaît comme une technique de communication, chiffres à l'appui, destinée, à se légitimer et à discréditer l'adversité politique, par l'usage de stratagèmes.

Section 2 – Les méthodes et techniques d'investigation en science politique

« La science est aujourd'hui indissociable des instruments de mesure et d'investigation pour satisfaire les impératifs de précision et d'exactitude. Il est communément admis qu'il ne saurait y avoir en sciences dures de sciences sans outils, sans éprouvettes, sans laboratoires. Pas de science non plus sans ordinateurs. En d'autres termes, on ne fait plus de science à l'œil nu, à mains nues »²³⁴. En effet, on ne peut pas se permettre de faire de la science uniquement en observant directement avec les sens, donc essentiellement avec les yeux, les oreilles ou le nez²³⁵. En sciences sociales, l'expérimentation indirecte va se substituer à l'expérimentation directe. La recherche documentaire, l'observation, l'entretien deviennent ainsi des méthodes d'investigation que le chercheur utilise pour espérer découvrir des vérités scientifiques.

La science requiert selon Jean Beaudouin :

- la nécessité de soumettre des hypothèses de travail à des tests sévères et répétés; Par l'observation et « l'expérimentation »
- le souci à partir des recherches empiriques effectuées d'élaborer des principes d'intelligibilité, voire des lois plus générales ; des résultats crédibles et acceptés par la communauté scientifique. La recherche des causes. La satisfaction des critères de preuve.
- l'extrême méfiance à l'égard des opinions ordinaires, des jugements de valeur ou encore des postures moralisatrices.

Donc, la science politique poursuit, comme toute science sociale, un triple objectif²³⁶ :

- 1° - Expliquer : c'est à dire mettre en évidence les relations causales qui permettent de rendre compte d'enchaînements, dont les éléments sont observables ; elle peut également se fonder sur l'observation de corrélations entre plusieurs séries de phénomènes.
- 2° - comprendre : c'est à dire, si l'on tient à la tradition wébérienne, l'identification du sens que les individus ou les groupes donnent à leur action. Elle nécessite, bien évidemment, de les connaître et de les voir évoluer.
- 3° - Interpréter : qui vise à situer des discours tout en dessinant des comportements qui en seraient le reflet.

²³² Entretien avec Pierre Mélandri, *Obama et le monde : vers une nouvelle politique étrangère ?* Hérodote, 2009/1, n° 132, p. 6.

²³³ Arthur Schopenhauer, *L'éristique ou l'art de convaincre sans avoir raison*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1983.

²³⁴ Yannick Villedieu in Yves Gingras, *op. cit.* p. 16.

²³⁵ Yves Gingras, *op.cit.*, p. 17.

²³⁶ Ariel Colonomos, *op. cit.* p. 110.

Ce cadre d'analyse répondre aux exigences essentielles d'une théorie politique empirique

- enregistrer et classer des connaissances et des données en matière politique ;
- mais aussi prétendre à une fonction critique capable d'atteindre à un certain pouvoir prédictif, étant donné les matériaux préalablement rassemblés ;
- le but étant, comme dans toute recherche scientifique, de « préciser les corrélations entre variables, l'action qu'exerce chacune d'elles sur la conduite de telle ou telle catégorie sociale, de constituer, non a priori, mais par la démarche scientifique elle-même, les groupes réels, les ensembles définis (...) »²³⁷.

Ce qui suppose de procéder à une véritable « sociologie en profondeur »,²³⁸ c'est à dire d'appréhender les phénomènes sociaux aux différents niveaux de la réalité sociale, au lieu de s'en tenir aux aspects formels, nécessairement superficiels »²³⁹. Et pour ne pas se contenter d'une vérité partielle, il convient de « rechercher les vraies significations derrière les apparences qui les masquent »²⁴⁰.

A – Les techniques de recherche documentaire

Les documents (ouvrages, articles de revues, rapports, reportages, thèses, mémoires, etc.) sont justement perçus comme des ressources englobant des connaissances riches et fertiles. Pour accéder à un degré de connaissances des réalités politiques, l'examen des documents à notre disposition se révèle comme un exercice incontournable. Le chercheur doit donc aller à la rencontre des œuvres qui ont abordé nombre de questions relatives à notre vie politique tout en gardant l'indispensable regard critique.

Nombre de documents n'ont pas atteint la dignité du label de scientificité et par conséquent doivent interpellier la vigilance du chercheur qui ne saurait s'en référer sans s'éloigner de la rigueur scientifique. Il y a des documents destinés à la propagande, à la subversion, à la manipulation ou à la publicité mensongère. Le chercheur peut accéder à des vérités à condition de faire preuve de vigilance par rapport aux documents. Il y a donc des documents utiles et légitimes que le chercheur gagne à convoquer et à intégrer dans sa démonstration scientifique.

La recherche documentaire a quatre fonctions :

- elle est un moyen rapide de parvenir à la connaissance des publications sur un thème ; donc à l'état des travaux sur une question ;
- elle est un instrument de connaissance théorique ; une source documentaire indirecte qui aide le chercheur à obtenir des données fondamentales sur une question abordée ;
- elle permet de confronter ces connaissances et découvertes (avec l'état des travaux portant sur une question et permet donc l'étude des contradictions) entre ce qui est raconté dans les documents et ce que l'investigation nous permet de voir ;
- elle n'est qu'exceptionnellement un instrument de la connaissance des opinions et des convictions d'un individu. A travers un récit documentaire, on accède à des savoirs indispensables à nos démonstrations scientifiques. Citer ces références bibliographiques revient à donner la preuve de leur assimilation. Le chercheur entreprend ainsi à les faire figurer dans le texte suivant le respect des normes requises par exemple avec les notes de bas de page.

²³⁷ Raymond Aron, *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, 1967, p. 11.

²³⁸ G. Gurvitch, *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1958, tome II, p. 216.

²³⁹ Christian Coulon, « Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire », *Revue française de science politique*, Année 1972, Volume 22, Numéro 5, p. 1050.

²⁴⁰ Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, Puf, 1967.

Toute référence bibliographique doit donc faire l'objet d'une citation correcte, respectueuse de la paternité des idées. Citer un auteur, ce n'est pas penser comme lui, mais bien penser à partir de lui. Nombre d'auteurs sont de très bons passeurs qui nous permettent d'accéder à des savoirs très utiles. Il arrive cependant que certaines lectures remettent en cause nos profondes convictions et détrônent nos certitudes les plus solides. Et on pourrait dire à la suite du philosophe Alain Finkielkraut que : « Lire, c'est un peu comme ouvrir sa porte à une horde de rebelles qui déferlent en attaquant vingt endroits à la fois. »²⁴¹

B – L'observation désengagée ou participante

Face à l'impossibilité pratique d'expérimenter comme on le ferait dans un labo de sciences naturelles, l'observation revêt une importance fondamentale, notamment pour éviter de s'entendre dire : « ce n'est que de la théorie » dans l'approche des questions relatives à la démocratie, à l'économie, au développement, à la politique, à la science administrative et gouvernementale, etc. Les théories se retrouvent ainsi considérées à tort comme des divertissements de l'esprit, éloignés des réalités.

En sciences sociales, les chercheurs n'ont pas de thermomètre, ni de microscope, comme c'est le cas par exemple en biologie, qui permet par effet d'agrandissement d'observer ce qui est invisible à l'œil nu ; (erroné de dire donc que je ne crois qu'à ce que je vois). On peut voir l'atome, les bactéries, les virus) ; du télescope en astronomie.

Toutefois les difficultés des sciences sociales de recourir à des instruments de mesure tels que ceux utilisés dans les sciences de la nature contraignent à privilégier entre autres des techniques d'investigation scientifique telle que l'observation. Avec l'entretien, l'observation constitue l'une des méthodes qualitatives. Les méthodes qualitatives regroupent les techniques telles que l'enquête de terrain ou encore le recueil de témoignages. Elles se centrent sur l'étude de cas particuliers, de faits significatifs et complètent, le plus souvent, les résultats obtenus au moyen de l'utilisation des méthodes quantitatives. Elles se développent plus particulièrement en réaction à la « quantophrenie » qui consiste à réduire les sciences sociales à la production de données quantitatives (chiffres, statistiques), sans interrogation réelle sur le sens des opérations de collecte de ces données. Par l'observation, il y a donc une volonté de dépasser la constatation de régularités empiriquement observées, les statistiques, pour prendre en compte certains aspects et facteurs plus subtiles, voire énigmatiques (sentiments, impressions etc.) comment et pourquoi vote tel groupe par exemple, au-delà du simple résultat de l'élection ? L'on cherche ainsi en science politique à comprendre le processus de formation et d'évolution des opinions et comportements politiques qui est de fait beaucoup plus intéressante que le simple dénombrement des votants, des abstentionnistes et des votes nuls. La réflexion ne doit pas se limiter à une description arithmétique mais doit interpréter, décrypter la complexité de certains faits et données. Comme pour les sondages, au delà des oui, des non, des peut-être et des nspp (ne se prononcent pas), il y a énormément de choses à dire, à interpréter et à expliquer. Quand il s'agit de réfléchir sur la politique et les institutions en Afrique, il convient de ne pas se limiter qu'aux aspects normatifs.

Qu'observe-t-on ou que peut-on observer ? Des changements sociaux, un milieu rural ou urbain, une entité sociale, des événements, des actes, des lieux, des propos, des discours tenus par le ou les groupes étudiés, etc. Pourquoi observe-t-on ? Pour trouver une signification sociologique, politique ou autre aux données recueillies, afin de les classer et de trouver leur degré de généralité.

²⁴¹ Virginia Woolf, *Lettre à un jeune poète*, Editions Mille et une nuits, 1998, p. 27.

L'observation relève ainsi de deux traditions : celle des ethnologues et celle des anthropologues. L'impossibilité de communiquer dans la même langue a entre autres incité à la pratique de l'observation passant notamment par l'apprentissage du geste avant la parole comme chez l'enfant. Le geste précède la parole dit-on. Les chercheurs sont souvent aidés dans leur travail par des traducteurs et interprètes. Mais, il se pose un problème de fidélité quant à la transmission et à l'interprétation des données recueillies.

Comment observe-t-on ? On peut observer de manière ponctuelle (nombre de déplacements limités à une ou deux sorties de repérage) ou systématique (répétition de l'observation suivant un calendrier bien établi). L'observation est une phase essentielle à toute recherche sociologique. Elle implique une certaine posture ; des règles et étapes bien précises. L'observation consiste à un apprentissage des règles, des attitudes, des expressions du milieu étudié. (Exemple : les black muslims et leur pratique assez particulière de l'Islam ; les rappeurs américains et leurs mimiques, leurs codes, langage et gestuelle ; les rastas et leur philosophie, leur symbolique, le vert, le jaune et le rouge, les dreadlocks, les turbans des boboshanti dread, leur rapport au cannabis). Il est nécessaire de multiplier les observations sur la longue durée ; de noter les conditions dans lesquelles l'observateur a été accueilli par le groupe étudié ; de tenir un journal de terrain pour l'enregistrement des données recueillies quotidiennement, les impressions, les nouvelles questions et analyses ; de se munir d'un magnétophone (multiplier les écoutes, ne rien perdre de l'entretien, de l'observation ; ce qui nous permet de voir quelque chose qui nous aurait échapper).

Aujourd'hui, l'utilité de la caméra n'est plus à démontrer. Mais aussi utiles soient-ils ces instruments ne peuvent remplacer l'intuition, l'intelligence, les sens, la réflexion du chercheur pour interpréter et expliquer les phénomènes observés. Côté pratique : il convient de retenir ce que Buford Junker nous rappelle en ces termes : « Tout ce qui est observé et sélectionné pour être enregistré doit être clairement décrit dans toute la richesse du détail, avec tous les propos mot à mot et tous les aspects concevables du contexte précisés avec soin et justesse. »²⁴²

Il existe deux types d'observation :

- l'observation désengagée : le chercheur ne participe pas aux actions observées et garde une position de neutralité ; mais il est possible qu'il y ait des difficultés relatives à l'objectivité du chercheur dans sa manière d'interpréter les résultats de son observation. Des interférences peuvent se produire entre sa personnalité et son objet de recherche. Des significations différentes des actes et conduites observées.
- l'observation participante : le chercheur participe aux activités qu'il observe. Cette technique d'enquête est particulièrement usitée par les ethnologues. On peut citer des chercheurs comme Malinowski qui participa à la vie des habitants des îles Trobriand. Mais aussi Erving Goffman qui choisit d'endosser le rôle d'un assistant du directeur pour comprendre les conditions de vie des malades dans un asile. Ou encore Sainsaulieu qui développa toute une réflexion sur l'identité au travail, après une expérience au sein de plusieurs entreprises.

En principe et en règle générale, le chercheur doit expliquer la raison de sa présence et décliner son identité réelle (mais des difficultés voire des réticences et réserves peuvent se dresser à lui). Des obstacles se dressent face au chercheur : monde inaccessible, peur, retenue morale ; particularité et complexité des faits humains. Dans les sciences sociales les phénomènes ne se reproduisent jamais de la même manière (exemple d'une révolution) alors que dans les sciences de la nature les choses se répètent souvent de façon identique. Nécessité de tenir compte des facteurs historiques, politiques, sociaux, culturels, bref de la particularité du contexte. L'observation

²⁴² Buford Junker, *Field work*, The University of Chicago Press, 1960.

permet ainsi de formuler une hypothèse et de découvrir la présence ou l'absence d'un élément important ; ses caractéristiques, sa fréquence. Un des traits essentiels de l'observation est la présentation systématique de faits nouveaux ou rarement examinés.

C – Les techniques d'entretien et le questionnaire

Parmi les diverses formes possibles de collecte d'informations orales, le sociologue accorde une importance particulière à l'entretien semi-directif, nommé entretien centré ; il préfère ces appellations à celle d'entretien non directif dans la mesure où il choisit et annonce au préalable le thème ou les thèmes et dispose d'un guide d'entretien.

L'usage journalistique du terme interview fait plus people, et est donc préféré au mot « entretien ». L'entretien est un terme qui contrairement à interview revêt un caractère plus sérieux, plus scientifique. L'interview renvoie plus au mot « entrevue ». L'entretien est une technique qui consiste à organiser une conversation entre enquêté et enquêteur. Dans cet esprit, celui-ci doit préparer un guide d'entretien, dans lequel figurent les thèmes qui doivent être impérativement abordés. Il implique donc un rapport entre deux individus. L'un cherche à récolter de l'autre des informations sur un objet précis. Madeleine Grawitz nous propose la définition suivante : « c'est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé. »²⁴³

On distingue 3 manières d'organiser un entretien et par conséquent :

- l'entretien non directif ou libre = le chercheur se contente simplement de lancer le thème qu'il a choisi et laisse à l'enquêté le soin de le traiter ; une certaine liberté ;
- l'entretien directif = le chercheur encadre très fortement le déroulement de la conversation, par une suite de questions ouvertes (réponses non préalables) ;
- l'entretien semi-directif = le chercheur annonce à son interlocuteur le thème de l'entretien. Il s'ingénie à ce que l'entretien se déroule le plus naturellement possible (non standardisation de la forme et de l'ordre des questions), tout en abordant l'ensemble des sujets fixés au départ.

Aussi suivant le déroulement de la recherche, on distingue :

- les entretiens exploratoires qui ont pour but de recueillir un maximum d'informations en début de recherche afin de poser, par la suite, de meilleures questions ;
- les entretiens de vérification ou de contrôle, qui ont pour objectif d'examiner la pertinence des connaissances obtenues par d'autres types de recherche.

Cette méthode notamment utilisée par l'Ecole de Chicago et plus particulièrement par une équipe de sociologues sous la direction de Pierre Bourdieu (*La misère du monde*). Pour cette dernière équipe il s'agissait de « comprendre les conditions de production des formes contemporaines de la misère sociale, la Cité, l'Ecole, le monde des travailleurs sociaux, le monde ouvrier, le sous-prolétariat, l'univers des employés, celui des paysans et des artisans, la famille, etc. : autant d'espaces où se nouent des conflits spécifiques, où s'affirme une souffrance dont la vérité est dite par ceux qui la vivent. » A l'analyse du contenu, est assimilée une analyse de la position sociale de (des) l'enquêté (s) et des circonstances de la production du discours. Ainsi l'équipe de Pierre Bourdieu va jusqu'à étudier, analyser et retranscrire, dans *La misère du monde*, les gestes et les silences des enquêtés. L'entretien n'est pas nécessairement individuel, un chercheur peut adopter la technique des entretiens de groupe dont le but sera alors de recueillir une « parole collective », fruit de l'interaction entre les membres du groupe étudié.

²⁴³ Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, op.cit, p. 586.

Les sondages se présentent ainsi comme un moyen de mesurer l'opinion publique²⁴⁴. Ils ont été inventés par l'américain Gallup en 1936. Faire un sondage au sein d'une population donnée, c'est interroger une partie de cette population pour en déduire des résultats valables pour la population prise dans son ensemble. Cette méthode est une application du calcul des probabilités et de la loi des grands nombres²⁴⁵. La méthode procède à partir d'un échantillon de personnes à interroger (1000 par exemple) représentant toutes les couches et catégories socio-professionnelles de la société. Deux méthodes d'échantillonnage sont privilégiées (la méthode aléatoire ou le quota) ; donc le hasard ou une catégorie bien ciblée et représentative de l'ensemble de la société, avec des pourcentages bien précis. Les sondages sont soumis à des règles, procédures et techniques d'élaboration très strictes.

Les sondages constituent une importante source d'information pour les politistes, les sociologues, les « social scientists ». Les données obtenues des sondages font l'objet d'une interprétation destinée à la vérification de certaines théories politiques. Les intentions de vote font ainsi très souvent l'objet de sondages destinés à mesurer l'opinion publique. Les hommes politiques accordent beaucoup d'intérêt aux sondages politiques. Ils en sont souvent les commanditaires. Les sondages leur permettent ainsi d'orienter leur offre programmatique, d'étoffer leurs promesses électorales, de communiquer.

Si en Occident, l'on constate une multiplication des instituts de sondages, en Afrique, il existe très peu d'instituts spécialisés dans la mesure des opinions publiques. Dans certains pays, comme le Sénégal, les sondages politiques sont tout simplement interdits.

Aujourd'hui, des débats nourris et contradictoires se tiennent autour de la validité des sondages, avec des défenseurs d'une part qui se félicitent de l'intérêt et de l'utilité scientifiques des sondages ; et d'autre part, des détracteurs des sondages qui fustigent les erreurs récurrents des sondages.

Pour Pierre Bourdieu : « L'opinion publique n'existe pas ». Il considère l'opinion publique comme un production artificielle notamment en développant trois postulats critiques :

- Tout le monde n'a pas une opinion sur tout. Il y a un pourcentage important de sans réponses. La probabilité d'avoir une opinion dépend du niveau d'instruction et du degré d'engagement du sondé par rapport à la question posée. Certains cependant ont une opinion sur tout.
- Toutes les opinions ne se valent pas. Les sondages imposent des questions. Exemple du référendum qui invite à répondre par oui ou par non.
- Il n'y a pas de consensus sur les questions posées. Les questions n'intéressent que ceux qui ont un souci de légitimation.

L'on constate aussi des erreurs avec les sondages d'opinion réalisés avec beaucoup de scientificité et de rigueur. La valeur scientifique des sondages, dont on peut se fier, permet de soutenir que : « l'opinion publique existe bel et bien et qu'on peut la mesurer. » à condition de prévoir un « intervalle de confiance » ou marge d'erreur. Elle est souvent fixée à plus ou moins 3%.

D – Les apports du droit, de la sociologie, de l'anthropologie et du comparatisme

²⁴⁴ Loïc Blondiaux, « La culture des sondages », in *Histoire des nombres*, Editions Tallandier, 2013, p. 151-160.

²⁴⁵ Cf. Aline Beitone et alii, *Sciences sociales*, 3ème édition, Sirey, 2002, p. 326.

Pour Jacques Lagroye : « Le chercheur en sociologie politique doit se faire parfois historien, parfois ethnologue, ou se souvenir qu'il a été juriste. Le corps de théories et de connaissances dont il a besoin inclut des ouvrages traitant de problèmes apparemment assez éloignés de ses centres d'intérêt habituels. (...) Cette large ouverture n'exclut cependant pas que le chercheur en sociologie politique soit particulièrement guidé par sa connaissance des théories et des méthodes de la sociologie. »²⁴⁶

Il est clair, comme le souligne Christophe Roux, que « la science politique gagnerait beaucoup à un équilibrage, dans sa prise en compte des différentes dimensions de l'activité sociale si elle ne veut pas s'enfermer dans la répétition de schémas explicatifs « clés en mains » qui ne font que reproduire le refus de la complexité du monde social en ne s'attachant qu'à ses ressorts les plus évidents »²⁴⁷. La compréhension commence par le divorce avec les évidences.

L'objectif est donc de remettre en question les vérités convenues pour saisir le politique à l'intersection du droit, de la sociologie, de l'anthropologie, du comparatisme et de l'apport annexé des imaginaires où se côtoient et s'interfèrent le réel, le symbolique, le passionnel et l'émotif. Pour ne pas priver la sociologie et l'anthropologie politique d'une abondante source d'informations propices à permettre d'ouvrir l'intelligibilité du politique à de nouveaux domaines de recherches. Cela suppose donc « une faculté de création de concepts ou de tableaux de pensées au titre d'instruments de la connaissance »²⁴⁸.

Quand on parle de « droit », de « droit juridique », de « règle de droit », on doit être particulièrement attentif à distinguer les points de vue juridique et sociologique. Le juriste se demande ce qui a valeur de droit du point de vue des idées, c'est-à-dire qu'il s'agit de pour lui de savoir quelle est la signification, autrement dit le sens normatif, qu'il faut attribuer logiquement à une certaine construction de langage donnée comme norme de droit. La sociologue se demande en revanche, ce qu'il advient en fait dans la communauté.

La sociologie politique est un regard parmi tant d'autres possibles²⁴⁹. La sociologie politique nous dit Jean Leca est une « région de la sociologie » (p. 4). La sociologie politique se présente comme « une manière d'approcher méthodiquement la plupart des objets qui sont traités par des chercheurs et des enseignants de science politique – les relations internationales, les régimes politiques, les actions de gouvernement, les comportements politiques, etc. »²⁵⁰

Il n'y a en outre guère (aujourd'hui au moins) de science politique, qui ne se reconnaisse pas totalement ou partiellement dans le projet sociologique. Sociologie politique et science politique tendent à coïncider et toute science politique, pour le dire brutalement, est une sociologie politique. Cette approche sociologique des objets politiques se conçoit d'abord comme un regard, une façon d'appréhender le réel pour en rendre compte. C'est à dire qu'elle vise, à partir d'une observation qui en permet l'objectivation, à expliquer les phénomènes politiques, les institutions et les comportements des acteurs politiques, mais aussi leurs croyances, leurs représentations du monde dans lequel ils se meuvent. L'objet d'une sociologie du politique est de cerner, de décrire et d'expliquer la réalité des phénomènes politiques et non de décrire ou analyser ce qu'ils

²⁴⁶ Jacques Lagroye, op. cit., P. 18-19.

²⁴⁷ Christophe Roux, « Corse : Le destin comme enjeu. Imaginaires historiques et constructions identitaires », in Michel Hastings et Elise Féron, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 161.

²⁴⁸ Julien Freund, *Etudes sur Max Weber*, Librairie Droz, Genève, Paris, 1990, p. 109.

²⁴⁹ Cf. Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2006, (8^{ème} éd.), p. 10.

²⁵⁰ Cf. Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Presses de sciences Po et Dalloz, 2006, p. 11.

devraient ou pourraient être « en principe » ou « en théorie » ou de mesurer en quoi ils s'éloignent des normes juridiques censées, le cas échéant, les définir ou les encadrer²⁵¹.

La sociologie politique aurait pour but d'analyser le plus finement possible tout ce qui « est » politique, c'est à dire ce que chacun reconnaît comme relevant de ce domaine d'activités.»²⁵² La sociologie politique étudie les relations de pouvoir qui se structurent dans des institutions dont l'Etat-nation est la forme qui prédomine le monde moderne. L'étude de cette forme de pouvoir suppose un examen différentiel avec d'autres formes de pouvoir. Pour Jean Leca : « La sociologie est une discipline empirique au sens où c'est l'expérience qui permet de trancher de la validité de ses hypothèses et de ses théories »²⁵³

En analysant le lien politique comme un aspect du lien social, en jugeant la politique comme une activité qui ne concerne pas seulement les sociétés à Etat ; en incluant dans la science politique les auteurs qui ont pensé la politique avant l'apparition de l'Etat-nation (Platon, Aristote), la sociologie politique s'engage dans une démarche incluant la sociologie générale et la théorie politique. Durkheim, Tocqueville, Marx sont sortis de leur siècle pour penser la politique sociologiquement sans se cantonner exclusivement sur une aire culturelle.

L'anthropologie s'est développée en réaction contre l'ethnocentrisme. La conception anthropologique de la culture est apparue au début du 20^{ème} siècle tout d'abord pour s'opposer à la logique de l'ethnocentrisme. Selon W. G. Sumner (1840-1910) qui a créé le terme en 1906, l'ethnocentrisme est une vue des choses selon laquelle notre propre groupe est le centre de toute chose, tous les groupes étant mesurés et évalués par rapport à lui (...). Chaque groupe nourrit sa propre fierté et vanité, se targue d'être supérieur, exalte ses propres divinités et considère avec mépris les étrangers.

Les comportements ethnocentriques sont très répandus à des degrés divers dans l'ensemble des sociétés. Ainsi, selon Claude Lévi-Strauss, « l'aptitude la plus ancienne, et qui repose sans doute sur des fondements psychologiques solides, puisqu'elle tend à réapparaître chez chacun de nous quand nous sommes placés dans une situation inattendue, consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles : morales, religieuses, sociales, esthétiques, qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions », Par exemple, la plupart des peuples « primitifs » considèrent que l'humanité cesse à leurs frontières géographiques ou linguistiques (ils se désignent d'ailleurs souvent par un ethnonyme : « hommes », « êtres humains », par opposition aux étrangers). De même, les sociétés dites « historiques » ont toujours eu du mal à penser l'humanité dans sa diversité culturelle. Ainsi, la civilisation gréco-romaine qualifiait de « barbares » tous ceux qui n'appartiennent pas à sa culture. Dans tous les cas selon C. Lévi-Strauss, le comportement ethnocentrique traduit un même mode de pensée : « on refuse d'admettre le fait même de la diversité culturelle ; on préfère rejeter hors de la culture, dans la nature, tout ce qui ne se conforme pas à la norme sous laquelle on vit ».

La garantie de scientificité consistait à remonter des particularismes et des ressemblances observables vers des lois générales. Du simple au complexe. L'anthropologie place d'emblée son projet de connaissance sous l'emprise d'une parole martiale qui fait d' « autrui » la matière première des grands récits. L'anthropologie abandonne au début du XX^{ème} siècle, le schéma évolutionniste au profit d'autres formalisations en termes de fonction, puis de structure. Sous les clapotis incessants de l'histoire et des situations singulières, l'anthropologie s'attelle à la quête d'invariants. Le paradoxe de ces analyses fixistes est d'autant plus grand que ces dernières

²⁵¹ Jean-Philippe Lecomte, *Sociologie politique*, Paris, Gualino Editeur, 2005, p. 20.

²⁵² Lagroye, op.cit., p. 13.

²⁵³ cf. Philippe Braud, *Sociologie politique*, op. cit.

cohabitent avec ce que l'ethnographie apporte sans doute de meilleur : l'enquête de terrain. L'immersion dans un autre milieu, l'observation participante, l'attention à tous les détails de la vie sociale, l'engagement de relations suivies avec des informateurs privilégiés, la transcription in extenso des paroles d'autrui et la contextualisation de ces données ont en effet, à la suite de l'expérience pionnière de Bronislaw Malinowski, offert une occasion sans précédent de sortir de la philosophie sociale et politique pour se confronter à la complexité du réel, à ses singularités et variations²⁵⁴.

L'enquête de terrain se présente ainsi comme l'une des « pièces maîtresses » d'un appareil de preuves nécessitant la mobilisation des méthodes ethnographiques et anthropologiques entre autres. Les conceptions du pouvoir, des finalités de l'action politique, des séparations et des hiérarchies entre rôles et institutions politiques, varient de société à société, et de group social à groupe social. » (Lagroye, p. 19).

Les travaux d'anthropologie politique ont comblé plusieurs besoins. Selon Yves Schmeil : « En donnant à l'observation participante ses lettres de noblesse, elle accédait au statut de science sans recourir au quantitatif ». « un regard ethnologique qui avait pour ultime vertu de déplacer vers le « bas » l'objet d'une science politique jadis lancée en France comme une alternative au droit public, sans renoncer à l'analyse des institutions par le haut. »²⁵⁵

Cette réflexion sur l'anthropologie soulève deux questions :

- Quelle signification donnée à l'anthropologie ?
- Quelle est sa contribution nette à la résolution des problèmes que nous nous posons ?
- Quelles sont les énigmes persistantes que l'anthropologie politique résout ?

Pour Yves Schmeil : « Il s'agit de réfléchir aux traits possibles d'une ontologie politique reposant sur la pacification et la coordination (ce que Skalnik appelle la nature du politique). La forme des régimes, leur degré de centralisation et de monopolisation du pouvoir, sont secondaires. Le point commun entre les deux versants possibles de l'anthropologie politique est sa mise en relation des mécanismes décisionnels avec les représentations et autres formes symboliques, dont les rituels et la religion. »

L'anthropologie culturelle s'est constituée autour d'une hypothèse centrale : toute société humaine est dotée d'une culture spécifique, fruit d'une histoire passée et future. Donc, il y a là l'idée d'une diversité culturelle. L'idée de « culture », ce « caméléon conceptuel »²⁵⁶, renvoie par conséquent à une diversité de mœurs, de croyances, de comportements forgés au sein de chaque société. Ainsi, on ne se nourrit pas de la même façon, on n'adhère pas aux mêmes valeurs (familiales, politiques, etc.) ni aux mêmes religions en Asie et en Occident, dans les sociétés traditionnelles d'Afrique, d'Amérique du sud et dans les sociétés industrielles. Le constat de cette diversité culturelle conduit les anthropologues à montrer qu'il n'existe pas de critères de classement permettant d'ordonner les différentes cultures de façon hiérarchique. On parle à ce propos de relativisme culturel.

En outre, selon M. Leiris (1901-1990) on ne peut pas concevoir la culture comme une data intemporelle, « définie une fois pour toutes ». Le système de règles et de modèles de conduite, de valeurs, de techniques, d'instruments, etc., qui sont autant d'expressions de la culture, sont sujets à de constantes modifications marginales ou majeures au fil du temps. Fort de ces considérations, René Otayek rejette l'idée selon laquelle « les sociétés africaines, en raison de leur diversité

²⁵⁴ Alban Bensa dans Antonin Cohen, BL et PR, p. 18.

²⁵⁵ Voir Yves Schmeil, « une anthropologie politiste ? », *Raisons politiques*, 2006/2, n° 22, p. 49-72.

²⁵⁶ Edgar Morin, *Enseigner à vivre*, Actes Sud, Play Bac, 2004, p. 51.

culturelle, seraient réfractaires à la démocratie. Qu'elles seraient des cultures politiques plus disposées à l'autoritarisme²⁵⁷.

Selon Yves Schemeil, la principale difficulté dans l'étude de tels processus réside dans le fait que : « chacun comporte une part d'universalité et une part de spécificité. Tandis que la sociologie généralise, l'histoire singularise. L'anthropologie politique, elle, nous dit que les problèmes sont identiques, pas les solutions ; que leur nombre est limité, que leur combinatoire obéit à des règles précises. Elle constate des écarts entre régimes passés et présents, entre sociétés complexes et rudimentaires. La connaissance des sociétés les plus éloignées les unes des autres est une source majeure de leur explication mutuelle. » Elargir le regard, par le détour anthropologique, permet donc de réfléchir à la condition humaine, d'adopter un point de vue sur les êtres sociaux, altruistes ou égoïstes, bons sauvages ou sublimes civilisés. »

La comparaison anthropologique est un type d'approche qui se donne pour objet d'étudier aussi bien des sociétés dites « archaïques » où l'Etat n'est pas nettement constitué que des sociétés où l'Etat existe et présente des configurations très diverses²⁵⁸. Le refus de l'ethnocentrisme a conduit les anthropologues à adopter une posture épistémologique radicale. Etant donné que le chercheur est lui-même le produit d'une certaine culture, il risque, même inconsciemment, de tenir pour naturel ce qui est un fait de sa propre culture et ainsi sortir du cadre de l'analyse scientifique pour entrer dans celui du discours normatif. Par exemple, lorsque l'anthropologue étudie les règles de fonctionnement de l'institution familiale dans une société traditionnelle, il risque d'interpréter celles-ci à partir de sa propre « vision du monde » d'homme occidental. Afin d'éviter cette dérive, F. Laplantine montre que « la démarche anthropologique entraîne une « révolution du regard » ou élargissement du regard. Elle implique un décentrement radical, un éclatement de l'idée qu'il existe un « centre du monde », et, par là même, un élargissement du savoir et une mutation de soi-même ». Considérer les phénomènes culturels comme objet d'étude scientifique oblige par conséquent l'anthropologue à adopter une neutralité axiologique (notamment vis à vis de sa propre culture).

Christian Coulon souligne l'impact décisif du contexte historique dans l'édification d'un cadre conceptuel nouveau. Dans son article « Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire », il rappelle par exemple que : « Pour l'Afrique, l'émergence de nouveaux Etats et la mise en place de systèmes politiques originaux a été pour la science politique une occasion de se renouveler dans le but de saisir dans leur spécificité les problèmes politiques africains²⁵⁹. Les conférences nationales, les transitions démocratiques, les alternances politiques, les expériences électorales, les dynamiques autour des canaux et subtilités par lesquels la politique s'énonce, se vit et s'organise, deviennent les objets de réflexion de cette science des questions et phénomènes politiques. Animés par le souci de rendre compte des réalités de terrain, les politistes vont ainsi entreprendre d'enquêter dans des terrains inédits et parfois risqués (lieux de pratiques marginales, zones de conflits, etc.).

La démarche adoptée par les politistes appelés communément « africanistes » du fait de leur spécialisation sur l'Afrique va consister notamment à privilégier une approche du politique « par le bas ». Parmi les plus illustres représentants de cette posture, on peut citer Jean-François Bayart, Achille Mbembe et Comi Toulabor qui cherchaient, dans leur ouvrage commun *L'énonciation du politique par le bas*, à mettre :

²⁵⁷ René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, PFNSP, 2000.

²⁵⁸ Georges Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, 1ère édition, 1967, p.8, rééd., Quadrige, 1984.

²⁵⁹ Christian Coulon, « Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire. A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau. », *Revue française de science politique*, Année 1972, Volume 22, Numéro 5, p. 1049.

- d'une part un terme à une « irritation à l'égard d'une science politique africaniste qui restait imprégnée des préjugés de la tradition constitutionnaliste et qui se faisait des institutions une conception éthérée, au mépris des évidences » ;

- et d'autre part, de satisfaire une « curiosité à l'égard de toute une série de faits infrapolitiques aux yeux de cet académisme (...) qu'une nouvelle manière de travailler sur le terrain (...) permît de repérer et d'interpréter « ces petits détails » par lesquels on devient immense. »²⁶⁰

Toutefois, en privilégiant une lecture qui part de la société à une approche centrée sur les institutions, il ne s'agit pas de construire une opposition entre la sphère formelle et institutionnelle du politique et l'espace de production politique des populations, mais de souligner que le pouvoir peut aussi s'appréhender à partir de l'étude de ces modalités d'expression et de participation²⁶¹.

L'analyse comparée se présente comme un substitut de l'expérimentation. La comparaison est l'essence même de la démarche scientifique, sans doute parce qu'elle relève non pas tant des règles de la méthode scientifique que de celles de la pensée humaine et, à ce titre, constitutive de tout savoir rationnel²⁶².

La rigueur et la validité d'une science s'apprécient souvent en fonction de son aptitude à comparer, à recenser, entre objets relevant d'une même catégorie, des ressemblances et des différences, à distinguer ainsi entre l'universel et la particulier, entre ce qui est récurrent et ce qui est au contraire accidentel. »²⁶³ La méthode comparative se présente comme un substitut de l'expérimentation. « Comparer signifiait désormais montrer des distances, des retards ou des échecs par rapport à un type connu d'ordre politique achevé »²⁶⁴.

Comparaison, et partant classifications, participent de la logique de ce savoir imprécis. Durkheim affirmait qu'il n'y avait, en sociologie, qu'un moyen de prouver qu'un phénomène est la cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont présents. C'est disait-il, la comparaison ou – et la formule vaut son pesant d'or – expérimentation indirecte. » (p. 170). La comparaison est l'essence même de la démarche comparative. Il y a une nécessité de procéder à une comparaison des formes sociales voisines et/ou distinctes. Avec Alexis Tocqueville, nous découvrons un exemple d'observation des faits qui a conduit à une anatomie du corps politique. Celle-ci lui a permis de faire, dans *De la Démocratie en Amérique*, une classification plus utile que la classification selon les constitutions légales.

Le principe de la comparaison réaliste repose aussi sur l'analyse concomitante du droit et des études politiques²⁶⁵. L'ambition est de :

- Recenser les ressemblances et les différences
- Distinguer l'universel et le particulier
- Identifier le récurrent et l'accidentel

Pour Jean-Louis Seurin, dans « La démocratie est-elle exportable ? Universalisme démocratique et relativisme culturel » : « il est absurde de prétendre tirer de cette distinction le

²⁶⁰ Jean-François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor, op. cit. ; p. 15.

²⁶¹ Cédric Mayfargue et Comi Toulabor, « L'expression et la participation politiques en Afrique », in Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot, *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, p. 103.

²⁶² cf. Daniel Louis Seiler (dir.), *La politique comparée en questions*, LCF Editions, 1994.

²⁶³ Bertrand Badie, « L'analyse comparative en science politique : requiem ou résurrection ? », in Daniel Louis Seiler (dir.), *La politique comparée en questions*, LCF Editions, 1994, p. 1.

²⁶⁴ Bertrand Badie in Daniel Louis Seiler, op. cit. p. 8.

²⁶⁵ Jean-Louis Seurin, in Daniel Seiler, p. 92.

lieu commun que l'étude du droit revient au juriste et que la sociologie incombe au sociologue, alors que Max Weber dit exactement le contraire. (...) Le sociologue – et naturellement le politiste – peut parfaitement étudier le droit pour se demander « ce qu'il en advient en fait dans la communauté » en raisonnant toujours comme Max Weber en termes de « chances d'application du droit » ». (p. 92-93). « C'est parce que le droit exprime toujours un aspect de l'institution que l'on doit, logiquement, en lier l'étude aux pratiques politiques, ne serait-ce que parce que les constitutions peuvent viser un but de camouflage idéologique », selon la formule marxiste classique. » (p. 93).

Section 3 : Les structures élémentaires du politique : des OPNI²⁶⁶ aux OPDI²⁶⁷

La réflexion sur les structures élémentaires du politique part d'une insatisfaction à l'égard des modes classiques d'appréhension du politique qui postule un univers régi par la raison et le jugement éclairé ; et donc qui rechignent à tenir en haute estime les aspects esthétiques, moraux, sentimentaux, émotifs, passionnels, fantasmatiques, magiques et imaginaires de la vie politique. Au plan de la connaissance empirique que l'on a des sociétés politiques africaines subsahariennes, le bilan scientifique demeure encore insatisfaisant comme l'avait déjà déploré Jean-François Bayart, Achille Mbembe et Comi toulabor²⁶⁸, il y a une vingtaine d'années. En effet, « L'analyse purement formelle masque les dynamismes sous-jacents aux structures et convertit les effets des rapports en problèmes d'organisation relevant de solutions purement techniques. »²⁶⁹

A – Le repérage du politique par le bas. Sur la piste des OPNI

Le repérage du politique implique de s'intéresser à des phénomènes souvent négligés mais qui font partie du répertoire des objets politiques. Le problème n'est pas de délaisser les questions qui se rattachent aux aspects traditionnels et officiels de la politique. L'importance en effet de l'analyse des textes juridiques et constitutionnels, institutionnels, organisationnels et idéologiques, n'est plus à démontrer. Mais, l'approche du politique gagnerait en clarté en s'éloignant nécessairement des déterminismes structurels pour se rapprocher des énonciations, pratiques et imaginaires du politique, en vue d'établir des lois et causalités susceptibles de permettre d'appréhender les faits et phénomènes politiques.

Selon Denis-Constant Martin, « pour saisir la politique comme un phénomène social total, il convient de prendre également en considération d'autres réalités qui relèvent de l'implicite, de l'affectivité, du symbolique et de l'éthique »²⁷⁰. L'implicite renvoie à ce qui est virtuellement contenu dans une proposition sans être formellement exprimé. Non formulé, mais que la conduite de la personne permet de supposer. « Les OPNI servent de canal à l'expression de valeurs morales, de grandes orientations éthiques qui imprègnent profondément la perception qu'ont les citoyens de la politique, qui modèlent leurs attitudes et leurs comportements, qui, enfin, soudent les réseaux participant aux compétitions pour le pouvoir ». Denis-Constant Martin propose donc :

- de rechercher au-delà des institutions et des organisations, les réseaux qui peuvent traverser pour participer aux compétitions dont le pouvoir et ses bénéfices sont l'enjeu ; à côté des discours ouvertement politiques ;

²⁶⁶ Objets Politiques Non identifiés

²⁶⁷ Objets Politiques Déjà Identifiés

²⁶⁸ Dans *Le politique par le bas en Afrique noire*, op. cit. ; p. 27

²⁶⁹ Georges Balandier, op.cit.

²⁷⁰ Denis-Constant Martin, « les cultures politiques », in Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991, p. 159.

- tâcher de trouver dans la littérature générale, les périodiques ou la fiction, dans les spectacles, les fêtes, la musique, la peinture et les arts plastiques, ce qui peut symboliquement avoir une portée politique ;
- s'intéresser en marge des idéologies clairement affirmées aux systèmes de croyances qui définissent dans l'absolu le bien et le mal et fournissent des critères que les citoyens utilisent pour juger l'action politique et ceux qui en sont responsables ;
- enfin, aborder la communication politique, donc les efforts de mobilisation et les succès qu'ils rencontrent ou non, sous l'angle du symbolique pour découvrir quels langages politiques permettent aux dirigeants et aux dirigés de transmettre des messages sous des formes acceptables par le système dans lequel ils vivent.

Ainsi peuvent être étudiées :

- les expressions verbales du politique (écrits, discours, idéologies) ;
- les expressions non verbales du politique (la chanson, le vêtement, la peinture, les spectacles) ; les œuvres littéraires, le cinéma, l'art oratoire, les langues vernaculaires ou locales.

L'objectif est donc de se lancer sur la piste des OPNI (Objets Politiques Non Identifiés)²⁷¹ pour réduire les « points aveugles »²⁷² et en débusquer l'intelligibilité. Cet exercice est d'une nécessité avérée²⁷³. Et en tant que révélateurs sociaux, leur importance réside dans le fait qu'ils servent de canal à l'expression de valeurs morales, de grandes orientations éthiques qui imprègnent profondément la perception qu'ont les citoyens de la politique, qui modèlent leurs attitudes et leurs comportements²⁷⁴. Il convient dès lors de « décrire ce qui est, et non pas uniquement ce qui doit être » comme le soutenait déjà Montesquieu²⁷⁵.

Toutefois, l'importance des OPNI ne doit pas faire oublier l'intérêt de revisiter les OPDI (Objets Politiques Déjà Identifiés). On peut entreprendre des recherches sur les OPDI²⁷⁶. L'enjeu est donc d'approfondir ce qui est déjà connu et chercher à découvrir ce qui ne l'est pas encore²⁷⁷.

Alphonse Van Eetvelde considère que : « Intuitif, le négro-africain n'arrête pas son regard aux apparences extérieures des choses. Il ne s'intéresse pas à leur forme, leur composition, leurs variations ou aux lois qui les régissent (...) Sans détour, il pénètre à l'intérieur et, par delà le visible, il va jusqu'à la surréalité de l'objet pour au delà du signe, en saisir le sens (...). Relié au monde par des liens d'une profonde intimité, il écoute son langage symbolique et pénètre dans les mystères cachés »²⁷⁸

La saisie des phénomènes politiques les plus mystérieux et les plus complexes pour les penseurs modernes, trouverait ainsi, un recours explicatif, dès qu'on entreprend de prendre en considération, toutes les subtilités et culturalités du politique. Si l'on en croit René Rémond, c'est « parce qu'il récapitule les autres niveaux de la réalité, le politique est une des expressions les plus hautes de l'identité collective : un peuple s'exprime par sa façon de concevoir, de pratiquer, de

²⁷¹ Philippe Braud, *L'émotion en politique*, PFNSP, 1996, p.7

²⁷² Denis-Constant Martin (Dir.), *Sur la piste des OPNI, (Objets Politiques Non Identifiés)*, Recherches Internationales, (CERI), 2002.

²⁷³ Parmi lesquels le concept d'imaginaire mais aussi la psychanalyse, le psycho-affectif, l'histoire des mentalités, la philosophie politique, disciplines limitées bien souvent à un statut subalterne. Cf. la revue *Pouvoirs* n° 11, 1979.

²⁷⁴ Denis-Constant Martin, op.cit., p. 160

²⁷⁵ Voir Montesquieu, *L'esprit des lois*, Garnier, 1973.

²⁷⁶ Cf. Jean Pascal Dalloz et Patrick Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.

²⁷⁷ Madeleine Grawitz, « Correspondance : psychologie et politique. A propos du Traité de science politique », *Revue Française de Science Politique*, 1988, Vol. 38, n° 1, p. 170-171.

²⁷⁸ Alphonse P. Ven Eetvelde, op. cit., p. 224.

vivre la politique aussi bien que par sa littérature, son cinéma ou sa cuisine. Sa relation à la politique le révèle comme ses autres comportements collectifs »²⁷⁹

Le corps, le vêtement, la musique et les chiffres se présentent ainsi comme des « matières à politique » par le biais des imaginaires qui les surchargent de mythes et de symboliques. Ces imaginaires sont transmissibles notamment par le biais des contes, légendes, chansons, symboles, mythes de l'héritage discursif et organisationnel d'une culture politique toujours en permanente constitution et transformation.

B - L'imaginaire en science politique

La complexité du rapport au politique implique d'insister, au-delà des rationalisations et systématisations, sur la dimension de l'imaginaire ; dans la mesure où, comme le précise Patrick Charaudeau, « ces savoirs, en tant que représentations sociales, construisent le réel en univers de significations, d'imaginaires »²⁸⁰.

L'imaginaire pourrait-on dire, n'est ni mythe, ni évasion dans l'imagination, mais une catégorie de croyances intelligemment élaborées dans les structures mentales, dans lesquelles il donne sens pratique, intelligibilité subtile et causes aux choses, comportements, faits, phénomènes de la réalité politique et sociale.

Cette notion d'imaginaire renvoie à la question fondamentale de la production historique des vérités, rappelant, à la suite de Paul Veyne²⁸¹, que les sociétés humaines se construisent autour d'une pluralité de « programmes de vérités » dont l'enjeu principal est la distribution sociale du savoir, c'est à dire des croyances « prêtes à porter » et à supporter. L'imaginaire, explique-t-il, apparaît comme une capacité de faire tenir ensemble à partir d'un nécessaire faire-croire qui ouvre ainsi l'intelligence du politique sur le cœur même des dispositifs fabulateurs qui de manière anthropologique structurent les répertoires de sens, à partir desquels individus et sociétés réfèrent l'ensemble de leurs activités sociales²⁸².

Le concept d'imaginaire désigne un travail très particulier de l'esprit qui est pour cette raison impalpable, mais qui fait en même temps partie de la réalité, parce qu'il agit sur elle. Il prend la forme d'images, de croyances sociales, par le biais desquelles il est possible de l'étudier »²⁸³ Pour Paul Ricoeur « l'imagination sociale est constitutive de la réalité sociale »²⁸⁴. Et c'est dans cette réalité sociale que le citoyen construit son rapport quotidien aux choses et aux êtres, à la politique, fournit un sens à son action ou son inertie, en façonnant sa condition d'espoirs, de rêves et de présomptions notamment fatalistes²⁸⁵. Il est vrai que « toute société crée un ensemble coordonné de représentations, un imaginaire, à travers lequel elle se reproduit et qui, en particulier, désigne le groupe à lui-même, distribue les identités et les rôles, explique les besoins collectifs et les fins à réaliser »²⁸⁶.

²⁷⁹ René Rémond, *Pour une histoire politique*, Editions du Seuil, 1996, p. 386.

²⁸⁰ Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005, p. 157.

²⁸¹ Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, Seuil, 1983.

²⁸² Michel Hastings, « La fécondité d'une approche par l'imaginaire », in Elise Féron et Michel Hastings, op. cit., p. 17.

²⁸³ Op. cit., p. 12.

²⁸⁴ Paul Ricoeur, *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Seuil, 1997, p. 19.

²⁸⁵ Voir Ibrahima Silla, *Le fatalisme en politique. L'imaginaire des présomptions fatalistes dans la culture politique sénégalaise contemporaine*, Thèse de Doctorat, Lille 2/IEP, 2003.

²⁸⁶ Pierre Ansart, *Idéologies, conflits et pouvoirs*, Paris, PUF, 1977, p. 21.

La frilosité à céder, à quelques exceptions près²⁸⁷, à cette notion une place centrale dans l'appréhension, l'examen et l'interprétation des phénomènes, faits, choix et gestes politiques, s'explique par le fait que l'imaginaire était souvent assimilé à l'irrationalité²⁸⁸, et considéré comme un concept flou, une réalité qui n'existe pas en soi et par conséquent difficile à saisir²⁸⁹. Pourtant, si l'on en croit Gilles Deleuze, « l'imaginaire ce n'est pas l'irréel. »²⁹⁰.

En effet, « l'imaginaire est une composante importante des sociétés. Pensons simplement à l'omniprésence du symbolisme dans la vie sociale, au rôle central des grandes idéologies à l'avènement de la modernité ou encore aux rêves et espoirs que forgent différents peuples quant à leur avenir collectif. »²⁹¹ Toute composante culturelle, tout fait social se voit chargé d'une forte dose de symbolique consacrant l'emprise de l'imaginaire. Le fonctionnement social est un fonctionnement passionnel où sont à l'œuvre des phénomènes de croyance et des mécanismes d'illusion, auxquels aucun être, aussi intelligent soit-il dans sa vie individuelle, ne peut échapper²⁹².

L'imaginaire peut se définir comme « un ensemble relativement cohérent de représentations sociales structurant la perception qu'ont les citoyens de l'univers sociopolitique – son terrain de prédilection »²⁹³. Les « dynasties universitaires » ne lui accordent guère d'attention et négligent les apports potentiels de cette approche du politique par l'imaginaire dans la production de grilles de lecture, d'interprétation, de compréhension et d'explication²⁹⁴. Négligeant maladroitement le fait que pour justifier ses choix, expliquer ses comportements, décider de ses attitudes, l'individu sollicite bien souvent son patrimoine imaginaire. Leur impact sur les choix, comportements et décisions politiques explique par exemple comment un mauvais temps, des troubles écologiques, une absence de pluie, des catastrophes naturelles peuvent être interprétées comme des signes de désaveu ou de fin de règne politique. Le philosophe Nietzsche avertissait déjà en disant que : « le temps est proche où il faudra penser la politique autrement. »²⁹⁵

Ces « grilles d'intelligibilité du champ social »²⁹⁶ selon l'expression de Michel Foucault, font que : « la fonction de l'imaginaire est indissociable de l'ordre de la matérialité : c'est en vertu de cette propriété qu'elle est structurante et que les processus politiques ou économiques se réalisent dans sa dimension. Corollairement, on ne peut envisager une matérialité que dans son rapport à l'imaginaire »²⁹⁷. Max Weber avait d'ailleurs, déjà posé un problème sociologique

²⁸⁷ Voir Achille Mbembé, *De la post-colonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000 ; Richard Banégas, *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.

²⁸⁸ Gilbert Durand, *L'imaginaire. Essai sur les sciences et la philosophie de l'image*, Paris, Hatier, 1994.

²⁸⁹ Patrick Leblanc, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1994, vol. XCVII.

²⁹⁰ Extrait de Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Fayard, 1996, p. 138.

²⁹¹ Patrick Leblanc, op. cit., p. 415.

²⁹² Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat*, Gallimard, 1988, p. 16.

²⁹³ Christophe Roux, « Corse : Le destin comme enjeu. Imaginaires historiques et constructions identitaires. », dans Elise Féron et Michel Hastings, op.cit., p. 142.

²⁹⁴ On peut citer à ce titre l'initiative et la dynamique de ces laboratoires de recherche que sont le GRIPAL (Groupe de Recherche sur les Imaginaires Politiques en Amérique Latine) qui se trouve au Québec. Ou encore, le CEPEN (Centre d'Etudes Politiques sur l'Europe du Nord) qui se trouve à l'IEP de Lille. Ces deux structures consacrent une bonne part de leurs centres d'intérêts scientifiques aux imaginaires politiques. Des initiatives entreprises par le professeur Ibrahima Sow voient le jour à l'UCAD pour une prise en compte accrue des imaginaires.

²⁹⁵ Extrait de Mohamed Nachi, *Ethique de la promesse. L'agir responsable*, PUF, 2003, p. 122.

²⁹⁶ Michel Foucault, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p.122.

²⁹⁷ Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, 1996, p.231.

fondamental quand il faisait remarquer l'influence considérable des conceptions du monde sur les organisations sociales ou les attitudes individuelles²⁹⁸.

Il importe donc pour saisir toutes les dimensions du politique de prendre en compte d'autres facteurs qui relèvent de l'imaginaire²⁹⁹, qui est effectivement une image de la réalité³⁰⁰, pour que l'investigation scientifique ne s'arrête pas là où commencent les mystères de la politique, notamment en restituant à la politique sa part de folie, d'amour, de jalousie, d'envie, d'émotion, d'affection, d'énigme, de subtilité, de mythe, d'esthétique, de laideur et d'imaginaires qui lui donnent sens, intelligibilité, pratique, technicité, finalité et velléité.

A la suite de Cornélius Castoriadis, on peut dire que : « le rôle des significations imaginaires est de fournir une réponse de toute évidence, que ni la « réalité » ni la « rationalité » ne peuvent fournir. »³⁰¹

Aussi, il convient de rappeler, les principales caractéristiques de la sociologie de l'imaginaire qui peuvent être traduites en fonctions sociales³⁰² :

- une fonction anthropophysique : le besoin de rêverie ;
- une fonction de régulation humaine face à l'incompréhensible (la mort par exemple) : en opérant par l'intermédiaire du mythe, du rite, du rêve ou encore de la science ;
- une fonction de créativité sociale et individuelle : en représentant les principaux mécanismes de la création et en offrant une ouverture épistémologique (relativisant la perception du réel) ;
- une fonction de communion sociale : en favorisant, notamment par le mimétisme, les idéaux-types, les systèmes de représentation, la mémoire collective.

Dans les monarchies de la tradition, la différence souveraine se révèle par un signe des puissances ou des ancêtres primordiaux, de leur choix préalable qui désigne l' élu à qui le pouvoir sera transmis. Ce signe reste connu des seuls gardiens de la tradition, il est « confiné » jusqu'au moment où la transmission s'accomplit³⁰³.

Pour Maurice Godelier : « les représentations imaginaires sont des « idéalités », c'est à dire des réalités mentales. Les symboles, les gestes, les pratiques symboliques les mettent en scène. Traduites en rituels, elles imprègnent les corps, structurent l'espace et le temps, façonnent les comportements obligés. Sans accès à cet imaginaire, rites et pratiques symboliques n'ont pas de sens. Ce sont comme les symboles mathématiques écrits dans un livre pour un non-mathématicien. Car pour qui n'est pas mathématicien et ne peut en les voyant refaire dans sa tête les opérations qu'expriment les symboles mathématiques, ceux-ci n'ont aucun sens. Ce sont des signes vides de sens. »³⁰⁴

A travers l'exemple du pharaon égyptien, on peut comprendre, selon Maurice Godelier, quels liens se nouent entre l'imaginaire, le symbolique et les pratiques réelles pour organiser le pouvoir. Maurice Godelier rappelle ainsi que : « le pharaon est un « dieu » vivant parmi les hommes. Une réalité totalement imaginaire, mais bien réelle. La représentation de sa descendance

²⁹⁸ voir Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1964), Paris, Gallimard, 2004.

²⁹⁹ Michel Hastings, « La fécondité d'une approche par l'imaginaire », dans Elise Féron et Michel Hastings, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.18.

³⁰⁰ Patrick Charaudeau, op.cit., p.158.

³⁰¹ Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, 1975.

³⁰² cf. Patrick Legros (alii.), *Sociologie de l'imaginaire*, Armand Colin, collection Cursus, 1996, p.4

³⁰³ Georges Balandier, *Recherche du politique perdu*, Paris, Fayard, 2015, p. 14.

³⁰⁴ Maurice Godelier, « L'imaginaire, le symbolique et le réel », in Jean-Vincent Holeindre, *Le pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques*, Paris, Sciences Humaines Editions, 2014, p.14-15.

divine. Sa représentation avec une taille immense, entouré de personnages de petite taille qui lui arrivent à peine à la hauteur du genou. Il représente le Nil, ce fleuve tout aussi sacré que lui. Il accomplissait un rituel dans le Nil sur sa barque royale pour jeter dans les eaux du fleuve la formule magique qui allait faire revenir les eaux du fleuve en situation de crue. Et avec l'eau revenait la végétation qui revivait ainsi que les cultures qui repoussaient. Tout se passait comme si le pharaon, par son rite, avait ramené l'eau, la vie, la richesse dans le royaume. Son souffle (le kha) donnait vie à toutes les créatures animées. Donnait l'eau, la fertilité des sols, la vie. Dette des populations à son égard que ces derniers payaient par la corvée, le paiement d'un tribut. Il en est de même des statues des dieux grecs que nous pouvons trouver belles, mais elles ont perdu une part de leur puissance parce que l'imaginaire, l'univers des mythes et des rites, les enjeux politiques et sociaux qui leur étaient associés se sont évanouis au cours de l'histoire. On les admire, mais sans en comprendre vraiment le sens »³⁰⁵.

Maurice Godelier opère ainsi une distinction entre l'imaginaire et le symbolique : « L'imaginaire, c'est de la pensée. C'est l'ensemble des représentations que les humains se sont faites et se font de la nature et de l'origine de l'univers qui les entoure, des êtres qui le peuplent ou sont supposés le peupler, et des humains eux-mêmes pensés dans leurs différences et/ou leurs représentations. L'imaginaire, c'est d'abord un monde idéal, fait d'idées, d'images et de représentations de toutes sortes qui ont leur source dans la pensée. Or, comme toute représentation est en même temps le produit d'une interprétation de ce qu'elle représente, l'imaginaire c'est l'ensemble des interprétations (religieuses, scientifiques, littéraires) que l'Humanité a inventées pour s'expliquer l'ordre ou le désordre qui règne dans l'univers ou dans la société et pour en tirer des leçons quant à la manière dont les humains doivent se comporter entre eux et vis-à-vis du monde qui les entoure. Le domaine de l'Imaginaire est donc bien un monde réel mais composé de réalités idéelles qui, tant qu'elles sont confinées dans l'esprit des individus restent inconnues de ceux qui les entourent et ne peuvent donc être partagées par eux et agir sur leur existence. »³⁰⁶

Le domaine du symbolique, c'est l'ensemble des moyens et des processus par lesquels des réalités idéelles s'incarnent à la fois dans des réalités matérielles et des pratiques qui leur confèrent un mode d'existence concrète, visible, sociale. C'est en s'incarnant dans des pratiques et des objets qui le symbolisent que l'imaginaire peut agir non seulement sur les rapports sociaux déjà existants entre les individus et les groupes, mais être aussi à l'origine de nouveaux rapports entre eux qui modifient ou remplacent ceux qui existaient auparavant. L'Imaginaire n'est pas le Symbolique, mais il ne peut acquérir d'existence manifeste et d'efficacité sociale sans s'incarner dans des signes et des pratiques symboliques de toutes sortes qui donnent naissance à des institutions qui les organisent, mais aussi à des espaces, à des édifices où elles s'exercent³⁰⁷.

Dès lors, le concept d'imaginaire se présente comme une « ficelle », au sens où l'entend Gaston Bachelard, c'est à dire « une opération spécifique qui vous fait découvrir comment surmonter telle difficulté commune, qui propose une procédure permettant de résoudre de manière relativement simple un problème qui, sans elle, pourrait sembler inextricable et persistant »³⁰⁸, tel celui relatif à l'intelligibilité du politique.

Pour Philippe Braud, « (...) les faits, en sciences sociales, ce sont aussi des représentations objectivées, c'est à dire des constructions de l'esprit à la fois imaginaires et productrices d'effets

³⁰⁵ Maurice Godelier, op. cit., p. 14-15.

³⁰⁶ Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Editions Flammarion, 2010, p. 43. Voir notamment Maurice Godelier, *L'Idéal et le Matériel*, Paris, Fayard, 1984.

³⁰⁷ Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Editions Flammarion, 2010, p. 43-44.

³⁰⁸ Bachelard, « Ficelles », p. 25

de réalités »³⁰⁹. Penser le politique en Afrique requiert donc, pour accroître les capacités explicatives scientifiquement valables, de se laisser tenter à une sensibilité à la notion d'imaginaire pour appréhender le caractère si mystérieux, énigmatique, subtil mais intelligible des facteurs, phénomènes et subtilités traversant l'univers politique. A l'instar de Julien Freund, on peut affirmer qu'« il faut autant d'imagination pour construire les relations irréelles ou imaginaires destinées à expliquer la nature, que pour comprendre les phénomènes de la culture »³¹⁰. C'est ce que Weber appelle les « moments contemplatifs » de la démarche scientifique. Ces moments sont nécessaires en ce qu'ils restituent et suggèrent au vécu sa part d'abstraction, donc récusant la science comme procédé exhaustif d'enregistrement du réel fatalement réfractaire à toute liberté imaginative de l'esprit.

Comme l'a établi Cornélius Castoriadis, c'est dans l'imaginaire qu'une société doit chercher le complément nécessaire à son ordre³¹¹. Ce n'est qu'en analysant et en mesurant les retombées politiques des imaginaires rattachés au nom, au vestimentaire, à la numérologie, à la bénédiction, à l'espace, au climat, au temps – qu'il fait – que la science politique a des chances de dévoiler et révéler ce qu'il a de plus profond, de plus subtile, de plus caché ; ce qui semble être hors de portée de notre intelligibilité, de nos rationalismes et positivismes. Car, « La maladie de la théorie est dans le doctrinarisme et le dogmatisme, qui referment la théorie sur elle-même et la pétrifient. La pathologie de la raison est la rationalisation qui enferme le réel dans un système d'idées cohérent mais partiel et unilatéral, et qui ne sait ni qu'une partie du réel est irrationalisable, ni que la rationalité a pour mission de dialoguer de l'irrationalisable »³¹². D'autant plus qu'il y a une tendance manifeste des imaginaires opinant dans les cultures politiques de transcender ces symboliques pour leur conférer une valeur d'intelligibilité ; ce qui appelle un élargissement du débat de la part des chercheurs et penseurs du politique pour donner à la sociologie et à l'anthropologie politiques les moyens de se renouveler afin de proposer des théories plus complètes et convaincantes.

Certains auteurs ont identifié et souligné les raisons de ces résistances et réticences à l'intérêt heuristique de la notion d'imaginaire³¹³. Si l'on en croit Michel Hastings, « Elles proviennent pour l'essentiel des modalités constitutives de la sociologie hexagonale, de ses fondements disciplinaires qui renvoient à l'emprise triomphale de la science sur la connaissance des faits concrets. La sociologie de la connaissance s'est donné depuis le XIXe siècle pour finalité les méfaits de l'imagination après ceux de la métaphysique pour ramener sans cesse les idées et les représentations à leurs différents déterminismes »³¹⁴.

Pour que l'étude soit sérieuse et convaincante, on multiplie les chiffres (syndrome de la quantophrénie c'est à dire croyance extrême en la « vérité brute » des chiffres), données statistiques, tableaux et rapports des différents organismes financiers internationaux, comme si les imaginaires culturels, avec leurs symboliques et présomptions n'avaient aucun impact sur les raisons d'agir ou de subir, d'entrer ou de s'exclure de la scène politique, de prendre une décision politique, de réussir ou d'échouer en politique, de choisir, de croire ou de rêver.

La complexité de la question et du rapport au politique, notamment dans les sociétés africaines, implique, pour saisir toute la subtilité du politique, d'insister sur les dimensions et retombées des imaginaires. Cette dimension importante de l'imaginaire explique qu'un intérêt

³⁰⁹ Philippe Braud, *La science politique*, Coll. « Que sais-je ? », 1993, p. 44.

³¹⁰ Julien Freund, *Etudes sur Max Weber*, op. cit., p. 110-111.

³¹¹ Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975.

³¹² Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil, avril 2005, p. 23-24.

³¹³ Pierre Birnbaum, *La fin du politique*, Paris, Seuil, 1975 ; Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989.

³¹⁴ Michel Hastings et Elise Féron, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 16.

croissant lui soit accordé dans les recherches en science politique et explique, comme le rappelle Elise Féron, dans sa thèse, le fait que « de nombreux auteurs ont depuis longtemps mis en évidence la richesse et la fécondité de l'analyse par le biais des imaginaires politiques, et cela dans plusieurs domaines, notamment pour que l'investigation scientifique ne s'arrête pas là où commencent les mystères de la politique »³¹⁵.

Cette approche des phénomènes politiques par le biais de l'imaginaire et son apport à la connaissance du politique dans les sociétés contemporaines justifie et légitime cette quête de sens toujours à renouveler qui sortirait l'intelligibilité politique de son insularité heuristique, pour notamment compléter les impératifs trop limitatifs de cohérence, de rationalité et d'universalité constitutive de la « logique formelle » de la connaissance dont parle Gaston Bachelard³¹⁶ ou encore Henry Lefebvre³¹⁷.

Saturés de positivisme, de marxisme et de fonctionnalisme, certains auteurs³¹⁸ font appel à l'imaginaire pour reconnaître toute l'importance de la dimension symbolique des institutions qui, autant que la rationalité, influencent leur création et leur fonctionnement³¹⁹. Car, « il ne suffit pas de constater l'absence concrète d'un phénomène pour en conclure à son irrationalité, car ce serait condamner toute opération intellectuelle à l'errance onirique. Ce qui est vrai c'est que, lorsqu'un fait ne porte pas en lui l'évidence de sa signification, l'intervention de la pensée qui le qualifie crée le risque d'une interprétation aberrante. »³²⁰

Il ne s'agit donc pas d'opposer illusion et vérité, imaginaire et rationnel, abstrait et concret qui constitue « la bévue de tous les positivismes » selon Cornélius Castoriadis³²¹. Peu importe que l'émotionnel, le fictionnel, le surnaturel, le magique et le fantastique soient au centre des explications et interprétations. Ce qui compte, c'est que ces signifiants donnent à comprendre la portée et les retombées politiques des symboliques et imaginaires propres à une société. Ce qui suppose un préalable : renoncer aux « schèmes et aux catégories que l'expérience politique et la pensée sociale des lumières et du XIXe siècle ont légués aux sciences de l'homme »³²², pour appréhender la problématique au regard des réalités sociales et politiques d'aujourd'hui, suivant une dimension instituante³²³ et sous le mode de la représentation, donc de l'absence, pour mieux saisir la vérité créatrice des images selon l'expression de Gaston Bachelard.³²⁴

C'est par l'entremise des imaginaires qui les nourrissent qu'une société façonne ses manières d'entendre et de concevoir le pouvoir, de percevoir la politique d'où l'importance de ne pas exclure de l'effort d'intelligibilité, par exemple la psychologie dans la mesure où elle est « l'étude de l'homme, de ses besoins, de ses réactions, de son activité, de sa personnalité ne peut-on penser qu'elle pourrait aider à comprendre de nombreux problèmes soulevés dans le domaine politique ? »³²⁵.

³¹⁵ Elise Féron, *La harpe et la couronne, L'imaginaire politique du conflit nord-irlandais*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lille 2 le 12 juin 1999.

³¹⁶ Voir Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, PUF, 1968, 10e édition.

³¹⁷ Voir H. Lefebvre, *Logique formelle, logique dialectique*, éd. Anthropos, 1969.

³¹⁸ Parmi lesquels on peut citer Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975 ; Gilbert Durand, *L'imagination symbolique*, PUF, 1964 ; *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Bordas, 1969.

³¹⁹ Madelaine Grawitz, op.cit, p. 143.

³²⁰ Georges Burdeau, *La politique au pays des merveilles*, PUF, 1979, p. 13.

³²¹ Op. cit.

³²² Lucette Valensi, 1986, p. 748, extrait de René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, PFNSP, 2000, p. 15.

³²³ Au sens où l'entend Cornélius Castoriadis, op. cit.

³²⁴ Gaston Bachelard, *L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière*, Paris, Corti, 1942.

³²⁵ Madeleine Grawitz, op. cit., p. 1-2.

« L’imaginaire social intervient à plusieurs de la vie collective et réalise simultanément plusieurs fonctions par rapport aux autres acteurs sociaux. Son travail se fait au travers des séries d’oppositions qui structurent les aspects affectifs de la vie collective et les réunissent, par un réseau de significations, aux dimensions intellectuelles de celles-ci : légitimer/invalider, justifier/accuser ; rassurer/désécuriser ; inclure/exclure (par rapport au groupe.) »³²⁶

C’est l’imaginaire, par conséquent, qui permet de poser la question de la finalité. L’imaginaire social au monde total donne à la société, un sens articulé, des distinctions entre ce qui vaut et ce qui ne vaut pas, entre ce qui doit se faire et ce qui ne doit pas se faire.³²⁷ Par exemple le vestimentaire et le corporel sont investis d’un imaginaire³²⁸ qui attribue des compétences, identifie un destin, repère des prédispositions notamment politiques qui légitiment, émerveillent, handicapent et inspirent des techniques du corps³²⁹. Il en est de même de l’imaginaire relatif à la numérologie ou à la sorcellerie³³⁰.

Pour M. G. Schatzberg: « Quoique la majorité des politistes occidentaux habite un monde où les forces diverses de la causalité politique peuvent être étudiées empiriquement, en Afrique, certains des effets et causes du politique échappent fréquemment aux moyens d’observation directe, voire indirecte. »³³¹ Ainsi la politique se trouve confrontée à des forces tant naturelles (qui sont des facteurs annonciateurs de changement ou de fatalités) que surnaturelles (expression du désaccord par le mauvais sort, l’envoûtement et la sorcellerie).

En effet, comme l’affirme Christian Coulon : « les pratiques maraboutiques ou fétichistes sont plus que jamais d’actualité, dans la vie politique comme dans le sport [...] Les croyances et représentations associées à la sorcellerie demeurent au centre des interprétations de ce qui dérange et déroge à l’ordre des choses. »³³² L’imagination et les pratiques qui en découlent tendent à accréditer le caractère déterminant de certains phénomènes dans les choix, l’évolution et les attitudes politiques. A ce titre, et à la suite de Michael G. Schatzberg qui souligne l’influence des forces de l’invisible pour interpréter et comprendre les phénomènes politiques, on peut dire que : « La sorcellerie doit être analysée comme un instrument d’action et d’interprétation politique qui fournit à nombre d’individus les moyens de « comprendre » la politique. »³³³

Dans cet même ordre d’idées, Achille Mbembé, parlant de l’Africain et de son rapport philosophique avec l’univers politique, souligne que : « Les causalités sont attribuées à des entités fictives, tout à fait invisibles, mais dont on croit qu’elles déterminent toujours, en dernière instance, la vie, le travail et le langage du sujet. Selon ce point de vue, l’histoire de l’Afrique se ramène à une succession de phénomènes d’assujettissement reliés les uns aux autres, dans une continuité sans faille. La difficulté du sujet africain à s’auto-représenter comme le sujet d’un vouloir libre et affranchi de tout serait le résultat de cette longue histoire de subjugation. D’où cette attitude naïve et peu critique à l’égard des luttes dites de libération nationale et des

³²⁶ Bronislaw Baczko, *Les imaginaires sociaux, mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, p.35.

³²⁷ Gérard Labounoux, *Malaise dans l’organisation. Le pouvoir imaginaire*, L’Harmattan, 1997, p.14.

³²⁸ Françoise Loux et Philippe Richard, *Sagesse du corps*, G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1978, p. 12.

Dans cet ouvrage les auteurs montrent tout l’imaginaire qui se forme par exemple dans la culture occidentale autour du nez court (symbolique renvoyant à la paresse), du nez long (générosité), des yeux noirs (méchanceté), yeux petits (malice et pusillanimité chez l’homme) etc.

³²⁹ Marcel Mauss, « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1999.

³³⁰ P. Geschiere, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995.

³³¹ M. G. Schatzberg, « La sorcellerie comme mode de causalité politique », *Politique Africaine* n°79, p.33.

³³² Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l’appui », 1991, p.87

³³³ Schatzberg M. G, op.cit., p.33

mouvements sociaux, l'exaltation de la violence comme voie privilégiée. »³³⁴ Achille Mbembé résume bien ici, le système de représentations essentiellement fataliste par rapport au monde politique et à ses prétentions de rendre possibles ce qui est souhaitable.

Entre autres préjugés nés de cet imaginaire fataliste, il y a celui de l'imaginaire de la vulnérabilité. La présomption fataliste de la vulnérabilité de l'individu. Cet imaginaire tend à accréditer l'idée que certains facteurs relevant de l'ordre du surnaturel, de la magie, de l'énigmatique, du mystique ou encore de l'invraisemblablement irréel et insaisissable s'imposeraient fatalement pour contraindre toute activité mentale, politique, individuelle à s'exprimer et s'imposer aussi déterminée soit-elle. A ce propos, la sorcellerie comme l'envoûtement constituent des modes de compréhension de la causalité politique mais surtout des raisons justificatives du fatalisme politique. Et comme l'affirme M.G. Schatzberg : « Bien des Africains comprennent la sorcellerie comme un mode de causalité politique parce qu'ils sont persuadés que de sombres forces influencent souvent de manière décisive les événements quotidiens, tels les matchs de football que la haute politique. »³³⁵

Selon cet état d'esprit, le sujet africain et particulièrement sénégalais serait soumis à des forces naturelles, surnaturelles, visibles ou invisibles qui détermineraient ses choix, attitudes, raisons d'espérer, de croire, d'entrer ou de s'exclure de l'univers politique. Ces logiques souterraines plus fortes que les contraintes conventionnellement admises, plus déterminantes que les choix électoraux, la communication et les slogans politiques, s'imposeraient inéluctablement. S'en tenir à cette logique serait admettre que le sujet politique sénégalais est irresponsable de son sort et de la dynamique politique face à ces conditionnalités souterraines qui ne procéderaient pas de leur volonté affirmée et autonome mais de logiques qui s'imposeraient fatalement et quelque soit la puissance de la volonté et de l'engagement politique.

L'envoûtement apparaît dans ce contexte comme un mode privilégié et efficace d'expression du désaccord politique, de l'endoctrinement idéologique (par les procédés mystiques qui arrivent à ramener quelqu'un à adhérer par des forces occultes) et moyen de manipulation. L'envoûtement est vu comme un acte magique qui force le « cours normal des choses », influence le destin, maîtrise les volontés humaines, les contraint et les manipule à sa guise. A ce titre il constitue une certaine forme de violence symbolique, subtile et énigmatique qui fournit des éléments d'explication et de justification des échecs personnels et des défaillances et contre-performances professionnelles, économiques ou politiques, des maladies, des volontés irréalisées, des désirs inassouvis.

Comme l'a identifié Georges Balandier : « En marge des sciences, en dehors des religions historiques et majoritaires, se reforme l'espace indéterminé des savoirs et des pouvoirs parallèles, du parascientifique et du parareligieux conjugués. C'est là où se fait une recherche nomade et confuse de sens, des objets auxquels croire et des raisons de croire, où se forme l'attente des réponses qui ne sont pas reçues d'ailleurs. L'espoir se place dans l'accès à des connaissances autres, mais occultées, à des pratiques refoulées et condamnées par les institutions dominantes, gardiennes de la vérité, de la norme et du conforme. Les montreurs de choses cachées sont de retour, nombreux ; ils travaillent afin de rendre praticables les vieux chemins du surnaturel, et beaucoup d'entre eux y établissent leur négoce »³³⁶.

C – Les fonctions politiques du mythe et du symbolique

³³⁴ Achille Mbembé, « A propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine* n°77 ; p.20

³³⁵ M.G. Schatzberg, op.cit, p.36. Voir notamment Jeanne Favret-Saada, *Corps pour corps*, Gallimard, 1993.

³³⁶ Georges Balandier, op. cit., p. 147.

La politique est un univers investi par les mythes. Le mythe n'est pas synonyme de mensonge. Le mythe est un discours de la société sur elle-même destiné à en rappeler ses fondations premières. Il raconte à la société ce qu'elle est, d'où elle vient et où elle va³³⁷.

Selon Michel Hastings : « La fonction politique du mythe est de régulariser la dialectique de l'ordre et du mouvement, c'est-à-dire d'offrir à la société une occasion de surmonter ses divisions, de se maintenir en l'état. (...) Le mythe fonctionne comme une « charte sociale », garante d'un ordre primordial. L'usage politique du mythe n'est jamais innocent. Il cristallise les attentes, forge les espoirs et les assurances. Il est une invitation constante à communier. »

En effet, le mythe apparaît comme une construction imaginaire telle que Lucian Boia l'a défini, à savoir : « récit, représentation ou idée à saisir l'essence des phénomènes cosmiques et sociaux, en fonction des valeurs intrinsèques à la communauté et dans le but d'assurer la cohésion de celle-ci »³³⁸. Les imaginaires culturels, en tant que référents dont procèdent les savoirs collectifs servent à canaliser les « évidences » pour inspirer les attitudes.

La politique est également un univers investi par les symboles. Comme le note justement Henri Weber : « (...) En politique, les symboles et les mythes comptent autant que les programmes et les organigrammes. Ils font périodiquement retour, quand on s'y attend le moins, et inspirent les comportements »³³⁹. Pour subir, s'insurger, réagir, adhérer, se conformer, sanctionner, légitimer, contrôler le temps³⁴⁰, l'homme a besoin d'un imaginaire inspirateur, d'un « mythe mobilisateur »³⁴¹. Les mythes « expriment des croyances qui se situent au-delà des sens et de l'expérience humaine dans des domaines où les hommes sont véritablement concernés. Ils constituent les fondements de l'explication de l'ordre social ; ils légitiment les structures de vie »³⁴².

Un symbole est un signe ou un objet surchargé de valeur dont l'évocation renvoie à des représentations qui donnent sens à l'action des hommes et des sociétés. Le symbole peut ainsi se définir comme un langage³⁴³. Un sens donc à interpréter. On peut citer les exemples de l'hymne national, du drapeau, le bras tendu ou le poing levé, les cérémonies ritualisées et fêtes nationales. La fonction symbolique, c'est l'idée que le politique doit donner forme à ce qui n'en a pas toujours³⁴⁴.

Dans chaque culture politique, il existe une multitude de symboles destinés à la communication entre gouvernants et gouvernés. Ces symboles renferment une densité émotionnelle qui peut, selon la sensibilité des individus et suivant les générations, évoluer au point de voir certains s'en départir ou se l'approprier.

On peut identifier cinq fonctions principales des symboles selon Michel Hastings :

³³⁷ Michel Hastings, op. cit.,

³³⁸ Lucian Boia, *Pour une histoire de l'imaginaire*, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 40.

³³⁹ Henri Weber, *Que reste-t-il de mai 68 ? Essai sur les interprétations des « événements »*, Editions du Seuil, 1998, in Pierre Brunel, *Dictionnaire des mythes d'aujourd'hui*, Editions du Rocher, 1999, p. 460.

³⁴⁰ Zaki Laïdi, *Le sacre du présent*, Flammarion, 2000, p. 20.

³⁴¹ Geroges Sorel, *Réflexions sur la violence*, Alcan, 1909.

³⁴² Alphonse P. Van Eetvelde, *L'homme et sa vision du monde dans la société traditionnelle négro-africaine*, Academia Bruylant, 1998, p. 269.

³⁴³ Michel Hastings, op. cit.

³⁴⁴ Gilles Finchelstein, « Réflexions sur la crise du politique », *Le Débat*, 2015/2, n° 184, p. 34-44, dont p. 43.

- une fonction de renforcement du consensus et de l'intégration autour des valeurs signifiées par les symboles. Travail de mémoire pour une sacralisation du pouvoir. Une volonté de permanence.
- une fonction de légitimation du pouvoir qui, en maniant le répertoire de la symbolique montre que les choses sont telles qu'elles devraient être. (exemple des joueurs qui sourient en entendant la marseillaise, considéré comme un scandale politique. Wade et son hymne sur l'Afrique critiqué). L'hymne et le drapeau sacralisés. Des lieux sanctuarisés (Palais, Assemblée Nationale, statue de la renaissance africaine). L'objet est de donner à croire. Désir de vénération pour inspirer un certain respect.
- une fonction de hiérarchisation des valeurs et des priorités. Le protocole politique permet ainsi de classer les individus selon des codes de préséance.
- Une fonction de moralisation car le symbole est souvent porteur de valeurs. Il parle le langage du Bien et du Mal.
- Enfin, une fonction de mobilisation. La force d'un symbole tient en effet à l'émotion qu'il suscite, à la ferveur et à l'enthousiasme auxquels il convie les citoyens. « Touche pas à ma constitution » fut le slogan repris par les manifestants se réclamant de la société civile au Sénégal pour dénoncer la tentative de révision du président Wade.

Ces fonctions expliquent l'existence dans le champ politique d'une série d'actes solennels répétitifs et codifiés avec une forte charge symbolique. La célébration d'un certain nombre d'événements et de fêtes ou cérémonies ritualisées participent de cette politique du symbolique qui n'exclut pas le folklore en dépit de leur nature officielle ou administrative. Des sacres du roi aux fêtes nationales d'indépendance, les rites nationaux³⁴⁵ : 4 avril, Magal, Gamou, 1^{er} mai, etc.

Il y a malgré tout, un vrai risque de voir, avec ces rituels symboliques sacralisés et solennisés, un « transfert » du religieux au politique sous formes d'actes d'allégeances ou de politisation du symbolique.

Section 4 : Les obstacles épistémologiques et les difficultés du terrain

A – La difficulté d'appréhender les faits et phénomènes politiques

Il reste une difficulté plus fondamentale qui tient à la complexité du fait politique en milieu africain³⁴⁶. Ici, comme partout ailleurs, force est de reconnaître qu'il y a en politique plus de choses que dans les systèmes d'explication.³⁴⁷ Popper écrit : « La science naît dans les problèmes et finit dans les problèmes »

Observateur assidu de la vie politique africaine, Blaise Pascal Talla en déplore, pourtant, l'errance onirique, l'insuffisance analytique et le flou scientifique en ces termes : « Ouvrez n'importe quel manuel de science politique et essayez d'interpréter l'Afrique en cette fin de millénaire au travers des nombreux modèles politiques qu'on y propose (...), au travers des schémas d'analyse proposés (...) nul doute que vous ne parviendrez qu'à des résultats erronés, et vous aurez le sentiment de ne rien comprendre à la vie politique africaine (...). C'est effectivement à n'y rien comprendre (...) aucun expert en science politique ne paraît avoir élaboré de grille de lecture assez sophistiquée pour déchiffrer les comportements, subtilités et mystères

³⁴⁵ Cf. Claude Rivière, *Les liturgies politiques*, Paris, Puf, 1988.

³⁴⁶ Georges Balandier, « Le Contexte Sociologique de la Vie Politique Africaine », *Revue Française de Science Politique*, 1959, volume 9, n° 3, p. 598.

³⁴⁷ René Rémond, *Pour une histoire politique*, op. cit. p. 384.

des acteurs politiques »³⁴⁸. Et pour paraphraser Madeleine Grawitz³⁴⁹, on peut dire qu'il se pourrait que l'habitude de ne pas comprendre ait pu susciter un « fatalisme tranquilisant ».

Le politique est en effet traversé de faits et phénomènes, qui souffrent d'un traitement et d'une interprétation satisfaisants en raison notamment de leur complexité. Il ne s'agit donc plus pour la recherche scientifique de se limiter à proposer des définitions du politique, à élucider les origines des institutions premières et primitives ; mais bien de repérer, d'identifier et d'explicitier le politique dans toutes ses manifestations et subtilités pour en saisir l'intelligibilité.

Les difficultés et complexités réelles des phénomènes politiques à analyser imposent à l'esprit scientifique d'être attentifs pour arriver à une connaissance exacte obtenue et garantie par l'application de la méthode scientifique. Convenir que toute définition, toute tentative de fixer l'essence du politique pourrait entraver le libre mouvement de la pensée ; mais aussi consentir à une exploration dont les chemins ne sont pas connus d'avance³⁵⁰.

L'évolution et la garantie de progrès scientifique ne procèdent pas d'une compilation des meilleurs moments interprétatifs ou explicatifs, gardienne vigilante de la pensée conventionnelle. L'addition des analyses locales et régionales ne suffit pas à la compréhension de l'ensemble des facteurs politiques³⁵¹.

Selon Magali Boumaza et Aurélie Campana : « Quel que soit le terrain, il est susceptible d'être considéré comme difficile. Certains le sont certainement plus que d'autres. Il nous faut donc et déjà préciser que la difficulté de terrain doit s'entendre en termes relationnels : elle se situe dans les interactions entre enquêteurs et enquêtés, qui actualisent leurs habitus respectifs dans la situation d'enquête. L'intérêt d'une telle catégorisation est de pointer ses conséquences sur les investigations en terrains difficiles et sur les modifications des habitus du chercheur. Le chercheur ainsi exposé doit en effet puiser dans ses propres ressources pour réduire au maximum les filtres et se construire une identité souvent éloignée de l'excellence académique. Quelles stratégies d'enquête doit-il adopter ? Comment conjuguer exigences méthodologiques et nécessité d'avoir recours à des postures pragmatiques ? Comment sortir du rôle de porte-parole ou de dénonciateur que certains enquêtés tendent à lui donner ? Autant d'interrogations qui invitent à s'attarder sur la notion même de terrain difficile. Plus communément associée aux zones de violence et aux contextes d'insécurité, elle englobe de fait d'autres types de terrains. Ainsi, les enquêtes menées sur des objets considérés comme socialement illégitimes ou sur des acteurs stigmatisés ou prosélytes peuvent y être incluses. »³⁵²

Dans leur ouvrage, *Sciences sociales et développement*, André Guichaoua et Yves Goussault, relèvent et résument parfaitement ces difficultés qui obstruent l'accès aux savoirs scientifiques en ces termes : « les sciences sociales ont toujours entretenu des relations difficiles avec les agents de terrain : tantôt faites de désintérêt ou d'ignorance, tantôt de critique ou de méfiance, et presque toujours d'incompréhension. Il y a certainement dans cette situation une part du fossé qui sépare souvent encore les chercheurs des praticiens, les ingénieurs des exécutants. Les premiers revendiquent une distance nécessaire par rapport au terrain en s'abritant derrière les exigences du travail théorique et fondamental, leur maîtrise de savoirs expérimentaux consacrés. Mais il y a aussi, dans ce domaine (...), une méfiance particulière qui tient aux problèmes

³⁴⁸ Blaise Pascal Talla, « La démocratie en otage », *Jeune Afrique Economie*, n° 298, novembre 1999, p.5.

³⁴⁹ Voir Madeleine Grawitz et Jean Leca, *Traité de Science politique*, tome III, p.16.

³⁵⁰ Claude Lefort, *Essais sur le politique*, Editions du Seuil, 1986, p. 7.

³⁵¹ Jean Copans, « A chacun sa politique. », *Cahiers des Etudes Africaines*, 1978, vol. 18, n° 69, p. 98.

³⁵² Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, p. 5

nouveaux qui s'y posent, aux arrangements et responsabilisations qu'ils requièrent de tous les acteurs engagés, y compris les concepteurs, et à l'environnement aléatoire et généralement conflictuel dans lequel on y opère. La fonction spéculative, propre aux intellectuels professionnels, paraît souvent incompatible avec l'immixtion dans le bouillonnement de pratiques et de milieux incertains »³⁵³.

Certains terrains d'enquête sont risqués, dangereux, hostiles et donc difficiles, ne se laissant pas aisément approcher ni apprivoiser, imposant du coup de la part des politistes des stratégies d'enquêtes adaptées et non strictement confinées à une méthode ; ce qui selon Rosalie Wax les maintiendrait dans une cage³⁵⁴. Harry Walcott souligne à ce titre l'importance de connaître les conventions en vigueur dans le champ scientifique, tout en précisant qu'il n'est pas vital de les respecter en tous temps³⁵⁵. Magali Bougaza et Aurélie Campana en concluent que : « le travail de terrain s'apparente dès lors à de l'artisanat, ou pour le dire autrement, à un bricolage permanent, qui implique bien plus que des compétences techniques ou purement méthodologiques. La dimension humaine est omniprésente. (...) Elle traverse l'enquête de bout en bout, imprégnant non seulement les stratégies mises en place, mais également le récit d'enquête. »³⁵⁶ L'inconfort du travail de terrain requiert donc une flexibilité méthodologique. Pour ces auteurs, l'enjeu réside donc dans « la capacité et l'habileté du chercheur à jongler entre impératifs méthodologiques et réalités de son terrain »³⁵⁷.

A la suite de Pulman³⁵⁸, Magali Bougaza et Aurélie Campana notent justement que : « Pénétrer un terrain sur lequel on a l'ambition de mener une recherche de type ethnographique amène à rentrer en contact, voire en conflit, avec d'éventuels ou de potentiels enquêtés, mais aussi avec des codes culturels que l'on n'a pas toujours intériorisés. L'affrontement est donc inévitable, voire permanent. Il comporte plusieurs facettes. Il implique de rentrer en confrontation avec des personnes, des idées, des visions du monde. Mais plus précisément, il demande de juguler le paradoxe entre distanciation et proximité, et exige un travail sur soi constant, qui peut relever de l'affrontement en lui-même. De fait, quel que soit le terrain choisi, les ajustements méthodologiques apparaissent nécessaires. (...) Il existe finalement peu de règles prédéfinies dans la recherche ethnographique, excepté pour le chercheur de trouver des personnes à interroger, de récolter des données pertinentes, sans porter atteinte à l'environnement dans lequel il tente de s'insérer. Ensuite, il faut durer sur le terrain. (...) Les ajustements rendus nécessaires par la nature du terrain, le contexte de sa pénétration par le chercheur obligent souvent, et pour ne pas dire à chaque fois, à sortir des canons de la méthode. »³⁵⁹

La difficulté, notion subjectivement ressentie ou réalité qui s'impose au chercheur ? Parler de « terrain difficile » nécessite, si ce n'est d'en fournir une définition arrêtée, à tout le moins de circonscrire le terme et de le situer. La difficulté est une notion très subjective. Il convient donc, là encore, de la déduire de façon relationnelle. Chacun en développe sa propre conception en fonction de son expérience de la recherche, de sa connaissance préalable du terrain, de ses capacités d'adaptation et de ses dispositions sociales propres. Ainsi, une recherche qui requiert la maîtrise d'une langue étrangère peut être considérée comme difficile dans le sens où elle nécessite

³⁵³ André Guichaoua, Yves Goussault, *Sciences sociales et développement*, Armand Colin, Paris, 1993, p.56.

³⁵⁴ Rosalie Wax, *Doing Fieldwork, Warnings and Advice*, Chicago, Chicago University Press, 1986.

³⁵⁵ Harry F. Walcott, *The Art of Fieldwork*, Walnut Creek, Altamira Press, 1995, p. 46-49.

³⁵⁶ Rosalie Wax, *Doing Fieldwork, Warnings and Advice*, Chicago, Chicago University Press, 1986, p. 9.

³⁵⁷ Rosalie Wax, *Doing Fieldwork, Warnings and Advice*, op. cit. p. 9

³⁵⁸ Voir Bertrand Pulman, « Pour une histoire de la notion de terrain », *Gradhiva*, 5, 1988, p. 21-30.

³⁵⁹ Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, p. 8-9.

soit la mise en place et en pratique de stratégies d'ajustement en matière linguistique, soit le recours à une traduction. Elle implique également d'intérioriser des us et coutumes locales auxquelles le chercheur est à priori étranger. Cette difficulté sera certainement plus facilement surmontée par une personne qui entretient un lien fort avec ce terrain, parce qu'elle y est née, y a vécu, ou encore que ses parents ou proches en sont originaires. Dans ce cas, d'autres questions pourront apparaître comme la nécessaire mise à distance du chercheur avec son objet et son terrain³⁶⁰. Les recherches sur les acteurs à faibles ressources, sur des acteurs prosélytes ou stigmatisés, ou encore sur des objets considérés comme illégitimes peuvent être identifiés comme des terrains porteurs de difficultés. Un trait commun caractérise ces terrains : le danger qui les entoure, qu'il soit physique ou émotionnel, d'autant plus risqué qui requiert une intense implication personnelle³⁶¹

On peut répertorier donc ces difficultés :

- Difficultés en fonction des perceptions artificielles ;
- Difficultés d'accessibilité du terrain ;
- Difficultés d'interaction avec les enquêtés ;
- Difficultés en fonction de l'habitus du chercheur à minimiser les difficultés rencontrées et les ajustements opérés pour contourner ou masquer volontairement les obstacles ;
- Difficultés liées à la phase de traitement des données collectées ;

Raymond Lee identifie aussi deux types de danger³⁶² :

- le danger ambiant incarné par un environnement de guerre. Le danger est omniprésent, l'intégrité physique et morale du chercheur menacée en tout temps ; ce qui contraint le chercheur dans tous ses gestes et ses démarches.

- le danger situationnel dirigé contre le chercheur dont la présence engendre des réactions d'hostilité ou de défiance ; Le chercheur fait face à une incompréhension de la part des enquêtés qui vont marquer une grande distance et faire preuve d'une grande suspicion à son égard ; soupçonné d'être un espion, un journaliste, un policier infiltré, un fonctionnaire des impôts ou un missionnaire. Le chercheur se retrouve stigmatisé comme un intrus au groupe, un étranger qui peut être pris à partie.

Le danger, réel ou situationnel, conduit le chercheur à gérer en permanence la « certitude de l'incertitude »³⁶³ qui requiert un renouvellement constant des stratégies d'adaptation et des ajustements constants. (Exemple du couple de professeurs américains, de leur mise à l'écart puis de la assistance à un combat de coqs illégal, de leur fuite et de leur présence dans une famille où ils se sont réfugiés avec d'autres membres de la famille et enfin de leur acceptation. (Cf. Clifford Geertz).

Les émotions ressenties peuvent contribuer à nouer une complicité entre enquêteur et enquêté. Ce processus bien que difficile et couteux peut être surmonté, bien qu'il demande du temps et des ressources. A condition de donner des gages aux enquêtés ; l'accord des enquêtés peut être subordonné à l'acceptation par l'enquêteur des conditions posées et imposées :

- Le 1^{er} gage : accepter et composer avec les conditions posées et imposées par les enquêtés ; les personnes qu'il est autorisé à rencontrer ; les questions qu'il pourra poser ou non aux membres du groupe étudié ; le respect de l'anonymat ; l'accès au produit fini ; la

³⁶⁰ Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, p. 10.

³⁶¹ M. Boumaza et A. Campana, op. cit. p. 10-11.

³⁶² Raymond Lee, *Dangerous Fieldwork*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 3.

³⁶³ Daniel Hoffman, Stephen Lubkemann, « Warscape Ethnography in West Africa and the Anthropology of Events », *Anthropological Quarterly*, 78, 2, 2005, p. 318.

retranscription du produit fini avant publication ; le retrait de certains passages ; la clarification de certains évènements. Se plier à ces conditions d'informalité peut aider à surmonter les difficultés, de recueillir des données précieuses et à se placer sous la protection des enquêtés ; possibilités aussi de voir des portes inattendues s'ouvrir en raison du climat de confiance qui a fini par s'établir. Les rumeurs positives précédant son arrivée peuvent l'aider grandement à abaisser les « boucliers » qui pouvaient se dresser face à lui et se faire accepter. De l'inaccessibilité initiale de certaines personnes à la disponibilité finale.

- Le 2^{ème} gage : de loin le plus important consiste pour le chercheur à faire reconnaître sa légitimité à enquêter. Ce qui lui dicte de tenter d'effacer son statut « d'étranger » ; la contrainte de se plier à certains rites initiatiques imposés ou non ; de valider ses intentions ; de prouver la neutralité dont il se revendique ; de faire montre de sa capacité à investir le terrain.

L'ethnocentrisme, le problème de l'indépendance nécessaire vis à vis des appareils de pouvoir, la nécessité de la liberté d'expression scientifique, la résistance au conformisme, la barrière des mots et concepts, la langue, l'hostilité du terrain, les difficultés d'accès aux données constituent autant d'obstacles à relever dès l'entame de la réflexion pour espérer satisfaire les exigences scientifiques de précision.

Mais encore faut-il savoir écouter et prendre acte, de manière régulière, les propositions, analyses et thèses de ceux qui prétendent à des connaissances scientifiques des faits et phénomènes politiques, pour suivre les évolutions de leurs pensées, leurs contradictions et les rectifications auxquelles ils sont contraints, à la suite d'incessantes épreuves de falsification et de réfutations. La science se construit contre les évidences.

Les obstacles épistémologiques

Pierre Favre³⁶⁴ recense quatre obstacles épistémologiques qui, bien que n'étant pas décisives dans le rayonnement de la science politique, en constitue néanmoins de rudes épreuves à surmonter pour le chercheur. Ces obstacles sont liés à la manière dont on conçoit l'objet de la science politique. Si l'on en croît Pierre Favre³⁶⁵ :

- le premier obstacle tient à la complexité et au renouvellement perpétuel de l'objet : les évènements politiques semblent trop chaotiques, trop liés aux caprices des dirigeants, pour autoriser un traitement scientifique.
- Le second obstacle est celui de l'impossible neutralité d'une science du politique : personne ne pouvant éviter d'avoir des opinions partisans et un engagement relativement à l'objet sur lequel il travaille, une recherche « objective » est impossible.
- Le troisième obstacle est celui de la finalisation de la recherche : une recherche conduite dans le but de découvrir des moyens de réformer l'état des choses ne risque t-elle pas d'être déformée par cette finalité même ?
- Le dernier obstacle est né de la dépréciation de l'objet politique. La politique est perçue comme une activité suspecte avec notamment une coloration péjorative du mot.

Tous ces obstacles bien intégrés peuvent être maîtrisés et surmontés par une démarche qui appelle une certaine vigilance épistémologique dont la rigueur qui l'anime participe à lui éviter que les erreurs d'appréciation se répandent.

B – Le défi de la précision et le déficit expérimental

³⁶⁴ op. cit., p. 372.

³⁶⁵ op. cit., p. 372-373.

Les sciences sociales s'efforcent de comprendre des systèmes complexes et hypercomplexes aux contours vagues et flous dont la réalité profonde relève de l'inconnaissable par nature. La nature de ces objets, leurs degrés de complexité, ne permettent pas aux chercheurs d'en cerner les contours avec une même précision : les sciences sont inégalement précises. Par conséquent, les unes posséderont la clef du temps, tandis que les autres se heurteront à la porte de l'avenir qui leur reste fermé ». S'affranchir de certains obstacles épistémologiques est donc une condition indispensable pour espérer accéder à la vérité scientifique. L'épistémologie est selon Lalande « l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective.

La science crée en effet de la philosophie. Le philosophe doit donc infléchir son langage pour traduire la pensée contemporaine dans sa souplesse et sa mobilité. Il doit aussi respecter cette étrange ambiguïté qui veut que toute pensée scientifique s'interprète à la fois dans le langage réaliste et dans le langage rationaliste. Peut-être alors devrait-on prendre comme une première leçon à méditer, comme un fait à expliquer, cette impureté métaphysique entraînée par le double sens de la preuve scientifique qui s'affirme dans l'expérience aussi bien que dans le raisonnement, à la fois dans un contact avec la réalité et dans une référence à la raison³⁶⁶.

Des disputes quant à la scientificité persistent encore. Jean-Louis Seurin : « Les sciences de la nature connaissent l'imprécis, les sciences sociales ne connaissent que l'imprécis. » L'histoire moderne n'a pas ménagé les occasions de démontrer la force de l'événement et la faiblesse des explications réductrices.³⁶⁷ La situation marginale dans laquelle se trouvait par exemple la science politique au Sénégal s'est accrue avec les dernières élections présidentielles et législatives de 2007, encourageant « le divorce » entre la science et la politique. Ce divorce annoncé est né de l'attente insatisfaite auprès d'une certaine frange de l'opinion publique de voir les politistes prédire par des théories irréfutables les résultats électoraux finaux. Il convient ici de rappeler justement que : « la vérité est une conquête et le savant n'est plus celui qui sait, mais celui qui cherche »³⁶⁸, celui qui ne dit pas ce qui doit être, mais ce qui est comme le soutenait déjà Montesquieu³⁶⁹.

Aux difficultés et obstacles académiques, pédagogiques, scientifiques et structurelles visant à isoler la science politique de l'art en politique, sont venues se greffer toute une série d'accusations posant le doute et le discrédit sur la scientificité d'une discipline qui n'a pas pu anticiper, prévoir et prédire les résultats définitifs de ces élections³⁷⁰, comme s'il suffisait d'avoir un objet pour en connaître tous les aspects. En l'occurrence faut-il en conclure que : « quand on sait rien, on prévoit tout ; et quand on sait tout on prévoit rien »³⁷¹. La science politique faillirait-il dans sa prétention au savoir politique ?

Pour Claude Lévi-Strauss, les sciences sociales n'ont de science que le nom. Cette position radicale semble se présenter, malgré toute l'œuvre anthropologique qu'il a accompli, comme une déception de n'avoir pas pu hausser l'anthropologie au niveau d'une science de laboratoire. Michel Foucault porte le même jugement. Il assigne par exemple à la psychologie, à la sociologie et à l'histoire un destin bancal qui en fait des petites sœurs de la philosophie ; vouées à jamais au

³⁶⁶ Gaston Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*, PUF, 1984, p. 7.

³⁶⁷ René Rémond, *Pour une histoire politique*, op. cit. p. 383.

³⁶⁸ Madeleine Grawitz, op. cit., p. 39

³⁶⁹ op. cit.

³⁷⁰ À l'image de ce qui s'était passé un certain 21 avril 2002 en France, avec la présence au 2nd tour du leader du Front national

³⁷¹ Claude Allègre, *Quand on sait tout on prévoit rien et quand on sait rien on prévoit tout*, Fayard/Robert Laffont, 2004.

rôle de pseudosciences. Des sciences qui ne sont « pas pures » parce que « pas dures ». Sciences dites « molles », même s'il convient de parler plutôt de « sciences subtiles ». Selon Abraham Moles, « Ce sont des sciences de l'imprécis »³⁷². Pourtant, il existe une multitude de théories explicatives qui donnent à la science politique un label de scientificité.

Si pour le mathématicien Poincaré : « toutes les vérités procèdent de l'expérience », force est de reconnaître que : « les sciences sociales n'ont pas la même légitimité, aux yeux du public que les sciences dures. Leurs chercheurs ne portent pas de blouse blanche, ils ne manipulent pas des éprouvettes, ils ne guérissent pas du cancer, ils n'envoient pas de fusées sur Mars. Pourtant ce sont des sciences, avec leurs théories, leurs méthodes, leurs modes de validation spécifiques. Et elles ont leur utilité. »³⁷³

La distinction est à faire entre les sciences de la nature pour lesquelles les mathématiques sont l'instrument indispensable et essentiel, et les sciences de l'homme qui semblent tout à fait rebelles à la mathématisation.

Robert Park conseille à ses étudiants de sociologie de l'Université de Chicago : « On vous a dit d'aller fouiller à la bibliothèque et d'accumuler une masse de notes à partir d'archives poussiéreuses. On vous a dit de choisir d'étudier n'importe quel problème pourvu que vous puissiez à son sujet des rangées de documents moisissant, préparés par des bureaucrates fatigués et remplis par des employés indifférents (...) On a appelé ça « se salir les mains à faire de la recherche ». Ceux qui vous l'ont conseillé sont sages et respectables. Les raisons qu'ils vous ont données sont valables. Mais une chose de plus est indispensable : l'observation de première main ! Allez et observez les salons de luxe ou les asiles de nuit. Asseyez-vous sur les canapés des maisons résidentielles, mais aussi sur les paillasses des taudis (...). En bref, jeunes gens, salissez vos pantalons en faisant de la vraie recherche ! »³⁷⁴ Il faut entendre cette critique comme une invitation à ne pas se contenter de procéder à une compilation du travail d'autres chercheurs. Pour lui, l'expérience personnelle constitue un préalable à la recherche. Le terrain est indispensable pour accéder aux « matériaux de première main ».

C – L'emprise de l'actualité et l'imprévisibilité des évènements

Il convient également d'insister sur le caractère essentiellement inachevé et inachevable de la science moderne. La politique ne suit pas un développement linéaire : elle est faite de ruptures qui paraissent autant d'accidents à l'intelligence organisatrice du réel. L'événement y introduit inopinément de l'imprévisible : c'est l'irruption de l'inattendu, partant de l'inexpliqué, quelque effort que les historiens fassent pour le résorber et l'intégrer dans une succession logique. Il y a en politique plus dans les effets que dans les causes, on ne trouve pas dans les antécédents tout ce qui en ressortira : c'est la part de la contingence. L'événement est la défaite d'une certaine rationalité mais pas pour autant la confusion de l'intelligence³⁷⁵. Bien au contraire, l'imprévisible, l'inattendu et la complexité tiennent en éveil l'intelligence. Le politiste sait que son objet d'étude lui réserve des surprises. A la différence de l'oracle qui prédit à l'avance, le politiste cherche à saisir.

La science ne nous dira pas qu'il faut être favorable à la démocratie, ni que celle-ci est en tant que telle supérieure aux autres formes de gouvernement praticables en notre siècle. Elle montre les risques illimités que comportent les régimes de parti unique pour certaines valeurs que

³⁷² Abraham Moles, *Les sciences de l'imprécis*, Paris, Seuil, 1990.

³⁷³ Nonna Mayer, « La science politique est-elle une science ? », *Nouvelles Fondations*, 2006/2, n° 2, p. 42

³⁷⁴ Robert Ezra Park, cité dans Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, p. 18.

³⁷⁵ René Rémond, *Pour une histoire politique*, op. cit., p. 386.

le professeur attaché à la tradition séculaire des universités, tient pour sacrées. Elle montre quelles relatives garanties le système des partis multiples donne et d'un certain respect des droits personnels et du caractère constitutionnel des pouvoirs et de leur exercice. Elle montre aussi quels risques sont immanents à ce régime : instabilité de l'exécutif, dans le cas où aucune majorité ne se dégage, décomposition sociale lorsque les luttes de partis ou de classes dépassent une certaine violence, paralysie des gouvernants lorsque tous les groupes, tous les intérêts particuliers réussissent à plaider trop bruyamment leur cause.

L'ancrage social du chercheur a le mérite de satisfaire la quête de nouveaux paradigmes dans ce champ mais surtout le défaut de constituer parfois une marque de l'emprise de l'actualité sur le chercheur ; de la dictature de l'immédiat sur la réflexion sereine. C'est l'illusion de l'immédiateté ou de la spontanéité du discours scientifique qui rompt avec le recul et la patience inhérents au travail scientifique. La soumission du chercheur à la pression de l'événement peut faire le lit de la connaissance vulgaire, de l'essayisme³⁷⁶.

Il convient donc de ne pas absolutiser ou fétichiser la durée du temps investi dans le travail scientifique. Non seulement, celle-ci n'est pas une condition suffisante de la scientificité, mais en plus l'événement est le nom médiatique d'un phénomène ou d'un fait dont le moment d'expression ou d'explosion ne doit pas occulter la phase d'incubation socio-politique. Pour Luc Sindjoun : « Le défi du chercheur, c'est de construire son analyse « froide » dans un contexte dominé par des observations « chaudes » prisonnières de l'illusion de l'immédiat. »³⁷⁷

Philippe Braud souligne la dimension nécessaire de l'analyse scientifique au débat politique, en dépit des problèmes qu'une telle posture présente. Car, nous dit-il :

« Si la science politique a souvent une **image brouillée** dans l'esprit du public, c'est en raison de **pratiques qui rompent avec les exigences méthodologiques** qui devraient être les siennes. **La tentation** des politistes est parfois **de vulgariser à l'excès leurs analyses pour répondre aux attentes des médias de masse**. Le prix à payer est la difficulté d'en discerner l'originalité, par rapport à celles des observateurs ou des acteurs. Il est encore plus lourd si les politistes se comportent en fait comme des militants, voire des responsables politiques, soucieux avant tout de légitimer leur sensibilité ou leur action. Cette **discipline** est d'autant plus **vulnérable** à de telles confusions que son discours demeure moins sophistiqué que celui des économistes, voire des sociologues. L'idéal de participation justifie **les prises de parole** des citoyens, **même médiocrement informés**. Mais sans prétendre à quelque monopole que ce soit, **le discours authentiquement expert ajoute une dimension nécessaire au débat politique**. Libéré des contraintes de loyauté et des biais émotionnels qui caractérisent l'engagement politique, il contribue à **l'accroissement d'une information fiable et à l'élévation du niveau de la discussion démocratique**. »³⁷⁸

D – Les écueils à éviter : le culturalisme, le fatalisme, le psychologisme ...

Le fatalisme

³⁷⁶ cf. Luc Sindjoun, « La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques. Eléments pour une théorie de la civilisation politique internationale », *Série des monographies du CODESRIA*, 2/97, p. 2.

³⁷⁷ Luc Sindjoun, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Série de livres du CODESRIA, 1999, p. 5.

³⁷⁸ Philippe Braud, « La science politique, science du pouvoir » in Jean-Vincent Holeindre, *Le Pouvoir. Concepts, Lieux, Dynamiques*, Sciences Humaines Editions, 2014, p. 73.

La notion de fatalisme correspond à la définition qu'en propose, dans sa thèse³⁷⁹, Paul-Laurent Assoun à savoir : « La doctrine suivant laquelle la volonté et l'intelligence humaines sont impuissantes à diriger le cours des événements, en sorte que la destinée de chacun est fixée d'avance, quoi qu'il fasse »³⁸⁰. Ceci nous ramène à définir la fatalité, comme « le caractère de ce qui est tel que ne puisse manquer d'arriver, malgré tout désir et effort contraires. »³⁸¹ La critique de ce « sophisme paresseux » par Leibniz au paragraphe 55 de sa théodicée est intéressante et procède selon ce raisonnement : « [...] Si ce que je demande doit arriver, il arrivera, quand je ne ferai rien et s'il ne doit point arriver, il n'arrivera jamais, quelque peine que je prenne pour l'obtenir. »³⁸²

Cette conception est l'antithèse de la pensée du philosophe Schopenhauer qui appréhende le monde comme volonté.³⁸³ A la source du fatalisme se trouvent les espoirs vains placés dans certaines croyances et espoirs politiques : indépendances, alternances, abondances, etc. L'abstention apparaît comme la conséquence d'une conception fataliste de la politique qui doute sur les capacités et l'efficacité de l'action politique à impulser de vrais changements et un réel progrès.

Le fatalisme est à appréhender comme invariances et permanences systémiques. La présomption fataliste d'un perpétuel écart entre ce que les hommes souhaitent et ce qu'ils subissent. A quoi ça sert de voter ? De changer ? De nourrir des espoirs ? A quoi ça sert d'avoir des diplômes quand les idéaux de mérite ne sont pas satisfaits dans la république sont autant de questions constitutives de la pensée fataliste faite notamment de craintes et de plaintes. La politique est-elle libre volonté ou destin inexorable à subir ? Reste-t-elle déterminée par la volonté divine ayant figé le destin ou l'action délibérée des hommes fixant et réinventant leur destin ?

Il y a dans le fatalisme, l'idée selon laquelle nos sociétés sont soumises à des lois de l'histoire. Et donc, le sentiment de l'impuissance des hommes à modeler la société à leur guise. L'idée que nous serions comme des « marionnettes subissant les lois du destin » qui nous dépasserait. Un destin d'enfermement politique et culturel irréversible et irrévocable.

Pierre Manent nous rappelle que : « Là est d'ailleurs le motif le plus fort, et en même temps le plus noble, des adversaires de la démocratie moderne, de ceux qu'on appelait les « réactionnaires » ; ils considéraient qu'il y a quelque chose de suprêmement dangereux pour l'homme, en vérité d'impie, dans l'ambition démocratique d'organiser le monde « à notre guise », au lieu d'obéir à la loi divine ou de suivre les coutumes éprouvées reçues des générations passées. »³⁸⁴

Max Weber considère ainsi que : « nous savons ou que nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision. »³⁸⁵

³⁷⁹ Paul-Laurent Assoun, *Idéologie politique et lutte des classes dans le discours historiographique du fatalisme historique en France sous la Restauration*. Thèse soutenue à l'I.E.P. de Paris en 1987 sous la direction de Georges Lavau.

³⁸⁰ Paul-Laurent Assoun, op.cit, p.14

³⁸¹ op.cit, p.14

³⁸² Extrait de Paul-Laurent Assoun, op.cit, p.194

³⁸³ Arthur Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, Paris, PUF, 1966.

³⁸⁴ Pierre Manent, op. cit. p. 13.

³⁸⁵ Max Weber, *Le savant et le politique*, Plon, 1959, p. 78.

Souleymane Bachir Diagne : « Il pouvait être moralement commode de décider que si des combats fratricides avaient eu lieu entre des proches du prophète, c'est que le destin avait déterminé le cours des choses et les avait jetés les uns contre les autres. (...) Le fatalisme que développe la croyance en la prédestination faisait l'affaire d'un pouvoir en place qui s'était imposé par sa capacité à maintenir l'ordre et la paix plus que par la légitimité d'un principe dynastique injustifié. Les Omeyyades ne manquèrent pas d'appuyer les interprétations allant dans le sens de cette croyance conservatrice que tout est déjà écrit : le politique, encore et toujours, était aussi en jeu dans la spéculation philosophique.»³⁸⁶

« En écrivant « no future » sur vos tables (...), vous illustrez son versant pessimiste qui, lui, suppose une conception du temps non pas en flèche ascendante, mais en cercle refermé sur lui-même. A la manière des bouddhistes qui, en Orient, croient à l'éternel retour des choses, à la répétition sans fin de l'évènement une fois advenu, vous vous inscrivez dans cette lecture tragique de l'histoire : ce qui a déjà eu lieu et ce qui a eu lieu une fois se répètera jusqu'à la fin des temps. Toujours, il y a, il y a eu et il y aura des guerres, du sang, des massacres, des exploités et des exploités, des dominants et des dominés, des maîtres et des esclaves, et rien ne saurait entraver ce mouvement perpétuel. »³⁸⁷

Le fatalisme participe à entretenir le sentiment que la volonté se heurte à l'inchangéable en dépit des efforts pour changer. La tyrannie de « l'entêtement rétrospectif » nous enferme dans les mêmes manières de faire, d'être, les mêmes dominations politiques « à perpétuité ». Le fatalisme tend à admettre l'idée d'une impossibilité politique de trouver l'élan vital nécessaire pour réaliser le progrès sociétal à la faveur d'un élan vital.

Le fatalisme se présente comme la manifestation politique d'une rhétorique née de la frustration permanente face aux efforts vains et aspirations déjouées de l'homme pour satisfaire ses besoins les plus vitaux, du fait notamment de l'enchaînement et l'entêtement des effets non désirés résultant des prétentions. La rhétorique fataliste qui en résulte est à ce titre proche de la rhétorique réactionnaire mise en théorie par Albert Hirschman dans *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Albert Hirschman identifie trois thèses invoquées et constitutives de la rhétorique réactionnaire³⁸⁸ :

- La thèse de l'effet pervers : toute tentative de modifier l'ordre existant produit des effets strictement inverses au but recherché. Les mesures destinées à faire avancer le corps social dans une certaine direction le feront effectivement bouger, mais dans le sens inverse. (Exemple avec le multipartisme au Sénégal et la démocratie considérée comme étant à la source de conséquences politiques néfastes, désastreuses et contraires en tous points aux fins poursuivies et espoirs que de tels efforts nourrissaient. Permissivités politiques et citoyennes au nom d'une conception erronée et libertaire de la démocratie faussement comprise comme « le règne des désirs illimités des individus de la société de masse contemporaine »³⁸⁹ ; l'idée qu'il y'aurait « trop de démocratie ». De même que l'éducation moderne considérée comme une assimilation et une perte d'authenticité et d'originalité.

- La thèse de l'inanité : les programmes de changement politique et social sont incapables de modifier le statu-quo en quoi que ce soit (comme l'alternance politique, les remaniements et réaménagements gouvernementaux, les mobilisations collectives). La contestation de la croyance que l'alternance est un tournant politiquement décisif pour les régimes. La croyance en la réalité

³⁸⁶ Souleymane Bachir Diagne, *Comment philosopher en islam ?*, Editions Phoenix, 2008, p. 8.

³⁸⁷ Michel Onfray, *Antimanuel de philosophie*, p. 204

³⁸⁸ Albert Hirschman, *op. cit.*

³⁸⁹ Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, 2005, p. 7.

d'un système qui fait obstacle à toute possibilité de changement. Toute tentative de changement est appréhendée comme mort-née. Tout prétendu changement n'est, n'a été ou ne sera en grande partie que dehors et façade ; du fait que les structures profondes de l'ordre sociales sont restées intactes. Le changement n'est jamais que trompe l'œil et illusion.

- La thèse de la mise en péril enfin : les réformes sont à proscrire parce qu'elles compromettraient des acquis précieux et obtenus à grand peine. Le progrès dans les sociétés humaines est chose si problématique que tout nouveau « pas en avant » porte gravement atteinte à une ou plusieurs conquêtes (droits, libertés, garanties) antérieures.

Selon Albert Hirschman : « Il va sans dire que ces trois arguments-clés ne sont nullement l'apanage des « réactionnaires ». Ils peuvent être repris par quiconque entend combattre ou critiquer une innovation politique ou sociale, qu'elle soit encore à l'état de projet ou déjà mise en œuvre. Chaque fois qu'ils sont au pouvoir et en mesure de formuler et d'appliquer leur programme, conservateurs ou réactionnaires peuvent se trouver à leur tour, en butte à des attaques axées sur ces mêmes notions d'effets pervers, d'inanité ou de mise en péril. »³⁹⁰

Pour les tenants de la thèse de l'effet pervers, « notre monde est d'une étonnante plasticité et si sensible au mouvement que toute action y suscite sur-le-champ une multitude de réactions imprévisibles ; pour ceux de l'inanité, il est au contraire fortement structuré, et son développement obéit à des lois immanentes que l'homme est à tel point impuissant à modifier qu'il est ridicule de s'y essayer. » (A. Hirschman, p. 123 ». Il y'aurait donc comme une sorte de Loi qui régirait impersonnellement les choses. En ce sens, précise Hirschman, « l'effet pervers touche au domaine du mythe et de la religion, à la croyance à l'intervention directe d'une puissance surnaturelle dans les affaires humaines. » (p. 124).

Pour Confucius, la société n'est pas construite par les hommes, mais déterminée par les lois du Ciel. Il existerait donc une sorte de « mandat du ciel ». Ceci est souvent l'expression d'un dogmatisme théologique qui clôt l'effort d'interprétation (Ijihad) et ferme les portes de l'innovation. Ibn Khaldûn (1332-1406) fut le premier à écrire que l'Histoire commence lorsque les peuples comprennent qu'ils ne sont pas régis que par la seule Providence³⁹¹.

Pour réfuter l'idée selon laquelle la Science nous éloignerait de la Loi divine, Pierre Manent soutient que : « Nos sociétés sont organisées pour la science et la liberté. C'est là un fait (...) le fait majeur de notre situation présente »³⁹². Aussi rajoute-t-il : « Certains des plus grands conflits du siècle ne naquirent-ils pas du fait que les hommes se font des idées différentes de la liberté ? »³⁹³

Le développementalisme :

Cette conception est proche des théories dites évolutionnistes qui postulent l'idée selon laquelle : « il faut donner du temps au temps ». L'évolutionnisme opère selon une périodisation » qui consiste à reconstituer les différents stades d'évolution de la culture depuis ses origines afin d'aboutir à la forme la plus avancée. Cependant, cette légitime aversion pour l'évolutionnisme entraîne une réaction empiriste. Il aboutit ainsi à la conclusion selon laquelle la connaissance des phénomènes sociaux ne peut résulter que d'une induction à partir de l'école individuelle et concrète des groupes sociaux localisés dans le temps et dans l'espace.

³⁹⁰ Albert Hirschman, op; cit., p. 23.

³⁹¹ cf. B. Etienne, « Ibn Khaldûn », in F. Châtelet, O. Duhamel et E. Pisier (sous le direction de) *Dictionnaire des œuvres politiques*, Puf, 2001, p. 490.

³⁹² Pierre Manent, op. cit., p. 10.

³⁹³ Pierre Manent, op. cit. p. 10.

Dans l'optique évolutionniste, chaque culture est le produit de sa propre histoire et s'inscrit dans une évolution spécifique. Le diffusionnisme considère que la culture est le résultat d'une succession d'emprunts directs ou indirects d'une culture à une autre. Cette diffusion est le plus souvent la conséquence de migrations et / ou de guerres.

Pour avaliser les thèses développementalistes et établir une corrélation réfutable entre développement politique et développement économique, Axelle Kabou s'interroge : Et si l'Afrique refusait le développement ? Question qui l'amène à affirmer que les dictatures africaines sont d'abord des dictatures culturelles. Thèse fortement critiquée, contestable et contestée.

Le psychologisme :

Les thèses de Gustave Le Bon sur les foules sont la parfaite expression ou illustration du psychologisme qui est une tentative d'explication des attitudes politiques à partir de la psychologie. Son ouvrage, *La psychologie des foules*, publié en 1895 a reçu un succès retentissant. La pensée réactionnaire de Gustave le Bon à l'égard des foules met l'accent sur le spectre de « l'ère des foules » et de « l'unité mentale des foules (...) accumulant non l'intelligence mais la médiocrité »³⁹⁴.

Dans cet ouvrage, Le Bon fustige les phénomènes de « contagion mentale » et d'« hypnose » qui font que : « la personnalité consciente des individus est évanouie, la volonté et le discernement abolis. » (p. 14). La foule apparaît comme un jouet. « Certaines facultés sont détruites, d'autres amenées à un degré d'exaltation extrême. (...) « L'individu en foule n'est plus lui-même, mais un automate que sa volonté est devenue impuissante à guider » (p. 14). Aussi dit-il : « Par le fait seul qu'il fait partie d'une foule, l'homme descend donc de plusieurs degrés sur l'échelle de la civilisation. Isolé, c'était un peut-être un individu cultivé, en foule c'est un instinctif, par conséquent un barbare. Il a la spontanéité, la violence, la férocité, et aussi les enthousiasmes et les héroïsmes des êtres primitifs. Il s'en rapproche encore par sa facilité à se laisser impressionner par des mots, des images, et conduire à des actes lésant ses intérêts les plus évidents. L'individu en foule est un grain de sable au milieu d'autres grains de sable que le vent soulève à son gré. » (p. 14). « Les foules transformeraient ainsi l'avare en prodigue le sceptique en croyant, l'honnête homme en criminel, le poltron en héros. » (p. 15). « La foule est toujours intellectuellement inférieure à l'homme isolé. » (p. 15). « Elle peut, suivant les circonstances, être meilleure ou pire. » (p. 15). « Criminelles, les foules le sont souvent, certes, mais, souvent aussi héroïques. On les amène aisément à se faire tuer pour le triomphe d'une croyance ou d'une idée, on les enthousiasme pour la gloire et l'honneur, on les entraîne presque sans pain et sans armes comme pendant les croisades, pour délivrer de l'infidèle le bonheur d'un Dieu, ou, (...) pour défendre le sol de la patrie. Héroïsmes évidemment un peu inconscients, mais c'est avec de tels héroïsmes que se fait l'histoire. S'il ne fallait mettre à l'actif des peuples que les grandes actions froidement raisonnées, les annales du monde en enregistreraient bien peu. » (p. 16). « L'individu en foule acquiert, par le fait seul du nombre, un sentiment de puissance invincible lui permettant de céder à des instincts, que seul, il eût forcément refrénés. Il y cédera d'autant plus volontiers que la foule étant anonyme et par conséquent irresponsable, le sentiment de la responsabilité, qui retient toujours les individus, disparaît entièrement. » (p. 13). « La politique traditionnelle des Etats et les rivalités des princes constituaient les principaux facteurs des événements. L'opinion des foules, le plus souvent, ne comptait pas. Aujourd'hui les traditions politiques, les tendances individuelles des souverains, leurs rivalités pèsent peu. La voix des foules est devenue prépondérante. Elle dicte aux rois leur conduite. Ce n'est plus dans les conseils des princes, mais dans l'âme des foules que se préparent les destinées des nations. » (p. 2). « Peu aptes au raisonnement, les foules se montrent, au contraire, très aptes à l'action. » (p. 3).

³⁹⁴ Gustave Le Bon, *La psychologie des foules*, op. cit. p. 12

Le Bon rajoute que : « L'histoire enseigne qu'au moment où les forces morales, armature d'une société, ont perdu leur action, la dissolution finale est effectuée par ces multitudes inconscientes et brutales justement qualifiées de barbares. Les civilisations ont été créées et guidées jusqu'ici par une petite aristocratie intellectuelle, jamais par les foules. Ces dernières n'ont de puissance que pour détruire. Leur domination représente toujours une phase de désordre. Une civilisation implique des règles fixes, une discipline, le passage de l'instinctif au rationnel, la prévoyance de l'avenir, un degré élevé de culture, conditions totalement inaccessibles aux foules, abandonnées à elles-mêmes. Par leur puissance uniquement destructive, elles agissent comme ces microbes qui activent la dissolution des corps débilités ou des cadavres. Quand l'édifice d'une civilisation est vermoulu, les foules en amènent l'écroulement. C'est alors qu'apparaît leur rôle. Pour un instant, la force aveugle du nombre devient la seule philosophie de l'histoire. » (p. 4). « Résignons-nous à subir le règne des foules, puisque des mains imprévoyantes ont successivement renversé toutes les barrières qui pouvaient les contenir. » (p. 4).

Aussi préconise-t-il : « La connaissance de la psychologie des foules constitue la ressource de l'homme d'Etat qui veut, non pas les gouverner – la chose est devenue aujourd'hui bien difficile – mais tout au moins ne pas être gouverné par elles. (p. 5). « L'expérience a suffisamment enseigné que les hommes ne se conduisent jamais avec les prescriptions de la raison pure. » (p. 5).

Le culturalisme :

Jean-François Bayart : « le risque majeur de retomber dans l'ornière du culturalisme et d'attribuer à des « traditions » africaines (...) dont on sait qu'elles ont été « inventées » et qu'elles sont polysémiques, d'imaginaires vertus explicatives. »³⁹⁵

Selon René Otayek : « C'est à la culture africaine (notion vide de sens s'il en est, car il n'y a pas une mais des Afriques) que sont imputés, pêle-mêle, la crise de l'Etat, le sous-développement, la corruption, l'ethnicisation du politique, le retour du religieux, la recrudescence de la sorcellerie, la violence et la criminalité politique, bref tous ces symptômes du « mal africain » qui entretiennent l'image d'une Afrique à la dérive. »³⁹⁶

Des raccourcis explicatifs ethno-culturalistes et des définitions arbitraires de la part notamment des africains, pour expliquer l'existence des partis uniques, des dictatures, la succession de coups d'Etats militaires, l'absence de démocratie, l'enrichissement des dirigeants, l'appauvrissement des pays. La culture a été pendant longtemps l'alibi invoqué pour déplorer ou se féliciter l'absence de démocratisation des régimes politiques africains. La démocratie pluraliste doit-elle exportée devient la question destinée notamment à convoquer le relativisme culturel mis à rude épreuve face à l'universalisme démocratique. Ces tendances explicatives centrées autour du relativisme culturel pose la problématique de la réceptivité de la démocratie. Faudrait-il en arriver à un rapatriement de la démocratie vers ses foyers originels ? Rien n'est plus éloigné de la vérité que l'idée selon laquelle : « L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie ! » L'Afrique n'a pas le monopole de la « bêtise politique ». Contrairement au discours de Sarkozy, l'Afrique est bel et bien rentrée dans l'histoire. L'idée d'une malédiction est inacceptable et irrecevable.

La culture se construit dans la dialectique de la tradition et de la modernité et ne peut être une identité figée de répétition du passé, mais capacité d'appropriation, de réappropriation, d'invention, de réinvention de la tradition et des acquis extérieurs. Par conséquent, la culture ne

³⁹⁵ Jean-François Bayart, « L'historicité de l'Etat importé », *Les Cahiers du CERI*, n° 15, 1996, p. 23.

³⁹⁶ René Otayek, *op.cit*, p.60

saurait être immobile et servir de motif pour une analyse en vase clos, sur le monde culturaliste d'absolutisation des spécificités « indigènes »³⁹⁷.

Il convient, dès lors, de se prémunir contre toute idée de relativisme culturel, en reconnaissant à l'instar de Luc Sindjoun que : « Dans le domaine de l'anthropologie, la fétichisation de la différence, de l'originalité ou de l'authenticité semble inconsistante. De plus en plus, la diversité est mise en relation avec l'unité, le particulier avec l'universel, le traditionnel avec le moderne. La tension permanente entre l'universel et le particulier induit sur le plan de l'analyse un va-et-vient entre ces deux niveaux d'observation, entre ces deux faces de la réalité sociale »³⁹⁸. Il convient en effet de ne pas « enfermer l'analyse dans une approche différentialiste, conduisant à un africanisme fixiste. »³⁹⁹ Pour Luc Sindjoun : « L'argument de la spécificité des sociétés politiques est pertinent au point où il implique un débat sur l'universalité des concepts et des méthodes » ; toutefois, précise-t-il : « son absolutisation dont l'un des effets réside dans le refus ou l'oubli de prendre en considération l'universel est discutable. »⁴⁰⁰

Il convient donc de procéder à un va et vient permanent entre le particulier et l'universel ; puiser dans le patrimoine culturel commun de l'humanité, notamment dans un monde marqué par la mondialisation, c'est-à-dire une « interaction mutuelle généralisée. Les processus connaissent en effet une part d'universalité et une part de spécificité.

Documents de référence :

- Claude Allègre, Quand on sait tout on prévoit rien et quand on sait rien on prévoit tout, Fayard/Robert Laffont, 2004.
- Pierre Ansart, Idéologies, conflits et pouvoirs, Paris, PUF, 1977.
- Hannah Arendt, « vérité et politique », in La crise de la culture, Paris, Gallimard, 1972, p. 289-336.
- Raymond Aron, Les étapes de la pensée sociologique, Gallimard, 1967.
- Paul-Laurent Assoun, Idéologie politique et lutte des classes dans le discours historiographique du fatalisme historique en France sous la Restauration. Thèse soutenue à l'I.E.P. de Paris en 1987 sous la direction de Georges Lavau.
- Gaston Bachelard, Le nouvel esprit scientifique, [1934], Puf, 2003.
- Gaston Bachelard, L'eau et les rêves. Essai sur l'imagination de la matière, Paris, Corti, 1942.
- Bronislaw Baczko, Les imaginaires sociaux, mémoires et espoirs collectifs, Paris, Payot, 1984.
- Bertrand Badie, « L'analyse comparative en science politique : requiem ou résurrection ? », in Daniel Louis Seiler (dir.), La politique comparée en questions, LCF Editions, 1994.
- Georges Balandier, Anthropologie politique, PUF, 1ère édition, 1967, p.8, rééd., Quadrige, 1984.
- Georges Balandier, « Le Contexte Sociologique de la Vie Politique Africaine », Revue Française de Science Politique, 1959, volume 9, n° 3, p. 598-609.
- Georges Balandier, Recherche du politique perdu, Paris, Fayard, 2015.

³⁹⁷ Antoine Tine, *De l'un et du multiple et vice-versa : partis politiques et démocratisation au Sénégal de Senghor à Diouf. Contribution à une critique de l'imaginaire de la pluralisation politique*, Thèse de Doctorat en science politique, IEP de Paris, juin 2002, p. 8.

³⁹⁸ Luc Sindjoun, *La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques*, Série des monographies Codesria, 2/97, p. 3.

³⁹⁹ Antoine Tine, op. cit., p. 9

⁴⁰⁰ Luc Sindjoun, « La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques », op. cit., p. 3

- Richard Banégas, *La démocratie à pas de caméléon : transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, 2003.
- Jean-François Bayart, *L'illusion identitaire*, Fayard, 1996.
- Jean-François Bayart, « L'historicité de l'Etat importé », *Les Cahiers du CERI*, n° 15, 1996, p. 1- 44.
- Howard Becker, *Ficelles. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, 2002.
- Howard Becker, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002.
- Aline Beitone et alii, *Sciences sociales*, 3ème édition, Sirey, 2002.
- Ali Benmakhlouf, *Pourquoi lire les philosophes arabes. L'héritage oublié*, Paris, Albin Michel, 2015.
- Pierre Birnbaum, *La fin du politique*, Paris, Seuil, 1975.
- Loïc Blondiaux, « La culture des sondages », in *Histoire des nombres*, Editions Tallandier, 2013, p. 151-160.
- Lucian Boia, *Pour une histoire de l'imaginaire*, Paris, Les Belles Lettres, 1998.
- Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu difficile », *Revue Française de Science Politique*, 2007/1, Vol. 57, P. 5-25.
- Philippe Braud, *La science politique*, Coll. « Que sais-je ? », 1993.
- Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1992.
- Philippe Braud, *L'émotion en politique*, PFNSP, 1996.
- Georges Burdeau, *La politique au pays des merveilles*, PUF, 1979.
- Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Le Seuil, 1975.
- Daniel Cefaï, Valérie Amiraux, « Les risques du métier : Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures et Conflits*, n° 47, 2002.
- Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.
- F. Châtelet, O. Duhamel et E. Pisier (sous la direction de) *Dictionnaire des œuvres politiques*, Puf, 2001.
- Ariel Colonomos, *La politique des oracles. Raconter le futur aujourd'hui*, Paris, Albin Michel, 2014.
- Jean Copans, « A chacun sa politique. », *Cahiers des Etudes Africaines*, 1978, vol. 18, n° 69, p. 93-113.
- Christian Coulon, « Système politique et société dans les Etats d'Afrique noire. A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau. », *Revue française de science politique*, Année 1972, Volume 22, Numéro 5, p. 1049-1073.
- Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1991.
- Jean Pascal Dalloz et Patrick Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.
- Souleymane Bachir Diagne, *Comment philosopher en islam ?*, Editions Phoenix, 2008, p. 8.
- Jean-François Deniau, *Ce que je crois*, Paris, Editions Grasset & Fasquelle, 1982.
- Jacques Derrida, *Sur parole*, Editions de l'Aube, 2005.
- Gilbert Durand, *L'imaginaire. Essai sur les sciences et la philosophie de l'image*, Paris, Hatier, 1994.
- Gilbert Durand, *L'imagination symbolique*, PUF, 1964.
- Gilbert Durand, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Bordas, 1969.
- Eugène Enriquez, *De la horde à l'Etat*, Gallimard, 1988.
- Elise Féron et Michel Hastings, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Elise Féron, *La harpe et la couronne, L'imaginaire politique du conflit nord-irlandais*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lille 2 le 12 juin 1999.
- Pierre Favre, *Naissances de la science politique en France, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1989.

- Pierre Favre, « La constitution d'une science du politique, le déplacement de ses objets et « l'irruption de l'histoire réelle », *Revue française de science politique*, 1983, Volume 33, Numéro 2.
- Jeanne Favret-Saada, *Corps pour corps*, Gallimard, 1993.
- Gilles Finchelstein, « Réflexions sur la crise du politique », *Le Débat*, 2015/2, n° 184, p. 34-44.
- Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- Michel Foucault, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- Julien Freund, *Etudes sur Max Weber*, Librairie Droz, Genève, 1990.
- Mamoudou Gazibo, *Introduction à la science politique*, Les Presses universitaires de Montréal, 2010.
- Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Editions Flammarion, 2010.
- Maurice Godelier, *L'Idéal et le Matériel*, Paris, Fayard, 1984.
- Madeleine Grawitz, « Correspondance : psychologie et politique. A propos du *Traité de science politique* », *Revue Française de Science Politique*, 1988, Vol. 38, n° 1, p. 170-171.
- Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1986.
- Madeleine Grawitz, « Correspondance : psychologie et politique. A propos du *Traité de science politique* », *Revue Française de Science Politique*, 1988, Vol. 38, n° 1, p. 170-171.
- André Guichaoua et Yves Goussault, *Sciences sociales et développement*, Armand Colin, Paris, 1993.
- G. Gurvitch, *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1958, tome II.
- Daniel Hoffman, Stephen Lubkemann, « Warscape Ethnography in West Africa and the Anthropology of Events », *Anthropological Quarterly*, 78, 2, 2005, p. 315-328.
- Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, Circé, 1997.
- Buford Junker, *Field work*, The University of Chicago Press, 1960.
- Thomas Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Champs sciences, Editions Flammarion, 1983, 2008.
- Gérard Labounoux, *Malaise dans l'organisation. Le pouvoir imaginaire*, L'Harmattan, 1997.
- Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, Presses de sciences Po et Dalloz, 2006.
- Zaki Laïdi, *Le sacre du présent*, Flammarion, 2000.
- Patrick Leblanc, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1994, vol. XCVII.
- Jean-Philippe Lecomte, *Sociologie politique*, Paris, Gualino Editeur, 2005.
- Raymond Lee, *Dangerous Fieldwork*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995.
- H. Lefebvre, *Logique formelle, logique dialectique*, éd. Anthropos, 1969.
- Claude Lefort, *Essais sur le politique*, Editions du Seuil, 1986.
- Patrick Legros (alii.), *Sociologie de l'imaginaire*, Armand Colin, collection Cursus, 1996.
- Françoise Loux et Philippe Richard, *Sagesses du corps*, G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1978.
- Pierre Manent, *Cours familial de philosophie politique*, Paris, Fayard, 2001.
- Denis-Constant Martin (Dir.), *Sur la piste des OPNI, (Objets Politiques Non Identifiés)*, Recherches Internationales, (CERI), 2002.
- Denis-Constant Martin, « les cultures politiques », in Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991.
- Marcel Mauss, « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1999.
- Nonna Mayer, « La science politique est-elle une science ? », *Nouvelles Fondations*, 2006/2, n° 2, p. 42-48.
- Cédric Mayfargue et Comi Toulabor, « L'expression et la participation politiques en Afrique », in Mamoudou Gazibo et Céline Thiriout, *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala, 2009.
- Achille Mbembé, *De la post-colonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

- Achille Mbembé, « A propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine* n°77, p. 16-43.
- Pierre Mélandri, *Obama et le monde : vers une nouvelle politique étrangère ? (Entretien avec)*, *Hérodote*, 2009/1, n° 132, p. 6-22.
- Abraham Moles, *Les sciences de l'imprécis*, Paris, Seuil, 1990.
- Montesquieu, *L'esprit des lois*, Garnier, 1973.
- Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Editions du Seuil, avril 2005.
- Edgar Morin, *Enseigner à vivre*, Actes Sud, Play Bac, 2004.
- Mohamed Nachi, *Ethique de la promesse. L'agir responsable*, PUF, 2003.
- René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, PFNSP, 2000.
- Karl Popper, *La logique des découvertes scientifiques (1934)*, Paris, Payot, 1984.
- Bertrand Pulman, « Pour une histoire de la notion de terrain », *Gradhiva*, 5, 1988, p. 21-30.
- Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, 2005.
- René Rémond, *Pour une histoire politique*, Editions du Seuil, 1996.
- Myriam Revault d'Allonnes, « Le pouvoir : entre secrets, mensonges et vérités », in Jean Birnbaum (dir.), *Où est le pouvoir ?*, Gallimard, 2016.
- Paul Ricoeur, *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Seuil, 1997.
- Claude Rivière, *Les liturgies politiques*, Paris, Puf, 1988.
- Christophe Roux, « Corse : Le destin comme enjeu. Imaginaires historiques et constructions identitaires », in Michel Hastings et Elise Féron, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Marc Sadoun et al., « Lectures critiques », *Raisons pratiques*, 2006/2, n° 22.
- M. G. Schatzberg, « La sorcellerie comme mode de causalité politique », *Politique Africaine* n°79, p. 33-47.
- Yves Schmeil, « une anthropologie politiste ? », *Raisons pratiques*, 2006/2, n° 22, p. 49-72.
- Arthur Schopenhauer, *L'éristique ou l'art de convaincre sans avoir raison*, Paris, Editions Mille et une nuits, 1983.
- Arthur Schopenhauer, *Le Monde comme volonté et comme représentation*, Paris, PUF, 1966.
- Daniel Louis Seiler (dir.), *La politique comparée en questions*, LCF Editions, 1994.
- Ibrahima Silla, *Les chiffres contre la démocratie*, Editions Science Politique, 2018.
- Ibrahima Silla, *Le fatalisme en politique. L'imaginaire des présomptions fatalistes dans la culture politique sénégalaise contemporaine*, Thèse de Doctorat sous la direction de Michel Hastings, Lille 2/IEP, 2003.
- Luc Sindjoun, *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Série de livres du CODESRIA, 1999.
- Luc Sindjoun, « La formation du patrimoine constitutionnel commun des sociétés politiques. Eléments pour une théorie de la civilisation politique internationale », Série des monographies du CODESRIA, 2/97.
- Geroges Sorel, *Réflexions sur la violence*, Alcan, 1909.
- Léo Strauss, *Natural right and and History*, Chicago, University of Chicago Press, 1965.
- Yves Surel, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Blaise Pascal Talla, « La démocratie en otage », *Jeune Afrique Economie*, n° 298, novembre 1999.
- Antoine Tine, *De l'un et du multiple et vice-versa : partis politiques et démocratisation au Sénégal de Senghor à Diouf. Contribution à une critique de l'imaginaire de la pluralisation politique*, Thèse de Doctorat en science politique, IEP de Paris, juin 2002.
- Alphonse P. Van Eetvelde, *L'homme et sa vision du monde dans la société traditionnelle négro-africaine*, Academia Bruylant, 1998.
- Paul Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, Seuil, 1983.
- Harry F. Walcott, *The Art of Fieldwork*, Walnut Creek, Altamira Press, 1995..
- Rosalie Wax, *Doing Fieldwork, Warnings and Advice*, Chicago, Chicago University Press, 1986.

- Henri Weber, Que reste t-il de mai 68 ? Essai sur les interprétations des « événements », Editions du Seuil, 1998, in Pierre Brunel, Dictionnaire des mythes d'aujourd'hui, Editions du Rocher, 1999.
- Max Weber, Essais sur la théorie de la science. Recueil posthume d'articles par Julien Freund, Plon, 1992.
- Max Weber, Le savant et le politique, Plon, 1959.
- Max Weber, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1964), Paris, Gallimard, 2004.
- Virginia Woolf, Lettre à un jeune poète, Editions Mille et une nuits, 1998, p. 27).

Chapitre IV
L'Etat dans tous ses états :
Caractéristiques, crises, citoyennetés, souverainetés

Introduction

L'Etat peut sommairement se définir comme une personne morale de droit public exerçant une puissance souveraine sur une population dans le cadre d'un territoire délimité par des frontières⁴⁰¹. Trois critères permettent généralement d'identifier et de définir sommairement l'Etat : la souveraineté, le territoire et la population.

Le terme Etat désigne une société politiquement organisée et le pouvoir qui s'exerce en son sein. L'Etat est le lieu où le phénomène de la politique se manifeste dans sa dimension la plus

⁴⁰¹ Philippe-Jean Quillien, Vincent Tchen, *Le droit public en 90 fiches*, Paris, Ellipses, 2004, p. 10.

achevée⁴⁰². L'Etat est subordonné à l'ordre politique. L'Etat est le cadre légal de la convoitise politique du pouvoir. L'Etat est un type d'organisation politique des sociétés, ou une forme de gouvernement, qui est apparu en Europe occidentale à l'époque moderne au lendemain du Traité de Westphalie en 1648. Ce traité exprimait :

- une volonté de limiter les excès de la guerre et de la conquête ;
- une volonté de constituer une « société mutuelle » entre les nations ;
- et une volonté de constituer des règles politiques pour limiter la guerre.

Construire un Etat s'est imposé comme une alternative à des entités (pouvoirs seigneuriaux, royaumes, chefferies, empires, cités) minés par des querelles et des dérives politiques ; donc un certain désordre qui expliquait le besoin d'ordre. L'existence de l'Etat implique en effet l'édiction de droits politiques et l'organisation de la société civile. L'Etat a pris sa forme définitive vers les 18^{ème} et 19^{ème} siècle à la suite d'un processus évolutif et constitutif de diverses trajectoires. L'Etat s'est imposé comme modalité dominante d'organisation politique dans un contexte historique particulier et, s'il s'est diffusé hors de son territoire d'origine, il n'en reste pas moins le résultat de processus spécifiques⁴⁰³.

L'Etat se présente comme un grand domaine qui peut, et doit être réaménagé, en vue de bénéfices économiques et politiques. L'objectif d'un Etat n'est pas seulement d'établir des règles et de faire appliquer des lois, mais d'employer les ressources naturelles de manière rationnelle et d'accroître le commerce et le bien-être de la population. Donc la constitution de l'Etat correspond à une philosophie politique fondée sur ce qu'on appelait jadis, le mesnagement, c'est à dire une gestion rationnelle de la terre et le contrôle stratégique⁴⁰⁴.

Ce pouvoir central, en remplissant les critères et caractéristiques constitutives de l'Etat, peut légitimement et souverainement prétendre à une reconnaissance sur la scène internationale. L'ONU se présente aujourd'hui comme le lieu d'authentification, de certification et de validation de la constitution de l'Etat, même si elle ne réunit pas que des Etats, comme on peut le constater avec la représentation diplomatique de la Palestine aux Nations Unies. La Palestine, bien que ne jouissant pas des critères d'identification d'un Etat (perte de sa souveraineté et de son territoire), est invitée en qualité d'observateurs aux Nations Unies. Il en est de même que pour le Saint Siège. Aujourd'hui, il y a 193 Etats dans le monde qui siègent à l'ONU. De 51 Etats membres en 1945, l'ONU en compte 193 aujourd'hui. En 2016, on dénombrait 7 pays reconnus par au moins un membre de l'ONU, mais qui ne font pas partie de l'ONU. Il s'agit de : La République d'Abkhazie, la République arabe sahraouie démocratique, la République du Kosovo, la République d'Ossétie du Sud, la République turque de Chypre du Nord, l'Etat de Palestine, Taïwan.

L'Etat se présente aujourd'hui comme le cadre institutionnel de déploiement du politique. Toutefois, il existe des sociétés sans pouvoir centralisé ni, a fortiori, d'Etat⁴⁰⁵. Mais il n'existe pas de société sans politique. L'Etat n'est pas pour autant le modèle universel d'organisation politique. Tout pouvoir politique ne prend pas la forme d'un Etat. Il existe des formes de régulation qui sont bien politiques, même en l'absence de tout pouvoir central différencié. D'autres modèles d'organisation politiques alternatifs, tels que la cité, l'empire ou la monarchie patrimoniale, sont à considérer⁴⁰⁶. On peut ainsi identifier :

⁴⁰² Voir Michel Hastings, *Aborder la science politique*, op. cit.

⁴⁰³ Cf. Jacques Lagroye, Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 6ème édition, Presses de science po, Dalloz, 2012, p. 25.

⁴⁰⁴ Cf. Chandra Mukerji, « Les usages intelligents de l'ingénierie et la légitimation du pouvoir étatique », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16/2009, p. 231, (p. 221-246).

⁴⁰⁵ Cf. Pierre Clastres, op. cit.

⁴⁰⁶ Voir Michel Hastings, *Aborder la science politique*, op. cit.

- La cité qui se caractérise par l'absence de périphérie au contraire de l'Etat (qui est au centre et qui organise une périphérie). L'Etat a une prétention universaliste. L'allégeance citoyenne à un Etat pour marquer son appartenance. La cité est particulariste (une association de familles et un culte commun). Exemple historique avec la Mésopotamie et de l'Amérique centrale avant notre ère. Les cités d'Athènes et de Sparte du 5^{ème} siècle avant notre ère ; la région centrale de l'Europe (Italie, confédération helvétique, Pays Bas).

- L'empire qui, à la différence de l'Etat qui correspond à une rationalisation (pouvoir impersonnel) et à une universalisation du cadre politique, se réfère à une culture particulière qu'il prétend gérer et étendre. L'Etat a besoin de frontières. L'empire est animé par une logique expansionniste, donc pas de frontières stables et bien identifiées.

- La monarchie patrimoniale en Arabie Saoudite et au Maroc est une forme d'organisation politique distincte du modèle étatique. Au critère de rationalité et d'impersonnalité, elle oppose la patrimonialisation du pouvoir (le royaume étant la propriété personnelle du roi).

Les cas des sociétés traditionnelles africaines mais aussi des cités grecques, des empires et des monarchies patrimoniales montrent que l'Etat n'est qu'une modalité particulière, quoique dominante aujourd'hui, d'organisation du pouvoir politique.

L'Etat s'est installé au terme d'un long processus historique particulier qui a permis la constitution d'un espace autonome, doté d'une fonction, d'une légitimité et de moyens propres. Une construction sociale et historique et non le cadre naturel de l'activité politique. Pour en comprendre le mouvement et les configurations très diverses, la démarche anthropologique va entreprendre d'étudier aussi bien des « sociétés archaïques » où l'Etat n'est pas nettement constitué que des sociétés où l'Etat existe »⁴⁰⁷.

Le terme Etat désigne donc une forme d'organisation politique présentant les caractéristiques suivantes :

- Une forte spécialisation des rôles et des tâches de gouvernement ;
- Le monopole de la coercition et de la parole d'autorité revendiquée avec succès par un groupe restreint de gouvernants ;
- L'apparition d'une bureaucratie qui s'octroie une certaine autonomie dans l'accomplissement des activités de contrôle et d'encadrement des populations ;
- La différenciation de corps et d'institutions spécialisés dans certains domaines d'action – la guerre, la police, la perception des impôts, la justice, etc.

Faire la sociogenèse de l'Etat impose de s'émanciper d'une histoire juridique exclusivement focalisée sur des phénomènes d'autorité et de hiérarchie institutionnelle⁴⁰⁸.

Il apparaît nécessaire de réinvestir la genèse de l'Etat pour mieux en appréhender les chronologies de ses constructions, ses permanences, ses décadences et résurgences. De Max Weber à Bayart en passant par Karl Marx, Charles Tilly, Norbert Elias, Pierre Bourdieu, Bertrand Badie, etc.

Toutefois, il y a une diversité des trajectoires étatiques qui fait que l'Etat renvoie à des formes, trajectoires et manifestations différentes suivant les cultures politiques. La décolonisation sera dans certaines parties du monde à l'origine de la constitution d'Etats souverains.

⁴⁰⁷ Cf. Georges Balandier, *Anthropologie politique*, 1967, PUF, p. 8.

⁴⁰⁸ Bernard Lacroix, « Genèses et constructions de l'Etat moderne », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort, *Nouveau Manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.

La construction de l'Etat s'est faite par la centralisation du pouvoir : monopole fiscal et monopole de la violence légitime. Cette construction se poursuivra par un processus de différenciation sociale : autonomisation du politique par rapport au religieux.

La conception marxiste de l'Etat : l'Etat comme un instrument de domination

Pour Karl Marx, l'Etat se présente comme une superstructure de domination. L'Etat moderne apparaît ainsi comme un instrument ou une machine institutionnelle qui, par ses actions et sa législation, sert les intérêts de la bourgeoisie. Karl Marx voit l'Etat comme l'expression d'une domination économique et sociale exercée par des factions de la classe bourgeoise. Il voit l'Etat comme la forme que prend dans l'ordre politique la domination sociale d'une classe, fondamentalement déterminée par sa position économique, c'est à dire par la place qu'elle occupe dans les rapports de production.

L'Etat n'est cependant pas, en Europe occidentale, un instrument que la bourgeoisie elle-même aurait forgé : c'est dans la lutte contre la féodalité qu'il est apparu, et que ses appareils se sont spécialisés. (cf. Jacques Lagroye, BF et FS, op. cit., p. 86). Aussi l'Etat et ses institutions peuvent-ils avoir une grande liberté d'action par rapport à la classe dominante, même si, en servant leurs intérêts propres (par exemple l'expansion territoriale ou l'accroissement du pouvoir de la bureaucratie sur la société), ils servent généralement les intérêts de classe de la bourgeoisie. (cf. Lagroye, BF, FS, P. 86) (...).

Comme le note John Elster : « la question centrale de la théorie marxiste de l'Etat est de savoir s'il est autonome par rapport aux intérêts de classe, ou s'il leur est entièrement réductible »⁴⁰⁹. K. Marx a eu tendance à expliquer l'autonomie de l'Etat de deux manières :

- soit comme un phénomène transitoire découlant des luttes internes entre factions de la classe dominante en cours de constitution ;
- soit comme une forme d'abdication bien comprise de pouvoir de la classe économique à une élite dirigeante qui agit dans le sens de ses intérêts.

A la suite de Marx, l'italien Antonio Gramsci a insisté sur cette « autonomie relative » des institutions étatiques⁴¹⁰. Traversés de conflits d'intérêts spécifiques, imprégnés en leurs membres de croyances et de conceptions héritées de phases antérieures, tenus par les logiques particulières qui ont présidé à leur organisation, l'Etat et l'ensemble des appareils politiques fonctionnent de manière relativement autonome par rapport aux déterminations économiques et aux intérêts de la classe bourgeoise dominante.

L'organisation et le fonctionnement de l'Etat ne sont donc pas de simples « reflets » des rapports sociaux. (Cf. Lagroye, BF et FS, op. cit., p. 87). La fixation de règles politiques s'impose comme le moyen de réaliser des compromis entre les intérêts des divers groupes sociaux (dominants).

Ces différentes conceptions de l'Etat fondent, entre autres, l'opposition idéologique entre le communisme et le capitalisme.

La conception wébérienne de l'Etat : l'Etat comme un instrument de régulation

La référence à Max Weber se présente comme un passage obligatoire pour toute définition de l'Etat. Max Weber définit : « L'Etat comme une entreprise politique à caractère institutionnel dont la direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte légitime (...) ». Il faut donc concevoir l'Etat contemporain comme une

⁴⁰⁹ John Elster, *Karl Marx, Une interprétation analytique*, Paris, PUF, 1989, p. 541.

⁴¹⁰ Antonio Gramsci, *Œuvres choisies*, Paris, Editions sociales, 1959

communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendiquent avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. » (Weber, p. 125). Selon cette conception, l'Etat tend à passer pour « l'unique source du « droit » à la violence » (Weber, p. 125). Dans la vie pratique l'on constate que les sources sont finalement et fatalement multiples. Pour Max Weber : « S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'Etat aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, « l'anarchie ». La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'Etat – cela ne fait aucun doute –, mais elle est son moyen spécifique. De nos jours la relation entre Etat et violence est tout particulièrement intime. » (P. 125). Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'Etat consiste en un rapport de domination de l'homme par l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime (...) L'Etat ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs. Les questions suivantes se posent alors : Dans quelles conditions se soumettent-ils et pourquoi ? Sur quelles justifications internes et sur quels moyens externes, cette domination s'appuie-t-elle ? » (p. 126). (Voir chapitre sur le pouvoir, la domination et la légitimité). Pour Trotski : « Tout Etat est fondé sur la force. » Mais l'on sait que la force seule ne suffit pas. Car comme le dit J. J. Rousseau : « Le fort n'est pas toujours le plus fort pour rester toujours le maître, s'il ne transforme pas sa force en droit et l'obéissance en devoir. »

Section 1 : Les traits caractéristiques de l'Etat moderne

L'Etat est parvenu et parvient encore à s'imposer dans la longue durée en mobilisant à son profit des ressources coercitives, incitatives, économiques et symboliques et en entreprenant des initiatives constitutionnelles et institutionnelles pratiques pour légitimer et pérenniser sa domination ⁴¹¹. Quatre caractéristiques majeures font la spécificité de l'Etat moderne : l'institutionnalisation du pouvoir, la sécularisation de l'Etat, la centralisation du pouvoir et la spécialisation des agents.

A – L'institutionnalisation du pouvoir

L'Etat apparaît comme un besoin et une volonté d'institutionnaliser le pouvoir conformément à un certain nombre de principes :

- une conception de l'obéissance, non pas vis-à-vis d'un homme, mais par rapport à une institution ;

- Le pouvoir ne peut être exercé à titre de prérogative personnelle ;

- Une institutionnalisation du pouvoir contre l'arbitraire ;

- l'institutionnalisation s'opère par une nette distinction entre le patrimoine du chef et celui de l'Etat ;

- Les représentants de l'Etat exercent une fonction. Cette dissociation permet de concevoir la continuité de l'Etat, qui ne saurait dès lors être affectée par la succession des personnes physiques susceptibles de l'incarner momentanément ;

- L'institutionnalisation a pour objet de définir les prérogatives et obligations de tous ceux qui exercent du pouvoir au nom de l'Etat ;

- un pouvoir institutionnalisé pour parer au désordre et instaurer un ordre plus humain, plus rationnel, plus juste. Séparation de la question de la liberté et de la question de la vérité. L'idée de la liberté l'a emporté sur celle de la vérité. L'intérêt d'obéir se présentant ainsi comme une protection contre le mal.

⁴¹¹ Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

L'institutionnalisation du pouvoir passe notamment par la Constitution qui se présente comme la loi fondamentale qui scelle un véritable compromis entre les différents groupes sociaux. L'Etat contribue, par l'élaboration d'une constitution, à la définition des règles qui président aux rapports entre groupes sociaux ; le cadre inévitable de leur réalisation selon les procédures spécifiques de l'activité politique.

Il est d'usage de distinguer une définition formelle et matérielle de la Constitution⁴¹² :

- du point de vue formel, la Constitution se définit comme un ensemble de règles élaborées selon une procédure spéciale et dotées d'une puissance renforcée ;
- du point de vue matériel, la Constitution renvoie à l'ensemble des règles ayant pour objet et finalité l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics étatiques.

La constitution symbolise la codification de la volonté de vivre-ensemble. La constitution et le contrat social se présentent comme les « nœuds fédérateurs » de la diversité. La Constitution a pour objet de régir une société politique ; d'en exprimer les valeurs et d'organiser l'exercice du pouvoir. L'ordre constitutionnel n'est en fait que le catalyseur de l'identité d'une Nation, de son histoire, de son destin⁴¹³.

La Constitution incarne l'Etat de droit, notion multiforme mêlant des aspects formels et des aspects matériels. La Constitution renvoie aux questions d'organisation politique, de répartition du pouvoir et des compétences au sein de l'Etat⁴¹⁴. Toutefois, une Constitution ne contient pas seulement des règles relatives à l'organisation des pouvoirs mais constitue aussi un système de valeurs qui s'incarnent dans ce que l'on appelle les droits fondamentaux ou les droits de l'homme⁴¹⁵.

B – La sécularisation de l'Etat

Sur quelles bases organiser la vie politique ? Sur des bases religieuses ou sur d'autres bases éloignées des considérations religieuses ? La religion est-elle compatible avec la politique ? Autant de questions qui se sont imposées au sein des Etats qui vont entreprendre de s'organiser à partir du principe de séparation entre le temporel et le spirituel, notamment pour parer aux effets des conflits d'autorité, de vérité et de légitimité entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Ce principe de séparation est ce qu'on appelle la sécularisation de l'Etat.

En fonction des sociétés on note une sécularisation posée :

- comme principe de gouvernement ;
- comme principe d'organisation du pouvoir ;
- comme principe de conduite des affaires politiques ;
- comme une volonté et une décision de séparation du religieux et du politique.

La sécularisation a ainsi été présentée comme la condition d'émergence d'un espace politique autonome. Le pouvoir politique prend donc la forme de l'Etat quand il arrive à se rendre indépendant des commandements divins et de l'autorité religieuse.

⁴¹² Philippe-Jean Quillien, Vincent, Tchen, op. cit., p. 9.

⁴¹³ Bertrand Mathieu, *Constitution : rien ne bouge et tout change*, Paris, Lextenso éditions, 2013.

⁴¹⁴ Bertrand Mathieu, op. cit., p. 9

⁴¹⁵ Bertrand Mathieu, op. cit., p. 9.

L'autonomisation du politique s'est imposée après un long conflit entre détenteurs du pouvoir spirituel et prétendants à un pouvoir politique autonome. Cette autonomisation a conduit à la distinction entre la Cité des hommes et la cité de Dieu. Et donc à l'affaiblissement de l'emprise de l'Eglise et des religions sur la politique. Mais aussi à la distinction entre la loi selon les livres saints et la loi selon la constitution élaborée par les hommes. La constitution, ce « texte sans Dieu », selon l'expression de David W. New, « Where is God in the Constitution ? », est la concrétisation de cet parole que l'on prête au Christ et qui dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Il s'agit de la réponse que Jésus fournit aux Pharisiens quand ceux-ci lui demandèrent pour le piéger s'il était conforme à la loi de payer les impôts romains et donc à César. S'il dit oui, il ne peut pas être le Messie, s'il dit non, ils le dénonceront comme ennemi de l'empereur.

Les tentatives n'ont pas manqué de vouloir imposer l'autorité du pouvoir spirituel. Les papes dont l'autorité s'étendait sur tout l'empire chrétien revendiquaient l'autorité temporelle lorsque les détenteurs du pouvoir politique étaient affaiblis par les invasions ou par les affrontements féodaux ou lorsque les empereurs prétendaient fusionner les pouvoirs temporel et spirituel entre leurs mains. La concurrence continue entre papauté et empire et l'incapacité d'une des parties à l'emporter sur l'autre a conduit à légitimer le principe de la séparation. Ce qui a permis de conforter la domination politique des souverains, mais n'empêcha pas la récurrence des conflits.

Toutefois, le conflit entre Eglise et pouvoir politique a permis l'émergence de l'Etat dans les sociétés chrétiennes. Le processus de sécularisation du politique va fortement influencer les rapports entre autorité politique et sujets, avec une distinction en Occident des sphères publique et privée qui n'est pas toujours respectée dans les stratégies visant à discréditer et à délégitimer les adversaires politiques ou encore dans les stratégies de communication politique pour séduire, se fabriquer une bonne réputation ou susciter l'émotion auprès des populations.

L'adage paulinien « Tout pouvoir vient de Dieu » permet de faire du chef un personnage extraordinaire qui n'a pas pour autant de comptes à rendre qu'à Dieu. Les citoyens se présentent comme des « lieutenants de Dieu » qui demanderont au chef de rendre des comptes et qui le sanctionneront s'il le faut par le vote. Les citoyens peuvent revendiquer un droit de résistance qui leur permet de limiter le pouvoir du souverain, fort de l'idée selon laquelle le pouvoir appartient au peuple.

La sécularisation, c'est à dire le principe d'une séparation entre le politique et le religieux, le public et le privé, ne s'est pas imposé partout. La volonté de promouvoir une fusion entre politique et religieux s'est déclarée dans certaines sociétés convaincues de l'impossible distinction entre la politique et la religion. Ainsi, la culture islamique veut que l'ordre politique soit conforme à la volonté de Dieu. L'idée de soumettre le pouvoir temporel aux principes spirituels y est assez prégnante. Elle peut aboutir à une volonté d'articulation contemporaine du religieux et du politique.

La séparation du religieux et de la politique est une séparation qui découle de l'intensité dramatique particulière de leur rapport conflictuel, comme le souvenir de grands conflits historiques nous le rappelle. La relation compliquée et souvent conflictuelle entre les deux instances a inspiré l'adoption en France en 1905 de la loi sur la laïcité, imitée par nombre de pays dans le monde qui vont l'inscrire dans leurs constitutions comme l'un des principes républicains les plus fondamentaux. Il n'y a aucune définition claire et nette de la laïcité. L'on peut relever un certain flou définitionnel de la notion sujette à toutes sortes d'interprétations.

Pour les défenseurs de la laïcité, l'enjeu réside dans la réalisation du pouvoir sans opinion (l'Etat laïque) et les opinions sans pouvoir (la société dans sa diversité). Séparer le plus complètement possible le pouvoir de l'opinion, en particulier religieuse, afin de priver de fondement ou de prétexte cette notion dangereuse de pouvoir spirituel : l'institution spirituelle n'aura plus de pouvoir, sinon celui d'enseigner à qui veut bien l'écouter, et le pouvoir n'aura plus d'opinion, en particulier religieuse. Ce pouvoir sans opinion, c'est ce que nous avons appris à connaître comme l'Etat neutre ou l'Etat laïque. L'Etat, en se séparant de plus en plus complètement de toute opinion religieuse, va découvrir de plus en plus clairement sa raison d'être, à savoir la protection, la garantie, la mise en œuvre des Droits de l'homme. Le foulard islamique est ainsi perçu en France comme une mise en danger de la république. C'est ce qui explique les circulaires interdisant le port du voile ainsi que tout signe ostentatoire d'appartenance religieuse à l'école ou dans l'espace public. La défense de la laïcité peut dès lors être perçue comme un prétexte pour s'attaquer à la diversité des identités.

Pour d'autres, partisans de l'articulation entre le religieux et le politique, toute séparation paraît mettre en danger l'unité même du corps politique, comme l'affirment les adversaires des institutions démocratiques. Séparer pour eux c'est diviser ; voire priver la société de son principe supérieur d'unité. Mais en réalité, séparer c'est rassembler ; séparer pour éviter les déchirements. Ces craintes peuvent être réfutées, d'autant plus que l'expérience politique montre que les régimes politiques ne se sont pas décomposés, qu'ils ont même été d'autant plus stables et cohérents qu'ils ont su organiser ces séparations. L'institutionnalisation de la laïcité ne coupe pas en deux le citoyen. Le citoyen et le croyant se confondent et l'Etat est censé garantir au citoyen, au nom de la laïcité, sa liberté de culte.

Quelques problèmes se posent aussi avec la religion anciennement installée, tel que le catholicisme par exemple sur la question de l'avortement ou de l'euthanasie. L'Eglise catholique considère que ces actes sont interdits par le commandement : « tu ne tueras point ».

Aux Etats-Unis, dans certaines communes, des protestataires ont obtenu de la justice que les crèches traditionnelles de Noël soient enlevées des lieux publics, au motif que ces crèches, illustrant la foi d'une religion particulière, contrevenaient au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Leurs adversaires ou critiques ont souligné le danger d'une séparation totale entre le public et le privé : la place publique risque de devenir un lieu absolument vide, un lieu absolument nu.

Ces exemples suivants montrent que les références et interférences entre espace public, croyances religieuses et politique sont réelles. L'espace public et étatique n'est pas totalement exempt de toute référence à Dieu et à la religion.

- Célébration du Thanksgiving day pour rendre une action de grâce à Dieu ;
- In God we trust imprimé sur le dollar ;
- Durant les procès, l'on invite l'accusé à jurer : « Jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité avec l'aide de Dieu ? » ;
- Les veillées de prières à la Maison Blanche pour conjurer les attaques et menaces des mal intentionnés au niveau national ou international ;
- Le président américain qui prête serment, la main posée sur la Bible ;
- Au Brésil, la chambre des députés brésiliens affiche un Christ au-dessus de son président ;
- Les maires en France participent souvent à la restauration de l'église de la commune.
- etc.

Autant d'exemples qui mettent à mal l'idée d'une séparation étanche entre la religion et la politique ; le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Ce sont là quelques difficultés que rencontre dans son application le principe de la séparation du religieux et du politique.

La religion n'est plus structurante au sens où elle ne commande ni la forme politique des sociétés ni ne définit l'économie du lien social. Cela ne veut pas dire que les hommes sont sortis de la croyance religieuse. Il y a toujours des croyants et des pratiquants. Et, au nom de la laïcité, l'Etat leur garantit la possibilité de pratiquer, en toute liberté, leur foi sans être inquiétés.

Marcel Gauchet : « La sortie de la religion, c'est le passage dans un monde où les religions continuent d'exister, mais à l'intérieur d'une forme politique et d'un ordre collectif qu'elles ne déterminent plus »⁴¹⁶. Les religions ont vu leur autorité concurrencée par l'Etat qui cherche à orienter les choix politiques et à régler les mœurs.

Le but de la laïcité n'est pas de débarrasser ou nettoyer la société de toute empreinte de la religion, mais de préserver la vie publique de l'emprise des religions. La laïcité se présente comme un principe symphonique qui permet de faire un nous au-delà des singularités, pour faire un peuple avec des populations aux croyances diverses. La laïcité figure au sommet de la hiérarchie des normes constitutionnelles. Elle suppose la liberté de croyance ou pas, mais aussi la volonté d'éviter une mosaïque de haines mortelles.

Laïque ne veut donc pas dire sans religion. Elle ne correspond pas à une volonté d'aseptiser la société de toute religiosité. L'interdiction du port des signes religieux se révélera donc comme une décision problématique, portant atteinte à :

- la liberté des individus ;
- au pluralisme des confessions ;
- à la tolérance comme principe intellectuel ;
- à la pénétration de l'esprit démocratique dans l'esprit de foi ;
- aux métamorphoses des convictions en identités religieuses ;
- à la remise en cause de l'idée d'une vérité objective universelle de la religion à laquelle tout le monde devrait croire.

Aujourd'hui encore, toute critique de la religion est perçue comme un « manque de respect ou un blasphème qui mérite d'être corrigé par des fatwas. On peut le voir avec Salman Rushdie, l'auteur des versets sataniques ; avec le Professeur Sankharé (la culture grecque et l'Islam) ; contre Charlie Hebdo avec les caricatures du prophète ou les menaces de brûler le Coran qui ont tous conduit à des actes de terrorisme dans le monde.

L'on découvre ainsi que les religions ne sont pas apolitiques. Elles ont des croyances, mais aussi des valeurs et des intérêts à défendre. Ceux-ci ne sont pas toujours en adéquation avec les principes démocratiques. A l'inverse, certaines voix s'élèvent pour dénoncer le règne de « l'intégrisme laïque ».

C – La centralisation de l'Etat et du pouvoir

L'Etat se présente comme un pouvoir centralisé qui exerce son autorité sur un territoire. Ce qui implique :

- une supériorité de ce pouvoir sur tout autre pouvoir ;
- une unification du processus d'édition des normes juridiques qui régissent l'ordre social ;

⁴¹⁶ Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998, p. 11

- une force publique en charge de l'application des normes juridiques est placée sous une autorité unique ;
- une monopolisation de la contrainte légitime ;
- au sommet de l'autorité étatique, il y a la Constitution qui détermine « la compétence des compétences » et à un autre niveau une autorité inférieure pour la loi et les règlements ; puis des arrêtés des autorités publiques ; et enfin une Cour suprême qui impose ses décisions aux juridictions inférieures.

Il est donc impossible de concilier l'existence d'une référence commune (la constitution) et le fait de se donner chacun la possibilité de poser ses propres règles encourageant la prolifération des singularités. L'Etat procède donc à centralisation d'une pluralité d'ordres :

- Centralisation de la coercition. Capacité de diriger et d'agir. L'Etat jouit ainsi d'un « brevet de compétence » dont il peut se prévaloir pour s'affirmer sur la scène internationale.

- Cette centralisation se renforce par la construction d'un appareil administratif : différenciation d'avec la société et suppression des concurrents. Un pouvoir central qui dispose d'une légitimité et de ressources propres.

- Un pouvoir impersonnel distinct de la personne du roi, de celles des dirigeants ou des fonctionnaires. Une représentation : Corps physique et corps abstrait du chef qui incarne la continuité de l'Etat, du peuple et du territoire. Cette centralisation exige donc une dépatrimonialisation de l'Etat : séparation des ressources publiques de celles des gouvernants.

« Si l'on applique strictement les critères de définition d'un Etat, cette forme d'organisation de l'Etat centralisé représente une modalité très spécifique et rare d'exercice du pouvoir politique. Pour Bertrand Badie et Pierre Birnbaum, il pourrait même n'y avoir qu'un seul Etat absolument conforme à cette définition : « Si l'on considère que l'Etat constitue bien ce système de rôles institutionnalisés fonctionnant de manière permanente, seul détenteur légitime de l'usage de la force, contrôlant le territoire, sur lequel il exerce sa souveraineté, exerçant un pouvoir de tutelle sur la plus lointaine des provinces, défendant aussi les frontières, machine politico-administrative mise en œuvre par des fonctionnaires recrutés de manière impersonnelle sur des critères méritocratiques, l'Etat, en France, apparaît bien comme le type idéal de l'Etat. »⁴¹⁷

Un Etat fort se caractérise par :

- une souveraineté absolue ;
- l'unification du territoire ;
- l'emprise de l'Etat sur l'économie ;
- le rôle majeur dans la redistribution des richesses ;
- la politique sociale avec l'avènement de l'Etat-providence qui permet de « donner à chacun l'assurance de disposer d'un minimum vital pour sa subsistance, (...) un minimum de nourriture, de vêtements et un abri pour sauvegarder sa santé et sa capacité de travail » comme le suggérait Frédéric Hayek dans *La Route de la servitude*. Cette politique sociale inclut notamment la mise en place d'un système d'assurances contre les maladies, les accidents et les catastrophes naturelles.

Une distinction est donc à faire entre Etat fort et Etat faible. La différence se situe au niveau du primat donné à l'interventionnisme étatique ou au libéralisme économique. Cette distinction structure les lignes de clivage partisan. On peut par ailleurs donner l'exemple de la réglementation de la vente d'armes plus ou moins développée suivant les Etats. (France par rapport aux USA).

D – La spécialisation des agents

⁴¹⁷ Bertrand Badie et Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1982 (1979).

La spécialisation des agents apparaît comme une nécessité fondamentale dans la gestion de l'Etat et donc pour le déploiement du politique. La spécialisation des agents renvoie à :

- la différenciation des rôles politiques ;
- l'émergence de représentants ;
- l'existence de professionnels de la politique nommés ou des représentants élus dans les démocraties représentatives qui exercent un mandat à temps complet et rémunérés ;
- le recrutement des agents de l'Etat sur des critères de compétence en principe ;
- l'exigence d'une acquisition de savoirs spécifiques, plus ou moins techniques, en raison de l'importance du potentiel humain au sein de fonction publique, sans lequel le cadre est réduit à vide et dépourvu de toute existence réelle.

La satisfaction des règles d'égalité conformément à l'idéal démocratique peut être, comme c'est le cas dans les Etats faiblement institutionnalisés, substituées aux prérogatives hiérarchiques et dérivées arbitraires. Alexis de Tocqueville pouvait ainsi dire : « Quand toutes les prérogatives de naissance et de fortune sont détruites, que toutes les professions sont ouvertes à tous, et qu'on peut parvenir de soi-même au sommet de chacune d'entre elles, une carrière immense et aisée semble s'ouvrir devant l'ambition des hommes, et là ils figurent volontiers qu'ils sont appelés à de grandes destinées. Mais c'est là une vue erronée que l'expérience corrige tous les jours (...) Ils ont détruit les privilèges gênants de quelques-uns de leurs semblables, ils rencontrent la concurrence de tous. »⁴¹⁸

Dans l'exercice du pouvoir, on identifie des agents qui jouent des rôles politiques. Donc des agents qui disent les normes applicables, qui les font respecter, qui définissent les objectifs collectifs à réaliser. (« Il arrive même, comme dans la société eskimo traditionnelle, que ces tâches soient dévolues indifféremment au groupe tout entier, chacun pouvant exécuter la punition infligée collectivement à l'un de ses membres »).

Bernard Lacroix in Antonin Cohen, BL et PR : « Sous l'effet de son extension, l'Etat s'est maintenu en tant qu' « appareil de domination spécialisé », au prix de transformations pratiques et symboliques multiples. Les modes d'adhésion des élites à l'Etat et les modes d'investissement des élites dans l'Etat ont convergé vers un nouveau type social, celui du spécialiste ou du fonctionnaire professionnel obéissant aux « devoirs objectifs de sa fonction », comme dit Weber, différant en cela du « serviteur du roi », contraint par sa naissance et par son rang à s'engager personnellement, et presque « affectivement », auprès des souverains (Weber, 1921, Bourdieu, 1989). La rationalisation de l'Etat renvoie, de ce point de vue, à un changement dans les formes de recrutement du personnel d'Etat, dont les membres sont idéalement nommés en fonction d'une qualité professionnelle « révélée par l'examen » et « attestée par le diplôme ». Cette qualification professionnelle du personnel d'Etat, sélectionné par le concours qui se substitue au recrutement népotique offre une garantie symbolique à la neutralité et à l'efficacité de son action. » (P. 70).

On assiste à l'invention de nouvelles rationalités étatiques, c'est à dire de dispositifs et de techniques bureaucratiques comme la statistique, la démographie ou la cartographie destinées à connaître, à encadrer et à maîtriser les populations qui se répartissent sur son territoire (cf. Foucault, 2001).

Jürgen Habermas fait une analyse qui conduit à considérer les mécanismes d'étatisation de l'espace public⁴¹⁹. Le terme Etat « ne se rapportant donc plus à une cour assurant une fonction de

⁴¹⁸ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, II (1835), Paris, Flammarion, 2010.

⁴¹⁹ Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.

représentation et entourant une personne investie de l'autorité, mais au fonctionnement, réglé selon certaines compétences, d'un appareil qui monopolise un exécutif légalisé ».

Jacques Lagroye, BF et FS rappellent que : « L'étatisation de l'espace public politiquement orienté est inséparable de l'attribution de « fonctions » d'intérêt public aux appareils différenciés de l'Etat. L'Etat peut, en d'autres termes, revendiquer le monopole de la contrainte légitime dans la mesure où ses agents et ses décisions sont marqués spectaculairement du sceau de cet intérêt public. C'est sous cet angle que l'on peut analyser les pratiques et les discours destinés à manifester (à faire percevoir l'utilité publique des activités de l'Etat. (...) L'armée, devenant permanente (...) est conçue comme l'appareil de contrainte qui garantit la sécurité de tous, qui met la coercition au service de la société. L'administration, spectaculairement dotée des signes de la souveraineté (gardes armés, appareil, uniformes), est l'Etat en action ; cette mise en scène veut montrer qu'il y a comme une « socialisation du monopole de domination ». La légitimité suprême est transférée, dans une certaine mesure, de la personne du roi, détenteur du pouvoir, à la fonction royale ; ce n'est plus de la volonté arbitraire du souverain régnant que les appareils spécialisés tirent leurs droits et leur puissance sociale, mais d'une fiction dont la personne royale est l'incarnation. Aussi les appareils de l'Etat ne sont-ils plus les agents d'un individu (même s'ils agissent en son nom), mais les organismes en charge des intérêts collectifs au sein de l'espace public ; c'est en ce sens que Norbert Elias peut parler à leur sujet de « classes fonctionnelles »⁴²⁰.

L'Etat moderne est fonctionnel au sens où il assure des fonctions générales qui sont nécessaires à l'existence et au développement harmonieux de la société toute entière, notamment quand il contrôle ou « régule » (fonction de régulation) les relations entre les différents systèmes d'activités et structures sociales. P. Le Galès souligne ainsi l'apport décisif de l'analyse des politiques publiques dans la compréhension de l'Etat et de ses mutations contemporaines⁴²¹. L'analyse des politiques publiques permet d'appréhender concrètement l'Etat en action ; de mieux saisir l'Etat au concret⁴²².

Section 2 : L'Etat en Afrique : historicité ou importation ?

Le débat sur la sociogenèse de l'Etat en Afrique se situe entre la thèse de l'importation et celle de l'historicité. L'Etat est un type d'organisation politique exporté hors d'Occident avec la colonisation et l'expansion économique européenne. L'Etat n'est donc une production locale en Afrique. Sa mise en place a été rapide, alors qu'il a fallu des siècles en Europe pour voir l'Etat s'imposer.

La diffusion du modèle étatique a été possible du fait des expéditions militaires, des relations commerciales, de la circulation d'élites économiques, administratives, juridiques et intellectuelles. Il en a découlé une multiplication des interactions, c'est à dire des transferts de procédés, de façons de faire et de penser, de savoirs, de techniques de gouvernement et de croyances. Les interdépendances, interactions et échanges ont favorisé des emprunts et des imitations. Un mimétisme constitutionnel dénoncé encore aujourd'hui du fait des contradictions auxquelles il expose notamment les cultures politiques africaines.

Au cours des siècles, le modèle étatique s'est presque généralisé à l'ensemble de la planète. Les Nations Unies se présente ainsi comme le symbole de cette « prolifération étatique ».

⁴²⁰ Op. cit.

⁴²¹ P. Le Galès, « Le desserrement du verrou de l'Etat ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 6, n°3, 1999, p. 627-652.

⁴²² Cf. J. G. Padioleau, *L'Etat au concret*, Paris, PUF, 1982 ; Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'Etat en action*, Paris, PUF, 1987.

De 51 Etats membres en 1945 à 193 aujourd'hui. Mais cette diffusion du modèle étatique ne correspond pas à une « occidentalisation » du monde. Bien au contraire, l'on constate des réalités et des spécificités différentes selon les sociétés d'accueil. On note une grande diversité des Etats, mais aussi des traits généraux communs à tous. L'évaluation de la greffe du modèle étatique oppose deux courants :

D'un côté, Bertrand Badie considère que l'Etat importé n'a qu'une forme fictive, inadaptée et exposée à la concurrence d'autres formes d'organisation plus réelles. De surcroît, l'importation aurait déstabilisé les sociétés concernées. De l'autre, Jean-François Bayart considère que bien qu'importé, l'Etat a été approprié par les populations locales. Ces deux auteurs divergent sur la portée de sa réappropriation par les élites locales.

A – La thèse de l'importation de l'Etat en Afrique

Selon cette thèse défendue par Bertrand Badie, l'Afrique a hérité d'Etats importés qui prétendent à ce qualificatif qui leur est toutefois souvent dénié du fait des critères caractéristiques de l'Etat non remplis. Ces Etats n'auraient, selon certains observateurs de la vie politique africaine, d'Etat que de nom ; du fait notamment du décalage entre la définition idéal-typique de l'Etat et la réalité fonctionnelle de l'Etat. L'importation de l'Etat s'est de fait accompagnée d'une déformation. Les dysfonctionnements du modèle étatique prouveraient ainsi :

- la réalité de l'échec de « l'uniformisation illusoire » de l'Etat occidental ;
- la crise de l'importation des modèles : greffe et rejet de l'Etat ;
- la mobilisation des hommes et des ressources handicapée ;
- l'affaiblissement du rôle de l'Etat en matière de politique étrangère ;
- valorisation du rôle d'acteurs individuels et collectifs ayant une capacité de mobilisation plus importante que l'Etat (réseaux religieux, marchands, solidarités communautaires, tribales ou claniques)
- des carences de l'Etat extra-occidental au regard de l'Etat wébérien.

L'Etat se présenterait ainsi en Afrique comme une « coquille vide ». La greffe aurait donné naissance et comme conséquences l'avènement de « failed states », c'est à dire des Etats en faillite et des Etats fictifs caractérisés par :

- un néo-patrimonialisme, signe du déficit d'institutionnalisation de l'Etat et faiblesse de la rationalisation de l'administration. La patrimonialisation se traduit par :
 - un accaparement des ressources publiques, en même temps que du pouvoir, par les gouvernants ;
 - la constitution de fortunes personnelles ;
 - la position du clan confortée ;
 - le viol des principes de redistribution ;
 - l'impartialité et l'inégalité des chances ;
 - l'acuité des pratiques clientélistes qui vont à contre-courant de la rationalisation de l'administration au profit de privilèges sociaux, familiaux ou ethniques opposés aux critères de recrutement impersonnels.

- Etat patrimonial ou néo-patrimonial : On veut indiquer par là, en suivant Max Weber, que le souverain y exerce une autorité suprême dans la production des règles ; qu'il ne distingue pas formellement ses biens propres et ceux de la collectivité ; qu'il peut, de ce fait, revendiquer la propriété éminente des terres ou des matières premières, même s'il en laisse l'usage à d'autres ; et surtout, qu'il dispose arbitrairement de certains segments de l'administration, n'hésitant pas à nommer des fonctionnaires à sa dévotion – parfois des « clients » ou des serviteurs - , à les déplacer et à contrôler directement le déroulement de leur carrière.

- Le critère de la sécularisation insatisfait. Indifférenciation du politique et du religieux.
- La non-maîtrise des ressources fiscales et du monopole de la contrainte physique légitime nécessaire à l'installation d'un centre étatique. Les forces armées et de sécurité y sont

ainsi concurrencées par des groupes armés « privés », constitués sur des bases locales, ethniques, etc.

- Le centre politique concurrencé par des réseaux transnationaux culturels, religieux ou économiques qui peuvent remettre en question la capacité de l'Etat à contrôler un territoire ou à s'assurer le monopole sur la contrainte (face à des mafias par exemple).

Faute de disposer d'une souveraineté positive correspondant à celle de l'Etat rationnel-légal (capacité d'assurer la continuité des pouvoirs publics et la satisfaction des demandes sociales), l'Etat, qu'on peut qualifier ici de « quasi state » selon le terme Robert Jackson, se contente d'une « souveraineté négative » laquelle dérive de la situation où, même reconnue officiellement par la société internationale, l'indépendance a été octroyée par l'ancienne puissance coloniale au moment de la décolonisation, le lien néocolonial n'étant souvent pas rompu à travers l'allocation de ressources extérieures génératrices de dépendance.

En vérité, nous sommes en Afrique, plus en présence d'Etats décevants et défailants, (car il y a encore de l'ordre mais pas de progrès remarquable), que d'Etats en faillite que les théoriciens de l'Etat fragile ont élaboré dans les années 1990. Ces théories se fondent sur l'idée d'une régression des Etats en voie d'effondrement du fait de cinq facteurs essentiellement⁴²³ :

- le déclin du pouvoir dans ses périphéries alors que le centre est la proie de conflits ;
- les différents pouvoirs constitutifs de l'Etat vacillent ;
- le gouvernement ne prend pas sur lui de faire des choix difficiles ;
- les gouvernants sont sur la défensive ;
- l'Etat perd une partie de son emprise sur ses propres agents.

Toutefois, l'on peut noter que certaines étatisations ont réussi. Certaines exceptions, par rapport aux nombreux échecs de la greffe, confirment « la règle ». Des importations réussies hors de toute relation de dépendance (l'Empire ottoman, la Chine, le Japon). Adaptation réussie. (Révolution du Meiji à la fin du 19^{ème} siècle). Le modèle occidental fut importé par les élites dirigeantes afin de restaurer le pouvoir impérial. En Inde, l'importation du modèle a facilité l'implantation du principe démocratique. L'Inde se présente aujourd'hui comme l'une des démocraties les plus anciennes et les plus stables, alors qu'elle passe pour une société privilégiant un type d'organisation fondée sur des solidarités horizontales strictement hiérarchisées, incompatible avec le modèle occidental.

B – La thèse de l'historicité de l'Etat en Afrique

J. F. Bayart avance l'idée selon laquelle, il y aurait :

- une Prédominance dans les temps anciens d'un modèle d'organisation sociale qui, sans ignorer le principe de l'Etat, en limitait la centralisation et les capacités d'extraction d'un surplus, par rapport à ce que l'on pouvait constater aux mêmes époques en Europe et en Asie.

- La trajectoire historique singulière en Afrique est marquée par l'hybridation (croisement fécond, naturel ou artificiel ; métissage) entre les répertoires autochtones (originaires, issus du lieu) et les répertoires allogènes (d'une origine différente de celle de la population autochtone, et installé tardivement dans le pays. Donc venu d'ailleurs) du politique.

- Le coût de la mise en dépendance précoce de certaines parties du continent par des civilisations matériellement plus puissantes que lui : celles de l'Antiquité méditerranéenne ; celle du monde arabo-musulman et celle de l'Europe occidentale à partir du XV^{ème} siècle.

⁴²³ W. Zartman (dir.), *Collapsed States. The Desintegration and Resonation of Legitimate Authority*, Boulder, Lynne Rienner, 1995. Cité dans Ariel Colonomos, *op. cit.*

J. F. Bayart reconnaît ainsi, avec Bertrand Badie et Guy Hermet que : « la dynamique de l'Etat contemporain en Afrique noire est bien « orpheline » d'une grande tradition étatique similaire à celles de l'Occident, de l'Asie centrale ou de l'extrême Orient, orpheline également de l'écriture et du monothéisme » Mais il précise :

- d'une part, qu'on ne peut pas pour autant en conclure que l'Etat serait « un pur produit d'importation », plaqué sur des réalités sociales et culturelles qui lui seraient étrangères.

- et d'autre part, qu'on ne peut non plus en déduire que tous les maux du sous-continent proviendraient de cette distorsion originelle, dont la scène primitive serait le viol colonial. »

Pour Bayart l'Etat instauré par le colonisateur a d'emblée fait l'objet d'un double mouvement d'appropriation de la part des peuples.

- d'une part, il a été investi par les acteurs sociaux autochtones au mieux de leurs intérêts ;

- d'autre part, il a été interprété par ceux-ci en fonction de leurs représentations culturelles propres.

Prenant ainsi le contre-pied de Bertrand Badie, Bayart en arrive à la conclusion selon laquelle :

- « L'Etat contemporain en Afrique noire est doté d'une histoire propre ;

- Bien des traits de la vie politique au sud du Sahara attestent non son inadaptation, comme on le dit trop facilement, mais au contraire son enracinement. »

- chaque société a son historicité propre ;

- chaque société a sa manière particulière de réagir aux chocs historiques qui l'ont affectée dont la colonisation ;

- les emprunts faits aux sociétés occidentales, notamment sur le plan institutionnel, ont fait l'objet d'une « réinterprétation appropriante ».

- la situation de dépendance dans laquelle se trouvent de nombreux Etats africains peut dès lors être lue comme une ressource.

Selon Bayart : « Loin d'être prisonniers de leur très réelle vulnérabilité, les gouvernements africains usent, parfois avec talent, des ressources d'une dépendance dont on ne soulignera jamais assez combien elle est savamment fabriquée, autant que prédéterminée »⁴²⁴. Il en conclut que :

- L'Etat non occidental ne peut plus être considéré comme la copie ratée de son modèle européen, mais comme un Etat qui s'inscrit dans une modernité propre ;

- Il est loin d'être sur le déclin, malgré les apparences.

Selon Bayart, « L'Etat postcolonial a hérité d'une histoire coloniale et précoloniale singulière. Et lui-même n'a pas tardé à produire à son tour de l'histoire. Les acteurs politiques contemporains sont peu ou prou les prisonniers de ces trajectoires historiques, variables d'un pays à l'autre. Ils se situent d'abord par rapport à un certain nombre d'évènements-traumatismes qui constituent la mémoire historique de leur société. »⁴²⁵ Pour Badie, elle n'a pas suscité de réelles innovations. Pour Bayart, elle a au contraire produit des dynamiques politiques nouvelles. Par exemple, des consciences politiques de l'inégalité qui vont se traduire par des mobilisations « par en bas ». Les formes léguées par l'Occident donnent lieu à une réinvention continue du politique.

Depuis 50 ans d'indépendance, l'institutionnalisation d'un nombre non négligeable de régimes s'est considérablement renforcée, avec une limitation de la latitude d'action des entrepreneurs politiques.

C – Les vraies raisons de l'instabilité institutionnelle et politique en Afrique

⁴²⁴ Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 48.

⁴²⁵ J. F. Bayart, *Les Afriques Politiques*, « L'Etat », p. 221.

Les clivages liés à l'organisation institutionnelle, ou ceux ayant trait à l'orientation idéologique, n'ont pas forcément un impact majeur et déterminant qui expliquerait les causes de l'instabilité politique en Afrique. Ce serait très réducteur de considérer que tous les problèmes politiques en Afrique sont nés d'une mauvaise importation, d'une imparfaite appropriation ou inadaptation de l'Etat. Les problèmes politiques majeurs relèvent plutôt :

- des luttes d'influence ou de clan ;
- des modes de conquête du pouvoir ;
- des coups d'Etat ;
- des modes et modalités d'exercice du pouvoir ;
- des modes de successions au pouvoir : crises de successions et successions de crises ;
- de l'acuité de la concurrence qui divise le personnel politique ;
- de la rivalité entre les leaders ;
- de la compétition rude entre les entrepreneurs du politique entraînant une instabilité institutionnelle du continent qui se fait ressentir même dans la dynamique d'intégration régionale autour de l'Union Africaine ;
- le pouvoir y est souvent le lieu d'un affrontement entre factions rivales ;
- l'intensité des luttes d'influence n'est pas l'apanage des institutions politiques. L'on retrouve ces luttes d'influence partout : dans les administrations, les collectivités locales, les syndicats, les chefferies coutumières, les confréries, les mouvements religieux indépendantistes, les sectes, les lobbies, etc.
- l'élimination politique ou physique des rivaux ;
- la main basse sur les richesses du pays par une oligarchie au pouvoir ;
- la succession du chef de l'Etat comme l'échéance fondamentale autour de laquelle se conçoit toute la vie politique suscite des passions radicales ;
- Il en résulte tout un art de gouverner, toute une philosophie du politique revendiquant une hypothèse culturaliste relative à « l'authenticité africaine de l'autorité » qui renvoie par exemple à l'idée selon laquelle : « Il ne peut pas y avoir deux crocodiles mâles dans un même marigot » (Mobutu S. Seko du Zaïre et Gnassimé Eyadema du Togo) ;
- toute insubordination est ainsi immédiatement assimilée à un acte de subversion et donc réprimée comme tel ;
- volonté de réguler le jeu : diviser pour mieux régner ;
- la cohérence de ce métabolisme de la « politique politicienne » propre aux dirigeants selon l'expression de Senghor qui contrastait avec la gestion économique décevante des grands idéaux et projets.

Toutefois, il ne faut pas exagérer les considérations ethniques et régionalistes cherchant à soutenir la fausse idée d'une absence d'intégration des systèmes politiques africains qui le sont plus qu'on ne pourrait le croire. En réalité, les grands entrepreneurs du politique cherchent des soutiens de toutes parts et de toutes origines pour la conquête et le partage du pouvoir. Les « petits », les « en bas d'en bas » sont bien informés des faits et gestes des « grands », ou « en haut du haut » par le biais de « radio trottoir » ou « radio cancan ». Conséquence : Des réseaux horizontaux (alliances entre les élites des différentes régions et qui articulent les villes aux terroirs ruraux grâce à de multiples échanges démographiques, matériels ou symboliques) mais aussi simultanément, réseaux verticaux (dans le cadre desquels s'effectuent les transactions entre les entrepreneurs politiques et leurs clients. On remarque aujourd'hui l'établissement et le renforcement de connexions entre nouveaux mouvements sociaux à l'instar de Y'en a marre (au Sénégal) et du Balai citoyen (au Burkina Faso) par exemple.

L'instabilité politique et institutionnelle souvent décriée en Afrique est enfin à relativiser. Certains pays africains ont connu une remarquable stabilité, voire même un excès de stabilité comme en Côte d'Ivoire sous Houphouët, en Zambie, au Gabon, au Zaïre. Ainsi des transitions

constitutionnelles se sont parfaitement bien déroulées comme au Sénégal, au Cameroun, au Kenya, en Tanzanie, en Sierra-Léone, etc.

Mais la stabilité est finalement précaire parce que suspendue à l'espérance de vie du « père de la nation », par le monolithisme imposé par le parti dominant ou l'armée à la source des coups d'Etats, remaniements ministériels répétitifs, procès, assassinats politiques, etc.

Il ne faut donc pas réduire l'Etat en Afrique à ses aspects les plus passifs et négatifs. Il s'y passe des actes de résistances, des mouvements de contestations, d'opposition, de rebellions. Participation des « petits » à l'Etat de manière plus ou moins conflictuelle par l'intermédiaire des institutions, des procédures électorales, des réseaux de clientèle. Ce qui devrait nous inciter à réévaluer le poids des « sans importance ».

D – Les enjeux de la déconcentration et décentralisation

Déconcentration et décentralisation : ce sont deux maîtres mots en matière d'organisation administrative. Exception faite des autorités qui sont à la tête de l'Etat (président de la République, premier ministre, ministres), toute autorité administrative est, en principe, placée, ou bien dans un statut de déconcentration, ou bien dans un statut de décentralisation. Selon la terminologie usuelle, elle est, soit une autorité déconcentrée, soit une autorité décentralisée. Alors que l'autorité déconcentrée est sous la dépendance d'un supérieur hiérarchique aux instructions duquel elle doit obéissance et qui détient de plein droit le pouvoir d'annuler ses décisions, l'autorité décentralisée n'a pas de supérieur hiérarchique, et elle dispose d'un pouvoir de décision autonome qu'elle exerce sous la simple surveillance d'un représentant de l'Etat, l'autorité de tutelle. Faire l'étude de ce qu'est la déconcentration, c'est faire apparaître ce qu'est l'organisation du pouvoir de décision au sein de l'Etat et de chacun des personnes administratives décentralisées. Traiter de ce qu'est la décentralisation, c'est étudier l'autonomie, par rapport à l'Etat, du pouvoir de décision détenu par les personnes administratives décentralisées⁴²⁶.

Il y a déconcentration lorsque, au sein d'une même institution, le pouvoir de décision détenu par les autorités les plus élevées est transféré à des autorités moins élevées dans la hiérarchie interne de l'institution. Il s'agit d'une redistribution du pouvoir de décision dans le sens d'un amoindrissement d'une concentration originelle au sommet. Au total, les attributions de l'institution (Etat, collectivité locale, etc.) ne sont pas réduites. Sa sphère de compétence est inchangée : par exemple, le règlement d'affaires relevant de l'Etat reste ce qu'elle était. Mais, par exemple, le règlement d'affaires relevant de la compétence du chef de l'Etat ou des ministres est transféré aux préfets ou aux recteurs. « C'est le même marteau qui frappe, a-t-on pu dire, mais on en a raccourci le manche. » Les coups seront mieux ajustés. Si elle n'est pas des plus plaisantes, cette image n'est pas fausse. » (René Chapuis, op. cit., p. 391). Selon René Chapuis, Elle résume le premier avantage de la déconcentration : le rapprochement entre l'administration et les administrés. C'est un avantage qu'illustre cette maxime : « on peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près. » Un second avantage de la déconcentration, tout aussi évident et certain, tient au fait qu'elle provoque (et d'abord pour les affaires mineures) un désencombrement des niveaux supérieurs de l'administration, dont le fonctionnement pourra être moins lent et plus efficace. Enfin, la déconcentration est une technique à la fois simple et peu coûteuse, et en tout cas bien simple et beaucoup plus économique que la décentralisation. A quoi s'ajoute qu'elle est sans danger pour la cohérence de l'action administrative. Les pouvoirs du supérieur hiérarchique sont, en effet, propres à prévenir ou corriger ce qui, de la part des autorités inférieures, pourrait être source de divergences non justifiées dans le traitement des affaires. »

⁴²⁶ Cf. René Chapuis, *Droit administratif général*, 15ème édition, tome 1, Paris, Montchrestien, 2001, p. 389.

Section 3 : Les conquêtes et dimensions de la citoyenneté

La construction de l'identité politique dans l'Etat-nation passe par la citoyenneté. La souveraineté et la citoyenneté se présentent comme bases essentielles du politique. La citoyenneté peut être définie comme l'ensemble des droits découlant de l'appartenance à une communauté politique. La citoyenneté est un lien juridique ayant à sa base une solidarité effective d'existence.

La citoyenneté se présente ainsi comme un concept juridique flou⁴²⁷ et paradoxal. Elle est une notion difficile à définir qui est souvent confondue avec la nationalité. La nationalité et la citoyenneté sont deux notions qui ne se recoupent que partiellement ; l'exclusion des femmes pendant un siècle et demi du suffrage universel montre que nationalité et citoyenneté n'ont pas toujours coïncidé⁴²⁸. Elle est aussi paradoxale comme le montre l'exclusion des « indigènes » en colonie. Les « indigènes » ressortissants des colonies étaient paradoxalement investis de la nationalité française, mais se voyaient dénier la qualité de citoyen⁴²⁹. La nationalité dont ils pouvaient se prévaloir ne leur donnait pas droit à une citoyenneté pleine et entière.

Jürgen Habermas essaye ainsi de clarifier les « liaisons paradoxales » entre les deux notions : « Dans le langage des juristes, citoyenneté ou citizenship ont, pendant longtemps, été un pur équivalent de nationalité : ce n'est que depuis peu que ce concept désigne le statut du citoyen défini par les droits civiques. La nationalité règle l'appartenance des personnes à un peuple de citoyens dont l'existence est reconnue par le droit international. Abstraction faite de l'organisation interne de la puissance étatique, cette définition de l'appartenance, ensemble avec la définition territoriale de l'Etat, est au service de sa délimitation sociale. D'après la compréhension que l'Etat de droit démocratique a de lui-même, en tant qu'association de citoyens libres et égaux, la nationalité est liée au principe du choix volontaire. Les caractéristiques traditionnellement imputées – lieu de résidence et naissance (jus soli et jus sanguinis) – ne justifient pas une soumission irrévocable à la puissance souveraine de l'Etat. Elles ne servent plus que de critères administratifs supposant un assentiment implicite, auquel correspond le droit d'émigrer ou de renoncer à sa nationalité. Aujourd'hui, les termes citoyenneté ou citizenship ne sont pas seulement employés pour désigner l'appartenance à l'organisation étatique, mais aussi le statut dont le contenu est défini par les droits et les devoirs du citoyen. (...) Le statut du citoyen définit en particulier les droits démocratiques que chacun peut revendiquer de manière réflexive pour changer sa situation juridique matérielle. Dans le domaine de la philosophie du droit, deux interprétations opposées de cette citoyenneté active se font concurrence. Dans la tradition libérale du droit naturel, inaugurée par Locke, c'est une conception individualiste et instrumentaliste qui s'est développée ; en revanche dans la tradition républicaine de la théorie de l'Etat qui remonte jusqu'à Aristote, c'est une conception communautarienne et éthique. La citoyenneté est chaque fois conçue selon un modèle différent, dans le premier cas, celui de l'appartenance à une organisation fondant un statut juridique, dans le second, celui de l'appartenance à une communauté éthico-culturelle qui se détermine elle-même. Selon la première interprétation, les individus restent extérieurs à l'Etat et apportent – notamment au moyen du vote et des impôts – des contributions déterminées à sa reproduction, afin de recevoir en échange, des prestations en termes d'organisation. Selon l'autre interprétation, les citoyens sont intégrés à la communauté politique à la manière des parties d'un tout, ne pouvant développer leur identité sociale que dans le cadre de traditions communes et d'institutions politiques reconnues. D'après la version libérale,

⁴²⁷ Danièles Lochak, « La citoyenneté : un concept juridique flou », in Dominique Colas, Claude Emeri et Jacques Zylberberg (éd.), *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, 1991. P. 179-207.

⁴²⁸ Cf. Alexis Spire, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français musulmans d'Algérie » en métropole, *Genèses*, 2003/4, n° 53, p.48-68, dont p. 48.

⁴²⁹ Voir Alexis Spire, op. cit. p. 49.

les citoyens ne se distinguent pas essentiellement des particuliers qui font valoir leurs intérêts prépolitiques vis à vis de l'appareil d'Etat ; en revanche, d'après la version républicaine, la citoyenneté ne s'actualise que par le biais de la pratique d'autodétermination collective. Charles Taylor décrit ces deux modèles rivaux du citoyen dans les termes suivants : « L'un insiste principalement sur les droits individuels et l'égalité de traitement des individus aussi bien que sur l'action du gouvernement prenant en compte les préférences des citoyens. C'est ce qui doit être assuré. La capacité du citoyen consiste principalement dans le pouvoir de faire valoir ces droits et d'assurer l'égalité de traitement des individus et dans le pouvoir d'influer sur les porteurs de décisions effectifs (...). Ces institutions ont une signification entièrement instrumentale. (...) Aucune valeur n'est conférée à la participation. (...) L'autre modèle définit par contraste la participation à l'autogouvernement comme étant de l'essence de la liberté, comme une part de ce qui doit être assuré. Elle est perçue comme une composante essentielle de la capacité citoyenne (...). La pleine participation à l'autogouvernement est perçue comme permettant, au moins pendant une partie du temps, d'avoir part à la formation d'un consensus de gouvernement, avec lequel on peut s'identifier en même temps que d'autres. « Gouverné et être gouverné à son tour » signifie qu'au moins de temps en temps, le gouvernement peut être « nous » et pas toujours « eux »⁴³⁰ Bien qu'à de nombreux égards, le modèle holiste d'une communauté où les citoyens sont intégrés tout entiers s'adapte mal à la politique moderne, il a un avantage par rapport au modèle d'organisation selon lequel les individus isolés se trouvent confrontés à l'appareil d'Etat et n'y sont liés que par le biais d'une relation d'appartenance fonctionnellement spécifiée. On voit en effet clairement que l'autonomie politique est une fin en soi que nul ne peut réaliser à lui seul en poursuivant les intérêts qui sont chaque fois les siens ; elle ne peut être réalisée que tous ensemble au moyen d'une pratique intersubjectivement partagée. Le statut juridique du citoyen se constitue par un réseau de relations égalitaires fondées sur la reconnaissance réciproque. Il exige de chacun l'adoption du point de vue de la première personne du pluriel, et non seulement celle du point de vue du spectateur propre à un observateur ou à un acteur orienté vers son succès personnel. Mais les rapports de reconnaissance juridiquement garantis ne se reproduisent pas d'eux-mêmes ; ils requièrent l'effort coopératif d'une pratique civique à laquelle personne ne peut être forcé par des normes juridiques. C'est pour d'excellentes raisons que le droit contraignant moderne ne s'étend ni aux mobiles ni à l'état d'esprit de ses destinataires. L'obligation juridique, par exemple, d'exercer activement ses droits démocratiques a un aspect totalitaire. C'est pourquoi le statut juridiquement constitué dépend de l'existence favorable d'un arrière-plan approprié de citoyens orientés vers le bien public dont les motivations et les mentalités ne peuvent pas être créées de force par le droit. Le modèle républicain de la citoyenneté rappelle que la valeur des institutions de la liberté, garanties par le droit constitutionnel, dépend entièrement de ce qu'en fait une population habituée à exercer la liberté politique et à adopter le point de vue du « nous » propre à la pratique d'autodétermination. Juridiquement institutionnalisé, le rôle de citoyen doit être ancré dans le contexte d'une culture politique fondée sur la liberté. C'est pourquoi les communautariens insistent sur la nécessité, pour le citoyen, de s'identifier à sa forme de vie dans un esprit « patriotique ». (...) « Un patriotisme est l'identification commune à une communauté historique fondée sur certaines valeurs (...) mais il doit être de ceux dont la valeur centrale incorpore la liberté »⁴³¹ Cela semble contredire notre thèse selon laquelle il n'existe pas de lien conceptuel entre républicanisme et nationalisme, mais seulement un lien historique contingent. A y regarder de plus près, la réflexion de Taylor revient simplement à dire que les principes universalistes des Etats de droit démocratiques ont besoin d'un ancrage quelconque dans une culture politique. Pour prendre corps dans les pratiques sociales et devenir les forces motrices du projet – compris de façon dynamique – de créer une association de citoyens libres et égaux, les principes de la Constitution doivent être placés dans un contexte historique d'une nation de citoyens, de façon à

⁴³⁰ Charles Taylor, « Quiproquos et malentendus : le débat communautariens-libéraux », in A. Berten, P. Da Silvera, H. Pourtois, *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, coll. « Philosophie morale », 1997, p. 114.

⁴³¹ Charles Taylor, op. cit., p. 113.

former un alliage avec les motivations et les mentalités des citoyens. Or, les exemples de sociétés multiculturelles telles que la Suisse ou les Etats-Unis montrent qu'une culture politique dans laquelle les principes constitutionnels peuvent prendre racine ne doit pas forcément s'appuyer sur une provenance commune, ethnique, linguistique et culturelle, de tous les citoyens. Une culture politique libérale n'est que le dénominateur commun d'un patriotisme constitutionnel qui aiguisé en même temps le sens de la diversité et de l'intégrité des différentes formes de vie qui coexistent dans une société multiculturelle. Dans un futur Etat fédéral européen aussi, les mêmes principes juridiques devront être interprétés, du point de vue de traditions nationales différentes et d'histoires nationales différentes. La tradition à laquelle on appartient doit chaque fois être appropriée d'un point de vue relativisé par le point de vue des autres, afin qu'il soit possible de l'intégrer à une culture constitutionnelle partagée au niveau supranational. Un ancrage particulariste de ce type-là ne priverait d'aucune façon la souveraineté populaire et les droits de l'homme de leur sens universaliste. C'est un fait établi : la citoyenneté démocratique n'est pas nécessairement enracinée dans l'identité nationale d'un peuple ; mais, quelle que soit la diversité des différentes formes de vie culturelle, elle requiert la socialisation de tous les citoyens dans le cadre d'une culture politique commune. »⁴³²

La notion de citoyenneté est appréhendée au sens strict, comme la capacité de participer à l'exercice de la souveraineté nationale par le droit du vote. Pourtant le terme de citoyen a progressivement acquis un sens plus large qui dépasse les seuls droits politiques. Il renvoie également à la capacité d'exercer un ensemble de droits économiques et sociaux⁴³³.

Il y a dans la citoyenneté un droit, et même un devoir, de se préoccuper de la structure de l'Etat et de son fonctionnement. Cette invitation à imaginer et à mettre en œuvre le mieux pour le pays, à tenter de découvrir ce qui est préférable pour tous, est une mission première qui incombe à chacun⁴³⁴. Il n'y a plus de nos jours de citoyens passifs ou, pour parler sans fard, de sous-citoyens. L'égalité en droit est un principe fondateur qui ne doit pas relever de l'esthétisme proclamatoire, mais diriger l'expérience quotidienne de chacun⁴³⁵ dans le cadre de l'Etat-nation.

A – L'Etat-nation

L'Etat-nation se présente comme la forme supérieure de l'organisation collective, réconciliant la particularité et l'universalité. L'une des ambitions fondamentales de la politique est de créer du commun à partir de l'hétérogène⁴³⁶. Mais il peut être aussi tout le contraire en raison de ses effets pervers : l'instrument de solution d'un problème finit par se révéler l'obstacle à cette solution. Car l'idéal de l'Etat-nation peut dériver et aboutir au nationalisme et aux tentatives de repli identitaire. Une ligne de partage est souvent établie entre la « bonne nation » et le « mauvais nationalisme ». Selon Ernest Gellner : « Le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes. [...] Le nationalisme est une théorie de la légitimité politique qui exige que les limites ethniques coïncident avec les limites politiques, et, en particulier, que les limites ethniques au sein d'un Etat donné (...) ne séparent pas les détenteurs du pouvoir du reste du peuple. »⁴³⁷

⁴³² Extrait de Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998, p. 99-105.

⁴³³ Alexis Spire, op. cit., p. 48.

⁴³⁴ Jean-Yves Le Borgne, *Changer la justice*, PUF, 2017, p. 15.

⁴³⁵ Jean-Yves Le Borgne, op. cit., p. 16.

⁴³⁶ Voir Chandra Mukerji, « Les usages intelligents de l'ingénierie et la légitimation du pouvoir étatique », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16/2009, p. 227, p. 221-246.

⁴³⁷ Ernest Gellner, *Nations et nationalismes*, Payot, 1983, p. 11-12.

La démocratie et la nation ne sont pas seulement des alliées, ce sont aussi des adversaires, et même parfois des ennemies. Au moment où la démocratie progresse et que la nation s'affirme, se développent aussi des partis « nationalistes » souvent anti-démocratiques qui soutiennent que la démocratie représentative représente mal le peuple, que le « pays légal » est une « pauvre expression » du « pays réel ». Au nom de la nation, les nationalistes arguent qu'ils cherchent à préserver ou à rétablir l'indépendance des institutions de commandement.

La nation est à la fois la condition et l'expression de la démocratie et aussi la référence et la ressource des ennemis de la démocratie. Il y a une ambivalence de la nation – par rapport à la démocratie – source de violents désordres dans la vie politique. Le parti nationaliste se positionne comme l'ennemi proclamé de la démocratie, mais aussi comme l'ennemi effectif de la nation⁴³⁸.

On peut relever l'opposition entre la conception française de la nation, comprise comme un « libre choix », un « plébiscite de tous les jours » (selon l'expression de Renan) et la conception allemande de celle-ci, définie comme une « communauté de langue et de race ». Récemment en France, des dispositions ont été prises pour un test de français comme condition préalable pour la naturalisation des étrangers. Cette disposition semble plus correspondre à une volonté d'intégration et une incitation à l'assimilation linguistique.

« La genèse de l'Etat-nation se reflète dans l'histoire du terme « nation ». Chez les Romains, Natio est la déesse de la naissance et de la provenance. Comme gens et populus, natio, par opposition à civitas, renvoie à des peuples (souvent des peuples « sauvages », « barbares » ou « païens ») qui n'ont pas encore acquis la forme organisée de l'unité politique. Selon cet usage classique, les nations sont des communautés d'origine, intégrées géographiquement par la colonisation et le voisinage, culturellement par le langage, les mœurs et les traditions communes, mais pas encore politiquement au moyen d'une forme d'organisation étatique. Le terme « nation » conserve cette signification pendant le Moyen Âge et, vers le XVe siècle, pénètre dans les langues vernaculaires. Même Kant dit encore : « Cette masse (...) qui se reconnaît unie pour former un ensemble civique, s'appelle nation (gens). »⁴³⁹ Aux débuts des Temps modernes, on voit toutefois apparaître un usage concurrent : la nation en tant que protagoniste de la souveraineté. Les élus représentent la « nation » vis à vis du « Roi ». Depuis le milieu du XVIIIe siècle, les deux significations de « nation » au sens de communauté d'origine et de « peuple » défini par un Etat commencent à se recouper. Avec Sieyès et la révolution française, la « nation » devient la source de la souveraineté étatique. Toute nation est désormais créditée du droit à l'autodétermination politique. La communauté de la volonté démocratique se substitue à la cohésion ethnique. Avec la Révolution française, la signification du terme « nation » s'est donc transformée, s'émancipant de l'idée de fait prépolitique pour devenir le trait constitutif de l'identité politique des citoyens d'une communauté démocratique. A la fin du XIXe siècle, le rapport de conditionnement peut même s'inverser entre une identité nationale attribuée et une citoyenneté démocratiquement constituée et acquise. Ainsi, par exemple, le mot célèbre d'Ernest Renan : « L'existence d'une nation est (...) un plébiscite de tous les jours » s'inscrit déjà dans un contexte d'opposition au nationalisme. Renan ne peut rejeter les visées du Reich allemand relativement à l'Alsace, par référence à la nationalité française de la population que parce qu'il comprend la « nation » comme une association et non comme une communauté de provenance. La citoyenneté n'est pas fondée par un ensemble de traits communs ethniques et culturels, mais par la pratique des citoyens qui exercent activement leurs droits démocratiques de participation et de communication. La composante républicaine de la citoyenneté se détache ici complètement de l'appartenance à une communauté

⁴³⁸ Cf. Ernest Renan, op. cit.

⁴³⁹ Emmanuel Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. P. Jalabert, in *Œuvres philosophiques*, t. III, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1996, p. 1123.

prépolitique qui serait intégrée par le biais de la provenance, d'une tradition partagée et d'une langue commune. Envisagée à partir de ce point d'aboutissement, la fusion initiale entre conscience nationale et esprit républicain n'avait qu'une fonction de catalyseur. Produit de la conscience historique et du romantisme, et donc de la science et de la littérature, le nationalisme a généré une identité collective qui était fonctionnelle pour le rôle de citoyen apparu au cours de la Révolution française. Dans le creuset de la conscience nationale, ce qui relevait d'une provenance imputée aux sujets s'est en effet transformé en appropriation consciente des traditions. La nationalité d'origine s'est ainsi muée en nationalisme acquis, en une figure de l'esprit constituée par les propres moyens des citoyens. Ce nationalisme pouvait favoriser l'identification des individus avec un rôle qui requiert un haut degré d'engagement personnel – jusqu'au sacrifice de soi : la conscription générale n'était que le revers des droits civiques. En étant prêt à combattre et à mourir pour la patrie, on faisait preuve à la fois de conscience nationale et d'esprit républicain : l'un est devenu l'instrument de la genèse de l'autre »⁴⁴⁰.

La nation est perçue comme archaïque, destinée à s'effacer progressivement en tout cas pour ce qui concerne les pays d'Europe qui ont entrepris de participer à la construction de l'Union européenne. La nation est perçue comme un frein à l'Union. Il y a toutefois un discrédit du nationalisme plus que de la nation. La nation en tant que forme politique est aujourd'hui déconsidérée. Les causes de ce discrédit :

- les 2 guerres mondiales ;
- les rivalités nationales en Europe ;
- Aujourd'hui le faux débat sur l'identité nationale.

Pourtant la nation est apparue comme une solution pour régler la relation entre la cité, l'Empire et l'Eglise. En effet, la « fonctionnalité » de l'Etat réside dans sa capacité à réaliser l'intégration de tous les groupes et de toutes les formes d'intérêts particuliers organisés, à garantir l'accord des individus sur des valeurs et des normes d'action communes, à faire prévaloir des buts – ou finalités – collectifs communs dans l'ensemble des activités et des relations sociales, et à permettre l'adaptation continue de la société aux conditions nouvelles d'un environnement changeant. Parmi ces auteurs, ceux qui sont désignés comme « développementalistes » accordent une importance particulière à cette dernière fonction – d'adaptation, « modernisatrice » - de l'Etat. Ils attribuent à l'Etat occidental, démocratique et pluraliste, une aptitude supérieure à s'en acquitter. Aussi sont-ils conduits à en faire le « modèle » d'organisation politique censé pouvoir assurer – dès lors qu'une société est assez développée culturellement et assez différenciée socialement – une modernisation relativement harmonieuse, une cohérence sociale maintenue en dépit des tensions et des conflits qui résultent de l'adaptation à un environnement transformé, et une répartition équilibrée des ressources créées. Le structuro-fonctionnalisme ne parvient pas, de ce fait, à échapper à une vision harmoniciste et souvent ethnocentrique du rôle de l'Etat. Bernard Lacroix a développé une forte critique de cette conception de l'Etat dans son article « Ordre politique et ordre social »⁴⁴¹.

La citoyenneté, avec la nation, se présente comme le fondement de la modernité républicaine. Elle implique la création d'un lien social extérieur à l'individu et donc le dépassement de l'opposition du particulier et du général avec l'institutionnalisation de l'Etat moderne. On peut identifier trois dimensions essentielles de la citoyenneté : la citoyenneté civile, la citoyenneté politique et la citoyenneté sociale.

⁴⁴⁰ Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998, p. 95-97.

⁴⁴¹ Voir Bernard Lacroix, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », in M. Grawitz et J. Leca (dir), *Traité de science politique*, vol. 1. », p. 93-94.

B – La citoyenneté civile

La citoyenneté civile renvoie à des droits civils : liberté de parole, d'expression, de pensée, de religion, l'égalité devant la loi, l'ensemble des droits de l'homme. L'Etat est le garant de la citoyenneté. L'Etat a une fonction spirituelle et symbolique. Il est indispensable à la prise de conscience de l'individu comme citoyen. Il constitue le lieu neutre, abstrait et donc élevé au-dessus de la société, vers lequel l'individu se tourne en tant que citoyen pour qu'il le représente. L'Etat est indispensable à la subjectivation de la liberté moderne qui s'ancre dans la citoyenneté civile.

Cette auto-affirmation de la liberté comporte deux moments : le moment de la société civile et le moment de l'Etat. Chacun de nous est acteur, ou agent, dans la société civile, et il est représenté dans et par l'Etat en tant que citoyen.

L'idée de citoyenneté renvoie à l'appartenance civique. Celle-ci l'emporte sur toutes les autres appartenances ethniques, claniques, régionales ou autres.

La citoyenneté encourage l'oubli de soi-même et l'abandon du « narcissisme des petites différences » qui, exagérément exhibées et revendiquées, contrarie la citoyenneté entendue comme ce « lien juridique ayant à sa base une solidarité effective d'existence ». L'idée de solidarité revêt une dimension fondamentale qui complète celle de la citoyenneté entendue comme un droit à revendiquer ou un devoir à accomplir.

C – La citoyenneté politique

La citoyenneté politique renvoie à des droits de suffrage à des couches plus populaires ; droit de participer à l'exercice du pouvoir politique ; à l'animation de la vie politique ; au passage progressif au suffrage universel dans nombre de pays marqué par des étapes, des défenseurs, des adversaires et réactionnaires exposant les « terribles périls auxquels la démocratie exposait la société civilisée. »⁴⁴²

« (...) Dans les sociétés démocratiques, le rôle de citoyen est clairement défini et une gamme très large de moyens d'action et d'expression est offerte à chacun pour l'exercer sans peine et sans trop de risques. Les droits de voter, d'exprimer librement son opinion, de se rassembler, de pétitionner, de faire grève, de se syndiquer, de s'associer, de manifester ont été progressivement reconnus et étendus au plus grand nombre, tandis que l'accès à l'instruction et à l'éducation n'a cessé d'être élargi pour rendre ces droits opérants. Au cours des dernières années, dans de très nombreux pays, un nombre croissant de dispositifs dits « participatifs » ont par ailleurs été expérimentés et généralisés. Qui veut s'engager aujourd'hui n'a que l'embarras du choix des organisations, des causes et des répertoires d'action et bénéficie de nombreuses protections légales, même si celles-ci peuvent être jugées insuffisantes, comme l'illustre le débat actuel concernant la protection des « lanceurs d'alerte » (...) Pourtant, comme les études le montrent, bien peu de citoyens des Etats dits démocratiques sont des « protagonistes » de la vie publique, entendue au sens de participation et de soutien aux activités collectives en vue de faire valoir des idées ou des intérêts. »⁴⁴³

D – La citoyenneté sociale

⁴⁴² Cf. Albert Hirschman, *op. cit.* p. 19.

⁴⁴³ Frédéric Sawicki, « Des démocraties sans protagonistes », *Violence et passion*, avril 2017, p. 265-266.

La citoyenneté sociale étendue avec l'Etat-providence au domaine économique et social : des conditions minimales d'existence : instruction, santé, bien-être économique et de sécurité ainsi que l'exercice des droits civiques et politiques.

Les conquêtes de la citoyenneté sociale légitimaient des requêtes pour s'émanciper de la sujétion. Cette conquête a abouti à de nouvelles dimensions de la citoyenneté à la faveur d'impitoyables luttes sociales et politiques qui ont participé à leur mise en œuvre progressive. Cependant, cette conquête ne s'est pas faite sans affrontements, violences et souffrances pour satisfaire cette cause.

La citoyenneté sociale est aussi une citoyenneté au service de la communauté qui incite, comme le disait le Président J. F. Kennedy, à « voir non pas ce que son pays peut faire pour soi, mais bien ce qu'on peut faire pour son pays. ». Car, pourrait-on dire au danger d'agir, on peut toujours opposer celui de rien faire. Ce qui s'apparente comme une dénonciation de la passivité et un éloge de l'action citoyenne responsable.

Jürgen Habermas rappelle que : « La conception de la citoyenneté s'est développée à partir du concept rousseauiste d'autodétermination. Dans un premier temps, on avait compris la « souveraineté populaire » comme une restriction, ou comme une inversion, de la souveraineté du prince fondée sur un contrat entre peuple et gouvernement. En revanche Rousseau et Kant n'ont compris la souveraineté populaire, ni comme un transfert de haut en bas du pouvoir de domination, ni comme un partage de la domination entre deux parties. A leurs yeux, la souveraineté populaire signifiait plutôt la transformation de la domination en autolégislation. Au pacte historique, contrat de domination, se substitue ici le contrat social, modèle abstrait du mode de constitution d'une domination qui ne se légitime plus que par la mise en œuvre de l'autolégislation démocratique. Du même coup, la domination politique perd son caractère de force naturelle. Il s'agit en effet d'extirper de la puissance de l'Etat tout résidu de violentia. D'après cette idée, « il n'y a donc que la volonté concordante et unifiée de tous, pour autant que chacun pour tous et tous pour chacun décident la même chose (...) qui puisse être législatrice »⁴⁴⁴. Kant ne vise pas par là, sans autre façon, l'universalité substantielle d'une volonté populaire qui doit son unité à une homogénéité préalable de la provenance ou de la forme de vie. Dans une association de sujets libres et égaux, le consensus chaque fois réalisé au terme d'une dispute ne repose, en dernière instance, que sur l'unité d'une procédure acceptée. Cette procédure de formation démocratique de l'opinion et de la décision se différencie dans la Constitution de l'Etat de droit. Dans une société pluraliste, la Constitution exprime un consensus formel. Les citoyens souhaitent régler leur vie en commun selon des principes qui, étant dans l'intérêt égal de tous, peuvent trouver l'assentiment fondé de tous. Une telle association est structurée par des rapports de reconnaissance réciproque, dans lesquels chacun peut espérer être respecté par tous comme sujet libre et égal. Chacun et chacune a droit à une triple reconnaissance : on doit pouvoir trouver une égale protection et un égal respect, à la fois dans son intégrité d'individu irremplaçable, de membre d'un groupe ethnique ou culturel, et de citoyen, c'est à dire membre de la communauté politique. Cette idée d'une communauté politique qui se détermine elle-même a pris corps de diverses façons dans les Constitutions et, d'une façon générale, dans les systèmes politiques de l'Europe occidentale et des Etats-Unis. »⁴⁴⁵

Section 4 : L'Etat face aux dynamiques intégratives et fragmentaires

⁴⁴⁴ Emmanuel Kant, *Métaphysique des mœurs*, I. *Doctrine du droit*, trad. J. et O. Masson, in *Œuvres philosophiques*, t. III, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1996, p. 578.

⁴⁴⁵ Extrait de Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998, p.98-99.

A – Les conceptions classiques de la souveraineté

Selon la définition classique des juristes, la combinaison de trois éléments permet de revendiquer la souveraineté : un territoire, une population et un gouvernement⁴⁴⁶. La souveraineté désigne le pouvoir suprême reconnu à l'Etat. La souveraineté est ce qui permet à l'Etat d'être en mesure d'imposer des décisions qui ont des effets directs :

1°- sur la répartition des groupes, leur hiérarchisation sociale, voire leur reconnaissance comme agents dans la vie sociale ; et,

2°- sur les modalités légitimes de la compétition entre les groupes. L'existence de l'Etat façonne ainsi de nouvelles formes de rapports sociaux avec par exemple la nécessité pour les groupes sociaux dominants de contrôler un appareil d'Etat spécialisé, qui ajoute en quelque sorte sa légitimité propre à celle qu'ils tirent immédiatement de leur position sociale.

La souveraineté de l'Etat se situe à deux niveaux :

- La souveraineté interne qui lui permet de disposer de l'autorité exclusive ; de jouir du principe de non-ingérence ou immixtion dans ses affaires intérieures ;
- et la souveraineté externe qui l'autorise à ne reconnaître aucune autorité au-dessus de lui ; reconnaît tout autre Etat comme son égal.

De la souveraineté entendue comme plénitude de puissance et ecclésiologique, l'on est passé à une conception de la souveraineté juridico-politique. Selon Jean Bodin, la souveraineté apparaît comme l'unité principielle de l'Etat. Elle est ainsi selon Jean Bodin : « une, indivisible et irrévocable ».

L'Etat délimite ses frontières pour :

- marquer les limites souveraines de sa juridiction ;
- rationaliser l'espace en vue d'une harmonisation économique. (l'espace pertinent) ;
- la frontière comme un instrument d'action politique, militaire et économique ;
- clôturer l'espace de l'Etat pour surveiller efficacement ses sujets et donc contribue à permettre à l'Etat de jouir pleinement de sa souveraineté ;
- unification du territoire pour assurer le contrôle de la population ;
- Assurer les fonctions régaliennes sont autant de dispositions prises et permettant à l'Etat de revendiquer la souveraineté.

Un tel constat ramène Norbert Elias à considérer que : « La souveraineté renvoie à la « loi du monopole » qui renvoie à deux monopoles essentiels de l'Etat : le monopole fiscal et le monopole militaire⁴⁴⁷. Ces monopoles ouvrent à d'autres monopoles qui ne sont pas contradictoires mais bien en complémentarité. La souveraineté de l'Etat s'apprécie aussi dans ses fonctions régaliennes de redistribution et de gestion de la question sociale.

B – La souveraineté face à l'intégration régionale et la mondialisation

Les Etats sont aujourd'hui confrontés à un double mouvement qu'on qualifie de « fragmégration » (compression de fragmentation et intégration) se caractérisant par :

1° - une dynamique d'intégration qui conduit les Etats à entretenir des relations de coopération politique, économique ou juridique. Il en ressort un épanouissement des relations à l'intérieur de communautés économiquement et juridiquement constituées avec l'objectif d'une

⁴⁴⁶ Philippe Marchesin, *Introduction aux relations internationales*, Paris, karthala, 2008, voir plus précisément le chapitre 4 « L'Etat », p. 71-83.

⁴⁴⁷ Cf. Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 29 et sui.

intégration politique en vue d'une harmonisation des politiques publiques, étrangères, commerciales ou autre. L'objectif étant une rationalisation et une maximisation concertées des avantages dans l'espace intégré. Il en ressort une « diplomatie de connivences » facilitatrice d'une coopération monétaire par exemple pour peser sur le système monétaire mais aussi faciliter les échanges. Une construction de l'intégration passant par l'instauration d'institutions communautaires ; donc une volonté de puissance.

2° - une dynamique de fragmentation qui est tout le contraire. Dislocation et séparation ; volonté de sécession et d'autonomie politique génératrice de troubles, guerres civiles, divisions, partitions étatiques, etc.

La politique étrangère est l'un des piliers des relations internationales. La définition traditionnelle de la politique étrangère présentée comme « une affaire d'Etats », « la partie de l'activité étatique qui est tournée vers le dehors » ne correspond plus à la réalité actuelle. D'autres acteurs influents qui nous impose de poser un nouveau regard sur le système international et les relations internationales. L'on est ainsi passé d'une approche stato-centrée à une approche plus sociologique et pluraliste des relations internationales contemporaines. Le rôle de l'Etat en matière de politique étrangère n'est pas unique, même s'il reste important.

La diplomatie est définie comme : « la conduite pacifique des relations entre entités politiques », ou plus précisément comme « l'art de faire avancer les intérêts nationaux par l'échange continu d'information entre les peuples et les nations ». La gouvernance mondiale apparaît aujourd'hui comme l'illustration de la « nouvelle diplomatie » dans un monde qui tend à passer de la diplomatie d'Etat à la diplomatie multiple.

Le système international peut être défini comme : « l'ensemble des interactions entre les acteurs. Le SI se caractérise à l'inverse des systèmes nationaux par deux traits généraux :

- l'anarchie d'une part parce se caractérisant par un « corps sans tête », c'est-à-dire l'absence d'une autorité supérieure ou supranationale ;

- et d'autre part, le SI se caractérise par sa configuration en pôles de puissance (des systèmes multipolaire, bipolaire ou unipolaire).

Le SI suppose que le comportement de chacun soit un facteur nécessaire dans le calcul présidant au comportement de tous les autres. » Pour Michael Brecher : « le SI se présente comme un ensemble d'acteurs soumis à des contraintes intérieures (contexte) et à des contraintes extérieures (environnement), placés dans une configuration de pouvoir (structure) et impliqués dans des réseaux réguliers d'interactions (processus) »⁴⁴⁸.

Les relations internationales peuvent être qualifiées d' « inter-stato-nationales » (Bertrand Badie) en raison de la place incontournable de l'Etat dans les relations internationales. Nous avons, avec la globalisation, le sentiment de vivre dans un monde « sans frontières ». En effet la globalisation reste marquée par ce que le géographe David Harvey a décrit comme la « compression du temps et de l'espace ». Le monde semble en voie d'unification en raison de l'interaction mutuelle généralisée, le développement des transports, des réseaux de communication et les transactions commerciales.

L'Etat fait aujourd'hui face à un double défi qui a été entamé entre la fin du 20^{ème} et le début du 21^{ème} siècle. L'on relève un risque d'ébranlement de la souveraineté de l'Etat avec la « glocalisation » (global/local) ou de fragmégration (fragmentation/intégration). L'Etat est confronté relativement à des dynamiques de dépassement de sa souveraineté par le haut et

⁴⁴⁸ Cf. Michael Brecher, « Système et crise en politique internationale », *Etudes internationales*, volume 15, n° 4, 1984, p. 755-788.

dépècement par le bas. Le dépassement de l'Etat « par le haut » renvoie à la mondialisation et la régionalisation.

Le dépassement de l'Etat par la mondialisation se caractérise par :

- les transformations de l'économie internationale qui tendent à produire un marché mondial unique pour les biens, les services, le capital et le travail ;
- l'universalisation progressive du libéralisme économique ;
- l'incapacité de l'Etat à contrôler les multiples flux transnationaux économiques qui pénètrent quotidiennement sur son territoire ;
- cette dimension économique de la mondialisation atteint l'Etat dans la maîtrise de ses frontières et de ses monopoles ;
- l'économie « défie » le politique (et donc l'Etat).
- un ensemble spatial de connexions entre sociétés, individus, système international et condition humaine » (cf. Globalization). (Roland Robertson). Cette définition donc plus large de la mondialisation met l'accent sur les processus culturels à travers les flux de communication. Arjun Appadurai parle ainsi de « capitalisme électronique » (Internet, médias audiovisuels) ; Création des « communautés de sentiment » « transnationales » et « post-nationales » ;
- un « flux culturel mondial » ;
- des mouvements de population accentués ;
- des transferts de technologie ;
- des échanges financiers ;
- des idéologies et contre-idéologies nées de la rencontre des valeurs occidentales de Lumières et des cultures « périphériques » ;
- la création de différents espaces qui ont pour effet d'affaiblir la relation du citoyen à son Etat-nation avec notamment l'érosion de l'attachement au territoire.

Longtemps considéré comme l'acteur unique des relations internationales, l'Etat voit sa remise en cause s'accroître. Les « déclinistes » (les théoriciens du déclin de la souveraineté de l'Etat) mettent ainsi l'accent sur :

- la densification des flux transnationaux ;
- la montée en puissance de nouveaux acteurs (firmes transnationales, ONG, mafias, groupes terroristes, etc.) ;
- la dilution de la souveraineté étatique dans des ensembles plus vastes ;
- Les thèses de la « fin des territoires » et d'un « monde sans souveraineté » annoncées et invalidées.

Le dépassement de l'Etat avec l'intégration régionale se caractérise par :

- la « quête de l'espace pertinent pour l'action » (Marie-Claude Smouts) ;
- l'exiguïté du cadre étatique et vastitude de l'espace ouvert par la mondialisation ;
- l'entité régionale apparaît comme l'unité pertinente de régulation politico-économique, seule capable de composer avec la montée en puissance des flux transnationaux ;
- l'exemple de l'intégration européenne avec une multiplicité de dynamiques à l'œuvre ;
- la variabilité de l'échelle d'intégration selon les divers accords existants ;
- des réalités fort différentes ;
- les processus d'intégration s'élaborent suivant des motifs d'opportunité commerciale (ALENA, APEC) ; de réactivité (pour faire face à un environnement jugé politiquement ou économiquement menaçant : le communisme pour l'ASEAN ; la constitution d'une Europe forteresse pour l'UMA, l'Afrique du sud de l'apartheid pour la SADC) ; de suivisme individuel (sous l'influence d'un voisin plus puissant : comme avec le Mexique et le Canada dans le cadre de l'ALENA) ; ou de suivisme collectif (sous l'effet d'une dynamique impulsée de l'extérieur : Union économique et monétaire ouest-africaine, Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale sous l'impulsion de la France et des institutions financières internationales.

La remise en cause de « l'Etat par le bas »

- Les appels et mobilisations identitaires plus ou moins violents viennent défier l'Etat ;
- L'identitarisme exacerbé comme un facteur belligène ;
- Des groupes nationaux qui, à la faveur de la dilution relative de la mondialisation, prennent davantage conscience de leurs spécificités, s'organisent en vue de préserver celles-ci.
- Risque de fragmentation des Etats avec l'inégale distribution des ressources sur un territoire donné. (cf. Ernest Gellner).

La remise en cause par la fragmentation prend ainsi plusieurs formes

- la possibilité de divorce par consentement mutuel : Tchécoslovaquie ; Ethiopie, Erythrée.
- la sécession consensuelle (de la Ligue lombarde) ;
- l'épuration ethnique (Bosnie, Kosovo) ;
- le génocide (Rwanda) ;
- les nationalismes séparatistes d'Europe occidentale (Ecosse, Pays de Galles, pays basque, Catalogne) ;
- les mouvements sécessionnistes du Tiers monde (Casamance) ;
- remise en cause de l'association politique tissée par les liens de la citoyenneté au nom de communautés soi-disant naturelles ;
- le principe de territorialité, politique et conventionnel, subverti et remplacé par la revendication de l'ancrage à un espace « originel » ; une terre « primordiale » ;
- une substitution, source de désordres ;
- une substitution, source de déplacements et de regroupements forcés sur cette terre originelle ;
- « ethnicisation » rampante du monde source lourde de violence et de déstabilisation en chaîne ;

Une fragmentation à relativiser toutefois malgré toutes les transformations qui affectent le monde actuel pour diverses raisons :

- la fragmentation n'est ni générale ni inéluctable.
- Selon Eric Hobsbawm, « les nationalismes seraient même plutôt historiquement en régression » (cf. E. Hobsbawm, Nations et nationalismes depuis 1780, Paris, Gallimard, 1992).
- Des théories du nationalisme qui conservent leur intérêt mais apparaissant moins novatrices par rapport aux théories se concentrant sur le dépassement de l'Etat-nation ;
- P. Marchesin : « l'intérêt se polarise en effet davantage sur les remises en cause de l'ordre stato-national à travers la « globalisation » et les intégrations régionales plutôt qu'à travers les phénomènes de désintégration « par en bas ». (cf. A. Dieckhoff et Ch. Jaffrelot, « De l'Etat-nation au post-nationalisme ? »
- relativiser la remise en cause de l'Etat. (Exemple de la crise grecque).
- B. Badie lui-même fait une mise au point concernant la pertinence de l'acteur étatique, malgré les titres de ses ouvrages, il écrit : « ni les analyses en termes de gouvernance, ni même celles qui se veulent critiques ne professent la fin de l'Etat ; aucune ne récuse le rôle de la puissance dans les relations internationales, même si cette dernière peut être quelque peu malmenée.
- Samy Cohen : « la fin de la souveraineté représente un mythe ».
- La faiblesse de certains Etats souffrant d'une certaine érosion de leur souveraineté (Afghanistan, Libéria, Somalie ...) ne doit pas faire oublier la robustesse des Etats postmodernes (les vieux Etats occidentaux) que l'on pêche à sous-estimer.
- leur stabilité et leur prospérité comme un motif d'attraction des firmes transnationales ;
- Des Etats qui conservent un noyau très important de leur souveraineté (politique étrangère et défense). Avec la crise financière, un retour en force de l'Etat pour sauver et éviter la faillite.

- Les ONG n'ont d'influence que celle que les Etats veulent bien leur concéder ;
- prédominance des intérêts nationaux dans la mise en œuvre des politiques publiques : tolérance des activités illicites, de l'économie informelle, du blanchiment de l'argent sale. Des revenus substantiels.

D'après Samy Cohen : « On ne vit pas dans un monde sans souveraineté (...) mais un trop plein de souveraineté contre-productive parce qu'incapacitante. C'est paradoxalement un excès de souveraineté dans l'Etat postmoderne qui est source d'immobilisme et d'inertie. L'avenir des Etats est dans une forme de « désouverainisation » plus poussée, à la mesure des défis qui leur sont adressés »⁴⁴⁹. Samy Cohen en appelle ainsi à un leadership visionnaire capable :

- de mobiliser pour de grandes causes ;
- de faire accepter des sacrifices ;
- de concilier les besoins du sud avec les craintes du nord ;
- le même esprit anime B. Badie (cf. son article « De la souveraineté à la capacité de l'Etat », appelant à un monde de responsabilité.
- Des enjeux nouveaux auxquels l'humanité est confrontée.

Pour B. Badie : « L'Etat n'est pas une fin en soi, mais un instrument ; avant d'incarner une communauté humaine, il est destiné à la servir ». L'Etat se présente donc comme « une responsabilité qui ne désigne pas seulement un espace de souveraineté, mais la communauté humaine toute entière égale et fortement interdépendante devant les dangers écologiques, les incertitudes du développement, les tribulations de l'économie mondiale, les disparités démographiques, mais aussi devant les coups portés aux droits de l'homme et de la dissémination de la violence ».

Si la notion d'acteur des relations internationales a longtemps été réservée aux seuls Etats, de nouveaux intervenants l'ont rejoint sur une scène internationale devenue plus complexe. Les réseaux, groupes, firmes économiques, associations professionnelles, organisations identitaires ne marquent pas la fin de l'Etat sur la scène politique. Au contraire, ils témoignent de la possibilité pour une institution non seulement de distribuer ses forces suivant des registres inédits, mais également de susciter des dynamiques de régulation nouvelles. »⁴⁵⁰

C – De la souveraineté étatique à la souveraineté des droits de l'homme

La souveraineté est aujourd'hui reconsidérée au nom de la primauté de la sécurité humaine sur la sécurité étatique. La souveraineté n'est plus un absolu. Il est devenu un concept relatif et conditionnel, un paradoxe permanent. Des restrictions sont objectées à la souveraineté pleine, entière et totale des Etats au nom des droits de l'homme, de la sécurité humaine et de la responsabilité de protéger. Les Etats sont tenus de respecter ces obligations qui renvoient à la souveraineté des droits de l'homme qui ne sauraient être relégués à une moindre importance, au nom de la raison d'Etat qui n'est en réalité le plus souvent que la raison de ceux qui détiennent et veulent conserver coûte que coûte le pouvoir politique.

Pendant longtemps, au nom de la souveraineté de l'Etat brandie comme un alibi, des crimes contre l'humanité ont été commis. Désormais, au nom du droit et du devoir d'ingérence humanitaire, la souveraineté qui pouvait garantir le principe de non-ingérence et d'autodétermination, peut être remise en cause. On assiste ainsi à des interventions pour rétablir un ordre démocratique dans des pays plongés dans des conflits politiques. La conception de l'Etat acteur sans maître est donc à reconsidérer. Le Droit international tend à se positionner au-dessus

⁴⁴⁹ Samy Cohen, « Un monde sans souveraineté : la fin d'un mythe », *Le monde*, 7 février 2004.

⁴⁵⁰ Ariel Colonomos, « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international », in M.-C. Smouts (sous la dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Presses de Sciences Po, 1998, p. 219-220.

du bon vouloir des Etats. L'actualité de la CPI et du TPI, à propos des procès pour crimes contre l'humanité, vient nous rappeler que les souverainetés peuvent être bousculées par nécessité politique. Pour Michel Onfray : « Tant que les hommes vivront en société, il faudra une police pour empêcher la loi de la jungle et permettre la loi de la civilisation. D'où l'urgence de réfléchir aux conditions d'un ordre républicain ». (in *Antimanuel de philosophie*, p. 178.) Cette maxime s'applique de plus en plus au niveau international.

Les souverainetés peuvent aussi être confiées et partagées, comme c'est le cas notamment dans le cadre de l'Union européenne. Le principe de subsidiarité fait que l'Etat délègue certaines de ses prérogatives à une entité supranationale.

John Stuart Mill : « Le seul but légitimant l'usage de la force envers un membre quelconque de la communauté civilisée contre son gré, est de l'empêcher de faire du mal aux autres ». (John Stuart Mill, *De la liberté*, Editions du Grand-Midi, 1987). Contrairement à ce que pense John Stuart Mill, sur lui-même, sur son corps, sur son esprit, l'individu n'est pas souverain. Sa souveraineté ne saurait être absolue. Des restrictions pour éviter le déchaînement de certaines impulsions. Donc le politique aurait pour finalité de protéger l'individu aussi bien contre ses propres actions que contre celles venant de l'extérieur.

« Le support de la souveraineté, au sens traditionnel, est d'abord le contrôle, par une population, d'un territoire régi par une loi commune issue de sa volonté collective. Cette maîtrise s'exprime en premier lieu par la force armée. Cette souveraineté première – et ultime – repose sur la géographie, la démographie, la volonté populaire, les savoirs, la richesse et les ressources. Chaque nation cherchera à maximiser ses avantages et à s'assurer de son indépendance pour, en dernier ressort, n'avoir à compter que sur elle-même. Cette autonomie, en cas de conflit, constitue finalement, le socle et la crédibilité de sa souveraineté. La complexité croissante des sociétés introduit des niveaux inusités de confrontation et de compétition, qui sont autant de nouveaux champs d'expression et de risque pour la souveraineté. Il y a ainsi des souverainetés agricole, industrielle, culturelle, financière – d'actualité –, scientifique, et désormais numérique.»⁴⁵¹

Ce n'est pas la fin des souverainetés. On demande aujourd'hui à l'Etat plus que la garantie des droits de l'homme simplement de l'homme général, mais de l'homme concret avec toutes ses appartenances, particularités et qualités. Validation de toutes les identités qu'un individu déclare siennes. Droit de voir l'Etat et la société les respecter de manière inconditionnelle.

Documents de référence :

- Bertrand Badie et Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1982 (1979).
- Georges Balandier, *Anthropologie politique*, 1967, PUF.
- Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde*, Paris, Fayard, 2004.
- Jean-François Bayart, « Historicité de l'Etat en Afrique importé », *Les Cahiers du CERI*, n° 15, 1996.
- Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Jean-François Bayart, *Les Afriques Politiques*, chapitre « L'Etat », in Christian Coulon et Denis-Constant Martin, *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991
- Pierre Bellanger, « De la souveraineté numérique », *Le Débat*, 2012/3, n° 170, p. 149-159.
- Michael Brecher, « Système et crise en politique internationale », *Etudes internationales*, volume 15, n° 4, 1984, p. 755-788.

⁴⁵¹ Pierre Bellanger, « De la souveraineté numérique », *Le Débat*, 2012/3, n° 170, p. 149-159 dont p. 149.

- René Chapuis, *Droit administratif général*, 15ème édition, tome 1, Paris, Montchrestien, 2001.
- Pierre Clastres, *La société contre l'Etat*, Recherches d'anthropologie politique, Paris, Minit, 1974.
- Samy Cohen, « Un monde sans souveraineté : la fin d'un mythe », *Le monde*, 7 février 2004.
- Ariel Colonos, « L'acteur en réseau à l'épreuve de l'international » (chapitre 8), in M.-C. Smouts (sous la dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Presses de Sciences Po, 1998, p. 203-226.
- Hélène Desbrousses, « L'apport de Marx à la théorie de l'Etat », *Nouvelles Fondations*, 2007/1 – n° 5, p. 71 – 84.
- Norbert Elias, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- John Elster, *Karl Marx, Une interprétation analytique*, Paris, PUF, 1989.
- Vincent Foucher, « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », *Pouvoirs*, 2009/2, n° 129, p. 127-137.
- Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998.
- Ernest Gellner, *Nations et nationalismes*, Payot, 1983.
- Philipp Genschel et Bernhard Zangl, « L'Etat et l'exercice de l'autorité politique. Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie*, 2011/3, n° 523, p. 509-535.
- Antonio Gramsci, *Œuvres choisies*, Paris, Editions sociales, 1959.
- Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.
- Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1998.
- Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'Etat en action*, Paris, PUF, 1987.
- Emmanuel Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. P. Jalabert, in *Œuvres philosophiques*, t. III, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1996.
- Emmanuel Kant, *Métaphysique des mœurs, I. Doctrine du droit*, trad. J. et O. Masson, in *Œuvres philosophiques*, t. III, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1996.
- Bernard Lacroix, « Genèses et constructions de l'Etat moderne », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort, *Nouveau Manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009.
- Bernard Lacroix, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », in M. Grawitz et J. Leca (éds.), *Traité de science politique*, Puf, 1985, p. 469-565.
- Jacques Lagroye, Bastien François, Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 6ème édition, Presses de science po, Dalloz, 2012.
- Jean-Yves Le Borgne, *Changer la justice*, PUF, 2017.
- P. Le Galès, « Le desserrement du verrou de l'Etat ? », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 6, n°3, 1999, p. 627-652.
- Danièles Lochak, « La citoyenneté : un concept juridique flou », in Dominique Colas, Claude Emeri et Jacques Zylberberg (éd.), *Citoyenneté et nationalité : perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, 1991, p.179-207.
- Philippe Marchesin, *Introduction aux relations internationales*, Paris, karthala, 2008, chapitre 4 « L'Etat », p. 71-83.
- Bertrand Mathieu, *Constitution : rien ne bouge et tout change*, Paris, Lextenso éditions, 2013.
- Chandra Mukerji, « Les usages intelligents de l'ingénierie et la légitimation du pouvoir étatique », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16/2009, p. 221-246.
- René Otayek, « Décentralisation et résilience des autoritarismes en Afrique : une relation de cause à effet », in M. Camau et G. Massardier, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, p. 121-140.
- René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, PFNSP, 2000.
- Jean Padioleau, *L'Etat au concret*, PUF, 1982.
- Philippe-Jean Quillien et Vincent Tchen, *Le droit public en 90 fiches*, Paris, Ellipses, 2004.
- Frédéric Sawicki, « Des démocraties sans protagonistes », *Violence et passion*, avril 2017, p. 265-266.

- Alexis Spire, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français musulmans d'Algérie » en métropole, *Genèses*, 2003/4, n° 53, p.48-68.
- Charles Taylor, « Qui-pro-quo et malentendus : le débat communautariens-libéraux », in A. Berten, P. Da Silvera, H. Pourtois, *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, coll. « Philosophie morale », 1997.
- Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique, II* (1835), Paris, Flammarion, 2010.
- W. Zartman (dir.), *Collapsed States. The Desintegration and Resonation of Legitimate Authority*, Boulder, Lynne Rienner, 1995.

Chapitre V

Pouvoir, domination et légitimité politique

Dans les sciences humaines et sociales, le pouvoir est sans doute **l'un des concepts les plus difficiles à circonscrire**⁴⁵², en raison notamment de **sa confusion avec d'autres concepts** tels que l'autorité et la domination. Les trois concepts ne se recoupant pas forcément. Car, on peut avoir du pouvoir sans avoir de l'autorité ; de l'autorité sans avoir du pouvoir ; du pouvoir sans dominer ; dominer sans avoir du pouvoir. La question du pouvoir donne ainsi lieu à un questionnement interminable sur sa nature, sa source, son efficacité⁴⁵³.

Il faut distinguer donc l'autorité du pouvoir, ne serait-ce que parce qu'il peut y avoir du pouvoir sans autorité (l'autoritarisme du petit chef) et de l'autorité sans pouvoir (la sérénité du vieux sage). **L'autorité se distingue ainsi de la contrainte (du pouvoir) par la force, qu'elle permet d'éviter**, et de (la contrainte) l'argumentation rationnelle, qu'elle dépasse. L'autorité n'a besoin ni d'imposer ni de justifier. L'étymologie du terme est connue : le mot vient du latin *augere* qui signifie augmenter. L'autorité est donc une opération un peu mystérieuse qui augmente un pouvoir (le petit chef devient alors un grand homme) ou un argument (puisque l'argument d'autorité est censé avoir plus de valeur que les autres). Il y a une forme de « dopage » dans le mécanisme de l'autorité. »⁴⁵⁴

Hannah Arendt, dans le chapitre « qu'est-ce que l'autorité ? » de son ouvrage *La crise de la culture* (1961) considère que : « **L'autorité est la capacité à se faire obéir sans recourir à la force ni à la persuasion** (la force des arguments). Un pouvoir tyrannique qui repose sur la seule force n'a pas de vraie autorité. » L'autorité est présentée comme une valeur sûre, nécessaire et indispensable dont on peut déplorer éventuellement la crise, par opposition à l'autoritarisme qui revêt plutôt un aspect péjoratif, condamnable.

Pierre- Henri Tavoillot s'interroge en ces termes : « Entre les contraintes du réel et les contestations de l'idéal, y a-t-il encore une place pour l'autorité politique aujourd'hui ? ». Pour lui, « On peut en douter. D'un côté, en effet règne le sentiment d'impuissance face à une réalité économique, environnementale, mondiale qui devient toujours plus pesante et plus complexe : toute marge de manœuvre semble avoir disparu. D'un autre côté, l'esprit critique a tellement triomphé qu'il paraît devoir emporter inéluctablement toute velléité qu'aurait un pouvoir d'imposer quoi que ce soit. Si le chef a de l'autorité, on lui reproche d'en abuser, et s'il n'en a pas, comment peut-il être chef ? Bref, l'autorité politique est en crise, comme d'ailleurs celle du père de famille, du maître d'école, du juge, du prêtre. Le diagnostic est connu : nous vivons la fin de l'autorité. »⁴⁵⁵

Il ne faut pas non plus confondre le pouvoir et la domination. **Le pouvoir est une relation changeante et mobile. La domination est un ordre qui s'inscrit dans la durée et la stabilité sociale.** Max Weber distingue ainsi le pouvoir de la domination. La domination signifie pour lui « toute chance de trouver des personnes déterminables, prêtes à obéir à un ordre de contenu

⁴⁵² Jean-Vincent Holeindre (Dir.), *Le Pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques*, Editions Sciences Humaines, 2014, p. 5.

⁴⁵³ Jean Birnbaum (dir.), *Où est le pouvoir ?* Paris, Gallimard, 2016.

⁴⁵⁴ Pierre-Henri Tavoillot, « Pouvoir et Autorité » in Jean-Vincent Holeindre, op. cit., p. 47.

⁴⁵⁵ Pierre-Henri Tavoillot, « Pouvoir et Autorité », in Jean-Vincent Holeindre, op. cit. p. 46.

déterminé. »⁴⁵⁶ Le pouvoir désigne quant à lui, non seulement la capacité, mais également l'exercice de cette capacité à partir du moment où les conditions de l'exercice sont remplies à partir de la satisfaction d'une des formes de légitimité dont il a établi la typologie.

Dans les démocraties modernes, le pouvoir est organisé à travers un système de représentation qui fait du pouvoir un « lieu vide »⁴⁵⁷. En effet, « à la différence des régimes totalitaires où il est entièrement occupé par un « guide » et un parti unique, le pouvoir en démocratie, n'est jamais occupé en permanence. Il s'organise autour du conflit des interprétations et de la délibération entre citoyens. Les démocraties, en ce sens, sont autonomes, elles se donnent à elles-mêmes leur propre loi »⁴⁵⁸. La pérennité de la domination n'est possible qu'avec la légitimité.

Le pouvoir s'entend comme la capacité à agir sur les objets du monde, sur soi-même ou sur autrui. Le pouvoir se présente ainsi comme un moyen et un enjeu de l'action politique :

- un moyen d'exercer le pouvoir ;
- mais aussi un enjeu de faire accepter l'obéissance et donc la domination et l'autorité.

L'on entend des expressions telles que « **avoir du pouvoir** », « **conquérir le pouvoir** », « **exercer le pouvoir** », « **jouir du pouvoir** », « **abuser du pouvoir** », « prendre le pouvoir », « perdre du pouvoir », « séparer les pouvoirs », « accéder au pouvoir » etc. On parle de pouvoirs publics, de vacance du pouvoir, de pouvoir des médias, des groupes d'intérêts, de l'opinion publique, d'Internet, de l'image, de la communication, des mots, de la religion, des guides religieux, de l'argent, de la musique, des organisations internationales, etc.

Le pouvoir se présente donc comme une caractéristique fondamentale déterminant essentiellement la condition politique des sociétés. A ce titre, l'Etat est, dans les démocraties contemporaines, le lieu du pouvoir qui a vocation à organiser la vie sociale⁴⁵⁹. Et on pourrait reprendre ici les propos du Pape Jean-Paul II, qui s'adressait ainsi au Recteur de la congrégation des Salésiens à Madrid en 1979 : « Pour faire le bien, le pouvoir est une nécessité. » Cela est valable dans tous les domaines de la vie et surtout en politique.

Le pouvoir est donc une nécessité pour :

- restreindre les volontés et passions individuelles ;
- empêcher les dérives et abus ;
- contraindre à des normes et règles ;
- agir et conférer une habilitation, faire des réalisations, œuvrer, etc.

En effet, on peut dire à la suite d'Edmond Burke que : « **La société ne peut subsister s'il n'existe quelque part un pouvoir** qui restreigne les volontés et les passions individuelles, et moins cette maîtrise est exercée du dedans, plus elle doit l'être du dehors. C'est un décret immuable de l'éternelle Constitution des choses que les hommes qui se laissent aller à leurs passions ne peuvent être libres. Leurs passions leur forgent continuellement des fers. »⁴⁶⁰

Toutefois, **l'espace politique n'est le seul cadre où s'opèrent des relations de pouvoir**. En effet, le pouvoir est une réalité observable dans les tous les domaines de la vie sociétale. Dans

⁴⁵⁶ Max Weber, op. cit., p. 8.

⁴⁵⁷ Claude Lefort, op. cit.

⁴⁵⁸ Jean-Vincent Holeindre, op. cit., p. 9.

⁴⁵⁹ Jean-Vincent Holeindre, op. cit, p. 5.

⁴⁶⁰ Edmond Burke, *Réflexions*, Edition Hachette-Pluriel, p. 372.

les domaines économiques, de la finance, de la religion, de la famille, de l'entreprise, etc. l'on relève des manifestations diverses de pouvoir. Le pouvoir est une notion qui s'étend à plusieurs domaines : Etat, finance, presse, religion, etc.

Le pouvoir peut être détenu, maîtrisé ou manipulé. **Le pouvoir peut être visible ou invisible.** Le pouvoir peut être **officiel** (qui prend appui sur des dispositifs hiérarchiques et sur des textes juridiques) **ou officieux** (exemple de la manipulation mentale, sur un mode plus obscur, influence, charisme, ascendant psychologique donc s'exerce par des pressions, incitations, gestes, récompenses ou peur en pénétrant les esprits, les cœurs et les corps)⁴⁶¹. Mais il arrive souvent qu'il devient difficile de distinguer ce qui revient à l'officiel et ce qui relève de l'officieux. La difficulté de situer les contours du pouvoir. Le pouvoir officieux des premières dames. Des femmes à l'ombre du pouvoir. Le pouvoir peut être puissant ou faible, légitime ou arbitraire. Le pouvoir permet aussi bien qu'il interdit. Le mystère du pouvoir est d'être à la fois individuel et collectif, personnel et impersonnel, incarné et structural.

L'objectif de ce chapitre est de présenter les principaux concepts liés à la notion de pouvoir ; les différentes formes de pouvoir ; les lieux de déploiement et d'exercice du pouvoir ; les dynamiques du pouvoir dans les démocraties contemporaines. Car, le pouvoir peut parfois être un lieu vide, mais ce n'est jamais une notion abstraite⁴⁶². Ce chapitre abordera aussi les notions d'autorité, de domination et de légitimité.

Section 1 – Les conceptions politiques du pouvoir

A – Le pouvoir comme substance ou possession

Pour mettre un terme à la polémique autour de l'envoi des soldats sénégalais (djambar) en Arabie Saoudite en conflit latent avec le Yemen, le président Macky Sall avait pu déclarer : « en tant que chef d'Etat-major général des armées, j'ai décidé. Un point c'est tout ! »

Ceci démontre, peu importe par ailleurs ce qu'on peut penser de cette déclaration, qu'il a **le pouvoir de**. Il a le pouvoir de renvoyer son premier ministre, d'augmenter les salaires, de nommer, de décider, etc. que lui confère la Constitution en tant que Chef d'Etat. De tels propos du Président de la République sont destinés à rappeler que lui seul détient le pouvoir suprême de décider en dernier ressort en sa qualité de chef suprême des armées. Tel est le statut qui fonde son pouvoir de décider. Le pouvoir peut ainsi être entendu comme une capacité à ...

Selon Michel Crozier : « Toute organisation, quel que soit son domaine d'action, est traversée par des relations de pouvoir »⁴⁶³. L'idée donc d'une possession de pouvoir renvoie à un bien qu'on posséderait. Le pouvoir est défini dans cette perspective comme un pouvoir de.

Cette conception dite substantialiste⁴⁶⁴ est à la fois binaire et pyramidale⁴⁶⁵ :

- Elle est binaire puisqu'elle suppose que le monde est organisé en deux groupes : ceux qui possèdent le pouvoir et ceux qui ne le possèdent pas, ceux qui décident et ceux qui exécutent, ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés.

⁴⁶¹ Voir Arnaud Esquerre, *La manipulation mentale. Sociologie des sectes en France*, Paris, Fayard, 2009.

⁴⁶² Jean Birnbaum, op. cit., p. 12.

⁴⁶³ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1981.

⁴⁶⁴ Philippe Braud, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », vol., chapitre VI, in M. Grawitz et J. Leca, *Traité de science politique*, Paris, Puf, 1985, p. 335-394.

⁴⁶⁵ Jean-Vincent Holeindre, op. cit. p. 6.

- Elle est pyramidale au sens où les deux groupes en question sont de taille très inégale, le pouvoir est occupé par quelques-uns (ce qu'Aristote nomme le « petit nombre ») tandis que ceux qui le subissent représentent l'écrasante majorité (le « grand nombre »). Dans cette optique, le plus souvent véhiculée par ceux qui possèdent le pouvoir ou croient le posséder, même le ministre le plus aguerri ne compte pas dans le processus de décision. Perçu comme un simple exécutant, il appartient au grand nombre des gouvernés.

Cette conception du pouvoir a ses théoriciens parmi lesquels Bodin qui considère que : « le pouvoir ne peut être partagé et doit être exercé par un souverain unique, qui dispose de toute latitude pour gouverner. La souveraineté se définit par son caractère identifiable et absolu ; de ce point de vue, la monarchie, c'est à dire le pouvoir d'un seul, paraît le régime le plus approprié. Dans le contexte des guerres de religion, Bodin veut en finir avec la confusion qui règne à la tête du Royaume de France et voit s'affronter des factions concurrentes. Plus largement, l'Etat moderne, en Europe, naîtra de cette volonté théorique et politique de donner au pouvoir une fonction et un lieu précis. Le pouvoir se définit ici comme la capacité essentiellement politique à accomplir cette volonté. »⁴⁶⁶

L'institution d'un souverain, d'une autorité légitime avec le consentement des sujets. La confiance dont jouit le souverain. Le pouvoir se transforme en autorité lorsque la société reconnaît l'instance politique – l'Etat – comme légitime⁴⁶⁷.

« L'idée de consentement sépare Machiavel, qui développe une pensée du pouvoir, et Hobbes qui élabore une théorie de l'Etat ; chez Machiavel, le pouvoir repose sur l'accumulation de la force, tandis que selon Hobbes, le pouvoir se mue en autorité souveraine, devenant chaque jour plus légitime. Dans la vision machiavélique, toute relation de confiance est impossible entre ceux qui exercent le pouvoir (les « Grands ») et ceux qui le subissent (le Peuple). Les gouvernants ne peuvent jamais prétendre à la légitimité, tout au plus à une relative stabilité. Dans la vision hobbesienne, la confiance est la condition de la stabilité, voire de la concorde, qui elle-même produit de la légitimité. »⁴⁶⁸

B – Le pouvoir décrit comme une relation ou une interaction

Michel Foucault rejette l'idée de possession pour privilégier l'idée d'exercice du pouvoir et donc l'aspect relationniste ou interactionniste. Le pouvoir s'exerce sur autrui dans de nombreux domaines : politique, école, prison, hôpital, etc. Le pouvoir est défini dans cette perspective **comme un pouvoir sur**. Le pouvoir n'est pas seulement un pouvoir de mais aussi un pouvoir sur.

Max Weber conçoit ainsi « le pouvoir comme toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance. »⁴⁶⁹

Cette définition interactionniste du pouvoir réclame donc selon Michel Hastings :

1° - au moins deux personnes

2° - le pouvoir n'est pas une essence. Il n'existe pas une nature abstraite et immuable du pouvoir. Celui-ci est une pratique, une expérience sociale.

3° - L'exercice du pouvoir est source de comportement et de responsabilité.

⁴⁶⁶ Cité dans Jean-Vincent Holeindre, op. cit., p. 6-7.

⁴⁶⁷ Jean-Vincent Holeindre, op. cit., p. 7.

⁴⁶⁸ Jean-Vincent Holeindre, op. cit., p. 8.

⁴⁶⁹ Max Weber, Economie et société, p. 8.

Robert Dahl définit ainsi le pouvoir comme une relation c'est-à-dire : « A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action Y que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement. »

Nous parlons de pouvoir pour désigner souvent deux choses⁴⁷⁰ :

1° - la capacité de faire faire quelque chose à quelqu'un, de déterminer ou d'influencer la conduite d'un ensemble de personnes, voire de décider d'aspects importants de leur vie. On parlera ainsi du pouvoir d'un juge, qui peut condamner ou prononcer un non-lieu et par là, en un sens, « décider » de l'avenir d'un prévenu, mais aussi du pouvoir des médias (qui peuvent influencer notre façon de voir le monde et, par là même, d'agir), ou encore du « pouvoir de la finance » ; « pouvoir qui n'a pas de visage, mais qui peut « produire » des effets considérables dans l'économie contemporaine, et indirectement dans l'emploi, les licenciements, les délocalisations. »

2° - le pouvoir entendu, non plus comme la capacité de « faire agir » autrui, avec toujours l'ombre de la domination, de la manipulation que cela suggère, mais plutôt comme la capacité d'agir d'elle-même. On parle ainsi du pouvoir de telle institution ou de telle fonction, par exemple du Premier ministre, c'est à dire de ses prérogatives, de ce sur quoi il peut statuer ou voter, ce dont il peut décider. On parle également du pouvoir du peuple sur lui-même.

Le pouvoir c'est l'enjeu et l'objet de la politique, et d'abord du lieu vers où convergent les luttes « pour le pouvoir », le levier, le mécanisme moderne d'exercice du pouvoir : l'Etat. Ce pouvoir, l'Etat moderne l'a lui-même conquis en fixant des limites à d'autres instances qui revendiquent parfois la totalité du pouvoir sur l'existence des hommes : l'exemple de la religion.

L'Etat exerce son pouvoir à travers ce que Machiavel décrit, dans *Le Prince*, comme une série d'instruments capables de tenir le peuple en respect, dans toute l'ambiguïté de cette opération : il s'agit à la fois de protéger les biens et les personnes, de contrôler un territoire et une population, de s'en protéger par l'épée, la troupe, la police, l'armée, mais aussi par des techniques de gouvernement qui jouent sur des ressorts plus affectifs, sur l'imagination. Ces instruments ont aussi ou d'abord vocation à protéger le peuple contre des violences qui peuvent surgir en son sein ou le frapper de l'extérieur⁴⁷¹.

Le pouvoir étatique n'est pas réductible à un « appétit de dominer », il constitue aussi en une activité réglementaire qui, entre autres, organise la coexistence, délivre des titres, assure des services publics. L'Etat « statue », c'est l'origine de son nom – status –, il établit les normes, garantit les conventions⁴⁷².

« Dans les démocraties contemporaines, le consentement ne passe plus seulement par l'élection, mais par des processus qui impliquent de plus en plus la société dans l'action politique (on parle alors de démocratie « participative » ou « délibérative »). Le pouvoir dès lors, n'est plus pensé comme une possession de certains qui exercent le pouvoir sur des « sujets » passifs, mais comme une relation étroite et continue entre gouvernants et gouvernés qui construisent ensemble des décisions légitimes. (...) Le pouvoir, dans les sociétés contemporaines, n'est donc pas occupé par le seul souverain ou le seul Etat. Il n'est pas davantage logé uniquement à la commission de Bruxelles ou dans les instances internationales ; encore moins dans les instances occultes qui orienteraient le monde depuis une tour de contrôle invisible. Dans un monde interconnecté, organisé selon une logique de flux et de réseaux, le pouvoir est plus que jamais le produit de

⁴⁷⁰ Jean-Claude Monod, « Notre pouvoir », in Jean Birnbaum, op. cit., p. 69.

⁴⁷¹ Jean-Claude Monod, « Notre pouvoir », op. cit., p. 71.

⁴⁷² Jean-Claude Monod, « Notre monde », op. cit., p. 73.

relations sociales et politiques qui s'instituent entre les acteurs et produisent des formes de légitimité. »⁴⁷³. L'existence d'une culture du compromis, de la reconnaissance et de la considération réciproque, de la confiance participe ainsi à faciliter l'acceptation des décisions prises et des actions entreprises et donc à la légitimité de la décision.

Le pouvoir s'analyse ainsi en termes :

- de relations de domination (des gouvernants sur les gouvernés) ;
- de relations d'influence (des lobbies, de la première dame, des marabouts sur le président de la république par exemple) ;
- de relations d'autorité (de l'exécutif sur les administrés, l'impôt, les manifs, etc.)

Confronté à la question de savoir qui doit gouverner ? Gouvernement des hommes ou gouvernement du nombre ? Le choix a été fait en faveur du principe électif pour résoudre cette équation. La consécration de l'idée selon laquelle le peuple est la seule source légitime du pouvoir. L'idée d'une souveraineté du peuple a prévalu. Certains y voient un mythe, une illusion, une tromperie et définissent le peuple comme « un souverain captif de sa représentation », « un souverain sous contrôle » tel un Hobbes qui considère que « le peuple n'existe que dans la parole de son représentant ». Donc des craintes de voir le peuple se dégrader en un figurant sans rôle central.

« Le pouvoir existe à travers des relations contingentes et réversibles de commandement et d'obéissance qu'il faut analyser d'une manière « anatomique » plutôt qu'à l'intérieur d'une théorie générale de la domination. (...) Ce qui implique que la question « Où est le pouvoir ? » demeure critique sans ouvrir la voie au complotisme qui se fait une idée trop simple du pouvoir comme émanant d'un sujet tout-puissant. On se trouve donc face à deux énoncés qu'il faut essayer de tenir ensemble. « Le pouvoir est partout » (dans l'Etat, mais aussi dans toutes les institutions qui traversent la société) n'ouvre pas à la paranoïa car il est compatible avec « le pouvoir est nulle part » (en particulier), c'est à dire qu'il ne se réduit jamais à la volonté d'un seul. Ces deux énoncés exigent que l'on rompe avec la manière classique de définir le pouvoir à partir de sa seule expression juridique, comme pouvoir d'Etat, centralisé et incarné dans des institutions publiques assignées à un lieu. Le pouvoir désigne bien plutôt un phénomène social qui habite des lieux distincts dans lesquels il fonctionne à chaque fois de manière différente. On peut alors soit étudier ces fonctionnements singuliers à l'intérieur d'une « microphysique des pouvoirs » (Michel Foucault), soit interpréter cette dissémination comme un phénomène propre à la démocratie contemporaine (Claude Lefort). Dans les deux cas, la question du pouvoir perd son caractère abstrait, ce qui constitue un préalable à son appropriation politique. »⁴⁷⁴

Section 2 : Du pouvoir traditionnel au pouvoir colonial

A – L'ordre politique sous la domination coloniale

La colonisation apparaît comme une épreuve imposée à certaines sociétés. Une analyse des sociétés colonisées ne peut oublier ces conditions spécifiques ; elles révèlent non seulement les processus d'adaptation et de refus, les conduites novatrices nées de la destruction des modèles sociaux traditionnels, mais encore manifestent les points de résistance des sociétés colonisées, les structures et comportements fondamentaux⁴⁷⁵.

⁴⁷³ Jean-Vincent Holeindre, op. cit., p. 9.

⁴⁷⁴ Michael Fössel, « Du lieu à l'événement », in Jean Birnbaum, op. cit., p. 48.

⁴⁷⁵ Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, PUF, 1951, p. 44-79.

La situation coloniale se présente comme une configuration coercitive qui s'est imposée aux pays colonisés. Les autorités politiques traditionnelles locales ont été mises sous tutelle, après avoir été pulvérisées, mises et soumises au pouvoir des conquérants. Ces autorités traditionnelles n'avaient pas d'autres choix que de se soumettre ou de courir le risque de se voir démettre son pouvoir. Pour Jean-Marie Tjibaou : « Cet arraisonnement se nourrit d'une expulsion radicale des colonisés de leur propre destin. »⁴⁷⁶

B – La désarticulation de l'ordre politique traditionnel

En effet la colonisation a entraîné la disparition des ordres politiques des asservis. Cette disparition a été précédée par une négation des pouvoirs locaux par la colonie qui les a explosés, entraînant une désarticulation des anciens dispositifs du pouvoir qui ne sont plus opératoires. Cette situation a conduit à un affaiblissement des structures politiques antérieures, substituées à la mise en place de « chefferies administratives », relais local des intérêts de la colonie, pour faire régner l'ordre en arborant des képis, galons et costumes de gradés, signes et insignes de leur intronisation.

Elle s'est traduite par l'élimination des chefs de clans ou de terroirs qui voulaient préserver leur marge de manœuvre. Comme le constate Alain Bensa : « Les pouvoirs locaux ont explosé sous la férule de la politique des envahisseurs. Exécution, déportation, humiliation des chefs, dépossession des attributs de leur puissance, au premier rang desquels les terres, les armes, les demeures. Simultanément, l'installation d'une autorité centralisée d'Etat relaie sur place celle de la métropole coloniale. Et les signes, insignes, traces des pouvoirs anciens se voient contraints de faire profil bas, de se cacher jusqu'à leur apparent effacement. »⁴⁷⁷ L'autorité traditionnelle a disparu avec la colonisation. Cette fin de l'autorité traditionnelle sera facilitée par l'instauration autoritaire d'un nouveau dispositif gouvernemental colonial. Le pouvoir politique actuel trouve ses origines de cette autorité politique imposée aux peuples colonisés. L'accession à l'indépendance de ces peuples n'a pas conduit au retour du pouvoir politique traditionnel.

Aujourd'hui, on ne peut pas dire que la colonisation n'existe plus. Seulement, elle n'existe plus comme avant. Un nouveau « impérialisme » s'est substitué à l'ancien. Et de plus en plus, naissent des mouvements de contestation de la présence des puissances occidentales et de leurs firmes multinationales dans le continent africain, tel « France dégage » au Sénégal.

Section 3 : Séparation, organisation et exercice du pouvoir politique

Plusieurs conceptions du pouvoir nous obligent à distinguer quelques différenciations notamment juridiques et politiques du pouvoir. Le pouvoir est une substance-possession, mais aussi une relation-interaction et enfin une entité localisable et identifiable (le président de la République, le gouvernement, les cours et tribunaux, le maire, etc.).

Pour Claude Lefort, la spécificité du pouvoir dans les sociétés démocratiques c'est que le pouvoir est un « lieu vide »⁴⁷⁸. Michael Føessel précise à ce titre que : « Lefort n'entend pas par là qu'il n'existe aucune instance d'où s'exerce la domination, comme si la démocratie instituait réellement l'égalité de tous dans le partage des droits et des charges. En revanche, l'origine du pouvoir cesse d'être figurable en un seul lieu. Historiquement, la société démocratique moderne naît de l'abandon du schéma du « corps politique » où le savoir, la loi et le pouvoir coïncidaient

⁴⁷⁶ Jean-Marie Tjibaou, *La présence kanak*, éd. Alban Bensa et Eric Wittersheim, Paris, Odile Jacob, 1996).

⁴⁷⁷ Alain Bensa, « Les mille et un lieux du pouvoir en Nouvelle-Calédonie kanak », in Jean Birnbaum (Dir.), op. cit., p. 163.

⁴⁷⁸ Claude Lefort, *L'invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.

dans la personne du monarque. Dans un régime démocratique, le pouvoir politique n'appartient en droit à personne, ce qui se vérifie par le fait qu'il est régulièrement remis au suffrage des électeurs. Ce principe de non-appropriation du pouvoir vaut même pour le « peuple » car celui-ci n'est pas réductible à l'unité de la nation. La société démocratique est traversée par des différences d'opinions, de classes et d'intérêts qui rendent douteuses toutes les tentatives de se réclamer du peuple comme volonté univoque. C'est pourquoi la démocratie instaure la « légitimité du conflit sur le légitime et l'illégitime », un conflit qui ne peut être réglé par aucune affirmation œcuménique et identitaire. Lefort a très bien analysé l'excès de la conflictualité sociale sur toute institution (tout lieu) politique, y compris l'Etat. Cette thèse sur la désincorporation du pouvoir permet de répliquer aux tentatives pour relocaliser celui-ci dans un lieu unique qu'il suffirait de nommer pour traverser la scène de la représentation. »⁴⁷⁹

On trouve ainsi chez Michel Foucault une volonté de localiser les pouvoirs : dans l'asile, l'école, la clinique, la prison et même dans le corps. A l'utopie démocratique d'un pouvoir sans lieu, Foucault réplique par l'analyse des institutions disciplinaires, ces lieux très concrets où le pouvoir des normes s'insinue pour ne laisser, du moins en apparence, aucune marge de manœuvre aux sujets⁴⁸⁰.

A – La séparation et l'organisation des pouvoirs politiques

Pour tous ceux qui s'inscrivent dans une logique totalitaire, le pouvoir authentique est une domination qui ne laisse hors de prise aucun aspect de la vie sociale, un corps qui doit absorber la société toute entière⁴⁸¹.

Dans les sociétés démocratiques et libérales, la séparation des pouvoirs est le fondement de l'organisation politique et sociale contrairement aux sociétés traditionnelles. Distinction des fonctions (les opérations réalisées par l'appareil étatiques) et organes (les opérateurs et départements de l'Etat, des appareils humains juridiquement délimités) de l'Etat. Montesquieu dans *L'esprit des lois*, (1748) : « Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. »⁴⁸²

Trois fonctions peuvent être identifiées à travers les trois principales instances de pouvoir :

- la fonction législative ou le législatif = la confection de la loi ;
- la fonction exécutive ou l'exécutif = la mise en œuvre de la loi par l'entremise d'actes réglementaires ou par l'intermédiaire de l'administration ;
- la fonction juridictionnelle ou le judiciaire à qui revient la responsabilité de trancher les différends ?

La constitution leur assigne chacune :

- un mode de formation (exemple du gouvernement) ;
- un statut (exemple du chef de l'Etat) ;
- et des compétences (exemple du juge constitutionnel).

⁴⁷⁹ Michael Föessel, « Du lieu à l'événement », in Jean Birnbaum, op. cit., p. 45-46.

⁴⁸⁰ Michael Föessel, « Du lieu à l'événement », in Jean Birnbaum, op. cit., p. 45-46.

⁴⁸¹ Claude Lefort, op. cit.

⁴⁸² Montesquieu, *L'Esprit des lois*, op. cit.

L'idée de séparation des pouvoirs renvoie à l'attribution de tâches spécifiques à des institutions étatiques distinctes et donc à une série d'équilibres et contrepois pour que « le pouvoir arrête le pouvoir ». La finalité politique est d'éviter les confusions, les déséquilibres et abus de pouvoir ; la volonté est d'adoucir l'exercice de la puissance publique. Il s'agit là de prévenir l'absolutisme. Ainsi pourrait-on dire :

- La fonction législative consiste en l'établissement de normes générales et impersonnelles ; le pouvoir qui en découle contrôle l'action du gouvernement.
- La fonction exécutive est une mise en œuvre de la loi, à la fois des textes d'application et par des opérations matérielles (financières, coercitives, etc.) ; De sorte qu' « on ne dialogue pas avec la Loi, on la fait parler. »⁴⁸³
- La fonction juridictionnelle a pour but de trancher les litiges nés de l'application du droit. La nécessité d'assurer l'indépendance de la justice correspond à une volonté d'éviter de voir une justice qui rend service à la politique, à un homme ou à un parti. Comme le disait le juge Kéba, dans son discours inaugural, à l'occasion d'une rentrée solennelle de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar : « le rôle du juge n'est pas de rendre service, mais de rendre justice. » Et La Fontaine disait : « D'un magistrat impuissant, on ne salue que la robe ».

Les travaux de Michel Troper⁴⁸⁴ ont démontré que l'exigence ici énoncée est purement négative et que plusieurs agencements institutionnels sont susceptibles de satisfaire cette exigence⁴⁸⁵. Celle-ci implique, non seulement, la séparation des pouvoirs sociaux, mais aussi des pouvoirs politiques et institutionnels. Séparation souple ou rigide des pouvoirs. « Le libéralisme n'est pas seulement une théorie politique, c'est aussi une théorie morale et sociale qui se diffuse dans toutes les strates de la société et promeut une vision spécifique du pouvoir fondée sur la rationalisation, la confiance et le contrôle. »⁴⁸⁶

On identifie ainsi deux types de séparations :

1° - la séparation rigide ou stricte des pouvoirs qui se définit par la combinaison de deux règles : l'indépendance des organes et leur spécialisation fonctionnelle.

- La règle de l'indépendance signifie qu'aucun organe ne doit être en mesure d'en former ou d'en révoquer un autre. Une telle compétence serait en effet attentatoire à l'autonomie de l'organe susceptible d'être ainsi formé ou révoqué. La principale conséquence institutionnelle de cette première règle est l'exclusion de la responsabilité politique du gouvernement et, par voie de conséquence, du système parlementaire.

- La règle de la spécialisation fonctionnelle signifie qu'un organe doit exercer intégralement et exclusivement une seule fonction. Ainsi le Parlement devrait-il monopoliser la législation, le gouvernement l'exécution et l'appareil juridictionnel l'exercice de la justice.

Il faudrait que les deux règles soient satisfaites conjointement pour que l'on puisse parler de séparation rigide des pouvoirs. Cette doctrine a souvent été présentée comme le critère de définition du « régime présidentiel » américain. Le Président et son cabinet ne sont pas politiquement responsables devant le Congrès. De même, la Chambre des Représentants ne peut pas être dissoute par le président. Donc respect de la règle de l'indépendance. Quant à la règle de la spécialisation (article 1^{er}, section 1^{er} et de l'article II section 1^{er} de la constitution de 1787 semble réserver « tous les pouvoirs législatifs au Congrès », tandis que le second confie « le pouvoir exécutif (...) au Président des Etats-Unis d'Amérique ». Toutefois, c'est oublier le droit

⁴⁸³ Pierre Legendre, *Jouir du pouvoir. Traité de la bureaucratie patriote*, Paris, Minuit, 1976, p. 158.

⁴⁸⁴ Michel Troper, *La Séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française*, LGDJ, 1999, 2^{ème} édition.

⁴⁸⁵ Renaud Baumert, « Penser la séparation des pouvoirs », in Jean-Vincent Holeindre (Dir.), op. cit. p. 75.

⁴⁸⁶ Jean-Vincent Holeindre (Dir.), op. cit., p. 8.

de veto législatif dont dispose le Président (en vertu de l'article 1^{er}, section 7, alinéa 1^{er}). De toute évidence, cette disposition fait participer le Président à la fonction législative. Et il est bien évident que la pratique constitutionnelle américaine ne fait que renforcer ce phénomène (c'est ce qu'on nomme traditionnellement le « parlementarisme de couloir »). Dès lors, il devient difficile de soutenir que les organes de l'Etat américain sont pleinement spécialisés. Finalement, la théorie de la balance des pouvoirs décrit bien mieux le système américain que ne le fait la doctrine de « séparation rigide ». Etant donné.⁴⁸⁷

2°- La séparation souple des pouvoirs a été forgée pour rendre compte des régimes parlementaires, c'est à dire des systèmes institutionnels dans lesquels le gouvernement est politiquement responsable devant le Parlement. La séparation souple des pouvoirs – qui caractériserait les régimes parlementaires – est généralement présentée comme une forme affaiblie de la séparation rigide.

Les systèmes parlementaires reposent moins sur une « séparation » que sur une « fusion des pouvoirs ». Cela signifie surtout qu'il existe entre le gouvernement et la majorité parlementaire, une profonde solidarité d'intérêts qui structure le jeu politique tout entier. En d'autres termes, la principale ligne de fracture politique ne passe plus entre des organes respectivement dépositaires d'intérêts distincts. Elle passe, au contraire, entre la minorité parlementaire d'une part, et le bloc formé d'autre part, par le gouvernement et la majorité. Dans un tel système, le gouvernement apparaît en réalité comme une émanation de la majorité parlementaire, comme sa portion dirigeante. L'une des conséquences les plus notables de cette organisation est une certaine concentration du pouvoir politique au sein du bloc ainsi formé. Une configuration institutionnelle de ce type n'est évidemment pas conforme aux idéaux qu'un Montesquieu pouvait nourrir⁴⁸⁸.

B – L'exercice gouvernemental du pouvoir

La vie politique s'organise non seulement autour d'une pluralité des lieux et instances d'exercice du pouvoir, mais également à travers des institutions définissant un type de régime. Elle est également action gouvernementale, c'est à dire gestion quotidienne de la chose publique, instance de décision et de commandement. Elle est le lieu d'un exercice du pouvoir, celui qu'on appelle en termes constitutionnels le pouvoir exécutif. C'est à lui que les citoyens ont immédiatement et quotidiennement affaire⁴⁸⁹. Le président de la République et le gouvernement constituent ce qu'on appelle communément les « deux têtes de l'Exécutif ».

Le gouvernement est l'instance particulière qui, dans les Etats contemporains, censée :

- prendre des décisions : pouvoir de décision
- faire exécuter les lois votées par un parlement : pouvoir d'exécution
- conduire au jour le jour des politiques publiques ; c'est à dire des actes et des prescriptions qui tendent à organiser, à diriger la vie en société, et dont les effets s'imposent à tous les membres de la société.

Tout groupe social a donc ses gouvernants qui ont la prétention à obtenir de la part de tous de l'obéissance. La plupart de nos comportements individuels sont influencés ou déterminés au quotidien par des politiques publiques. Notre alimentation dépend des politiques agricoles, des politiques environnementales et sanitaires ; nos loisirs, des politiques touristiques, des politiques culturelles, des politiques d'aménagement du territoire, des politiques d'équipement, voire des

⁴⁸⁷ Renaud Baumert, « Penser la séparation des pouvoirs », in Jean-Vincent Holeindre (Dir.), op. cit. p. 77-78.

⁴⁸⁸ Renaud Baumert, « Penser la séparation des pouvoirs », in Jean-Vincent Holeindre (Dir.), op. cit. p.79-80.

⁴⁸⁹ Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Editions du Seuil, août 2015, p. 9.

politiques de l'emploi dépendant à leur tour des politiques scolaires et universitaires, d'enseignement et de formation ; notre santé des politiques d'assurance maladie. Donc une multitude de mesures sont prises par les pouvoirs publics⁴⁹⁰.

Gouverner, c'est reconnaître à ceux qu'on gouverne la possibilité d'obéir et de désobéir. C'est pour cette raison que : « gouverner des hommes libres est la tâche politique décisive »⁴⁹¹.

Il y a des difficultés à faire de la liberté, un objet à gouverner. Un indispensable gouvernement des libertés s'impose pourtant. Et ce gouvernement passe par la capacité des gouvernants à « leur faire préférer la sécurité aux errances de la liberté »⁴⁹².

Partout où apparaissent des rôles de gouvernement, ceux qui les exercent mettent en œuvre, pour contraindre les individus et les groupes à l'obéissance, deux moyens dont ils usent alternativement ou complémentirement :

- l'exhibition de leur puissance ;
- la persuasion par leur parole d'autorité ;
- le monopole de la coercition, c'est à dire le droit exclusif à faire usage de la violence pour contraindre. C'est un attribut essentiel des gouvernants. Encore faut-il que ce monopole soit accepté ; il peut l'être :
 - par la peur, notamment quand le gouvernant dispose à titre personnel d'armes et de fidèles.
 - il peut l'être par une sorte de raison, lorsque les membres du groupe sont persuadés que l'usage de la violence contrôlée est nécessaire à sa survie, et qu'ils reconnaissent à leurs chefs des qualités éminentes les autorisant à en revendiquer le monopole ;
 - il peut l'être par simple habitude car il en a toujours été ainsi. L'habitude d'obéir.

Mais l'on identifie de plus en plus l'existence d'acteurs non-étatiques, grandes villes, entreprises, organisations internationales, avec comme conséquences la multiplication et la « délocalisation des niveaux de gouvernance avec la mondialisation des échanges, les dynamiques d'intégration ou de décentralisation. Il en ressort une diversification des acteurs ayant le pouvoir de « conduire les conduites », ces gouvernementalités dont parle Michel Foucault ; de fixer des normes collectives, d'élaborer et de mettre en œuvre des règles et des politiques « publiques ».

C'est une loi universelle que Durkheim entend vérifier lorsqu'il établit une relation directe entre l'apparition de l'Etat et la complexification des sociétés due à :

- un processus général de division du travail ;
- une diversification des tâches ;
- et une spécialisation des rôles sociaux ;
- Une forme de solidarité « organique » entre les individus se substitue à la « solidarité mécanique » des sociétés qui ignorent la division sociale du travail et ses conséquences ;
- Le pouvoir étatique apparaît dès lors comme un « organe » de la société qui contribue à l'établissement et au maintien de relations de solidarité entre ses membres et exerce des fonctions d'ordre général : l'éducation, la mise en place de services communs, l'organisation d'activités correspondant à des besoins fondamentaux : « Plus les sociétés se développent, plus l'Etat se développe ; ses fonctions deviennent plus nombreuses, pénètrent davantage toutes les autres fonctions sociales qu'il concentre et unifie par cela même. » (p. 170).

⁴⁹⁰ Cf. Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique, L'action publique*, Paris, Armand Colin, 2014.

⁴⁹¹ Cf. Marc Babonnaud & Dominique Darrip, op. cit., p. 153.

⁴⁹² M. Babonnaud & D. Darrip, op. cit., p. 154.

Les institutions politiques, « corps sociaux ont la qualité pour parler et pour agir au nom de la société », c'est à dire essentiellement le Parlement et le gouvernement qui prennent des décisions et produisent le droit, qui organise la vie morale de tous les membres de la société. Par le développement de son activité juridique, par l'élaboration de règlements de plus en plus spécialisés, de plus en plus précis, l'Etat étend constamment son influence et soumet à son action toutes les relations sociales. « Quand aux administrations, leur fonction est de réaliser les résolutions arrêtées par l'Etat. » (P. 173-174).

Section 3 : La domination politique : consentement ou contrainte ?

Quelles sont les raisons qui obligent les citoyens à respecter l'ordre pacifié de l'Etat ? De quelle manière les forces politiques dominantes s'y prennent-elles pour affirmer leur autorité ? Dans quelles conditions les citoyens se soumettent-ils et pourquoi ? Sur quelles justifications internes et sur quels moyens externes, la domination s'appuie-t-elle ? Comment la prétention de certains individus ou groupes d'individus à gouverner la société s'est-elle imposée, et de quelle manière a-t-elle pu être acceptée ?

Le pouvoir politique n'est pas seulement qu'un rapport de forces. Les rapports de force sont négociés à travers la domination, c'est-à-dire **des dominés qui acceptent d'obéir au pouvoir des dominants sans que ceux-ci n'aient à recourir forcément à la violence physique pour les contraindre à l'obéissance.**

Trois raisons principalement peuvent permettre de comprendre l'acceptation de la domination et l'obéissance au pouvoir⁴⁹³ :

1° - la capacité des acteurs à accepter les hiérarchies, donc les inégalités, lorsqu'elles sont justifiées et équitables ;

2° - leur désir de déléguer leur pouvoir à autrui, lorsqu'ils n'ont pas envie de l'exercer ou s'en sentent incapables ;

3° - leur besoin d'admirer, plutôt que d'envier, lorsqu'ils sont face à un individu doté de mérites qu'ils n'ont pas ou d'une grâce qui n'est pas échue à tout le monde.

Deux théories de la domination s'opposent :

- d'une part, celle qui conduit à reconnaître, dans sa forme extrême, le caractère inéluctable de la domination, qui réussit à annihiler la conscience, même larvaire, que l'ordre pourrait ne pas être impératif, que la désobéissance est possible, que l'action individuelle ou collective pour échapper à un ordre qu'on désapprouve est possible sous certaines conditions ;

- l'autre pousse à soutenir qu'il est possible de lutter, même contre le totalitarisme, à l'exemple des ouvriers polonais regroupés, à la fin des années 1970, dans le mouvement Solidarnosc (Solidarité). (Cf. Jean Leca, op. cit., p. XXII); des communistes qui ne voulaient plus être esclaves de l'Etat devenu esclave d'un parti.

A – La servitude volontaire ou la domination comme consentement

L'hommage anniversaire rendu à Kim Jung Hun de la Corée du Nord, « un dictateur avec une tête de bambin » (selon l'expression du journaliste et philosophe français Raphaël Enthoven) l'a conduit à s'interroger dans son émission Le gai savoir qui avait pour thème « Etienne de la Boétie, sur les mystères de la servitude volontaire ». Autrement dit comment se fait-il qu'un peuple accepte d'obéir à ce « petit bonhomme ridicule » ou à accepter passivement tout d'un tyran ?

⁴⁹³ Nathalie Heinich, « Comment sont les pouvoirs ? », in Jean Birbaum, op. cit., p. 67.

L'œuvre de La Boétie est devenue un classique en science politique. Dans cet ouvrage, il s'interroge sur le mystère de l'acquiescement des dominés à leur domination. Aussi se demande-t-il : « Celui qui vous maîtrise tant n'a que deux yeux, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand et infini nombre de villes, sinon que l'avantage que vous lui faites pour vous détruire. D'où a-t-il pris tant d'yeux, dont il vous épie, si vous ne les lui baillez ? Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous ? Les pieds dont il foule vos cités, d'où les a-t-il, s'ils ne sont des vôtres ? Comment a-t-il autant de pouvoir sur vous, que par vous ? Comment vous oserait-il courir sus, s'il n'avait intelligence avec vous ? Que vous pourrait-il faire, si vous n'étiez receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue et traîtres à vous-mêmes ? Vous semez vos fruits, afin qu'il en fasse le dégât ; vous meublez et remplissez vos maisons, afin de fournir à ses pilleries ; vous nourrissez vos filles, afin qu'il ait de quoi souler sa luxure ; vous nourrissez vos enfants, afin que, pour mieux qu'il leur saurait faire, il les mène en ses guerres, qu'il les conduise à la boucherie, qu'il les fasse les ministres de ses convoitises, et les exécuteurs de ses vengeances : vous rompez à la peine vos personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses délices et se vautrer dans les sales et vilains plaisirs : vous vous affaiblissez, afin de le rendre plus fort et roide à vous tenir plus courte la bride ; et tant d'indignités, que les bêtes mêmes ou ne les sentiraient point, ou ne l'endureraient point, vous pouvez vous en délivrer, mais seulement de le vouloir faire. **Soyez résolus de ne plus servir, et vous voilà libres.** Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé sa base, de son poids même fondre en bas et se rompre »⁴⁹⁴. **Pour La Boétie, la paresse et la lâcheté pourraient constituer les raisons qui nous rendent si faciles à gouverner.**

Ce qui est en cause, ce n'est pas la tyrannie fondée sur un rapport de forces entre un homme et d'autres hommes, mais une tyrannie qui se présente comme la soumission consentante du très grand nombre à l'individu unique⁴⁹⁵. Il exclut ainsi trois hypothèses explicatives de cette « servitude volontaire » :

- l'hypothèse de la force du tyran ou de l'usage, réel ou potentiel, de la violence (car, ce ne sont pas les armes qui défendent le tyran) ;
- l'hypothèse de l'autorité du tyran (son pouvoir en effet ne vient aucunement de sa légitimité) ;
- l'hypothèse de la lâcheté, du manque de courage ou du manque de moyens susceptibles de rendre le courage efficient, c'est à dire au fond du défaut de pouvoir.

Jean Leca explique : « Cette situation existentielle où l'individu est tout entier prisonnier de l'institution à laquelle il adhère, parce qu'il vaut mieux un ordre politique injuste qu'une absence d'ordre politique qui conduirait au chaos, saint Augustin la nomme « misère ». (cf. De la Cité de Dieu, liv. XIX, chapitre 7). L'obéissance peut être donc comprise non pas comme un problème du politique mais sa condition, puisqu'il y a un besoin, un devoir et un intérêt à obéir.

Le besoin d'obéir

A la question de savoir pourquoi l'humanité qui, pendant longtemps a, pense-t-on, vécu dans la plus grande égalité, accepte un beau jour d'obéir à un chef⁴⁹⁶. La réponse nous est fournie par Jean-Jacques Rousseau qui dit que : « sortant de l'état de nature, ils passèrent ce contrat qui les obligeait à se soumettre à la volonté d'autrui, celle du despote ou celle de la majorité ». Il rejoint en cela Thomas Hobbes et John Locke.

⁴⁹⁴ Etienne de la Boétie, (1530-1563), *Discours de la servitude volontaire*, 1547 (texte original).

⁴⁹⁵ Carole Widmaier, « De la servitude volontaire aux impasses de la volonté. Politique et imagination chez La Boétie et Hannah Arendt », *PFNSP*, 2015/4, N° 60, p. 79-103.

⁴⁹⁶ Nicole Journet, « Pourquoi les chefs ? », in Jean-Vincent Holeindre, op.cit., p. 22.

Cette vision progressiste, comme nous le rappelle Nicole Journet⁴⁹⁷, a été théorisée par Vere Gordon Childe⁴⁹⁸ qui a inventé l'expression « révolution néolithique » pour nommer le grand changement apporté dans le mode de vie et l'organisation des sociétés humaines par la domestication des plantes et des animaux, il y a moins de 10.000 ans. Ce qui avait conduit à une diversification et donc une spécialisation des tâches. Celles-ci supposaient une sorte de volonté collective d'aller dans le sens de l'invention du pouvoir politique et de la division de la société en classes. D'où la constitution d'un pouvoir central ou chef de chantier pour que les tâches soient menées à bien, même si dans d'autres cas, le besoin d'un pouvoir central (chef de chantier) n'a pas été une condition indispensable aux grands travaux hydrauliques, agricoles ou autres⁴⁹⁹.

L'émergence du pouvoir politique s'explique aussi par la « marche des idées » et des croyances. Selon Arthur Hocart, l'origine des structures de pouvoir et de la civilisation en général se trouve dans la maîtrise des rituels propitiatoires. C'est à leurs talents de prêtres que les aristocraties fidjiennes et les rois africains doivent leur position dominante⁵⁰⁰.

Le processus d'émergence du pouvoir ne s'appuie pas sur la contrainte, mais est de l'ordre de l'adhésion⁵⁰¹. Obéir relève aussi de l'intentionnel conformément au désir collectif de changement et de transformation de la nature. Des critiques ont été adressées à cette théorie à partir du principe que « nul ne renonce volontairement à son autonomie »⁵⁰² mais y est contraint.

Dans certains cas, l'obéissance est obtenue avec l'aide de la force militaire. Ce qui ramène Nicole Journet à dire que : « Pour passer du communisme villageois au royaume, il a fallu que s'exercent des forces environnementales, démographiques, économiques, militaires, ou tout cela à la fois. Contraintes et soumissions à des facteurs naturels ou à des acteurs humains étaient forcément de la partie. »⁵⁰³

Le devoir d'obéir

Le pouvoir se présente comme une obligation citoyenne. A ce titre le contrat social est défini comme l'acte constitutionnel originel du consentement. Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), pouvait ainsi écrire dans *Du contrat social*, 1762 : « Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature, l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être. Or comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen pour se conserver, que de former par agrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile et de les faire agir de concert. Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs : mais la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire, et sans se négliger les soins qu'il se doit ? (...) Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant ? » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution. »

⁴⁹⁷ Op.cit., p. 22-23.

⁴⁹⁸ Vere Gordon Childe, *Man Makes Himself*, New Thinker's Book, 1936.

⁴⁹⁹ Nicole Journet, op. cit., p. 23.

⁵⁰⁰ Arthur Hocart, *Rois et Courtisanes* (1936), Paris, Editions du Seuil, 1978.

⁵⁰¹ Nicole Journet, op. cit., p. 24.

⁵⁰² Nicole Journet, op. cit., p. 24.

⁵⁰³ Nicole Journet, op. cit., p. 24-25.

L'intérêt à obéir

Tout d'abord, il y a l'idée que l'on peut être tour à tour gouvernant puis gouverné dans cette configuration politique marquée par le côtoiement de deux instances complémentaires : l'instance souveraine et l'instance citoyenne.

Pour Hobbes, la raison permet à l'homme de calculer son intérêt et de comprendre qu'il a tout intérêt à obéir au Souverain, plutôt que de chercher à obtenir par ses propres moyens et par lui-même une impossible paix avec autrui. (cf. Paul Valadier, op. cit.).

Pour Machiavel, « l'ambition de raison est limitée, et c'est d'ailleurs pourquoi même le prince le plus avisé est exposé à mille erreurs tactiques ou stratégiques. Ce qui doit le conduire à quelque modestie sur ses possibilités de durer. »⁵⁰⁴

Hannah Arendt contrairement à Max Weber considère que le pouvoir politique résulte d'un consentement, d'une volonté des hommes de vivre ensemble qui fonde le fait politique dans lequel pouvoir et action se définissent réciproquement. Ainsi dit-elle : « Lorsque nous déclarons que quelqu'un est au pouvoir, nous entendons par là qu'il a reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom. »⁵⁰⁵

Jürgen Habermas identifie l'existence d'un « pouvoir communicationnel » et d'un « pouvoir administratif ». Selon lui :

- Le pouvoir communicationnel s'instaure hors de toute domination, car c'est le peuple qui en est l'initiateur et le dépositaire, et qui le fait circuler dans la société, créant un espace de discussion hors de tout pouvoir, dans un espace public non programmé en vue de la prise de décision, en ce sens inorganisé. (cf. Habermas, 1990). Le consentement peut être ainsi obtenu par le pouvoir de la communication politique/communication politique du pouvoir. Pour faire accepter leur domination, les dirigeants utilisent des moyens et méthodes : le pouvoir des mots/les mots du pouvoir ; les vertus de l'écoute et du silence ; proximité et éloignement ; l'image du gouvernement/le gouvernement de l'image ; la gestuelle, la musique, etc. Parlant du chef dans les monarchies de la tradition, Georges Balandier soutient que : « le Suprême doit contribuer à la conservation du pouvoir des mots, de la puissance des mots du pouvoir. Il ne communique pas directement, mais par l'intermédiaire de porte-parole, de speakers. Le Suprême doit être constamment et en tout hors de la condition ordinaire. Il lui est interdit d'utiliser certains mots du langage commun ; il a la connaissance que les sujets ne peuvent acquérir, la sagesse des arbitrages aussi. Le silence et le secret sont des langages, ils sont les moyens principaux du pouvoir, ils donnent une forme à la communication politique pour marquer la distance à laquelle se tient le souverain, la coupure et l'isolement où se forme la suprématie. Celle-ci se constitue aussi par la relation à l'espace, aux lieux qui révèlent la grandeur solitaire du Suprême, ses interdits, ses évitements, ses obligations rituelles. Ses mouvements dans le palais sont rigoureusement réglés, ses apparitions publiques et ses déplacements sont astreints à la rareté, à la protection par les rites et le cérémonial. Ils empêchent tout contact qui déforçerait la fonction publique, toute menace de souillure et d'impureté qui ruinerait la souveraineté dans son être même. En ce sens, la souillure par la proximité des morts doit être exclue, le Suprême doit être du côté de la vie, la sacralité qui le constitue unique requiert la protection contre toutes les contagions. (...) Si le Suprême continue à s'affaiblir, un message crypté lui fait savoir qu'il doit disparaître. Abandonné par la force-pouvoir, il est voué à s'éclipser, il devient néfaste. »⁵⁰⁶

⁵⁰⁴ Paul Valadier, *Machiavel et la fragilité du politique*, Seuil, coll. Essais 333, 1996.

⁵⁰⁵ H. Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Gallimard, 1972, p. 153.

⁵⁰⁶ Georges Balandier, *Recherche du politique perdu*, Paris, Fayard, 2015, p. 15.

- Le pouvoir administratif lui implique toujours des rapports de domination, car il s'agit d'organiser l'action sociale, de la réguler par des lois et des sanctions et d'éviter ou repousser tout ce qui pourrait s'opposer à cette volonté d'agir. Telle est la puissance de l'Etat, que les juristes appellent la puissance publique (Beaud, 1994) et qui trouvera un prolongement au XVIIe siècle avec les théories de la raison d'Etat, dans le contexte de la politique de consolidation de l'absolutisme menée par Richelieu (Thuau, 1966). « Raison d'Etat » ne signifie pas ici état d'exception ou acte arbitraire du pouvoir exécutif, mais l'ensemble des techniques et des justifications de l'exercice du pouvoir par l'Etat (lois, administrations, police, armée, etc.). Toutefois, des possibilités de désobéir existent. La désobéissance civile est une réalité de la vie politique.

Des mécanismes spécifiques sont susceptibles de déterminer le pouvoir et le processus de décision :

- la complexité du processus décisionnel ;
- le pouvoir controversé des décideurs ;
- le spectre des lobbies et réseaux ;
- l'enjeu actuel de la décentralisation de la décision : vers l'autonomisation des collectivités locales. (Acte 3 de la décentralisation).

B – La domination comme une contrainte

Le citoyen est celui qui doit obéir sans condition à une loi qu'il n'a pas faite : il n'est qu'un « sujet ». La contrainte s'exerce par l'autorité et la puissance qui sont les deux sources de la domination et du pouvoir. Elle passe **par la parole** qui entraîne l'adhésion (parce qu'elle émane d'un individu ayant certaines qualités) et la force physique ou militaire qui contraint les membres de la société à obéir au chef. Pour Jacques Lagroye : « La parole d'autorité doit l'emporter sur la puissance que donne la possession des moyens de contrainte physique »⁵⁰⁷.

Si l'on en croit Jean-Claude Milner : « La politique commence avec la découverte qu'un être parlant peut en asservir d'autres sans avoir besoin de les mettre à mort. Le langage peut suffire. La politique permet à des êtres parlants de vivre dans le même espace, sans avoir à s'entretuer. »⁵⁰⁸

L'Etat fonctionne ainsi en produisant des discours qui tendent à justifier son existence, son pouvoir et sa légitimité indispensables à la construction de l'ordre. Celui-ci passe par des pratiques du langage et des techniques du corps. En effet, « La politique ne se réduit pas à ces relations verticales de gouvernés à gouvernants. Pour changer le monde, il y a aussi les pratiques au quotidien, sans passer par la sphère électorale et partisane. »⁵⁰⁹

Une différence a été ainsi relevée entre l'écriture et la voix dans la mise en ordre politique et les logiques de l'obéissance. Selon Dominique Colas : « écriture constitutionnelle, d'une part, et érotisation de la communauté émotionnelle par la voix du leader, d'autre part, pourraient être présentées comme deux modes d'exercice de la capacité à se faire obéir »⁵¹⁰.

La technologie des corps et la microphysique du pouvoir chez Michel Foucault

⁵⁰⁷ Jacques Lagroye, op. cit. p. 29-30.

⁵⁰⁸ Jean-Claude Milner, op. cit.

⁵⁰⁹ Nonna Mayer, op. cit. p. 8.

⁵¹⁰ Dominique Colas, « La grammaire politique de l'Occident. Sur l'écriture constitutionnelle », in *Xénéphon, Constitution de Sparte, Aristote, Constitution d'Athènes*, Gallimard, 1996.

Michel Foucault définit le pouvoir comme stratégie et la stratégie comme une action sur l'action (les gouvernementalités). Pour Michel Foucault, tout pouvoir se définit comme une **technologie politique des corps**. Les rapports de pouvoir opèrent sur le corps une prise immédiate ; ils l'investissent, le marquent, le dressent, le supplicient, l'astreignent à des travaux, l'obligent à des cérémonies, exigent de lui des signes. Le corps ne devient force utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujéti.

Pour Georges Balandier : « Le Suprême existe **par la crainte et la peur** qu'il inspire et entretient, mais aussi par la dramatisation politique démesurée dont il figure le centre. »⁵¹¹ Pour s'imposer, il faut en imposer, notamment par une certaine présence ou prestance qui opère par les bénéfices du charisme naturel ou fabriqué.

Jean-Claude Milner : Les libertés politiques commencent et finissent par les corps. Les oppressions, en retour, ne manquent jamais de s'en prendre aux corps. Comprendons : à leur anatomie et à leur physiologie. Sous peine d'aveuglement béat, l'enquêteur, face à quelque système que ce soit, doit se poser les questions réelles : à quel moment apparaissent, au sein des institutions et des appareils, ces pratiques qu'on appelle les brutalités, les tortures et les exécutions ? Où se situent ces spécialistes qu'on appelle les bourreaux ? Sous quels masques les a-t-on dissimulés ? Prenant connaissance de quelque discours politique que ce soit, l'enquêteur loyal doit y traquer, au-delà des rhétoriques, la trace fugitive ou patente, d'un mépris du corps. »⁵¹²

La civilisation des mœurs chez Norbert Elias

Norbert Elias identifie les principes de civilité de la conduite de cour qui affectent l'ensemble de la société. Il nomme ainsi « civilisation des mœurs » le gouvernement des corps et l'autodiscipline qui éduquent à la retenue à la faveur de l'intériorisation des affects. Fénelon pouvait ainsi dire au Duc de Bourgogne : « Un des plus grands malheurs qui vous pût arriver, serait d'être maître des autres, dans un âge où vous l'êtes encore peu de vous-mêmes. » (cité dans M. Babonnaud et D. Darrip, op.). Il y a donc une importance du « gouvernement de soi » qui, selon Norbert Elias, contraint au containment et au silence, des vérités embarrassantes. Le politique ne vit que de faire croire au régime de vérité qu'il met en place, qui exclut pourtant le surgissement d'une vérité capable de révéler ses trucages. (cf. M. Babonnaud & D. Darrip, op. cit., p. 157).

Arnault Skornicki, dans Antonin Cohen, BL et PR, op. cit. p. 81-82 : « L'Etat n'est pas seulement cette action matérielle exercée sur un territoire et une population, cette capacité à manipuler les hommes et les choses fondée sur des savoirs techniques et scientifiques. L'Etat est aussi un discours, une parole, une imagerie : cette symbolique n'est pas seulement le supplément d'âme d'un monstre froid étatique, mais une condition essentielle de sa pérennité. Sans incarnation sensible, sans justification intelligible, l'Etat ne pourrait faire accepter durablement son monopole de la domination : la violence physique ou sa menace n'y suffisent pas elles-mêmes, car encore faut-il adhérer à la croyance que ladite violence peut véritablement et durablement tenir en respect toute une population. Pour faire accepter cette domination sur les corps, l'Etat doit se faire accepter dans les esprits, se faire respecter, et même se faire aimer de ses gouvernés. Pour s'imposer, il doit en imposer. Et, pour en imposer, il faut faire oublier ce qu'il est, tout du moins sa réalité, la domination d'un groupe sur d'autres groupes, pour présenter le visage plus aimable d'institutions et d'hommes représentant l'intérêt général et public et agissant pour cette fin. Les pouvoirs de l'image (avec le concours des artistes, des architectes, des hommes de lettres) et la force des concepts (avec celui des philosophes et des juristes) furent ainsi mobilisés par l'appareil d'Etat pour lui donner une chair aimable, un lustre étourdissant : pour donner aux

⁵¹¹ G. Balandier, p. 20).

⁵¹² Jean-Claude Milner, *op. cit.*

gouvernés des moyens de s'identifier ou de s'associer par l'imagination ou par la raison au pouvoir politique moderne. » « L'exercice de la souveraineté est inséparable de sa mise en scène, c'est à dire de la monstration sensible de sa puissance et de sa grandeur, qui frappe les esprits par l'imagination plus que par la raison. « Qui donne le respect et la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux lois, aux grands, sinon cette faculté imageante ? Combien toutes les richesses de la terre sont insuffisantes sans son consentement ! » expliquait ainsi Blaise Pascal. La mise en scène de l'Etat est indispensable à l'intériorisation de la légitimité de son pouvoir. (...) Il s'agit de faire oublier le caractère humain, historique et profane de cette domination pour lui attacher un caractère sacré et intemporel ; de frapper le sens de l'imagination des gouvernés en mettant en scène la transcendance et la puissance de l'Etat. Et ce jusque dans les manières de nommer le roi, qui est toujours une manière de le grandir, le « Grand Roi », « le Roi Soleil », le « Bien Aimé », de le rapprocher des dieux et des héros antiques : Henri IV Hercule, Louis XIV Apollon. »

La domination comme violence symbolique

L'œuvre du sociologue français Pierre Bourdieu s'inscrit dans la tradition de Karl Marx. Bourdieu met l'accent sur les processus de légitimation dans les sociétés divisées en classes. L'idée force de sa pensée est que la domination est d'autant plus efficace qu'elle est dissimulée, qu'elle opère en silence et qu'elle est intériorisée, notamment par les dominés. Cette conception nous rappelle l'idée de Machiavel selon laquelle « les cruautés ponctuelles et spectaculaires peuvent être moins cruelles que les cruautés régulières et silencieuses qui ne peuvent que toujours s'accroître avec le temps et le silence. »

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron analysent la domination comme une violence symbolique, comme le résultat d'une combinaison des conceptions de l'autorité, du pouvoir, de la légitimité ; donc l'imposition des places et des croyances ; d'un « ethos de classe » (ensemble de caractères communs à un même groupe d'individus appartenant à une même société).

Selon Bourdieu : « c'est l'Etat qui occupe, dans les sociétés contemporaines, la position exorbitante de « banque centrale de capital symbolique ». En distribuant les décorations, les hochets, les missions, etc. en certifiant les fonctions, les postes, les occupations, l'institution étatique détient le pouvoir exorbitant d'arracher à l'arbitraire, de « conférer la raison d'être entre les raisons d'être, celle que constitue l'affirmation qu'un être contingent, vulnérable à la maladie, à l'infirmité et à la mort est digne de la dignité transcendante et immortelle qui lui est impartie »⁵¹³. Le capital symbolique renvoie à la reconnaissance, le sentiment d'exister et de compter.

A l'aliénation économique de Karl Marx, Pierre Bourdieu ajoute l'aliénation culturelle ; avec notamment des stratégies de distinction ; le concept de profit symbolique ; de reproduction sociale ; d'habitus. Les inégalités scolaires ; des rapports de sexes ; le rôle de l'opinion publique. Ceux qui « parlent bien » et ceux qui ne se croient pas pourvus d'un droit et d'une compétence à formuler une opinion et qui s'en dépouillent.

Ce système de position constitue pour lui ce qu'il appelle un « champ », c'est à dire « un espace caractérisé par un type d'enjeux qui fonctionne comme un marché où des individus et des groupes sont en compétition et qui produit sur eux des effets spécifiques de reconnaissance et de méconnaissance. » Cette notion induit donc une théorie du politique. Pierre Bourdieu cherche à montrer à travers cette notion que la démocratie représentative est une tromperie, une illusion qui masque et assure la perpétuation de rapports de force inégaux.

⁵¹³ Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Ed. Minuit, 1979, p. 288.

Le problème avec cette théorie de P. Bourdieu, c'est que ce système est si clos et si verrouillé qu'on ne voit pas comment on pourrait s'en sortir. (Cf. notamment *La domination masculine*), avec un désir de dominer (*libido dominandi*) qui serait originaire inéluctable : avec des effets de nature et de culture.

Annie Ernaux y apporte quelques précisions destinées à clarifier la vision de Pierre Bourdieu. Ainsi écrit-elle : « Jusqu'ici les classes sociales étaient définies en priorité par la quantité du capital économique, entraînant des rapports d'exploitation. A cette vision figée, Bourdieu oppose une vision relationnelle : pour lui, une classe ne se définit pas par une ou plusieurs propriétés mais par les rapports qu'elle entretient avec les autres classes. Et une classe peut être définie autant par la façon dont les individus qui la composent se perçoivent et perçoivent les individus des autres classes, que par sa position dans les rapports de production. En d'autres termes, les individus ont une position objective, selon leurs capitaux, dans l'espace social, mais aussi des points de vue sur eux-mêmes et sur les autres par lesquels ils se situent et situent les autres dans une classe. D'autre part, pour définir la position dans l'espace social, Bourdieu ne prend pas en compte seulement le capital économique mais aussi, le capital culturel ; le capital social (essentiellement fait du volume et de la nature de nos relations) ; le capital symbolique qui est la forme que prend l'un ou l'autre de ces capitaux dans l'imaginaire des gens (qu'on pense à Zinédine Zidane, par exemple, à son image infiniment plus riche que celle d'un excellent joueur de foot). »⁵¹⁴

Il n'est donc pas étonnant que les enjeux de reproduction du pouvoir d'Etat soient concentrés sur l'institution scolaire. Celle-ci paraît essentielle, en particulier depuis le XIXe siècle, à un double niveau : elle assure à l'Etat le monopole de la « violence symbolique » légitime en contribuant à hiérarchiser, à travers la sanction en apparence égalitaire du verdict scolaire, l'ensemble d'une population de ressortissants et elle oriente les stratégies de reproduction des élites dominantes, qui sont amenées à voir dans l'école une nouvelle ressource de légitimation (Bourdieu, 1989, 1994). Dans la mesure où les rôles politiques consistent à établir des règles pour l'ensemble de la société, et à les faire respecter, leur acquisition permet à certains groupes dominants de faire prévaloir les représentations de la supériorité sociale grâce auxquelles ils préservent leur position. (Jacques Lagroye, p. 39).

L'habitus et la notion de champ chez Pierre Bourdieu

Pour identifier au plus près ce sens pratique, Bourdieu utilise le concept d'habitus. L'habitus c'est, pour lui, le rapport de classe incorporé, qui fait agir, qui produit des jugements et des stratégies inconscientes. Il y a généralement un accord profond entre le champ et l'habitus qui donne l'impression que les choses vont de soi. Il correspond selon lui à un « système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structure structurante, c'est à dire en tant que principe organisateur et générateur de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins ».

L'objectif du sociologue est de montrer que le comportement des agents se trouve toujours remarquablement ajusté à leur situation environnementale, sans que cela découle nécessairement d'une « orchestration », c'est à dire que cela soit le produit d'une stratégie intentionnelle. Si cette capacité est socialement acquise, elle conduit non seulement les agents à jouer « instinctivement » le « bon coup » mais elle limite surtout les prétentions à des fins qu'il est objectivement probable qu'ils atteignent. Pour Bourdieu, l'habitus n'est pas une habitude dans le sens où il ne s'agit pas simplement d'un phénomène de reproduction d'un comportement inculqué par le milieu social.

⁵¹⁴ Annie Ernaux, « La distinction, œuvre totale et révolutionnaire », in Edouard Louis (dir.), Pierre Bourdieu. *L'insoumission comme héritage*, PUF, 2013, p. 28-29.

Ainsi, l'habitude est considérée spontanément comme répétitive, mécanique, plutôt reproductive que reproductrice. (...) L'habitus est (...) un produit des conditionnements qui tend à reproduire la logique objective des conditionnements mais en lui faisant subir des transformations ; c'est une espèce de machine transformatrice qui fait que nous reproduisons les conditions sociales de notre propre production, mais d'une façon relativement imprévisible, d'une façon telle qu'on ne peut pas passer simplement mécaniquement de la connaissance des conditions de production à la connaissance des produits.

L'exercice du pouvoir (politique ou non) se situe à l'intérieur de situations socialement construites. Deux concepts clés permettent, dans la perspective bourdieusienne, de penser chaque relation de pouvoir, entre deux ou n personnes, dans le cadre des conditionnements sociaux qui lui donnent son sens et son efficacité : celui de champ, et celui de domination. La notion de champ élaborée par Pierre Bourdieu vise à rendre compte de l'organisation de l'espace social caractérisé par l'exercice d'un pouvoir qui rend possible les interactions sociales. Le champ est un lieu où s'organisent des relations de pouvoir et de domination (champ de la religion, de l'économie, du politique) où existe un espace social caractérisé par des positions hiérarchiques inégales, en termes de compétence juridique, de prestige (supérieur ou inférieur selon le cursus par exemple), d'argent ou de capacité économique ; des postes et positions plus importants que d'autres, inégalement influents⁵¹⁵. Un champ social implique un système d'enjeux (économique, contrôle des biens matériels, luttes sociales symboliques, des jugements de goût, des biens et usages symboliques qui permettent la distinction, le chic et le chiqué, l'élégant et le tape-à-l'œil selon et des logiques de fonctionnement bien spécifiques⁵¹⁶. Il est donc important pour ceux qui y recherchent un pouvoir efficace de connaître les règles du jeu. Des classes sociales et fractions, parties prenantes sont les acteurs de cette compétition autour des biens matériels et symboliques que confère le pouvoir. Cette conception est proche du marxisme. Les classes sociales se définissent en fonction de la détention d'un capital culturel, scolaire, social. Mais aussi, on peut rajouter un capital économique voire politique.

Antonin Cohen, BL, PR : « L'Etat dispose ainsi, seul, de la contrainte physique, sans qu'il ne soit pour autant question pour lui de l'exercer à tout instant, ni même forcément de manière régulière. (...) Le « gouvernement » repose en effet sur un rapport de « domination » bien plus que sur un rapport de « contrainte ». La domination se distingue en effet de la contrainte en ce que les « dominés » perçoivent le commandement des « dominants » comme légitime. »⁵¹⁷ Pour Max Weber : « Toutes les dominations cherchent ainsi à éveiller et à entretenir la croyance en leur légitimité. »⁵¹⁸

Le machiavélisme comme stratagème de domination

« L'imaginaire du machiavélisme voit en effet dans la politique l'ensemble des procédés et des artifices qui assurent la maîtrise du pouvoir sur ses sujets : le calcul, la ruse, le mensonge, tous les stratagèmes et agissements pervers qui font l'essentiel des pratiques politiques. Cet imaginaire ne se contente pas de lier la politique à des conduites intrinsèquement mauvaises. Il ne se contente pas d'énoncer, ce qui est un vaste lieu commun que l'art de gouverner est avant tout celui de tromper les hommes et que l'exercice de la domination entraîne, par contrainte ou captation, les divers modes de soumission qui vont de l'obéissance forcée à l'enchantement de la servitude volontaire. Il va plus loin : il installe le pouvoir dans une position d'extériorité, d'étrangeté radicale par rapport à l'humanité commune. Il nourrit le fantasme d'une toute-puissance

⁵¹⁵ Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Ed. Minuit, 1981, p. 113.

⁵¹⁶ Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, op. cit.

⁵¹⁷ Op. cit, p. 13.

⁵¹⁸ Op. cit. P. 286.

impersonnelle et abstraite des gouvernants face à l'impuissance et au dénuement des gouvernés. La distance qui sépare les premiers des seconds est perçue comme infranchissable : « eux » et « nous », la France d'en haut v/s la France d'en bas. Cet imaginaire du machiavélisme est au fond le soubassement implicite d'une mise en accusation radicale du pouvoir et de la politique. Car ce qui est mis en cause, ce ne sont pas seulement les moyens mais aussi les fins : le pouvoir certes corrompt mais, de surcroît, la politique elle-même est pensée comme une activité intrinsèquement malfaisante. Cette représentation collective qui, encore une fois, a peu à voir avec la pensée politique de Machiavel, véhicule ainsi deux présupposés (...) qui sont loin d'avoir disparu, même si leurs expressions et leurs modalités se sont transformées. Le premier est que le pouvoir est intrinsèquement mauvais, lié au mal : son exercice est un ensemble de stratagèmes et le principe du secret commande son action. D'où la suspicion et la défiance que l'on entretient à son égard, défiance quasi structurelle et qui est le terreau implicite du discrédit des politiques (par exemple dans l'expression « politique politicienne »). Le second (...) est que cette représentation du pouvoir installe chez ceux qui l'exercent dans une position d'extériorité, voire de maîtrise absolue, à une distance infranchissable des dominés, voués quant à eux, à l'impuissance et à la soumission parce que leur destin leur échappe. Toute puissance des gouvernants v/s. impuissance des gouvernés. Possession d'un côté, privation de l'autre. En tout cas, manière de réifier, de chosifier l'essence du pouvoir : en le situant au lieu du mal, du mensonge et du secret et surtout hors de portée des dominés. Les populismes ne se privent pas à l'heure actuelle de jouer sur ce ressort. »⁵¹⁹

Béatrice Hibou, explique dans *L'Anatomie politique de la domination* a ainsi pour objet de décentrer les travaux sur le pouvoir et la domination. « La domination ne résulte pas seulement, ne résulte pas principalement d'une vision et d'un programme consciemment construit par les acteurs étatiques ; elle est plutôt un processus historique ; complexe largement inconscient et contradictoire fait de conflits, de négociations et de compromis entre groupes » (p. 153). Il s'agit, dès lors, d'introduire des espaces de liberté et de l'indéterminisme dans les schémas binaires opposant dominants et dominés, de révéler les relations complexes et ambiguës entre les régimes autoritaires qui veulent tout contrôler et les populations qui acceptent en partie la domination par besoin d'État, d'ordre et de sécurité, ou pour des avantages économiques. La dialectique du dominant et du dominé est faite de ruses et d'inconscient. Le pouvoir est fait d'interrelations et d'interactions. Les rapports de pouvoir se situent à l'intérieur des conflits, des compromis, des arrangements et des relations sociales. Dès lors, le pouvoir n'est pas imposé d'en haut par ceux qui l'exercent ; il joue aussi sur le désir d'État, telle la demande de protection et la disposition à obéir de la part de ceux qui sont a priori subordonnés. »

Cf. Daniel Bourmaud, « Aux sources de l'autoritarisme en Afrique : des idéologies et des hommes », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4, vol.13, p. 625-641.

Section 4 : La légitimité politique

La légitimité et l'autorité sont les deux ressources de la domination et donc du pouvoir politique. La légitimité est donc à distinguer de la légalité qui est peut être définie comme ce qui est en conformité à la loi.

⁵¹⁹ Myriam Revault d'Allonnes, « Le pouvoir : entre secrets, mensonges et vérités », in Jean Birnbaum, op. cit., p. 87-88.

La légitimité est, comme la confiance entre individus, une « institution invisible » Elle permet à la relation des gouvernés et des gouvernants de s'établir solidement. Si la légitimité est au sens le plus général du terme un simple économiseur de coercition, sa variante démocratique a pour fonction plus exigeante de tisser des liens constructifs entre le pouvoir et la société. Elle contribue à donner corps à ce qui fait l'essence même de la démocratie : l'appropriation sociale des pouvoirs. »⁵²⁰

La légitimité politique fait partie des règles du jeu fixées par les institutions politiques.

La légitimité politique repose sur le peuple, sur des procédures et sur principes. Elle constitue un paramètre important du fonctionnement démocratique de l'Etat.

Selon Camille Sutter : « La légitimité décrit la qualité de la relation entre la structure politique et la société d'un pays. Elle désigne l'existence d'une juridiction morale à la détention de l'autorité par un pouvoir politique (vision normative), mais également la reconnaissance par la population de cette autorité (vision positive). »⁵²¹ La légitimité de l'Etat, par exemple, dépend de l'encastrement qui le lie à la société »⁵²². Donc du contrat social.

Pour Pierre Rosanvallon, la légitimité aurait pour vertus :

- qu'elle produit un mouvement d'adhésion des citoyens indissociable d'un sentiment de valorisation d'eux-mêmes. (Ce sont eux qui vous donnent une légitimité).
- qu'elle conditionne l'efficacité de l'action publique ;
- elle détermine la façon dont les citoyens appréhendent la qualité démocratique du pays dans lequel ils vivent. En ce sens, elle est, selon Pierre Rosanvallon, une « institution invisible » et un « indicateur sensible » des attentes politiques de la société et de la façon dont il y est répondu

Les sociétés modernes ont apparemment universellement admis le principe majoritaire et volontaire du peuple qui, par son choix librement exprimé, donne une légalité mais surtout une légitimité au pouvoir qui les gouverne. Cette légitimité procédurale apparaît comme l'essence même de l'idéal du jeu démocratique.

Le bien-fondé du pouvoir des dirigeants résulte d'une double légitimité électorale qui prend sa source dans la constitution : élection au suffrage universel et majorité parlementaire.

A - Des conceptions classiques de la légitimité

Max Weber identifie trois raisons internes qui justifient la domination et par conséquent trois fondements à la légitimité et de la légitimité⁵²³. Selon lui :

- D'abord, il y a l'autorité de l' « éternel hier », c'est-à-dire celle des coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter. Tel est « le pouvoir traditionnel » que le patriarche ou le seigneur terrien exerçaient autrefois.

- Ensuite, l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme) ; elle se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités

⁵²⁰ Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique*, p. 21.

⁵²¹ Camille Sutter, « Comment mesurer la légitimité des institutions politiques ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2016/1, n° 18, p. 99-103, dont p. 99.

⁵²² Englebort, *State Legitimacy and Development in Africa*, Lynne Rienner Publishers, 2002.

⁵²³ Max Weber, op. cit. p. 126-127.

prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef. C'est là le pouvoir « charismatique » que le prophète exerçait, ou – dans le domaine politique – le chef de guerre élu, le souverain plébiscité, le grand démagogue ou le chef d'un parti politique. Mandela, Wade, Arafat, Obama, etc.. Toutefois, précise Henri-Pierre Jeudy, « Le charisme de l'homme politique demeure insuffisant. Il a besoin d'être soutenu par le savoir des experts qui garantit explicitement l'ordre du sens grâce à la confirmation publique des compétences exprimées »⁵²⁴. Le charisme donne ainsi la capacité de faire éprouver des émotions au public. Il suscite une certaine fascination qui repose sur la beauté, sur le talent, l'éloquence, le physique. Le charisme permet de capter le regard d'autrui, d'attirer et de retenir l'attention, de susciter l'admiration et l'adhésion. L'on songe moins à dénoncer le charisme qu'à en déplorer l'absence apparemment plus problématique.

3° - enfin, il y a l'autorité qui s'impose en vertu de la « légalité », en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une « compétence » positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi. C'est là le pouvoir tel que l'exerce le « serviteur de l'Etat » moderne, ainsi que tous les détenteurs du pouvoir qui s'en rapprochent sous ce rapport.

Weber précise cependant : « il va de soi que dans la réalité des motifs extrêmement puissants, commandés par la peur ou par l'espoir, conditionnent l'obéissance des sujets – soit la vengeance des puissances magiques ou des détenteurs du pouvoir, soit l'espoir en une récompense ici-bas ou dans l'autre monde ; mais elle peut également être conditionnée par d'autres intérêts très variés. »⁵²⁵ « Les trois termes – tradition, raison, charisme – correspondent à trois principes d'obéissance. L'homme obéit aux chefs que l'accoutumance consacre, que la raison désigne, que l'enthousiasme élève au dessus des autres ; les anciens, les organisateurs, les prophètes symbolisent ces trois sources de légitimité. »⁵²⁶

Ces conceptions de la légitimité sont aujourd'hui très mal en point. L'idée d'une certaine crise de la démocratie représentative est même souvent hâtivement brandie à ce titre. Le suffrage universel ne suffit plus à garantir ni la représentation pleine et entière du peuple, puisque le fait majoritaire apparaît dans sa dimension la plus arithmétique, ni la poursuite de l'intérêt général par ceux qui en sont issus, puisque certains servent avant tout leurs intérêts particuliers. C'est la raison pour laquelle se sont développées d'autres types de légitimités.

B - Les métamorphoses de la légitimité

La légitimité ne s'épuise donc dans les urnes. Selon Pierre Rosanvallon : « A côté de la légitimité d'établissement – celle de la consécration par les urnes -, une deuxième appréhension de la légitimité démocratique a ainsi vu le jour : celle d'une identification à la généralité sociale. Elle a, dans les faits, joué un rôle décisif en tant qu'élément compensateur de l'affaiblissement de la légitimité électorale. »

Pour Pierre Rosanvallon : « Le peuple est la source de tout pouvoir démocratique. Mais l'élection ne garantit pas qu'un gouvernement soit au service de l'intérêt général, ni qu'il y reste. Le verdict des urnes ne peut donc être le seul étalon de la légitimité. Les citoyens en ont de plus en plus fortement conscience. Une appréhension élargie de l'idée de volonté générale s'est ainsi imposée. Un pouvoir n'est désormais considéré comme pleinement démocratique que s'il est

⁵²⁴ Henri-Pierre Jeudy, *Sciences sociales et démocratie*, p. 164.

⁵²⁵ Op. cit. p. 127.

⁵²⁶ Op. cit. p. 128.

soumis à des épreuves de contrôle et de validation à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire. Il doit se plier à un triple impératif » :

- un impératif de mise à distance des positions partisans et des intérêts particuliers (légitimité d'impartialité) ;
- un impératif de prise en compte des expressions plurielles du bien commun (légitimité de réflexivité) ;
- et un impératif de reconnaissance de toutes les singularités (légitimité de proximité).

1° – La légitimité d'impartialité

Face aux scandales de corruption, s'est imposée la nécessité de développer de mécanismes garantissant l'impartialité des décisions, à l'abri des tumultes et logiques politiciennes. Ceci explique le développement d'institutions comme les autorités indépendantes et les cours constitutionnelles. Au Sénégal, par exemple, la volonté politiquement exprimée de satisfaire l'impératif d'impartialité a conduit à la créations d'autorités indépendantes (agences de régulation, CNRA, HCA, ONEL, CENTIF, etc.). Ces autorités sont d'autant plus légitimées qu'elles sont considérées comme n'étant pas partisans. Leur composition est supposée les rendre en phase avec l'intérêt social et général. Ces autorités sont réputées, en raison de leur profil et de leurs qualités personnelles, pouvoir contribuer, à côté du suffrage universel, à renouveler et consolider positivement l'ordre démocratique.

La revendication de transparence se présente ainsi comme une exigence adressée au pouvoir politique et aux autorités en place. L'impératif de clarté et de transparence est de plus en plus présenté comme une condition de la vie démocratique des institutions. La revendication du principe de visibilité et de publicité s'oppose ainsi au culte du secret qui est souvent le propre des régimes despotiques. La démocratie représentative s'est construite (et continue de se construire) contre l'arbitraire et le secret⁵²⁷. Le principe défendu est que : « Ce qui touche tout le monde doit être considéré et approuvé par tous ». La transparence est de fait considérée une condition essentielle de l'action. L'exigence de transparence est invoquée comme une « vertu » destinée à combler les déficits du débat démocratique.

Toutefois, « si la démocratie s'est construite contre le secret, elle lui a aussi donné un cadre juridique et éthique, dont la délimitation nous renseigne sur les valeurs et leurs représentations d'une société à un moment historiquement daté. »⁵²⁸

2° – La légitimité de réflexivité

La réflexivité renvoie à l'idée selon laquelle la société doit se doter d'institutions capables de prolonger la mémoire des origines dans le présent, en alimentant des débats nourris mais éloignés des enjeux électoraux immédiats. C'est ce qui explique l'essor des cours constitutionnelles.

L'idée selon laquelle la démocratie doit savoir se nourrir de débats permanents, surtout en dehors des périodes électorales (le dialogue social). L'open gov ou le gouvernement ouvert. Concernant les révisions constitutionnelles, l'idéal républicain et démocratique voudrait qu'on sollicite toujours l'avis du peuple souverain en retournant vers lui par le référendum.

Les juges constitutionnels examinent ainsi la conformité des décisions politiques à des valeurs et des normes plus anciennes et de rang supérieur. La logique du raisonnement est

⁵²⁷ Voir Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 2012, p. 117.

⁵²⁸ Eric Duhamel, « Secret et démocratie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 58, n° 1, 2000, p. 78.

privilegiée par rapport à celle du nombre inhérent au suffrage universel. Il y'aurait donc une exigence de « prise en compte en compte des expressions plurielles du bien commun ».

3° – La légitimité de proximité

Ce principe part de l'idée selon laquelle l'émergence d'un art de gouvernement toujours plus attentif aux individus et aux situations particulières participe à la légitimation des actions et décisions politiques. Aujourd'hui gouverner, c'est être attentif à des situations individuelles et à des cas particuliers. La proximité devient, dès lors, un moyen politique d'affirmation de la similitude et de la proximité de l'élu, d'autant plus exacerbée par la demande de proximité émanant de la part des gouvernés. Ceci peut en effet contribuer à encourager souvent le populisme.

Cet impératif de proximité participe à l'avènement de nouveaux processus de décision impliquant les populations concernées ainsi que de nouvelles formes de gouvernance. Il en ressort la structuration d'un processus d'échanges permanents entre le pouvoir et la société. L'on assiste finalement à ce qu'on appelle la « démocratie liquide » qui vise à faire en sorte que les élus restent « connectés » à leurs mandataires, qu'ils ne considèrent pas qu'une fois élus, ils n'ont plus de comptes à rendre à quiconque, mais qu'ils doivent consulter ceux-ci avant ce voter des lois ou dispositions précises⁵²⁹.

Aujourd'hui gouverner ce n'est plus seulement administrer un territoire, gérer des populations, distribuer des ressources, arbitrer entre des intérêts, voter et appliquer des lois. Gouverner c'est régler, taxer, négocier, contracter et communiquer. C'est valoriser les points de vue individuels et tenir compte du besoin de considération des citoyens. La transmission d'informations aux gouvernés devient ainsi une exigence démocratique. De même que la justification des choix des gouvernants. Cet impératif de proximité explique en partie les échecs de parachutage politique.

Le parachutage politique est un terme utilisé en politique pour désigner de façon péjorative une candidature à un scrutin sans que le candidat n'ait beaucoup d'attaches locales à la circonscription électorale visée. Le parachutage émane également d'une décision politique d'une instance nationale (un parti politique) ou d'une personnalité politique majeure, qui veut privilégier une candidature personnelle, aux dépens des candidatures locales⁵³⁰.

On assiste à l'émergence d'une nouvelle représentation politique cognitive et informationnelle. La représentation se détache de la notion d'élection qui ne constitue plus fondamentalement un moment particulier essentiellement ponctuel, mais elle devient un processus permanent réévalué au quotidien, en raison notamment des nouveaux enjeux pour l'exercice du pouvoir. L'objectif est de voir émerger l'idéal type du représentant politique tel que le décrit Pierre Rosanvallon, c'est à dire « celui qui pense, qui parle et qui vit comme ses mandants, sorte de double valorisant d'eux-mêmes »⁵³¹ Toutefois il en tire la conclusion que « ce n'est plus la qualité de ressemblance mais la sincérité de la compassion, l'expression de la proximité, qui définissent la « bonne représentation » notamment en convoquant Hannah Arendt qui considère que « le langage de la compassion consiste en gestes et expressions du corps plutôt qu'en mots. »⁵³²

⁵²⁹ Jean-Claude Monod, « Notre pouvoir », op. cit., p. 83.

⁵³⁰ Voir Bernard Dolez et Michel Hastings, *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁵³¹ Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique*, op. cit., p. 293.

⁵³² Hannah Arendt, *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967, p. 122.

Les représentations légitimes de la compétence politique sont de fait faites à partir « du préjugé de compétence à gouverner et d'aptitudes à représenter une « famille » politique, un groupe d'électeurs, une unité de cohésion sociale, voire la collectivité toute entière. La sélection organisée des dirigeants politiques part de ce principe, avec notamment la mise en place de procédures de désignations par l'élection, la cooptation ou la nomination

Pour Pierre Rosavallon donc, il y a deux grandes façons de concevoir la légitimité :

- La légitimité dérivée de la reconnaissance sociale d'un pouvoir ; (légitimité substantielle)
- Et la légitimité comme adéquation à une norme ou à des valeurs (légitimité procédurale)

Mais aujourd'hui, on peut constater :

- Le recul de la légitimation par les urnes du fait de la relativisation et de la désacralisation de la fonction de l'élection. « A l'âge classique du système représentatif, celle-ci valait mandat indiscutable pour gouverner ensuite librement. On présupposait que les politiques à venir étaient incluses dans les termes du choix électoral, du seul fait que l'inscription de ce dernier dans un univers prévisible, structuré par des organisations disciplinées, aux programmes bien définis et aux clivages clairement dessinés. Ce n'est plus le cas. L'élection a dorénavant une fonction plus réduite : elle ne fait que valider un mode de désignation des gouvernants. Elle n'implique plus une légitimation a priori des politiques qui seront ensuite menées. La notion de majorité a changé de sens. Si elle reste parfaitement définie en termes juridiques, politiques et parlementaires, elle l'est beaucoup moins en termes sociologiques. L'intérêt du plus grand nombre, en effet, ne peut plus être aussi facilement assimilé que dans le passé à celui d'une majorité. Le peuple ne s'appréhende plus comme une masse homogène, il s'éprouve plutôt comme une succession d'histoires singulières, une addition de situations spécifiques. C'est pourquoi les sociétés contemporaines se comprennent de plus en plus à partir de la notion de minorité. La minorité n'est plus la « petite part » (devant s'incliner devant une « grande part ») ; elle est devenue une des multiples expressions diffractées de la totalité sociale. La société se manifeste désormais sous les espèces d'une vaste déclinaison des conditions minoritaires. Peuple est désormais le pluriel de « minorité ».
- La dé-légitimation du pouvoir administratif ;
- L'affaiblissement de la respectabilité de l'Etat ;
- La dévalorisation de la figure classique du fonctionnaire comme agent patenté de l'intérêt général ;
- La désertion du secteur public au profit du privé en raison des niveaux de rémunération ;
- La crise de confiance et d'efficacité de l'action publique jadis considérée comme bienveillante ;
- Le nouvel âge de la légitimité : de nouvelles attentes citoyennes. L'aspiration à voir s'instaurer un régime serviteur de l'intérêt général. Les valeurs d'impartialité, de pluralité, de compassion ou de proximité s'affirment de façon sensible. Ce qui correspond à de nouvelles formes de légitimité. Accroissement du nombre et du rôle des institutions comme les autorités indépendantes ou les cours constitutionnelles. Exigence d'une autre façon de gouverner. Attention réservée à l'image et à la communication. Evolution vers de nouvelles formes démocratiques.

La légitimité reste toujours précaire, continuellement remise en jeu, dépendante de la perception sociale de l'action et du comportement des institutions. Il traduit le fait que ces

nouvelles figures sortent du cadre de la typologie usuelle distinguant la légitimité comme produit d'une reconnaissance sociale et la légitimité comme adéquation à une norme⁵³³.

Documents de référence :

- Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Gallimard, 1972.
- Hannah Arendt, *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967.
- Georges Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, 1ère édition, 1967, p.8, rééd., Quadrige, 1984.
- Georges Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, PUF, 1951, p. 44-79.
- Georges Balandier, *Recherche du politique perdu*, Paris, Fayard, 2015.
- Renaud Baumert, « Penser la séparation des pouvoirs », in Jean-Vincent Holeindre (Dir.), *Le Pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques*, Editions Sciences Humaines, 2014.
- Alain Bensa, « Les mille et un lieux du pouvoir en Nouvelle-Calédonie kanak », in Jean Birnbaum (dir.), *Où est le pouvoir ?*, Paris, Gallimard, 2016.
- Jacques Bichot, *Le labyrinthe. Compliquer pour régner*, Paris, Manitoba/Les Belles Lettres, 2015.
- Jean Birnbaum (dir.), *Où est le pouvoir ?*, Paris, Gallimard, 2016.
- Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Seuil, 1998.
- Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Ed. Minuit, 1979.
- Edmond Burke, *Réflexions*, Edition Hachette-Pluriel.
- Philippe Braud, « Du pouvoir en général au pouvoir politique », vol., chapitre VI, in M. Grawitz et J. Leca, *Traité de science politique*, Paris, Puf, 1985, p. 335-394.
- Dominique Colas, « La grammaire politique de l'Occident. Sur l'écriture constitutionnelle », in Xénéphon, *Constitution de Sparte, Aristote, Constitution d'Athènes*, Gallimard, 1996.
- Jean-Marie Cotteret, *Gouverner c'est paraître*, PUF, 2^{ème} édition, 1997.
- Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1981.
- Bernard Dolez et Michel Hastings, *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Eric Duhamel, « Secret et démocratie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 58, n° 1, 2000, p. 77-80.
- Pierre Englebert, *State Legitimacy and Development in Africa*, Lynne Rienner Publishers, 2002.
- Annie Ernaux, « La distinction, œuvre totale et révolutionnaire », in Edouard Louis (dir.), Pierre Bourdieu. *L'insoumission comme héritage*, PUF, 2013, p. 28-29.
- Arnaud Esquerre, *La manipulation mentale. Sociologie des sectes en France*, Paris, Fayard, 2009.
- Michael Føssel, « Du lieu à l'événement », in Jean Birnbaum (dir.), *Où est le pouvoir ?*, Paris, Gallimard, 2016.
- Vere Gordon Childe, *Man Makes Himself*, New Thinker's Book, 1936.
- Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique, L'action publique*, Paris, Armand Colin, 2014.
- Nathalie Heinich, « Comment sont les pouvoirs ? », in Jean Birbaum, *Où est le pouvoir ?*, Paris, Gallimard, 2016.
- Arthur Hocart, *Rois et Courtisans* (1936), Paris, Editions du Seuil, 1978.
- Jean-Vincent Holeindre (Dir.), *Le Pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques*, Editions Sciences Humaines, 2014.
- Nicole Journet, « Pourquoi les chefs ? », in Jean-Vincent Holeindre, *Le Pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques*, Editions Sciences Humaines, 2014.

⁵³³ Pierre Rosanvallon, op. cit., p. 19.

- Etienne de La Boétie, Discours sur la servitude volontaire (1547), Paris, Flammarion, 1983.
- Claude Lefort, L'invention démocratique, Paris, Fayard, 1981.
- Pierre Legendre, Jouir du pouvoir. Traité de la bureaucratie patriote, Paris, Minuit, 1976.
- Bernard Manin, Principes du gouvernement représentatif, Paris, Flammarion, coll. Champs, 2012.
 - Achille Mbembe, Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en Afrique postcoloniale, Paris, Karthala, 1988.
 - Jean-Claude Monod, « Notre pouvoir », in Jean Birnbaum (dir.), Où est le pouvoir ? , Paris, Gallimard, 2016.
 - Myriam Revault d'Allonnes, « Le pouvoir : entre secrets, mensonges et vérités », in Jean Birnbaum (dir.), Où est le pouvoir ? , Paris, Gallimard, 2016.
 - Pierre Rosanvallon, Le bon gouvernement, Paris, Editions du Seuil, 2015.
 - Pierre Rosanvallon, Les métamorphoses de la légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité, Paris, Editions du Seuil, 2008.
 - Camille Sutter, « Comment mesurer la légitimité des institutions politiques ? », Regards croisés sur l'économie, 2016/1, n° 18, p. 99-103.
 - Pierre-Henri Tavoillot, « Pouvoir et Autorité » in Jean-Vicent Holeindre, Le Pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques, Editions Sciences Humaines, 2014.
 - Jean-Marie Tjibaou, La présence kanak, éd. Alban Bensa et Eric Wittersheim, Paris, Odile Jacob, 1996.
 - Michel Troper, La Séparation des pouvoirs et l'histoire constitutionnelle française, LGDJ, 1999, 2ème édition.
 - Paul Valadier, Machiavel et la fragilité du politique, Seuil, coll. Essais 333, 1996.
 - Carole Widmaier, « De la servitude volontaire aux impasses de la volonté. Politique et imagination chez La Boétie et Hannah Arendt », PFNSP, 2015/4, N° 60, p. 79-103.

Chapitre V Régimes et systèmes politiques

L'analyse de la vie politique requiert une prise en compte des notions de régime et de système politique. **Le régime politique** renvoie au **mode d'organisation et d'exercice du pouvoir politique**. Le régime politique ne se résume donc pas à la question de l'organisation des pouvoirs ou à la constitution. Le régime politique a trait aussi à la tonalité générale de la vie commune.

Toute vie sociale implique nécessairement une vie politique. On vit non seulement dans un système politique, mais aussi dans une forme ou régime politique, ou alors dans la transition d'une forme à une autre. Il n'y a donc pas qu'une seule forme de régime politique mais bien plusieurs. On peut ainsi distinguer : **des régimes démocratiques, des régimes totalitaires, des régimes dictatoriaux. On parle notamment de régime présidentiel, de régime parlementaire, de système politique sénégalais, etc.**

Le régime politique est donc à distinguer du système politique. David Easton, dans son ouvrage, Analyse du système politique, définit le système politique comme « l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeur sont répartis par voie d'autorité dans une société ». Le système politique serait donc caractérisé par « **un échange constant de flux internes et d'influences externes ; des exigences et des soutiens.** Ce qui caractérise le système, c'est l'existence d'inputs, c'est-à-dire « tout ce qui est extérieur au système, l'altère, le modifie ou l'affecte d'une façon quelconque » :

- Donc d'une part, **des exigences ou demandes adressées aux autorités politiques** en vue de susciter leur intervention, une réponse aux revendications ;
- et d'autre part **des soutiens favorables aux dirigeants.**

Le système politique est aussi caractérisé par des outputs, c'est-à-dire « les différentes mesures qu'entreprend le système pour répondre aux exigences et demandes qui lui sont adressées. » Donc, des outputs qui peuvent être : des lois nouvelles ; des subventions ; le limogeage d'un ministre ; Une allocution ; un recueillement ; la reconnaissance d'un tort ; Mais aussi la baisse d'impôt ; du prix du carburant ; etc.

L'analyse systémique considère l'Etat comme un ensemble ouvert, entretenant d'intenses échanges avec son environnement. Il en tire les ressources sans lesquelles il ne saurait disposer de moyens pour agir. **L'activité de l'Etat est donc dominée par un double mouvement :**

- en provenance de la Société civile, il « extrait » ou « mobilise » des ressources ;

- en sens inverse, il répond à certaines attentes et distribue – au sens le plus large du terme – des biens.

Une distinction est notamment établie entre le régime présidentiel et le régime parlementaire pour mieux préciser les caractéristiques spécifiques propres à chaque type de régime.

Le régime présidentiel se définit par l'autonomie réciproque du gouvernement et des assemblées. Dans ce type de régime, il est notamment impossible pour le Président de la République de dissoudre le Parlement. Le Parlement ne peut pas renverser le gouvernement. Exécutif et législatif ont la même source de légitimité ; élus en effet, l'un comme l'autre, par le peuple. Dans ce type de régime, la possibilité d'un conflit de majorité est bien réelle, avec les risques d'affrontements chroniques entre les différentes autorités constitutionnelles. La présidentialisation du politique est aussi une probabilité avec la possibilité d'un présidentialisme très fort faussant l'équilibre entre les pouvoirs à l'avantage de l'Exécutif. On parle ainsi d'hyper-présidentialisme.

Le régime parlementaire quant à lui se caractérise par le fait que le gouvernement est politiquement responsable devant une assemblée législative, susceptible elle-même d'être dissoute. Ce type de régime reste marqué par un chef de l'Etat sans rôle politique majeur. Le chef de l'Etat y incarne l'unité nationale. Le Parlement y connaît deux chambres. Ce type régime politique est exposée à la probabilité d'une cohabitation et donc des risques d'instabilité politique, car favorisant le jeu des partis. Le risque d'instabilité gouvernementale qui peut en découler est susceptible d'empêcher les vrais changements.

On peut donc dire que les vrais changements politiques sont les changements du régime politique. De même, les vraies différences politiques sont les différences de régime politique. Selon que l'on vit dans un régime oligarchique ou démocratique par exemple, la vie dans ses divers aspects a un caractère différent. Le régime politique embrasse d'une certaine façon tous les aspects de la vie. En ce sens selon l'expression de Rousseau : « Tout tient à la politique » mais surtout pourrait-on dire à la nature du régime politique.

L'on procède souvent à une classification des régimes politiques pour mieux apprécier leur nature, leurs différences, leurs similitudes, leur mode de fonctionnement. **La classification d'Aristote permet de distinguer trois types de régime :** la monarchie (un seul), l'aristocratie (le petit nombre) et la politie (le grand nombre) – gouvernement dans l'intérêt commun. Il distingue trois « déviations » qui affectent ces bons régimes – la tyrannie, l'oligarchie, la démocratie – parce que dans ces régimes, ceux qui gouvernent – un seul, le petit nombre, le grand nombre – gouvernement dans leur intérêt propre.

Il y a aussi la classification de Montesquieu qui distingue entre les républiques fondées sur la vertu, les monarchies fondées sur l'honneur et le despotisme fondé sur la crainte.

Les régimes politiques peuvent donc s'exposer à des possibilités de dérives systémiques, tel que le néo-patrimonialisme. **Un système politique est toujours influencé par l'environnement sociétal. Par exemple, le système politique peut être influencé par le système socio-économique** (système libéral d'économie de marché ou système communiste, de nationalisation des moyens de production). Cf. Max Weber, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, 1964. Dans cette œuvre il démontre qu'il y aurait une corrélation entre le protestantisme et le capitalisme moderne. Le protestantisme aurait favorisé une « mentalité économique » bien particulière.

Les systèmes politiques sont aujourd'hui influencés par le système international avec l'interpénétration des économies et la mondialisation, c'est-à-dire « l'interaction mutuelle généralisée qui a créé des liens d'interdépendance accrus » et une « dissémination des cultures et du risque au niveau planétaire. L'existence d'institutions internationales et des structures supranationales qui participent aujourd'hui à promouvoir et garantir la démocratisation des régimes et systèmes politiques dans le monde, soulevant de véritables problèmes de légitimité, de souveraineté et de justice internationale.

Section 1 – Les conceptions classiques de la démocratie

Démocratie : ce mot magique a traversé les siècles sans jamais perdre son pouvoir de fascination et d'attraction. La force du mot et du concept tient dans sa capacité à ouvrir un horizon de possibles tant aux individus qu'aux groupes et aux communautés en offrant espoir et perspectives au plus grand nombre⁵³⁴.

La démocratie est ce régime où le conflit est institutionnalisé (Cf. Josepha Laroque) pour montrer comment le conflit se présente comme un signe de vitalité et de consolidation démocratique et donc les limites, dangers et effets pervers du consensus. On peut identifier deux types de définitions de la démocratie⁵³⁵ :

- d'une part, il y a **les démocraties dites substantielles**. Celles-ci se caractérisent par un système garantissant un ensemble de valeurs et de droits fondamentaux.

- et d'autre part, il y a **les démocraties dites formelles ou procédurales**. Celles-ci se caractérisent par un système qui assure la production de bonnes décisions, parce qu'elles sont prises au terme d'une délibération authentique et non par des marchandages ou des compromis entre des intérêts en conflit.

« Pourquoi la démocratie est-elle considérée comme une bonne chose ? Parce qu'elle est de l'intérêt de certains, disait Marx. Parce que les grands principes sur lesquels elle repose dérivent tous de la notion de bon gouvernement et qu'en ce sens elle est une bonne chose, dirions-nous plutôt. Elle est en d'autres termes fondée sur des raisons solides. Et c'est parce qu'elle est fondée sur des raisons solides que nous ressentons sur le mode de l'évidence sa supériorité sur les régimes despotiques par exemple. On peut ici se contenter de rappeler les grandes lignes des théories classiques. **Un bon gouvernement est celui qui réalise au mieux les intérêts des gouvernés**, qui en tout cas, **se soucie davantage des intérêts des gouvernés que de ceux des gouvernants**. La démocratie prévoit **la réélection périodique des gouvernants**. **Pourquoi ces élections sont-elles une bonne chose ?** Parce qu'elles réduisent le risque que les gouvernants ne soient plus attentifs à leurs intérêts qu'à ceux des gouvernés. Bien sûr, il arrive qu'aucun des candidats ne soit bien attirant. **Le système ne garantit pas l'absence de corruption**. Mais il en protège mieux que tout autre. Sans doute existe-t-il des despotes vertueux. Mais les garanties du citoyen sont plus aléatoires que ce type de régime. **La démocratie n'empêche pas que soient amenés au pouvoir des dirigeants qui se donneront pour fin de la détruire**. Mais on n'imagine pas de protection absolue contre ce risque. **La démocratie comporte d'autres principes, comme celui de la liberté d'expression et l'indépendance de la justice**. Chacun sait que les garanties qu'ils fournissent sont imparfaites. Rien n'assure en effet que les médiateurs ne choisiront pas d'attirer l'attention du public sur les idées et les « faits » qui leur conviennent plutôt que de l'informer de manière impartiale. Il peut donc s'installer une corruption à tous les niveaux. Le politique peut utiliser sa position pour s'enrichir ; le médiateur peut utiliser la sienne pour se faire une clientèle de politiques ou d'intellectuels, pour bloquer les idées qui lui paraissent dangereuses, ou pousser celles qui vont dans le sens de ses convictions. Mais ces phénomènes de corruption,

⁵³⁴ Yves Mény, *Imparfaites démocraties, Imparfaites démocraties*, Paris, PFNSP, 2019, p. 21.

⁵³⁵ Jon Elster & Arnaud Le Pillouer, *A quoi servent les élections ?*, Paris, PUF, 2013, p. 50.

normaux dans les régimes totalitaires, sont plus facilement percés à jour et combattus dans les régimes démocratiques. Les démocraties sont menacées par le risque de voir s'installer la tyrannie de la majorité ; mais elles peuvent plus facilement que d'autres régimes compter sur la résistance de l'individu : on ne peut y mentir à tous tout le temps ; l'imposture et la corruption peuvent s'y installer plus malaisément. »⁵³⁶

La démocratie recouvre des principes et des valeurs politiques, telle que la justice.

A – Les principes du gouvernement représentatif

La séparation des pouvoirs

La démocratie est une organisation des séparations. Séparer pour trouver une unité. Des séparations qui sont autant d'éléments constitutifs du régime politique. Celles-ci se recourent et se renforcent ; s'articulent les unes aux autres ; elles sont inséparables. Ce constat a conduit Pierre Manent à considérer que : « La démocratie confirme et multiplie les séparations produites par le développement de la civilisation. Plus un régime et une société sont démocratiques plus ils produisent de professions, de distinctions, de séparations qui sont autant d'avantages, autant de supériorités par rapport aux régimes non démocratiques ou moins démocratiques. »⁵³⁷

Cette séparation suppose donc une « division du travail » à appréhender comme une manière de faire droit à des différences aperçues à l'intérieur des fonctions jusqu'ici indivises, mais aussi de relier les éléments séparés par les distinctions antérieures. « On sépare pour relier et on relie pour séparer »⁵³⁸.

Pierre Manent distingue ainsi 7 grandes catégories de séparations qui ne sont pas étanches les unes par rapport aux autres. Ces grandes séparations définiraient selon lui la démocratie, en d'autres termes « les six grands thèmes de la symphonie démocratique ». Le point commun de ces six séparations, c'est qu'elles sont autant d'impératifs à satisfaire. Donc il s'agit là d'une description prescriptive : les séparations doivent être mises en œuvre puis préservées parce que nécessaires à la liberté. Selon Pierre Manent :

- 1- séparation des professions ou division du travail ;
- 2- séparation des pouvoirs ;
- 3- séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- 4- séparation de la société civile et de l'Etat ;
- 5- séparation entre le représenté et le représentant ;
- 6- séparation des faits et des valeurs, ou de la science et de la vie.
- 7- Séparation du public et du privé

L'affirmation de la division entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent ; entre les gouvernants et les gouvernés se présente comme le moyen d'assurer l'unité et la concorde, puisque lorsque cette distinction se brouille, lorsqu'on ne sait plus qui commande et qui obéit, la discorde s'installe, l'unité fait place au désordre et à l'anarchie. L'alternance est ce qui permet de voir des citoyens passés du commandement à l'obéissance et vice versa. Le mouvement même du civisme ancien est le contraire d'une séparation. Les citoyens grecs convergent vers l'agora, ils s'y rassemblent. Les citoyens modernes au contraire se retirent dans l'isolement.

⁵³⁶ Raymond, *Le juste et le vrai. Etudes sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance*, Paris, Fayard, 1995, p. 334-335.

⁵³⁷ Op. cit., p. 26.

⁵³⁸ Adam Ferguson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, (1767), Paris, PUF, 1992, p. 278.

Montesquieu apparaît comme celui qui a analysé de la manière la plus rigoureuse le mécanisme de la séparation des pouvoirs ou de la distribution des pouvoirs. A l'origine de son analyse se trouve la question de savoir comment éviter que le pouvoir de l'Etat, construit pour protéger la société, ne se retourne contre elle pour l'opprimer ? La réponse est dans l'option d'une division et d'une distribution du pouvoir de l'Etat entre trois pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Le mécanisme que décrit Montesquieu est très simple, et ses effets sont merveilleusement salutaires. A côté de la première séparation, celle entre les représentants et les représentés, - en d'autres termes entre la société civile et les institutions gouvernementales - il y a celle entre les pouvoirs (l'exécutif, le législatif et le judiciaire). Le législatif, composé des représentants du peuple, est en principe le seul pouvoir représentatif. Mais Montesquieu observe que, dans la réalité, l'exécutif aussi a une fonction représentative. Ces pouvoirs sont censés idéalement « se tenir en respect » mutuellement par un jeu d'équilibre des pouvoirs. Donc, par des marges de manœuvre limitées, bien circonscrites, délimitant les pouvoirs des uns et des autres.

Elaborée dans un contexte apparemment bien différent du nôtre, cette analyse de Montesquieu garde encore pourtant une validité entière aujourd'hui. Entre l'époque de Montesquieu et la nôtre, le contenu des pouvoirs séparés s'est beaucoup transformé, mais ce qui n'a pas changé, c'est le fait de la séparation entre deux grands pouvoirs. Car une nouvelle séparation est venue se substituer à la séparation des pouvoirs : la séparation entre la majorité et l'opposition. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'opposition partage constitutionnellement le pouvoir avec la majorité, mais à tout moment, (la prochaine élection par exemple), elle peut revenir au pouvoir. Ce qui contribue à exercer une action modératrice considérable sur le gouvernement et sa majorité. L'institutionnalisation du statut de chef de l'opposition rentre dans cette logique démocratique.

Le pluralisme politique :

Celui-ci s'opère par le respect des libertés et la garantie des droits.

La démocratie se méfie de tous les pouvoirs. Elle cherche à en limiter les effets en opposant un pouvoir au pouvoir ; donc un rempart contre l'arbitraire. La démocratie est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple (Abraham Lincoln). Ce qui revient à « se gouverner soi-même », par délégation de ses volontés représentées par les élus. La démocratie est un régime où tous les pouvoirs puisent leur légitimité dans le peuple ; où tous les pouvoirs sont exercés par le peuple ou ses représentants. Le pluralisme partisan passe notamment par l'existence de partis politiques.

Alexis de Tocqueville (1805-1859), figure essentielle de la philosophie politique, estime que la démocratie est la tendance historique spontanée vers laquelle toutes les nations se dirigent tôt ou tard. (Fatalité démocratique). Cependant, il considère que ce système doit constamment affronter des menaces qu'il génère de lui-même. En effet, en conférant la puissance de décision à la majorité, il peut en effet dériver vers une forme de tyrannie opprimant la minorité qui n'a plus voix au chapitre. Pour lui, ce qui constitue le péril politique le plus fort, en raison de son caractère insidieux, c'est surtout la propension des individus à s'abandonner à ceux qui leur permettent de vivre dans la sécurité et le bien-être matériel, quitte à y sacrifier docilement leurs libertés. De proche en proche, ce double souci peut en effet se payer du désengagement citoyen consistant à laisser à l'Etat un pouvoir de plus en plus important. Ainsi, la démocratie qui semble pourtant conjurer définitivement le risque du despotisme peut indirectement y substituer un absolutisme doux et feutré, dont la seule consolation serait le paradoxe d'avoir choisi nous-mêmes nos tuteurs par les urnes⁵³⁹.

⁵³⁹ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, op. cit.

Alexis de Tocqueville : « Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie. Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre ; qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même. L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses : elle les a déposés à les souffrir et souvent même à les regarder comme un bienfait. Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule ; il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige ; il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on apaise ; il ne détruit point, il empêche de naître ; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger. J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques une des formes extérieures de la liberté, et qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple. Nos contemporains sont incessamment travaillés par deux passions ennemies : ils sentent le besoin d'être conduits et l'envie de rester libres. Ne pouvant détruire ni l'un ni l'autre de ces instincts contraires, ils s'efforcent de les satisfaire à la fois tous les deux. Ils imaginent un pouvoir unique, tutélaire, tout-puissant, mais élu par les citoyens. Ils combinent la centralisation et la souveraineté du peuple. Cela leur donne quelque relâche. Ils se consolent d'être en tutelle, en songeant qu'ils ont eux-mêmes choisi leurs tuteurs. Chaque individu souffre qu'on l'attache, parce qu'il voit que ce n'est pas un homme ni une classe, mais le peuple lui-même, qui tient le bout de la chaîne. Dans ce système, les citoyens sortent un moment de la dépendance pour indiquer leur maître, et y rentrent. Il y a de nos jours, beaucoup de gens qui s'accommodent très aisément de cette espèce de compromis entre le despotisme administratif et la souveraineté du peuple, et qui pensent avoir assez garanti la liberté des individus, quand c'est au pouvoir national qu'ils la livrent. Cela ne suffit point. La nature du maître m'importe bien moins que l'obéissance. Je ne nierai pas cependant qu'une constitution semblable ne soit intimement préférable à celle qui, après avoir concentré tous les pouvoirs, les disposerait dans les mains d'un homme ou d'un corps irresponsable. De toutes les différentes formes que le despotisme démocratique pourrait prendre, celle-ci serait assurément la pire. (...) La démocratie modifie les rapports du serviteur et du maître ». Du sujet au citoyen. De la culture de sujétion à la culture de participation : citoyenneté. Tous les autres aspects liés à la démocratie, telles que les libertés publiques, découlent de ce principe. L'ambition de la démocratie est de faire passer la société d'une vie subie, reçue, héritée, à une vie voulue. La démocratie, c'est la volontarisation de toutes les relations et de tous les liens. D'abord affirmé et institutionnalisé dans l'ordre politique, ce principe démocratique s'est répandu

dans les différents domaines de la vie sociale et de la vie privée. Pour Tocqueville, c'est un principe qui concerne « la plupart des actions humaines ». (De la démocratie en Amérique).

Tocqueville est pourtant aux antipodes de ce qu'on raconte de lui, comme chantre de la démocratie, de la liberté et de l'égalité. Car, il n'en est rien. Quand on relit, averti par Michel Onfray dans son ouvrage *Tocqueville et les apaches*, l'on découvre un Tocqueville qui ose affirmer : « Parmi ces hommes si divers, le premier en lumière, en puissance, en bonheur, c'est l'homme blanc, l'Européen, l'homme par excellence ; au-dessous de lui paraissent le Nègre et l'Indien »⁵⁴⁰. Et Onfray de découvrir et de nous faire découvrir : « un Tocqueville qui, certes, critique l'esclavage, mais parce que l'esclave coûte plus cher à son propriétaire en nourriture, en logement, en frais de santé et de retraite, en charge de sa famille, qu'un ouvrier qui s'avère plus rentable ... »⁵⁴¹. Et Onfray de rajouter: « S'il y a démocratie en Amérique, c'est seulement dans la mesure où l'on écarte du pays tout ce qui n'est pas blanc, homme, catholique. »⁵⁴²

La démocratie représentative

Au 18^{ème} siècle, l'ordre hiérarchique traditionnel, fondé sur l'ordre spirituel et temporel est définitivement discrédité. Des réformes, telle que l'institution de la représentation, sont initiées. A la démocratie directe l'on substitue la démocratie représentative qui permet de filtrer les volontés et les passions du peuple. A la question de savoir qu'est-ce que doit primer : gouvernement du nombre ou gouvernement de la raison ? L'option fut de retenir l'idée de la représentation politique comme expression démocratique de la volonté du peuple. La démocratie est dans les faits indissociable de modes de délégation et de représentation ; d'une certaine incarnation temporaire de l'autorité.

Pour Montesquieu le grand mérite de la constitution anglaise c'est qu' : « il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives, et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée. »⁵⁴³ La représentation apparaît ici donc comme un filtre judicieux qui tempère les emportements du peuple.

Mais pour Rousseau, il faut y voir plutôt une trahison de la volonté générale : « A chaque instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre ; il n'est plus. »⁵⁴⁴ Rousseau était radicalement hostile à l'idée même de représentation politique quelque forme qu'elle prenne : « la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. » (Du contrat social, III, 15).

Tocqueville appelle « l'art de la démocratie », cet ensemble d'institutions, de comportements, de vertus, qui font que les citoyens des démocraties nouent entre eux toutes sortes de liens. Pour Tocqueville, l'homme démocratique n'accepte de se lier que s'il est sûr de la faire absolument librement. Il faut donc qu'il se délie d'abord complètement avant de – et afin de – pouvoir se lier légitimement. Même quand son propos est de se lier, son premier mouvement est de se délier. Telle est l'ambivalence qui travaille notre âme sous le règne des droits de l'homme. Les moyens de l'art démocratique sont la participation sociale et politique. Le choix par le peuple

⁵⁴⁰ Alexis Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (II), p. 368.

⁵⁴¹ Michel Onfray, *Tocqueville et les apaches*, Editions Autrement, Paris, 2017, p. 17. Voir notamment le chapitre « le nègre, une race faite pour servir », p. 69-89.

⁵⁴² Michel Onfray, *Tocqueville et les apaches*, op. cit., p. 73.

⁵⁴³ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, XI, 6.

⁵⁴⁴ Rousseau, *Du contrat social*, III, 15.

de ses représentants n'a de sens que si les citoyens sont informés, et donc peuvent communiquer librement et en toute sécurité.

La démocratie moderne est un régime représentatif. Le gouvernement représentant le peuple, ses intérêts et sa volonté. Les actions du gouvernement se présentent comme des actions autorisées par le peuple. Obéir au gouvernement, c'est d'une certaine manière obéir à soi-même. C'est donc seulement grâce au régime représentatif et à la forme-action que la démocratie peut être réalisée dans de grands Etats. En devenant élus, les représentants s'élèvent au-dessus de toutes les composantes de la société, qu'elles soient religieuses ou profanes. Ils les soumettent toutes : bourgeois, nobles, religieux, le peuple qui doit obéir. Cette nouvelle inégalité est productrice d'une égalité, d'un nivellement par la citoyenneté qui consacre l'égalité politique et sociale et donc le refoulement du commandement arbitraire. Ce qui prévaut dans cette optique, c'est la soumission aux principes d'égalité et d'équité entre individus. Il ne saurait donc y avoir de privilèges en principe réservés à une catégorie de citoyens. L'objectif est de tendre vers la fin des ordres privilégiés. En France, la révolution a été un moment décisif pour tenter de satisfaire ces principes du gouvernement représentatif. Admettre et réaliser la constitution d'un corps social fait de citoyens et non de sujets. L'Assemblée nationale se présentant idéalement comme la volonté momentanée et superficielle de la population. L'idée est de bâtir une nation : sentiment et « désir » de ressemblance, d'égalité, de communauté de destin, pour éviter notamment qu'« à chacun sa tribu ou sa bande » ; ce qui pourrait favoriser la multiplication des occasions de conflits. Ces principes du gouvernement représentatif ont été repris à leur tour par les pays colonisés qui n'ont pas pu restaurer les modes traditionnels de représentation qui avaient prévalu avant la colonisation.

La séparation gouvernant-gouverné est, dans cette perspective, ce qui permet de contourner la nécessité apparemment incontournable de la relation commandement-obéissance, dans le respect des libertés politiques et publiques. Tels sont les principes du régime démocratique. Une société où « chacun vaut chacun ». On note aujourd'hui un mélange voire une disparition des hiérarchies, notamment sur le plan religieux, politique ou intellectuel ; où chacun veut valoir chacun ; où l'on cherche à abolir les hiérarchies sans toujours y parvenir avec des formes d'allégeances confrériques, de soumission religieuse ou servitude politique qui persistent, dégradant le citoyen en sujet par consentement. Malgré tout, le respect des « supériorités » tend à diminuer. Les dernières barrières entre les hommes sont en train de tomber. On assiste à l'avènement d'un monde social unifié : We are the world. Le sentiment de la ressemblance humaine tend à s'imposer comme un préalable républicain. L'égalité se présente comme une chose morale, une disposition humaine, la valeur de la démocratie. Les inégalités économiques croissent d'une part et d'autre part l'égalité humaine croît elle aussi.

Mais à peine avons-nous dit que notre régime est représentatif, que nous sommes assaillis par des doutes. Il y a de la part des citoyens et de certains acteurs politiques (notamment de l'opposition) le sentiment d'être dans l'illusion ou la crise de la représentation politique. En réalité n'obéit-on pas bel et bien au gouvernement et non à soi-même ? L'idée de représentation a justifié certaines des pires oppressions politiques de l'histoire des hommes. La terreur a souvent historiquement été légitimée au nom de la représentation politique. Pour éviter notamment que la représentation ne se transforme en oppression, il est nécessaire de compléter la séparation entre représentant et représenté par la séparation des pouvoirs.

Les spécialistes du droit constitutionnel, du droit public nous aident à décrire le propos et les mécanismes de la démocratie comme régime représentatif ; mais la sociologie politique attire notre attention sur des phénomènes qui sont étrangers, voire contraires, aux principes constitutionnels de la démocratie, et qui tendent à suggérer que ces principes sont des illusions, peut-être même des impostures démocratiques.

Une constitution est-elle la preuve d'une vie politique démocratique ?

Il y a aujourd'hui une vision presque magique de la constitution présentée comme une sorte de « fétiche » capable à lui tout seul d'assurer l'existence démocratique, la souveraineté populaire, la limitation du pouvoir et le respect des droits. Cette vision est erronée. N'y a-t-il pas un rôle de la constitution plus symbolique que politiquement effective ?

En effet, la constitution n'est ni le signe ni la preuve d'un régime démocratique. Des Etats comme l'Afghanistan ont bel et bien une constitution. La constitution n'est pas le sésame d'une vie démocratique, même si elle peut parfaitement énoncer une certaine forme d'organisation du pouvoir politique et une garantie du respect des principes. Un régime doté d'une constitution n'est pas forcément démocratique. La fonction d'une constitution tient à l'érection d'un certain nombre de valeurs en principes. Donc, toutes les valeurs dans la société ne sont éligibles ou à ériger en principes constitutionnels. Ainsi en est-il des promesses et de la parole donnée.

Une constitution désigne des principes normatifs et des principes organisateurs en vue de la bonne vie des institutions, ainsi qu'à la promotion d'une forme parfaite d'existence politique. « D'un point de vue juridique, nul besoin d'un texte pour que des principes aient valeur constitutionnelle. Des coutumes peuvent parfaitement avoir force de lois. Ecrit et fonction se sont confondus, au point qu'on a pu ne reconnaître de valeur constitutionnelle qu'au texte écrit. Le fait que les Anglais n'aient pas de constitution écrite ne veut pas dire qu'ils ignorent toute constitution ni que leur monarchie n'est pas un pouvoir institué. La constitution non écrite des Anglais désigne en effet un ensemble de coutumes régulant l'existence commune, ayant fait la preuve de leur rationalité par leur constance et leur récurrence, sans pour autant être explicitement énoncées. Au contraire, la constitution américaine insiste sur la nécessité d'un texte, auquel on donne une valeur juridique, afin de fonder le gouvernement sur la loi. L'idée principale étant que la loi préexiste au pouvoir – lequel ne saurait être légitime que s'il s'y subordonne. C'est que, dans les deux cas, l'accent n'est pas mis sur le même problème. Les Anglais appelle constitution l'ensemble des principes protégeant le peuple du pouvoir. Durant la période médiévale, la constitution désignait également des lois intangibles qui visaient, elles, à protéger l'Etat des errements individuels en soumettant les rois à des règles supérieures. Pour les Américains, la constitution doit avoir un statut juridique, afin de permettre une solution juridique aux conflits avec l'Etat, une solution pacifique, à la différence d'une constitution anglaise, protectrice des droits seulement par leur reconnaissance, mais très fragile puisqu'elle laissait aux citoyens un droit de résistance qui confine plus à la résistance qu'au droit. L'essentiel réside donc dans le rôle politique de la constitution. »⁵⁴⁵

Pourquoi une constitution ?

- une constitution pour gouverner : « Unis, les hommes ne sauraient le demeurer sans être gouvernés. » (l'idée du contrat social chez Rousseau), Or sans constitution, les hommes sont soumis seulement ;
- Une constitution pour garantir un gouvernement proprement démocratique ;
- Une constitution, non pas comme une forme achevée, mais comme un effort pour maintenir des équilibres entre des tendances inhérentes au pouvoir politique ; notamment pour éviter des tensions ;
- Une constitution pour réglementer le pouvoir ; en effet même juridiquement encadré le pouvoir peut dégénérer en domination, sous les apparences de la légitimité de la représentativité et de la légalité (des lois) imposant obéissance ; (cf. Poutine qui, en limitant la constitution à une procédure, organise une manœuvre qui n'est point anticonstitutionnel, pour s'assurer un troisième mandat, après avoir mis en œuvre une stratégie portant un successeur, son PM, qui s'effacera. Invention d'un procédé de

⁵⁴⁵ M. Babonnaud & Dominique Darrip, op. cit., p. 28-35.

conservation du pouvoir respectueux de la lettre de la constitution, mais faussant l'esprit d'une nécessité de la respiration démocratique du pouvoir. (Etouffement ou suffocation du pouvoir). Il pose, ainsi un acte tout à fait contraire à l'effet recherché. On peut parler ainsi d'effet pervers. Car, « Aux mains du pouvoir, la loi devient un instrument qui peut protéger et servir ceux qui l'élaborent, sans garantir les principes politiques du pouvoir. »⁵⁴⁶ Les principes peuvent en effet se dégrader en simples pétitions de principes. « Si le risque existe, c'est lorsque la constitution (comme texte) ne joue pas son rôle constitutionnel. En effet, elle n'est pas un pouvoir (ni un contre-pouvoir), mais la garantie d'un certain exercice de pouvoir consistant à gouverner. C'est pourquoi, les principes constitutionnels irriguent le pouvoir, plus qu'ils ne le soumettent. »⁵⁴⁷

- « La constitution n'est la parole de personne, à condition d'être la parole du peuple, celle qui garantit son existence commune, parce qu'elle organise le cadre de toute décision du gouvernement. La constitution, d'un point de vue technique, doit organiser le pouvoir de façon à veiller à ce qu'elle demeure la parole populaire. »⁵⁴⁸ La parole du peuple est à distinguer cependant de celle de l'opinion publique. La volonté, l'intérêt ou l'opinion du chef de l'Etat n'est pas le peuple ; Le chef de l'Etat n'équivaut pas au peuple. La nécessité de retourner périodiquement au peuple, notamment par la voie du référendum comme prévue dans la constitution, est une nécessité démocratique absolue. Pour le cas du Sénégal par exemple, le PR devrait s'interdire de faire une sélection dans la corbeille des réformes jugées indispensables par la Commission Nationale de Réformes des Institutions (CNRI) à présenter au peuple. Le référendum peut se présenter, non pas comme une réponse à une seule question, mais à une série de questions sur plusieurs points avec des possibilités de oui par-ci et des possibilités de non par là qui fausseraient en fin de compte l'esprit recherché de consolidation démocratique des institutions.

L'intérêt d'une constitution est d'être garante de la loi, de la liberté, limite au pouvoir, invention d'un pouvoir transformant le pouvoir en service, désigner un ensemble de principes organiques de la vie commune, assurer la nature démocratique du régime. Il convient de préciser toutefois que la démocratie ne tient pas seule à la constitution ou au pouvoir de la constitution de fonder et de garantir la démocratie. La constitution ne saurait, du seul fait de son existence, faire régner le droit. La précarité des situations et contextes politiques dans le monde nous en donne quotidiennement les preuves.

Il y a aussi le risque majeur encouru par la société de voir « l'inéluctable dégradation des institutions, fussent-elles les meilleures » en raison notamment de la corruption qui ronge toute organisation politique. Ce qui nécessite le renouvellement de la tâche fondatrice du politique à intervalles réguliers, notamment pour éviter que le prince s'empare définitivement du pouvoir et exclusivement des pouvoirs. La cité n'a donc pas de bases authentiques – comme a pu le laisser entendre Aristote – qui seraient inébranlables ou indemnes de toute dégradation. Il faut sans cesse réinventer le politique. Repenser le contrat social dont parle Jean-Jacques Rousseau. Par exemple par la communication et le dialogue politique. Instituer la Cité par une charte fondamentale par exemple qui accepte que s'expriment en son sein des volontés rebelles.

La démocratie participative

La participation politique peut être défini comme : « l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens sont habilités à entrer en contact avec l'univers sacré du pouvoir, de façon superficielle ou éphémère et en respectant certaines contraintes rituelles. » Pour Philippe Braud la participation renvoie à « l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux

⁵⁴⁶ M. Babonnaud & Dominique Darrip, op. cit. p. 30.

⁵⁴⁷ M. Babonnaud & D. Darrip, op. cit., p. 31.

⁵⁴⁸ M. Babonnaud & D. Darrip, op. cit., p. 31.

gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique. »⁵⁴⁹ Les élections sont considérées comme une forme d'autorisation « d'en bas »⁵⁵⁰.

Dans les régimes démocratiques, des agents spécialisés, des professionnels, les dirigeants, les élus, les électeurs, les militants, les journalistes, les citoyens en âge de voter comme des jeunes sans affiliation partisane mais décidés participent politiquement et initient de nouvelles formes de participation.

Les démocraties sont passées du suffrage censitaire (réservé à quelques citoyens) au suffrage universel. L'élargissement des droits politiques s'est fait progressivement à l'instar du Sénégal sous la colonisation, où seuls les ressortissants des 4 communes (Saint-Louis, Dakar, Gorée et Rufisque) pouvaient voter contrairement aux autres membres de la société considérés comme des Indigènes exclus du processus électoral.

La participation passe par la reconnaissance des libertés d'association, d'expression, d'engagement, etc. Et donc par l'exercice idéalisé de la citoyenneté. Les vertus reconnues de la participation contrastent cependant avec les réalités de la participation (abstention, faiblesses de l'adhésion, du militantisme, une certaine passivité, une crise de la citoyenneté active. etc.). De plus en plus, la participation est considérée comme un « leurre » par certains observateurs de la vie politique⁵⁵¹, avec notamment la confiscation par les élites de l'accès aux activités politiques. Celle-ci s'apparente en effet à une manifestation antidémocratique de leur domination.

A l'origine de la démocratie participative, se trouve la volonté de fonder l'ordre politique sur le passage au suffrage universel. Gambetta pouvait ainsi dire : « Avec l'élection, il n'y a plus de révolution à tenter ». Car, « la révolution mange même ses propres ». En effet, la révolution est comprise comme un moyen d'expression de ses volontés qui peut avoir des conséquences tragiques, même si Karl Marx et F. Engels n'y voient que la seule solution, le seul moyen d'espérer le véritable progrès sociétal, la « dictature du prolétariat » à travers l'établissement du système communiste.

Le suffrage universel vise donc à satisfaire le processus d'élargissement de l'électorat, par l'aspiration à la démocratie politique, à l'égalité en droits de tous les citoyens. Cependant, comme le rappelle Albert Hirschman dans son ouvrage *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, toute une cohorte de détracteurs de la démocratie en fustige les vertus⁵⁵². D'abord, il y a Gustave Le Bon qui pouvait affirmer qu'avec le suffrage universel, on allait tout droit à la catastrophe. G. Le Bon voit ainsi l'extension du droit de vote et l'essor des institutions démocratiques comme une véritable menace pour l'ordre social, du fait qu'ils ne font qu'accroître le pouvoir de la foule dominée par des pulsions irrationnelles (cf. *Psychologie des foules*).

D'autres, comme Pierre Bourdieu, mettent l'accent sur l'inanité de tout le processus et les illusions progressistes du suffrage universel. Leur sentiment est que le suffrage universel ne conduira point à des changements profonds et bénéfiques à l'ordre établi. Bref qu'il servira à rien. Il fustige ainsi les conséquences désastreuses de ses promesses démocratiques faites au peuple de mieux se faire écouter à travers l'expression de sa volonté par le vote. Le vote est en fait une règle d'autorisation, un mécanisme de choix des gouvernants par opposition à d'autres mécanismes de choix (l'acclamation, la nomination, les concours publics, le tirage au sort, etc.). Mais, il faut bien

⁵⁴⁹ Philippe Braud, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2006, (8^{ème} éd.), p. 279.

⁵⁵⁰ Jon Elster et Arnaud Le Pillouer, *A quoi servent les élections ?* op. cit., p. 23.

⁵⁵¹ Voir Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978.

⁵⁵² Op. cit.,

remarquer que l'intensité sonore (par acclamation) peut se révéler plus forte, sans avoir d'impact ou d'effet.

Albert Hirschman nous rappelle la réplique progressiste apportée à cet argument de la mise en péril vis-à-vis de ce droit reconnu aux masses : « Au danger d'agir, on peut toujours opposer celui de ne rien faire. » ce qui consistait selon lui à faire valoir l'idée qu' « en absence d'une réforme, les masses auraient recours à des moyens d'action, infiniment plus dangereux pour l'ordre établi que le droit de vote. »⁵⁵³ L'extension du droit de vote servirait ainsi d'exutoire aux énergies populaires et leur imprimerait un cours relativement inoffensif, tout en ôtant toute légitimité à des modes de protestation plus dangereux comme la grève et l'émeute⁵⁵⁴. Ce n'est donc pas l'adoption de la réforme, mais bien son rejet qui menacerait l'ordre social et la liberté⁵⁵⁵.

La démocratie, « le moins pire de tous les régimes politiques » selon l'expression de Winston Churchill, aurait donc finalement comme vertus :

- La pacification de la vie politique ;
- La volontarisation des relations ;
 - d'éloigner de la tyrannie ;
 - de garantir des droits fondamentaux ;
 - d'assurer la liberté générale, l'autodétermination, l'autonomie morale, le développement humain ainsi que la prospérité qui en résulterait ;
 - d'assurer la protection des intérêts fondamentaux de la personne, ainsi que l'égalité politique et la recherche de la paix.

Les formes conventionnelles et protestataires de la participation politique

L'on distingue principalement deux formes de participation politique :

- D'une part, il y a des formes conventionnelles de participation politique, c'est-à-dire des formes bien intégrées et en conformité avec les règles du jeu politique : la pratique du vote, l'inscription sur les listes électorales, l'adhésion à un parti politique, l'expression publique d'une opinion (wax sa xalat), le versement d'une contribution, l'assistance à un meeting, coller des affiches, etc⁵⁵⁶.

- D'autre part, il y a les formes protestataires de participation politique, c'est-à-dire celles qui ont tendance à remettre en cause l'ordre établi : manifestations, pétitions, brûler, tagguer, faire grève, séquestrer, casser des bus, etc. font partie des actions et mobilisations collectives. A travers notamment tout un « art de l'inservitude volontaire ».

Les formes conventionnelles de la participation politique

Le militantisme actif et l'engagement politique

Le citoyen prend position pour un parti ou pour une cause, contre d'autres partis et d'autres causes. Ces causes sont présentées comme des valeurs suprêmes à promouvoir et à défendre. Cependant l'existence de combats douteux sans cause noble est une réalité à ne pas écarter. Il y a aussi des causes risquées. Mais la force de la conviction de cette décision de l'engagement fonde l'indifférence aux conséquences encourues, aussi dures soient-elles. La résistance aux conséquences de l'engagement politique n'est pas toujours motivée par l'ambition de gouverner, mais par la défense de principes démocratiques fondamentaux. L'emprisonnement (Mandela, Wade), l'exil, les menaces ne dissuadent souvent pas l'activisme militant. Le militantisme et

⁵⁵³ Op. cit., p. 166.

⁵⁵⁴ Leslie Stephen, *A Plea for Democracy*, éd. W.L. Gutsman, 1967, p. 72-92.

⁵⁵⁵ A. Hirschman, op. cit. p. 167.

⁵⁵⁶ Cf. Nonna Mayer et Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

l'engagement passent aussi par l'expression d'une opinion politique ou d'une contribution scientifique.

Le vote

Le vote est une des dispositions et conditions démocratiques qui assure la compétition et la concurrence électorales. Il est l'un des socles du fonctionnement politique des démocraties. D'abord censitaire, parce que limité à quelques citoyens, le vote s'est progressivement élargi avec l'avènement du suffrage universel. Le vote est considéré comme un apprentissage de la citoyenneté qui donne autant des droits que des devoirs. Le vote a délégitimé les modes d'expressions politiques violents.

L'élection est vue comme un signe d'une démocratisation de la vie politique mais aussi comme « la manifestation la plus pure de l'instinct grégaire, celui qui commande au comportement du troupeau » selon le philosophe Nietzsche qui cherche ainsi à dénigrer les élections populaires. Henrik Ibsen, dans *Un ennemi du peuple*, acte IV, publié en 1882 s'indigne : « Qu'est-ce qui constitue la majorité des habitants d'un pays ? Est-ce les gens intelligents ou est-ce les imbéciles ? Je pense que nous serions d'accord pour dire que les imbéciles sont en majorité tout à fait écrasante partout dans le vaste monde. Mais alors, que diable, il ne peut être juste que les imbéciles dominent les intelligents, jamais de la vie [...] La majorité a le pouvoir... malheureusement ; mais le droit, la raison, elle ne l'a pas. La raison, je l'ai, avec quelques autres, les isolés. La minorité a toujours raison. » « Elections, piège à cons ! » scandaient les manifestants de mai 1968 pour réclamer la démocratie directe en lieu et place de la démocratie représentative. Cette démocratie directe a trouvé ses réalisations les plus prestigieuses à Athènes et à un moindre degré dans la Rome républicaine.

L'abstention électorale

L'abstention peut être expliquée à partir de la thèse de l'inanité d'Albert Hirschman qui avance l'argument selon lequel : « le droit de vote est impuissant à changer quoi que ce soit à la structure réelle du pouvoir de la société. [...] le fondement juridique ou rationnel de tout système politique qui recourt aux élections pour assurer la représentation des masses populaires est un mensonge. »⁵⁵⁷

Mosca voit ainsi dans le système démocratique et le vote qu'« impuissance et vaines simagrées incapables de changer quoi que ce soit ; de tenir à ses promesses de permettre au peuple de se faire mieux écouter ». Pour Mosca, « le droit de vote est incapable de produire les résultats positifs escomptés ou espérés par ses naïfs promoteurs. » Pour lui, le suffrage populaire pourrait même aggraver les choses. Il entraînerait autant des effets pervers que l'inanité notamment avec « les tripotages liés à la manipulation des élections par la classe politique qui « porteraient atteinte à la moralité des candidats aux mandats électifs, de sorte que les hommes de caractère, découragés, finiraient par se désintéresser de la chose politique »⁵⁵⁸.

Ainsi, face à la nouvelle réforme électorale anglaise de 1867 qui selon lui ne s'était pas traduite par des changements sensibles dans le mode de gouvernement du pays, James Fitzjames Stephen, pouvait écrire dans un ouvrage intitulé *Liberty, Equality Fraternity* : « Vous aurez beau légiférer comme vous l'entendez, faire du suffrage universel [...] une loi intangible. Vous demeurerez tout aussi éloignés que jamais de l'égalité. Le pouvoir politique a changé de forme et nullement de nature. [...] Ce sera toujours, sous une forme ou l'autre, le règne du plus fort. [...] Dans une démocratie pure, le pouvoir appartiendra à ceux qui tirent les ficelles et à leurs amis. [...] Dans un syndicat ouvrier, les dirigeants sont tout autant les supérieurs et les maîtres des

⁵⁵⁷ Albert Hirschman, op. cit., p. 94.

⁵⁵⁸ Mosca, *Teorica*, p. 478

simples adhérents [...] qu'un chef de famille ou un directeur de fabrique est le maître et le supérieur de ses domestiques ou de ses ouvriers. »⁵⁵⁹

L'objection brandie par les adversaires du suffrage universel partait du sentiment que : « ce mode du suffrage tend à inverser le rapport entre sagesse et sottise ; qu'il appartient aux sages et aux bons de gouverner les sots et les mauvais. Mais aussi les pauvres, les indigènes, les femmes ne pouvaient y accéder. D'où le suffrage censitaire. Pareto comme Mosca considère que « toute élection (même) démocratique est une comédie dépourvue de signification.

Pour Gustave Le Bon, il y a un grand danger à reconnaître ce droit aux masses. Pour bien d'autres, le système électoral est organisé de telle sorte qu'il décourage nombre de citoyens à y prendre part ; donc réduction du taux de participation. La nature du scrutin, comme pour les locales, encourage l'abstentionnisme électoral avec l'impossibilité des listes indépendantes de se présenter (la réforme des institutions au Sénégal a changé la règle récemment, mettant ainsi un terme à la conditionnalité d'une présentation cautionnée par un parti ou coalition de partis). Aussi se pose-t-il le problème des conditionnalités, notamment financières, fixées pour se présenter à la présidentielle avec une caution jugée trop élevée (passée de 5 à 30 millions de francs non remboursables si l'on n'atteint pas un score de 5%). Ou encore de la Loi sur le parrainage votée sans débat à l'Assemblée nationale.

Des investissements financiers sont donc indispensables pour mener une bonne campagne. La violence électorale avec la logistique des nervis, la mauvaise ambiance électorale et les affrontements électoraux constituent autant de facteurs susceptibles de dissuader certaines ambitions électorales et prétentions politiques.

Les formes protestataires de la participation politique

Aujourd'hui, l'on assiste à de profondes mutations de la participation politique et donc à l'érosion des formes traditionnelles de la participation politique, au profit de nouvelles activités bâties sur des thèmes mobilisateurs. Les acteurs politiques redoublent d'ingéniosité et d'inventivité dans l'élaboration de nouvelles pratiques participatives autant conventionnelles que protestataires, comme on peut le voir avec les manifestations, mobilisations, actions collectives et citoyennes.

Ted Guur nous explique, dans son ouvrage *Why men rebel*, les raisons et motivations à l'origine des révoltes et révolutions citoyennes, à travers la théorie de la frustration relative. Selon lui, la frustration donne lieu à des actes affranchis des cadres juridiques. C'est ce qui explique par exemple que les interdictions de manifester motivées par les risques de troubles à l'ordre public de la part du préfet, sont transgressées. L'apathie politique se transforme en défiance vis-à-vis des représentants. Ce qui contribue à créer un malaise dans la démocratie qui peut aller jusqu'à une certaine « haine de la démocratie ».

L'article 21 de la Constitution française de 1958 stipule : « lorsque le gouvernement viole les libertés et les droits garantis par la Constitution, la résistance sous ses formes est le plus sacré de tous les droits est le plus impérieux des devoirs ». Des possibilités de résistance et d'insurrection tentent ainsi les citoyens dans les pays insuffisamment démocratiques au sein desquels les gouvernements entrent en délinquance. L'émergence de « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) participe ainsi à créer les conditions d'un changement social susceptible toutefois de dériver dans la violence politique. Et comme le disait Machiavel : « Les peuples peuvent devenir

⁵⁵⁹ J. F. Stephen, *Liberty, Equality, Fraternity*, éd. R. J. White, Cambridge, Cambridge University Press, 1873, p. 211.

eux-mêmes les princes. » (Discours sur la Première Décade de Tite-Live), notamment quand ils cherchent à accéder à ce levier d'action détenu par le pouvoir d'Etat. Ce qu'il faut interpréter comme une alternative à la politique institutionnelle.

Les usages politiquement nécessaires de la violence. Michel Onfray : « Faire un principe absolu de la non-violence, c'est donner raison à priori à l'adversaire prêt à utiliser tous les moyens. Si le monde était idéal, on n'aurait pas besoin d'en venir à ces extrémités, bien évidemment, mais il ne l'est pas et, en termes de salut personnel, la violence peut réaliser ce que la sécurité publique, la morale, la santé mentale ne parviennent à contenir malgré leurs efforts séparés ou conjugués. Elle est un mal nécessaire, s'en priver revient à déclarer vainqueur l'individu convaincu de ne pas y renoncer – et ce spécimen ne disparaîtra pas, malheureusement. (...) L'histoire des hommes et celle des nations procèdent pourtant de cette énergie sombre qui agit en moteur de l'histoire. » (186-187).

Michel Onfray, *Antimanuel de philosophie*, p. 187 : « La violence affleure à chaque moment de l'histoire : elle colore l'intersubjectivité (le rapport entre les êtres) et l'internationalité (le rapport entre les nations). A l'origine, elle suppose une incapacité à se parler, une impossibilité à vider la querelle par le langage, en ayant recours aux seuls mots : polis, courtois, mais aussi fermes, nets ou encore véhéments, chargés. De l'explication à l'insulte, en passant par le ton déterminé, un spectre important de possibilités s'offre aux bonnes volontés désireuses de résoudre une difficulté en évitant d'en venir aux mains. Ceux qui ne maîtrisent pas les mots, parlent mal, ne trouvent pas d'explication sont des proies désignées pour la violence. Ne pas savoir ou pouvoir s'exprimer conduit promptement à en venir aux solutions qui engagent la force physique. »

L'institution politique s'explique par la volonté de s'émanciper donc d'un mal fondamental et non de perpétrer une violence arbitraire originaire et perpétuelle. Donner la possibilité aux citoyens de pouvoir jouir de leurs biens et de leur travail. Une recommandation de discrétion faite au pouvoir dans le cours ordinaire des choses pour se faire oublier des citoyens. « Maximale au moment de la fondation, la violence politique doit être minimale une fois la Cité instituée. »⁵⁶⁰

B - Les fausses notes de la symphonie démocratique

Les régimes politiques sont partagés entre l'euphorie et le désenchantement démocratique du fait non seulement des désillusions et insatisfactions nées de cet idéal universalisé triomphant partout sans toujours satisfaire ; mais aussi en raison de ses imperfections et contradictions, à tel point que certains se demandent si la démocratie n'est pas une cause perdue⁵⁶¹ ou même si le peuple, plus ouvert et attaché aux solutions autoritaires voire extrêmes, n'est pas contre la démocratie⁵⁶².

Pierre Rosanvallon soutient ainsi que : « nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement. C'est le grand hiatus qui nourrit le désenchantement et le désarroi contemporains. (...) Nos régimes sont considérés comme démocratiques au sens où le pouvoir sort des urnes, à l'issue d'une compétition ouverte et où nous vivons dans un Etat de droit qui reconnaît et protège les libertés individuelles. Démocraties certes largement inachevées. Les représentés se sentent ainsi souvent abandonnés par leurs représentants statutaires, et le peuple, passé le moment électoral, se trouve bien peu souverain. Mais cette réalité

⁵⁶⁰ Paul Valadier, op. cit. p. 4.

⁵⁶¹ Alfio Mastropaolo, *La democrazia é una causa persa? Paradossi di un'invenzione imperfetta*, Turin, Bollati Boringhieri, 2011.

⁵⁶² Yascha Mounk, *Le peuple contre la démocratie*, Editions de l'Observatoire, 2018. Voir notamment Guy Hermet, *Le peuple contre la démocratie*, Fayard, 1989.

ne doit pas masquer un autre fait, encore mal identifié dans sa spécificité : celui d'un mal-gouvernement qui rongent aussi en profondeur nos sociétés. »⁵⁶³

Pour certains, la démocratie un mot péjorativement connoté qui s'apparente à quelque chose de terrifiant, de risqué nécessitant une farouche opposition pour en conjurer, en empêcher son avènement. On peut entendre certains l'identifier comme étant la cause de tous les maux de la société, responsable de la « crise des valeurs », du fait qu'elle est une pratique importée d'Occident, dont il faudrait se prémunir plutôt que de se réjouir de ses importations et assimilations politiquement hasardeuses et socialement déstructurantes. Donc se méfier de ce pur produit d'importation occidentale mettant en péril les traditions africaines ainsi fétichisées ; on peut ainsi entendre certains dire : « L'Afrique n'est pas prête pour la démocratie ». La démocratie est de ce fait présentée comme l'objet de tous les risques. Le pire de tous les régimes politiques du fait des largesses excessives et nuisibles en libertés qu'elle garantit. C'est comme s'il fallait bien se garder d'en rehausser les éclatantes vertus.

Pour d'autres, « il est aberrant d'affirmer que la démocratie n'a jamais existé en Afrique » dans le passé. L'Afrique serait pour eux le « berceau de la démocratie ». On s'attache à entretenir l'idée selon laquelle l'Afrique n'a pas attendu l'Occident pour importer la démocratie comme type de régime ou mode de fonctionnement. Le déficit d'observation des institutions de nos sociétés traditionnelles autorisent toutes sortes d'imaginations, d'encensements et illusions démocratiques. La charte du Mandé présentée comme une preuve historique de la « démocratie africaine » ne doit pas nous faire oublier la réalité des pouvoirs de l'arbitraire dans le passé des sociétés politiques africaines.

L'on entend ainsi en terres africaines, des réactions hostiles à la démocratie et des incitations à l'âge d'or d'un mythique passé démocratique. L'on présente la démocratie comme un danger pour la cohésion nationale susceptible de générer toutes sortes d'antagonismes, libertinages. La liberté souffre dans cette perspective d'une acception négative. A la suite d'Isaiah Berlin⁵⁶⁴, on peut relever deux conceptions de la liberté ayant donné lieu à de vifs débats :

- d'une part, la liberté négative ou liberté affranchissement correspondant au droit pour chacun de penser et d'agir à l'abri de l'immixtion, sous diverses formes, de ses semblables ou des pouvoirs publics ;
- d'autre part, la liberté positive ou liberté action correspondant au droit à l'exercice de la vertu républicaine traditionnelle par la participation aux affaires et à la vie politique de la Cité.

L'on note la reconnaissance pour d'autres de la pureté d'un tel système qui, bien qu'imparfait, aurait cependant de réjouissantes vertus. La démocratie ne serait point un leurre mais la lueur susceptible d'éclairer le destin des nations. La dynamique internationale contemporaine est même de contraindre, quitte à violer leur souveraineté, des Etats réticents ou réfractaires à tout progrès démocratique à s'inscrire dans cette voie politique (cf. Le discours de la Baule prononcé par le Président F. Mitterrand invitant les chefs d'Etats africains à inscrire leur pays dans la voie de la démocratie s'ils voulaient encore bénéficier de l'aide publique au développement).

Ces considérations nous plongent ainsi dans une inconfortable perplexité, pris en effet entre, d'un côté, par le principe et les aspects formels de la démocratie, et, de l'autre, par la réalité de la démocratie ou certains aspects réels de la démocratie qui semblent bien contredire ses principes en entravant, ou en rendant vains, ses mécanismes.

⁵⁶³ Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Editions du Seuil, 2015, p. 9 ; Voir notamment Martha Nussbaum, *Les émotions démocratiques*, Paris, Climats, 2011.

⁵⁶⁴ Cité dans Hirschman, op. cit., p. 146.

Ces doutes concernent précisément la réalité et la validité de la représentation. Dans quelle mesure les représentants du peuple sont-ils représentatifs du peuple ? Des doutes qui s'imposent dès que nous étudions de plus près le mécanisme de la représentation politique ; dès que nous considérons, par exemple, le système électoral – loi électorale, organisation et financement des partis – et plus généralement le système politique effectif – pouvoirs financiers, médias, pouvoirs « idéologiques ». Ce qui pouvait ramener un Giovanni Sartori à affirmer que : « La démocratie est le nom pompeux de quelque chose qui n'existe pas »⁵⁶⁵.

De la thèse de la mise en péril, on est passé dans certaines cultures politiques à l'argument de l'incompatibilité démocratique avec les pratiques politiques « authentiques ». L'idée est que la démocratie ne saurait solidement s'implanter dans certaines sociétés moins douées que d'autres pour vivre en démocratie, du fait de leurs caractères nationaux réfractaires au respect des principes, vertus et exigences démocratiques. Les libertés sont présentées et appréhendées comme des permissivités qui ne sauraient aller de pair avec la nécessité du règne autoritaire des détenteurs du pouvoir politique. L'argument est souvent le fait des traditionalistes, des religieux et même des dirigeants qui aspirent à conserver le pouvoir ; à se maintenir au pouvoir. L'argument de l'antinomie de la démocratie par rapport à la spécificité de nos sociétés, est ainsi destiné à neutraliser les masses et à plébisciter un règne autoritaire. Il est notamment avancé l'argument selon lequel la démocratie ne serait pas de tout repos avec les droits de contestation reconnus aux citoyens bien que reconnus par la Constitution.

La crainte, ou plutôt l'alibi, est de voir l'instabilité politique et sociale devenir la rançon de la démocratie. La contestation des contreparties positives de la démocratie menaçant la décomposition politique de la société concerne par exemple la parité. La démocratie devient ainsi « l'évènement » vertueux dont on redoute l'avènement périlleux.

Une telle mésinterprétation débouche sur l'idée selon laquelle « Avec la démocratie, tout est permis ; le droit de faire ce que l'on veut ; la limitation du champ d'intervention de l'Etat qui serait presque interdit d'interdire. Il s'ensuit avec cette conception permissive et erronée de la démocratie, une crise de gouvernabilité, notamment quand les actions politiques, civiles ou citoyennes ne sont plus encadrées par le droit. Le revers de la médaille démocratique : une mauvaise ambiance démocratique quand le bel élan démocratique s'accompagne d'une diminution sensible de l'autorité des pouvoirs publics.

La thèse de la mise en péril pourrait être appliquée à cette étude. A ce sujet, Samuel Huntington fait valoir, dans ses travaux sur les problèmes politiques qui se posent dans les pays en voie de développement, la thèse selon laquelle : « le développement économique, loin de favoriser le développement politique (autrement dit, l'évolution vers la démocratie et le respect des Droits de l'homme) a pour effet d'intensifier les pressions de toutes sortes qui s'exercent sur les structures politiques existantes institutionnellement mal armées pour y faire face ; d'où les processus de « décomposition politique » et les coups d'Etat militaires »⁵⁶⁶.

Et selon certains analystes, l'accession de ces jeunes Etats africains à l'indépendance s'est payée de leur déclin et de leur engorgement dans des conflits tragiques interminables. Deux remarques pourraient être faites à ce sujet :

⁵⁶⁵ Giovanni Sartori, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1973.

⁵⁶⁶ Samuel Huntington, « Political Development and Political Decay », *World Politics* 17, (avril 1965), p. 386-430 ; et *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

- Des doutes sur la réalité de la démocratie confirmés par des experts en sociologie politique qui expliquent que sous l'apparence de la démocratie, prospère en réalité une oligarchie : la majorité des détenteurs du capital matériel et culturel, disent-ils, manipule les institutions politiques à son profit. Leur résistance obstinée à l'innovation démocratique reste un trait marquant de leurs attitudes. Cela est d'autant plus facilité par le déséquilibre des pouvoirs au profit de l'Exécutif.

- Par ailleurs, au terme de ce processus qui semblait si naturel, nous ne savons plus où nous en sommes. Il se passe onc comme un malaise démocratique né de l'opposition entre la constitution officielle de la démocratie et sa réalité oligarchique, révélant l'opposition relevé entre deux disciplines : le droit constitutionnel ou la théorie de la démocratie qui le fonde d'un côté et la sociologie politique de l'autre. Chacune d'elle cherchant à préserver sa spécificité et sa légitimité au point d'accentuer ce qui rend les résultats obtenus incompatibles avec l'autre discipline. Le problème de la « démocratie autrement » est de ce fait posé. L'une des conséquences est pour reprendre la formule de Stendhal la « haine impuissante » qui constitue un trait spécifique de la société démocratique.

Tous les régimes démocratiques ne se valent pas. Certains sont mieux organisés, ou montrent plus de vertu civique ou s'approchent de l'idéal que d'autres. Ce qui doit nous ramener à distinguer une bonne démocratie – celle qui n'aurait que les avantages de la démocratie – et une mauvaise démocratie ou démocratie décadente, corrompue.

Selon Max Weber : « Entre l'idée d'un certain régime et le fonctionnement de ce même régime, entre la démocratie que nous avons tous rêvée sous la tyrannie et le système des partis tel qu'il s'est instauré dans l'Europe occidentale, le décalage n'est pas mince. Mais cette déception est pour une part inévitable. Toute démocratie est oligarchie, toute institution est imparfaitement représentative, tout gouvernement qui doit obtenir l'assentiment de groupes ou de personnes multiples agit lentement et doit tenir compte des sottises ou des égoïsmes humains. La première leçon qu'un sociologue doit transmettre à ses étudiants, quitte à décevoir leur ardeur de croire et de servir, est qu'il n'y a jamais eu de régime parfait. »⁵⁶⁷

Yves Mény nous rappelle que : « ce n'est pas la première fois que la démocratie est contestée voire honnie ; elle fut combattue, naissante, par les puissances conservatrices du Congrès de Vienne de 1815, tuée dans l'œuf par les versaillais, condamnée par la papauté, assassinée par les nazis et les fascistes, trahie par les communistes, dénigrée par les gauches radicales, peu appréciée des élitistes, comme Gaetano Mosca ou Benedetto Croce, haïe par les réactionnaires de tous bords, de Carl Schmitt à Maurras. »⁵⁶⁸ Fort de ce constat, il précise : « on ne dira jamais assez qu'il n'y a pas d'alternative crédible à la démocratie, sauf à tomber dans l'anarchie (temporaire), puis à sombrer dans un régime autoritaire ou dictatorial. En revanche, la démocratie est un livre ouvert dont toutes les pages ne sont pas écrites. Les démocraties se sont inventées, modifiées, adaptées et on est loin d'avoir épuisé les ressources de l'imagination et de l'expérimentation. »⁵⁶⁹

La crise de la représentation politique en débat

On parle de crise de la représentation pour exprimer la distance qui s'établit entre le peuple et ceux qui parlent et agissent en son nom. Dans des situations extrêmes, cette situation est jugée si grande que le lieu légitime du pouvoir (en démocratie : le peuple) apparaît comme dépossédé

⁵⁶⁷ Weber, op. cit. p. 27.

⁵⁶⁸ Yves Mény, *Imparfaites démocraties*, PFNSP, 2019, p. 16.

⁵⁶⁹ Yves Mény, op. cit. p. 17.

par un autre lieu social qui accapare la puissance à son propre bénéfice. Il y aurait un « lieu vrai » et un « lieu illusoire » du pouvoir.

Le double jeu des citoyens avec le pouvoir qui s'inscrit dans la logique de la représentation : un désir d'identification d'une part, et un sentiment d'aliénation d'autre part. Cette organisation des pouvoirs organise en fait une sorte d'impuissance générale : impuissance des citoyens à agir beaucoup les uns sur les autres, impuissance du pouvoir divisé à opprimer les citoyens. Ce mécanisme de pouvoir produisant l'impuissance du pouvoir, c'est ce que Montesquieu appelle la liberté. En effet, puisque les hommes ne peuvent agir dans un tel système en commandant les uns aux autres, ils n'ont d'autre perspective à leur activité et à leur ambition que de « faire valoir à leur gré leur indépendance », c'est-à-dire de tourner leurs désirs et leurs efforts vers des domaines étrangers au pouvoir ou à la politique proprement dite, vers des domaines où l'on exerce pas à proprement parler de pouvoir sur les autres sociétaires. Les citoyens n'ont plus qu'à exercer leurs talents, et à devenir riches ou fameux en exerçant leurs talents. Dans un régime politique ainsi disposé, la vie consiste principalement en l'économie et la culture.

La cohabitation même approuvée et désirable ne fausse t-elle pas cette séparation nécessaire entre majorité et opposition ? Cette formule aussi populaire soit-elle n'est-elle pas contraire à la logique du système représentatif fondée sur la séparation tranchée entre la majorité et l'opposition ?

Il en découle la crainte d'un risque de paralysie, de faire respecter la logique majoritaire du système représentatif qui confie le gouvernement au camp qui a gagné la dernière élection ; ce qui risque de réduire à peu de chose les pouvoirs du président de la République. Dualité substantielle. Aussi la cohabitation est appréhendée comme « une bizarrerie extrême » dans l'histoire du gouvernement représentatif.

On note aussi un défaut de démocratie. Ce qui signifie pour les citoyens, si l'on en croît Pierre Rosanvallon⁵⁷⁰ :

- ne pas être écoutés ;
- voir des décisions prises sans consultation ;
- des ministres ne pas assumer leurs responsabilités ;
- des dirigeants mentir impunément ;
- un monde politique vivre en vase clos et ne pas rendre assez de compte ;
- un fonctionnement administratif rester opaque. (D'où des réserves sur le devoir de réserve de la part de ceux qui sont favorables à l'obligation de ne pas se taire.)

Pour Emmanuel Jaffelin : « La démocratie repose sur la psychologie, c'est à dire sur une double harmonie impliquant l'équilibre psychique de chaque citoyen et l'équilibre politique de tous. Le premier équilibre suppose de pouvoir soumettre ses désirs à la raison, le second sa liberté au droit. »⁵⁷¹

Section 2 - Les théories alternatives de la démocratie

Un nouvel esprit démocratique tend à s'imposer dans les régimes et systèmes politiques contemporains⁵⁷². « La démocratie, disait Pierre Mendès France, c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité : c'est un type de mœurs, de vertu,

⁵⁷⁰ Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Editions du Seuil, août 2015, p. 10.

⁵⁷¹ Emmanuel Jaffelin, *L'apologie de la punition*, op. cit. p. 33.

⁵⁷² Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.

de scrupule, de sens civique, de respect de l'adversaire ; c'est un code moral »⁵⁷³. L'enjeu aujourd'hui est, de plus en plus, de passer de l'impératif du régime démocratique à l'exigence du gouvernement démocratique ; et du projet du régime démocratique à l'exigence du gouvernement démocratique ; donc sortir du **1^{er} âge de la vie démocratique**. Le problème est que cette dimension de la politique n'a jamais été pensée en tant que telle. **La démocratie a toujours été appréhendée comme régime, et elle n'a guère été considérée comme mode de gouvernement spécifique**. En témoigne d'ailleurs le fait que les mots « régime » et « gouvernement » aient historiquement été confondus⁵⁷⁴.

A – La démocratie délibérative

La **configuration d'une arène de discussions** faisant office d'une part, de médiateur entre la société civile et l'Etat, et d'autre part, de lieu **où des discours critiques peuvent être formulés également et adressés au pouvoir**, est l'une des conditions de l'existence des régimes démocratiques⁵⁷⁵.

La démocratie délibérative intègre donc la possibilité **des consultations citoyennes ou référendums**, ainsi que **la philosophie et la pédagogie du dialogue politique**. L'idée est d'inciter le pouvoir politique à **tenir compte de toutes les opinions et de les intégrer** dans les gouvernementalités. Au lieu d'un pouvoir séparé de l'opinion, neutre entre les opinions, au lieu d'un pouvoir laïc, on réclame un pouvoir étatique et social qui approuve activement, embrasse chaleureusement toutes les opinions, toutes les manières de vivre.

Cette conception pourrait être appréhendée comme une négation ou une inversion du mouvement qui a conduit à la sécularisation de l'Etat. Mais en fait, il s'agit de son prolongement. « En réalité, on ne sort pas en effet de l'ordre individualiste, et même de l'ordre bourgeois. Chacun est considéré comme un propriétaire dont l'Etat et la société doivent respecter la propriété, mais une propriété qui ne comporte plus seulement les biens ; elle comporte aussi les opinions, les « valeurs », les « identités », les « orientations » (la question très sensible de l'homosexualité rentre dans ce cadre). L'idée de la liberté tend à l'emporter sur celle de la vérité. Au lieu de finir par être gouvernement de soi par soi, la liberté semble finir par être acceptation et déclaration de soi ; exigence des autres qu'ils reconnaissent cette acceptation et cette déclaration de soi. Le droit à la différence se retrouve ainsi aujourd'hui dans la polémique caractéristiques des discussions politiques.

La distinction faite par Benjamin Constant entre liberté des Anciens et liberté des Modernes est intéressante à ce titre.

- La liberté des Anciens comprendrait le droit (et le devoir) de participer à la vie de la Cité ;
- et la liberté des Modernes qui réserverait à chacun une large sphère où il peut mener comme il l'entend sa vie et ses affaires privées à l'abri de toute ingérence étatique.

Mais comme le dit Spinoza : « un Etat n'a d'autre préoccupation que sa sécurité ». L'identité, ce concept flou, semble relever de la sécurité ; donc à défendre face notamment à ce tout ce qui est perçu comme une atteinte à l'« âme de la société concernée » au regard de sa « tradition » et de ses « coutumes » qui font que certaines sociétés, comme le Sénégal, rejettent totalement toute liberté relative à l'orientation sexuelle telle que l'homosexualité qui se retrouve pénalement sanctionnée, parce que considérée comme un crime. Aussi des questions, comme le « mariage pour tous », considérées ailleurs comme un progrès démocratique, se présentent ici comme un

⁵⁷³ Cité dans Edwy Plenel, *Dire NON* », Don Quichotte Editions, 2014, p. 81.

⁵⁷⁴ Pierre Rosanvallon, op. cit., p. 10.

⁵⁷⁵ Voir Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot et Rivages, 1997 (1962).

« recul civilisationnel » fortement décrié et dénoncé, parce contraires aux valeurs morales et sociales les plus fondamentales de la société. Ailleurs, dans le monde occidental, une question comme la polygamie reste de la même manière, une pratique écartée de toute considération démocratique alors qu'en Afrique elle est un droit consacré et une pratique encouragée, comme l'atteste les politiques publiques incitant par des aides à cette pratique.

La bonne solution démocratique est donc pour chaque culture politique de toujours se demander en toute souveraineté : qu'est-ce qui est bon pour nous ? C'est une question de souveraineté.

B - La démocratie limitative

De la démocratie représentative, participative, délibérative, l'on passe de plus en plus dans le monde contemporain à la démocratie limitative (des mandats par exemple). La **tendance universelle** aujourd'hui est à la limitation de la durée et du nombre des mandats, notamment pour éviter la pérennisation au pouvoir et donc **encourager les alternances de majorités politiques présentées comme un signe de respiration démocratique**.

De même que la consécration du quinquennat substitué au septennat obéit à cette logique de renouvellement de la classe politique et d'évitement de l'implantation d'oligarchies poursuivant leurs intérêts égoïstes partisans. La démocratie reste donc un éternel chantier. Et le paradoxe est, pour Yves Sintomer, qu' : « au moment même où l'idéal progresse dans le monde, les « vieilles démocraties » sont en crise. **Les partis semblent de plus en plus incapables de fédérer les énergies civiques**. Des expériences qui réintroduisent le tirage au sort en politique se multiplient à l'échelle internationale. »⁵⁷⁶

Section 3 - Les régimes totalitaires et autoritaires

A – Caractéristiques et fonctionnement des régimes totalitaires

Hannah Arendt a étudié et identifié les caractéristiques du régime totalitaire qui serait bien différent des tyrannies et dictatures qui l'ont précédé⁵⁷⁷. Ce régime repose principalement selon elle sur ces quatre facteurs :

- une machine idéologique ou la logique d'une idée : lutte des classes ou supériorité d'une race ; des lois supérieures de l'histoire (marxisme) ; La croyance en des lois « fatalistes » de l'histoire ou « matérialisme historique ».
- un parti unique tout puissant dirigé par un seul homme, en règle générale, qui en est le centre ; Pénétration totale de l'Etat par le parti ; parti-Etat ou Etat-parti ; logique de dédoublement des institutions (police d'Etat, armée partisane) au service exclusif du leader et de son idéologie.
- une police ou appareil répressif qui terrorise la population et fait régner l'ordre ; la terreur comme mode de domination ; des camps de concentration ou d'extermination des opposants, ennemis ou adversaires.
- la communication sociale est entre les mains exclusives du pouvoir qui détient également le monopole de l'armement et la mainmise sur une économie centralisée.

Le communisme, dans ses pires versions, notamment staliniennes, était totalitaire et régnait comme la science de l'histoire, tandis que la république était somme toute libérale et régnait au nom de la liberté, de l'éducation et de la morale. Prenant le contrepied de ceux qui

⁵⁷⁶ Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, Editions La Découverte, 2011.

⁵⁷⁷ Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme* (1951), Paris, Gallimard, 2002.

étaient persuadés avec une telle configuration systémique que l'URSS aurait de beaux jours devant elle, Karl Deutsch expliqua les raisons de la faillite promise du régime soviétique, en ces termes : « selon toute probabilité, le contrôle social n'est pas assez fort en URSS pour maintenir les populations dans le cadre idéologique qui assure la reproduction du système, et les ressources logistiques et technologiques du pouvoir central n'y pourraient rien. »⁵⁷⁸

Le nazisme prétendit mettre en œuvre la connaissance scientifique des lois de la nature humaine, celles en particulier gouvernant l' « inégalité des races ». Le nazisme : apparaît tissé de part et d'autre par une volonté criminelle. Avec comme seule perspective la destruction.

B – Caractéristiques et fonctionnement des régimes autoritaires

Les régimes autoritaires se distinguent des régimes totalitaires. Ils se différencient des régimes totalitaires par les éléments suivants⁵⁷⁹ :

- la monopolisation du pouvoir par un leader, un groupe ethnique ou familial, un parti, une institution ...
- l'absence de responsabilité du pouvoir puisque, du fait du contrôle du processus électoral, aucune alternance n'est possible ;
- l'absence de séparation des pouvoirs (contrôle des pouvoirs législatifs et judiciaires par l'exécutif) et l'absence d'Etat de droit (non-respect d'une partie des règles constitutionnelles et législatives et importance du fonctionnement informel du pouvoir) ;
- la répression des opposants reposant sur l'importance de l'appareil policier et/ou militaire et souvent l'absence de séparation entre pouvoir civil et pouvoir militaire ;
- le contrôle de la société civile et des médias. Du fait de nombreuses restrictions à la liberté d'expression et d'association les droits civiques sont limités ;
- l'importance de la patrimonialisation du pouvoir sous la forme du contrôle des richesses économiques par les détenteurs du pouvoir et du patronage reposant sur un niveau élevé de corruption ;
- l'existence d'un pluralisme limité : il existe des contre-pouvoirs plus ou moins tolérés tels que les églises, des syndicats, des associations, des élites économiques ou administratives ...
- contrairement aux régimes totalitaires il n'existe pas d'idéologie propre à ces régimes qui se légitiment en référence à des valeurs présentes dans la société (telles que la religion, la tradition, l'ordre, le rationalisme ...) renvoyant à des « mentalités collectives »⁵⁸⁰ préexistantes au pouvoir ;
- le fait que ce sont des régimes faiblement mobilisateurs ;
- ces régimes maintiennent une forme de séparation entre espace public et sphère privée, le contrôle de la population n'est donc pas total ;
- la terreur idéologique est absente, même si la répression des opposants est parfois exercée à grande échelle et de manière très violente.

A partir de ces caractéristiques, différents types de régimes autoritaires ont été distingués⁵⁸¹ :

⁵⁷⁸ Karl Deutsch, *Cracks in the Monolith Possibilities and Paterns of Disintegration in Totalitarian Systems* », in Carl J. Friedrich (dir.), *Totalitarianism. Proceeding of a Conference Held at the American Academy of Arts and Sciences*, Cambridge, Harvard University Press, 1954, p. 308-333.

⁵⁷⁹ Voir Xavier Crettiez, Jacques de Maillard et Patrick Hassenteufel, *Introduction à la science politique*, Paris, Armand Colin, 2018, p. 104.

⁵⁸⁰ J. Linz, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006.

⁵⁸¹ Voir Xavier Crettiez, Jacques de Maillard et Patrick Hassenteufel, *Introduction à la science politique*, op. cit. p. 105-106.

- les régimes traditionnels : ils reposent sur des structures traditionnelles (organisation sociale, religion qui forment la source de légitimité. Le pouvoir est transmis de façon héréditaire et la patrimonialisation y est très importante. (Exemple des monarchies du Golfe fondées sur le clan tribal et s'appuyant sur des valeurs religieuses) ;

- les régimes clientélistes : (parfois appelés sultaniques) caractérisés par une forte personnalisation du pouvoir, une importante patrimonialisation par un groupe familial restreint, une faible institutionnalisation et l'appui sur la répression. (Exemples de la dictature des Duvalier à Haïti, celle de Ferdinand Marcos aux Philippines, celle du général Ben Ali en Tunisie ou la famille Assad en Syrie) ;

- les régimes corporatistes : (organiques) fondés sur une organisation spécifique de l'Etat reposant sur le contrôle des groupes socio-professionnels et leur intégration à l'Etat. (Exemples historiques du régime franquiste en Espagne ou de Salazar au Portugal) ;

- les régimes militaires (prétoires) : qui sont dirigés par l'armée comme institution (junte), qui contrôle le pouvoir politique et économique, avec une dimension répressive forte. Ces régimes ont été particulièrement nombreux dans les années 1960-1970, en Amérique latine (Chili, Argentine, Brésil), en Asie (Corée du Sud, Birmanie, Thaïlande), en Afrique noire et en Afrique du Nord (Algérie, Egypte) ;

- les régimes mobilisateurs : fondés sur un projet nationaliste, l'appel au peuple (régime appelé aussi populiste donc) et une forte personnalisation. (Exemples historiques de Peron en Argentine, de Nasser en Egypte, de Khadafi en Libye, de Nkrumah au Ghana) ;

- les régimes post-totalitaires : qui renvoient aux régimes communistes (domination d'un parti unique) post staliniens, faisant l'objet d'une routinisation bureaucratique et au pluralisme très limité.

Documents de référence :

- Gérard Alexander, « Les défis de la consolidation dans les nouvelles démocraties », Revue internationale de politique comparée, 2011/1, Vol. 18, p. 53-67.

- Hannah Arendt, Les origines du totalitarisme (1951), Paris, Gallimard, 2002.

- Georges Balandier, « La crise démocratique », in Recherche du politique perdu, Paris, Fayard, 2015.

- Richard Banégas et al, « Lutter dans les Afriques », Genèses, 2010/4, n° 81, p. 2-4.

- Jean-François Bayart, « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne », Pouvoirs, 2009/2, n° 129, p. 27-44.

- Loïc Blondiaux, Le nouvel esprit de la démocratie. Actualités de la démocratie participative, Paris, Seuil, 2008.

- Jon Elster & Arnaud Le Pillouer, A quoi servent les élections ? , Paris, PUF, 2013.

- Raymond Boudon, Le juste et le vrai. Etudes sur l'objectivité des valeurs et de la connaissance, Paris, Fayard, 1995.

- Philippe Braud, Sociologie politique, Paris, LGDJ, 2006, (8^{ème} éd.).

- Eric Brian, « Le suffrage et les savants », Actes de Recherches en Sciences Sociales, 2001/5, n° 140.

- Christian Coulon, « La tradition démocratique au Sénégal. Histoires d'un mythe », in Christophe Jaffrelot, Démocraties d'ailleurs, Karthala, 2000.

- Xavier Crettiez, Jacques de Maillard et Patrick Hassenteufel, Introduction à la science politique, Paris, Armand Colin, 2018.

- Robert Dahl, De la démocratie, Yale University, 1998.

- Adam Ferguson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, (1767), Paris, PUF, 1992.
- Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978.
- Babacar Guèye, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, 2009/2, n° 129, p. 5-26.
 - Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot et Rivages, 1997 (1962).
- Guy Hermet, *Le peuple contre la démocratie*, Fayard, 1989.
- Samuel Huntington, « Political Development and Political Decay », *World Politics* 17, (avril 1965), p. 386-430 ; et *Political Order in Changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- Emmanuel Jaffelin, *L'apologie de la punition*, Paris, Plon, 2014.
 - Dodzi Kokoroko, « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs*, 2009/2, n° 129, p. 115-125.
 - Juan J. Linz, *Régimes totalitaires et autoritaires*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Alfio Mastropaolo, *La democrazia é una causa persa ? Paradossi di un'invenzione imperfetta*, Turin, Bollati Boringhieri, 2011.
- Nonna Mayer et Pascal Perrineau, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Yves Mény, *Imparfaites démocraties*, Paris, PFNSP, 2019.
 - Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, XI, 6.
- Yascha Mounk, *Le peuple contre la démocratie*, Editions de l'Observatoire, 2018.
 - Anne Muxel, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », *Pouvoirs*, 2007/1, n° 120, p. 43 – 55.
 - Catherine Neveu, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 2011/1, n° 1, p. 186-209.
- Martha Nussbaum, *Les émotions démocratiques*, Paris, Climats, 2011.
 - Albert Ogien et Sandra Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, Editions La Découverte, 2010.
 - Michel Onfray, *Tocqueville et les apaches*, Editions Autrement, Paris, 2017.
- Pascal Perrineau, « Les usages contemporains du vote », *Pouvoirs*, 2007/1, n° 120, p. 29-41.
- Edwy Plenel, *Dire NON* », Don Quichotte Editions, 2014.
 - Patrick Quantin, « La démocratie en Afrique. A la recherche d'un modèle », *Pouvoirs*, 2009/2, n° 129, p. 65-76.
 - Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Editions La Fabrique, 2005.
- Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Editions du Seuil, 2015.
 - Pierre Rosanvallon, « Ecrire une histoire générale de la démocratie », *Participations*, 2011/1, n° 1, p. 335-347.
 - Dominique Rousseau, *Radicaliser la démocratie*, Paris, Seuil, 2012.
 - Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, III, 15.
 - Papa Oumar Sakho, « Quelle justice pour la démocratie en Afrique », *Pouvoirs*, 2009/2, n° 129, p. 57-64.
- Giovanni Sartori, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1973.
 - Ibrahima Silla, *Communiquer en politique. L'art de coudre et d'en découdre*, Ile Maurice, Editions des Trois Fleuves, 2011.
 - Ibrahima Silla, « Les Assises Nationales du Sénégal. L'autre visage de la politique », *Revue URED*, n° 21, juin 2011, p. 59-102.
 - Ibrahima Silla, *Mauvaises ambiances démocratiques*, Dakar, Editions Réussir, 2013.
 - Yves Sintomer, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, Editions La Découverte, 2011.
 - Yves Sintomer et Julien Talpin, « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », *Raisons pratiques*, 2011/2, n° 42, p. 5-13.
- Leslie Stephen, *A Plea for Democracy*, éd. W.L. Gutsman, 1967.

- J. F. Stephen, Liberty, Equality, Fraternity, éd. R. J. White, Cambridge, Cambridge University Press, 1873.
- Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, II (1835), Paris, Flammarion, 2010.
- Karl Deutsch, Cracks in the Monolith Possibilities and Paterns of Disintegration in Totalitarian Systems », in Carl J. Friedrich (dir.), Totalitarianism. Proceeding of a Conference Held at the American Academy of Arts and Sciences, Cambridge, Harvard University Press, 1954, p. 308-333.

Chapitre VI Les acteurs politiques

Les partis politiques, les groupes d'intérêts, les médias et les élites font partie des acteurs de la vie politique. Ces acteurs n'ont pas les mêmes objectifs, ni les mêmes rôles, ni les mêmes motivations. Nous étudierons dans ce chapitre les caractéristiques, typologies, structurations, dynamiques, rôles et fonctions propres à chacun de ses acteurs.

Section 1 – Les partis politiques

Les partis politiques constituent un objet de réflexion qui occupe **une place importante en science politique**. Ils font partie **des objets majeurs étudiés** en science politique. Ils se présentent comme

- **les principaux acteurs de la vie politique** et
- comme des organes de médiation entre le pouvoir et la société.
- Ils sont souvent présentés comme des **preuves du pluralisme politique et démocratique**.

- Les partis politiques **structurent le fonctionnement de la politique** et du politique dans de nombreux Etats⁵⁸².

Aujourd'hui se pose plus que jamais le débat autour de leur nombre, de leur financement, de leur démocratie interne et de leurs leaders. Au Sénégal, **la problématique de leur floraison** (Du multipartisme limité à 4 sous Senghor, on est passé d'une dizaine de partis réellement représentatifs dans les années 80 à plus de 300 partis aujourd'hui) ;

ceci soulève **un vrai débat sur leur efficacité, leur utilité et leur légitimité**. Le débat sur leur limitation est de nouveau d'actualité. Le changement actuel de regard porté sur les partis politiques semble s'inscrire désormais dans une perspective nécrologique. Ce regard ambigu à l'égard des partis politiques est à un tel point que l'on se demande s'ils ne sont pas **voués à disparaître**⁵⁸³, pour les raisons suivantes notamment :

- leur mauvaise presse ;
- leur faible représentativité ;
- leur déficit de démocratie ;
- leur captation par des professionnels de la politique ;
- leur nombre de plus en plus croissant ;
- leur financement opaque.

En dépit de leurs « graves défauts », ils sont toutefois considérés comme des « maux nécessaires » et **des intermédiaires irremplaçables pour traduire la diversité des attentes, des intérêts des citoyens et des groupes sociaux en programmes et en décisions politiques**.

A – Les critères de définition du parti politique

Depuis le 19^{ème} siècle, le parti désigne **une organisation politique structurée**. **Quatre critères permettent de distinguer les partis politiques** selon Joseph de la Palombara et Myron Weiner (Political Parties and Political Development, 1966) :

1°- **la durée ou la pérennité de l'organisation** : Un parti politique doit avoir une espérance de vie supérieure à celle de ses fondateurs. Donc, sa dynamique s'inscrit dans une continuité dans le temps. Le parti ne devrait pas disparaître avec la disparition de son fondateur ou de ses dirigeants. **Il arrive toutefois qu'un parti politique procède à un changement de nom**.

2°- **la structuration permanente à la fois centralisée et délocalisée**. De centre à la périphérie. **Des bases**. Donc une organisation avec des ramifications du centre à la périphérie. Le maillage national/local. Aujourd'hui des ramifications internationales de plus en plus du fait notamment des charmes en direction de la diaspora.

3°- **la volonté ou l'ambition de conquérir et d'exercer le pouvoir**. Deux possibilités :
 - **soit renverser le pouvoir** comme c'est le cas avec les partis révolutionnaires ;
 - **soit passer par la compétition électorale**. Donc priorité donnée de plus en plus aux moyens raisonnables et pacifiques.

4°- **La recherche d'un soutien populaire** : La chasse aux voix se présente comme le principal objectif des partis politiques. Ainsi, la mobilisation devient un enjeu indispensable si l'on veut conquérir les masses et les convertir à une cause. Militantisme, adhésion, sympathisants, électeurs. Campagne de mobilisation, de recrutement. Exemple des structures partisans estudiantines à l'Université.

Les partis organisent donc **des congrès à échéances régulières ou irrégulières** aux fins :
 - d'établir des bilans ;

⁵⁸² Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Coll. « Que sais-je », PUF, 1987.

⁵⁸³ Frédéric Sawicki, « Les partis politiques sont-ils voués à disparaître ? » in Daniel Gaxie (dir), *Que faire des partis politiques ?*, Editions du Croquant, 2018, p. 289-308, dont p. 289.

- de dessiner des perspectives ;
- d'affronter des problèmes collectifs pour mieux les résoudre ;
- d'instituer des rapports de force ;
- de légitimer des pouvoirs ou des autorités ;
- des congrès comme lieux d'échanges intellectuels ;
- des lieux de délibération ;
- des instances de définition des grandes orientations ;
- des espaces de confrontation ;
- des instances d'éducation et de socialisation.

B - Rôle et fonctions des partis politiques :

1° - La structuration des choix politiques.

- **par la clarification des enjeux** (santé, éducation, agriculture, culture, économique,, inondations, électricité, eau). Information de l'opinion (un journal, des conférences de presse, discours, débats).

- **par la revendication d'une idéologie, d'une étiquette. Une identité** qui permet de reconnaître ceux qui appartiennent à tel ou tel parti à partir de leurs discours.

- **par l'élaboration de programmes de gouvernement et de projets de société.** Des **principes** défendus, des **propositions** suggérées, des **intentions** avouées et des **valeurs** rappelées. **Mais l'on relève souvent des entorses à leur programme en fonction des voix à capter.**

L'on tend aujourd'hui à reléguer **l'idéologie** à une moindre importance. Pourtant **l'idéologie (la logique d'une idée)** n'est souvent pas ce qu'on dit d'elle. Le phénomène de la « transhumance politique » explique cette **déconsidération de l'idéologie.**

Il convient de rappeler donc ce qu'il faut entendre par l'idéologie. L'idéologie est un néologisme de la fin du 18^{ème} siècle. Le mot a été inventé par le philosophe Antoine Destutt de Tracy (1796; Éléments d'idéologie 1801-1815) pour désigner une science nouvelle ayant pour objet l'étude des idées, au sens général de faits de conscience : leur origine, leurs caractères et leurs lois. Cette approche était inspirée par toute une tradition empirique où les perceptions sensorielles constituent le fondement des représentations et des idées. Les disciples de cette nouvelle science forment un mouvement intellectuel qui prend corps au sein de l'Académie des sciences morales et politiques. On les appelle les Idéologues ; Destutt de Tracy préférait le terme « idéologue ».

Vers 1800, les adversaires de l'idéologie, notamment Napoléon, donnent au mot **un sens péjoratif** qu'il a conservé depuis : « **discussions, analyses portant sur des abstractions sans rapport avec les faits et la réalité positive** ». Le mot est ensuite employé à partir des années 1840 au sens d' « ensemble d'idées qui inspire un gouvernement, un parti ». C'est cette acception qui est diffusée à la fin du 19^{ème} siècle par les marxistes qui l'opposent aux faits économiques et à l'infrastructure. Il prend alors le sens marxiste d'ensemble des idées, des croyances propres à une époque, à une société, à une classe.

Marx va **investir ce terme d'idéologie d'une charge critique.** Il lui attribue la fonction de **dissimulation, de travestissement de la réalité.** Dans l'Idéologie allemande – l'idéologie est définie par Marx et Engels comme un renversement des positions réelles dans la théorie sur le modèle de la camera obscura. Ce renversement produit une image déformée de la réalité sociale. L'image théorique, fixe et éternelle, occulte/résout les contradictions historiques internes de la réalité.

2° - La sélection du personnel politique

Les partis politiques ont historiquement acquis **le monopole de la production des élites et de la sélection des candidatures** dans les démocraties, à travers notamment des primaires par exemple pour ce qui est de l'élection présidentielle.

Max Weber : « Toutes les luttes partisans ne sont donc pas uniquement des luttes pour des buts objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois. » Les partis constituent des instances et même des « puissances » contrôlant la distribution des emplois. Ils procèdent à la sélection du personnel politique. Celle-ci passe notamment par l'identification et l'association des compétences. Il en ressort des rétributions, nominations et représentations qui ne sont toutefois pas toujours inspirées par des compétences avérées en la matière.

La professionnalisation politique a conféré aux partis politiques, à la suite d'un long processus, le quasi monopole de la sélection des dirigeants politiques ; donc le droit de représentation des groupes de citoyens et celui de désignation des individus les « plus aptes » à briguer des postes de responsabilité politique. Avec les partis politiques, l'on passe ainsi de la chasse des suffrages à la chasse des emplois, malgré la règle impartiale et juste de l'égalité d'accès aux fonctions administratives lié aux diplômes universitaires et aux concours. Des faveurs sont généralement faites aux dévoués et courtisans. Ce qui contribue à faire des partis politiques la voie privilégiée pour remplir des fonctions de représentation politique. C'est l'une des raisons pour lesquelles le principe « la patrie avant le parti » énoncé par l'actuelle majorité au Sénégal est dénoncé au Sénégal par exemple comme un slogan non suivi d'effet au regard de certaines nominations faites sur la base de l'appartenance partisane.

Le parti politique est aussi une école par laquelle se développe une initiation, un apprentissage de la vie politique. Il est **le lieu de recrutement et de désignation de ses candidats aux différentes élections**. Le Secrétaire Général du parti n'est pas forcément le candidat naturel de la présidentielle. De plus en plus, les partis politiques organisent des primaires pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle. La solidarité et la discipline partisans constituent des règles de plus en plus exigées dans les partis politiques. Le non-respect de certaines normes organisationnelles explique les cas d'exclusion. Les exigences de trouver une cohérence dans le discours sont à l'origine de ces normes organisationnelles.

L'alternance des partis au pouvoir devient possible à la faveur d'élections transparentes. Dans cette perspective, des possibilités de profiter des avantages (recrutements, nominations) que procure l'accession au pouvoir sont offertes aux militants. Le parti devient comme un tremplin pour la réussite professionnelle et sociale ; comme un moyen d'assurer l'avenir malgré les exigences de la fonction publique moderne requérant une spécialisation avérée et une formation solide.

Pour Weber : « Le ministre se présente comme le représentant de la constellation politique au pouvoir ; il a donc pour tâche de faire appliquer le programme de la constellation dont il fait partie, de juger en fonction de ce programme les propositions que lui font les fonctionnaires spécialisés ou de donner à ses subordonnés les directives politiques conformes à la ligne de son parti. » (Weber, p. 150).

Pour Weber : « Le véritable fonctionnaire (...) ne doit pas faire de la politique, justement en vertu de sa vocation : il doit administrer avant tout de façon non partisane. (...) Il doit s'acquitter de sa tâche sans ressentiment ni parti pris. Par conséquent, il ne doit pas faire ce que l'homme politique, aussi bien le chef que ses partisans, est contraint de faire sans cesse et nécessairement, à savoir combattre. En effet prendre parti, lutter, se passionner sont les caractéristiques de l'homme politique. Et avant tout du chef politique. L'activité de ce dernier est subordonnée à un principe de responsabilité totalement étranger, voire même opposé, à celui du

fonctionnaire. L'honneur du fonctionnaire consiste dans son habileté à exécuter consciencieusement un ordre sous la responsabilité de l'autorité supérieure, même si – au mépris de son propre avis – elle s'obstine à suivre une fausse voie. Il doit plutôt exécuter cet ordre comme s'il répondait à ses propres convictions. Sans cette discipline morale, dans le sens le plus élevé du terme, et sans cette abnégation, tout l'appareil s'écroulerait. L'honneur du chef politique par contre, celui de l'homme d'Etat dirigeant, consiste justement dans la responsabilité personnelle exclusive pour tout ce qu'il fait, responsabilité qu'il ne peut ni ne doit répudier ou rejeter sur un autre. Or les fonctionnaires qui ont moralement un sens très élevé de leur métier sont nécessairement de mauvais hommes politiques ; en effet, ils n'ont justement pas à prendre de responsabilités dans le sens politique du terme et par conséquent ils sont, de ce point de vue, des hommes politiques moralement inférieurs. (...) » (p. 156-157).

3° - la contribution à l'intégration sociale

Le parti politique se présente comme une seconde famille. L'on parle de camarades et de frères de partis. La fraternité de partis. Promotion sociale. Fidélisation et gratification en postes et privilèges. Les Frères musulmans en Egypte. Culture et identité partisans communes. « Etre de gauche », libéral, socialiste, communiste, traditionaliste, de droite, révolutionnaire, anarchiste, écolo, libéral. Les Maisons populaires du PCF.

Concernant la structure formelle des partis politiques, Michel Offerlé écrit : « La lecture des statuts d'un parti est rarement inutile, mais jamais suffisante. La rédaction d'un tel texte est une manifestation tangible de la revendication de l'existence d'une organisation. L'étanchéité des frontières à l'égard de l'extérieur, le degré de précision normative et de structuration interne et la présence ou l'absence d'une déclaration de principe développant les objectifs manifestes ou les « valeurs » du parti sont les révélateurs du degré auquel les premiers dirigeants et leurs successeurs ont dû et pu asseoir et légitimer leur contrôle et du degré de consolidation de la relation partisane. Les partis plus structurés et plus articulés sont fondés sur la connaissance de la souveraineté de l'adhérent. Base de l'édifice, l'adhérent individuel (recherché et dûment enregistré) ou collectif (dans les « partis indirects » fondés sur l'adhésion collective de groupes associatifs et syndicaux) est censé apporter son aide matérielle, financière et intellectuelle au parti et disposer d'un droit de contrôle, direct ou indirect, a priori ou a posteriori, sur les orientations et la décision du parti à tous les niveaux, grâce à sa participation active aux travaux des organes de base (cellule, section ou comité) et aux congrès périodiques. Leur nombre est toujours très approximatif parce que le jeu sur les chiffres fait partie de la compétition interpartisane. : il est aussi important d'avoir des adhérents que de faire croire que l'on en a. »⁵⁸⁴

En réalité les partis politiques n'ont jamais beaucoup d'adhérents.

C - Les typologies partisans : partis de cadres et partis de masses

Maurice Duverger a établi une distinction classique entre partis de cadres et partis de masses :

- les partis de cadres constitués par la bourgeoisie et notables, sont donc peu soucieux de recruter les masses. Issus du suffrage censitaire.

- les partis de masses sont quant à eux issus du suffrage universel. Possibilités offertes aux masses notamment ouvrières d'émerger dans la vie politique. Issus des mouvements socialistes et communistes, ils procèdent selon une logique de recrutement massif des masses militantes avec un fort encadrement de celles-ci. Une organisation interne très encadrée et très hiérarchisée. Il y a toutefois le risque de voir apparaître ce que Roberto Michel appelle la « loi d'airain de

⁵⁸⁴ Michel Offerlé, op. cit. p. 50-51.

l'oligarchie », c'est-à-dire une bureaucratie inamovible déterminée à consolider le pouvoir d'une minorité faussant ainsi l'idéal de la démocratie interne.

Cette typologie classique et binaire est aujourd'hui dépassée avec l'évolution des sociétés qui ne se réduisent pas à cette conception binaire (cadre/masse). Nous assistons à l'érosion des divergences idéologiques classiques, à la personnalisation du pouvoir et à l'apparition de célébrités qui ne passent pas forcément par l'itinéraire classique des partis politiques. Nombre d'acteurs politiques (artistes, comédiens, sportifs, hommes d'affaires) court-circuitent les partis traditionnels et réussissent à conquérir le pouvoir tel Donald Trump aux USA ou Emmanuel Macron en France.

Nous assistons aujourd'hui à l'apparition de partis de rassemblement dépassant les logiques de classes ou d'idéologies appelés « partis attrape tout ». Les logiques électoralistes expliquent les dynamiques de rassemblement et de coalition de partis qui, sans fusionner, maintiennent une unité indispensable à la conquête du pouvoir. Ils sont aussi appelés partis d'électeurs, all catch party ou parti attrape-tout.

Denis Jeambar rappelle ainsi que : « Une élection présidentielle ne se joue pas dans le sprint de la campagne. Elle est le produit de mouvements politiques à l'œuvre sur le long terme, le résultat d'une construction pyramidale qui voit un parti devenir dominant au fil des ans et des rendez-vous électoraux. »⁵⁸⁵

D - Les systèmes de partis : bipartisme, multipartisme et parti dominant

1°- le **bipartisme** : est un système de partis marqué par **l'alternance plus ou moins régulière entre deux principaux partis**. L'intérêt de ce type de système réside dans la stabilité gouvernementale. Selon **Albert Hirschman** : « **La stabilité et le fonctionnement mêmes d'une démocratie bien réglée dépendent du regroupement de ses membres en un petit nombre – idéalement : deux – de formations importantes, bien distinctes, qu'opposent des vues divergentes sur les grandes questions sociales et politiques.** »⁵⁸⁶ **Une majorité et une opposition aux frontières clairement identifiées, comme en GB et aux USA**. Possibilité comme en France de voir une troisième formation constituer une force pour faire basculer les majorités (PC avant UDF et FN (RN) aujourd'hui). En Afrique, on assiste à une lisibilité problématique des lignes de clivages partisans, avec les effets pervers de la transhumance politique et du clientélisme électoral. On assiste ainsi au **spoil system, c'est-à-dire l'attribution de tous les postes fédéraux aux partisans du candidat victorieux**. Ce qui fait que des partis, sans aucune base doctrinale, simples appareils à briguer des postes, s'opposent les uns aux autres et fabriquent pour chaque campagne électorale un programme en fonction des chances électorales. **L'intérêt du positionnement idéologique, réside dans le fait qu'il facilite non seulement la lecture et la compréhension des sensibilités et affinités politiques, mais surtout requiert une certaine discipline et solidarité respectueuse des lignes de clivages. Ce clivage organise et rend intelligible les conflits politiques.**

2°- le **multipartisme** : se dit d'un système politique qui met en opposition **trois partis au moins**. Ce système se caractérise par le **jeu et l'enjeu des coalitions et calculs. Capacité offerte au parti au pouvoir d'empêcher l'alternance**. Mais aussi **capacité de la faciliter** comme au Sénégal. Le **report mécanique des voix**. Sortir le sortant. Mais aussi des chantages et menaces qui font que les partis sont regardés avec suspicion. On distingue aussi des partis à forte activité militante (PAFAM) et des partis à nulle activité militante (PANAM).

⁵⁸⁵ Denis Jeambar, « Explication de vote. Pour François Hollande », *Le débat*, n° 168, janvier-février 2012, p. 9

⁵⁸⁶ Albert Hirschman, *op. cit.*

3° - **le système à parti dominant.** A distinguer du parti unique. Il y a en effet un multipartisme mais celui-ci reste marqué par un parti dominant ayant la capacité de mobiliser un soutien populaire suffisant. Il y a avec ce type de système un **risque de confiscation du pouvoir et donc la possibilité d'empêcher toute alternance.** « Les partis apparaissent ce qu'ils sont et ce qu'ils doivent être, des organisations qui visent à l'exercice du pouvoir, défendent certains intérêts et promettent de gouverner en fonction de conceptions vagues et générales. Malheureusement, les partis compensent parfois ce qu'ils ont gagné en souplesse doctrinale par une violence accrue dans les controverses. » (Weber, p. 37-38). « Nous pouvons trouver dans la nature humaine trois causes principales de querelle : premièrement **la rivalité**, deuxièmement, **la méfiance**, troisièmement, **la gloire.** »⁵⁸⁷ Montesquieu parle de « l'effet de la liberté », qui conduit les électeurs à empêcher chaque parti d'acquérir une prépondérance excessive et fait donc finalement que **le conflit des partis renforce finalement la liberté des citoyens.**

Les partis politiques font partie aujourd'hui des acteurs politiques suscitant la plus forte défiance au point que certains analystes parlent de « crise ou de déficit de légitimité ». Les partis sont en effet considérés de plus en plus comme étant peu représentatifs de la volonté populaire. Ils sont associés à des « représentations oligarchiques et dominantes ; des machines à diviser, à exercer le pouvoir à tout prix, à cultiver des clivages artificiels ; à des bureaucraties. »⁵⁸⁸ Les fonctions prêtées aux partis politiques se sont incontestablement affaiblies selon Nathalie Ethuin et Rémi Lefebvre :

- ils ne produisent plus d'offres politiques discriminantes ;
- ils ne sont plus ni des creusets idéologiques ni des intellectuels collectifs ;
- ils n'encadrent plus à gauche des milieux populaires dont on souligne la déshérence politique, l'abstention ou la « droitisation » ;
- avec le déclin du militantisme et le processus d'hyper-professionnalisation de la politique, leur ancrage social et leur représentativité sociale se sont à l'évidence érodés ;
- le poids des médias et des sondages et la personnalisation politique qui en découlent contribuent également à les délégitimer comme médiations politiques et sociales ;
- la défiance à l'égard des hommes politiques rejaillit sur les organisations politiques qui font l'objet d'un large discrédit qui avaient conduit le secrétaire Général du Parti Communiste français, Robert Hue, à clamer l'acte de décès des partis politiques⁵⁸⁹.

Les partis politiques sont aujourd'hui **obligés de se réinventer et de se rénover pour s'adapter à la nouvelle donne sur le terrain des pratiques démocratiques, incluant des primaires et une démocratie interne. La crise de la démocratie représentative, qui est aussi une crise de la confiance**, ne les épargne pas. Faire parti autrement devient une nécessité, voire une parade, pour des formations politiques qui n'arrivent pas toujours à se départir des pratiques politiciennes anciennes, s'ils veulent garder des chances de préserver voire d'élargir leur assise électorale que leur disputent de nouveaux mouvements ou fronts qui, profitant de la crise des partis, délaissent la forme partidulaire habituelle pour développer une posture plus adaptée à l'air du temps⁵⁹⁰.

Toutefois, **les partis politiques peuvent persister sans changement organisationnel.** Ils peuvent **subir des modifications superficielles ou importantes**, telles que des **fusions ou scissions.** Ils peuvent **disparaître sans héritage. La durée de vie des partis politiques varient**

⁵⁸⁷ Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, XIII, Traduction Tricaud, Dalloz, p. 123.

⁵⁸⁸ Nathalie Ethuin et Rémi Lefebvre, « Réinventer les partis politiques » (Dossier), *Savoir/Agir*, 2015/2, n° 32, p. 9-12.

⁵⁸⁹ Robert Hue, « Les partis vont mourir ... et ils ne le savent pas ! », Paris, L'Archipel, 2014.

⁵⁹⁰ Erwan Lecœur, « A qui profite la crise des partis ? *Esprit*, 2013/8, p. 16-27.

en fonction de leurs succès électoraux, de leur participations gouvernementales et de l'habilité du leader faisant prévaloir l'accès aux postes sur les excès des partisans orientés vers l'intérieur de l'organisation⁵⁹¹.

Section 2 – Les groupes d'intérêts, les médias et les élites

A – Les groupes d'intérêt : typologie, caractéristiques et modes d'action

Le groupe d'intérêt peut être défini comme une organisation socialement et juridiquement constituée qui cherche à influencer les pouvoirs publics. Appelé aussi groupe de pression en raison de l'influence exercée sur les pouvoirs publics pour la défense de leurs intérêts. A la différence des partis politiques, les groupes d'intérêt ou de pression ne cherchent pas à exercer le pouvoir, mais seulement à l'influencer pour satisfaire leurs revendications et intérêts. On répertorie ainsi des groupes d'intérêts de défense des animaux, de la nature, des intérêts d'une corporation, etc..

Les groupes d'intérêts⁵⁹² **déploient ainsi des stratégies d'action** à partir d'un véritable travail de mise en forme, en récit et en action des revendications nées souvent de frustrations. (cf. Michel Offerlé, Sociologie des groupes d'intérêt). Ils procèdent donc suivant l'exercice d'une pression directe ou indirecte. Ils sont élaborés à partir d'une parfaite structuration donc. Il en ressort une véritable organisation, une discipline et une solidarité : respect des mots d'ordre.

L'on distingue :

- des groupes socio-économiques (les syndicats et organisations patronales) ;
- des associations de consommateurs ;
- des groupes socioculturels (associations religieuses) ;
- des groupes transnationaux spécialisés : contre la torture, Amnesty International, contre le racisme, Greenpeace, Médecins Sans frontières, Journalistes Sans Frontières, etc.

La dynamique et les modes d'action des groupes d'intérêt s'opèrent :

- par des pressions directes : officielles sur les Etats et autorités (par l'information, la consultation ou corruption) ;
- et par des pressions indirectes : la contrainte par la grève et des actions spectaculaires ; la persuasion : l'opinion prise à témoin, les médias : exemple des médecins pour la qualité des soins ou des enseignants pour la qualité de l'enseignement) ;
- par des actions violentes ;
- par des actions pacifiques ;
- participation accrue pour peser dans les processus de décision politique. ;
- et partenariat en intégrant les commissions et instances de décision.

B – Les médias

Les médias sont considérés comme des acteurs politiques centraux. On parle même de 4^{ème} pouvoir en raison de leur centralité dans ce qu'on appelle la « **démocratie d'opinion** ». Ils ont au fil du temps largement modifié les conditions d'accès à la légitimité politique et les façons de faire de la politique, marquées plus que jamais par l'individuation⁵⁹³. **La volonté des pouvoirs de les contrôler** passe non seulement par le contrôle et la manipulation des médias du pouvoir, mais

⁵⁹¹ Michel Offerlé, op. cit., p. 117.

⁵⁹² Grossman E. et Saurugger, *Les groupes d'intérêts*, Armand Colin, 2012.

⁵⁹³ Voir Christian Le Bart, *L'égo-politique. Essai sur l'individuation du champ politique*, Paris, Armand Colin, p. 2013.

aussi par la corruption, l'influence ou l'intimidation des médias privés dont certains propriétaires s'investissent finalement en politique entraînant au passage des conflits d'intérêts.

« Naturellement tout homme politique de quelque importance avait besoin de l'influence de la presse et par conséquent de relations avec les milieux de la presse. Mais il était cependant tout à fait exceptionnel – contre toute attente – de voir des chefs de parti sortir du rang du journalisme. Il faut en chercher la raison dans la « non-disponibilité » fortement accentuée du journaliste, surtout du journaliste qui n'a aucune fortune personnelle et qui de ce fait n'a d'autres ressources que celles que lui procure sa profession. (...) (Weber, p. 160).

L'ère du numérique a accentué la forte médiatisation de la vie politique. Le nombre d'émissions politiques et l'intérêt que les citoyens accordent aux débats et questions politiques a pris des proportions considérables. La télévision crée à ce titre une sorte de lien direct, certes virtuel, mais important entre les acteurs politiques et les citoyens. Le jeu politique tend à se jouer en grande partie sur le terrain médiatique, conduisant ainsi certains à dénoncer de plus en plus la « tyrannie de l'image », le « lynchage médiatique » ou le règne des petites phrases qui tendent à se substituer aux grands discours. Disposer d'un journal, d'une radio, d'une télévision ou d'un groupe de presse devient un puissant moyen d'atteindre ses objectifs de communication politique ou de propagande électorale.

Les usages politiques du numérique par les différents acteurs politiques sont devenus une réalité à laquelle les ne semblent plus pouvoir se dérober. Disposer d'un site Internet, d'un compte sur Facebook ou Twitter est devenu une nécessité incontournable, voire l'enjeu principal, impératif et déterminant qui consacrent les victoires électorales. Cette communication, affranchie de la médiation directe des journalistes, est confectionnée par des spécialistes de la communication politique qui exploitent les possibilités offertes par l'infographie et le numérique. Ce qui permet aux acteurs politiques de réaliser et de diffuser leurs propres contenus audiovisuels destinés aux réseaux sociaux. Cette stratégie leur permet non seulement d'atteindre leurs cibles (le grand public autant que les médias traditionnels qui relayent leurs messages) en se mettant en scène. Les réseaux sociaux offrent ainsi aux acteurs politiques une plus grande capacité de visualisation, de mobilisation et de sensibilisation politique à travers bien souvent toute une dynamique de propagande électorale.

« La plupart des gens ignorent qu'une « œuvre » journalistique réellement bonne exige au moins autant d'« intelligence » que n'importe quelle autre œuvre d'intellectuels, et trop souvent l'on oublie qu'il s'agit d'une œuvre à produire sur-le-champ, sur commande, à laquelle il faut donner une efficacité immédiate dans des conditions de création qui sont totalement différentes de celles des autres intellectuels. On soupçonne très rarement que la responsabilité du journaliste est beaucoup plus grande que celle du savant et que le sentiment de responsabilité de tout journaliste honorable n'est en rien inférieur à celui de n'importe quel autre intellectuel – on peut même dire qu'il est plus élevé si l'on se réfère aux constatations que l'on a pu faire durant la dernière guerre. Le discrédit dans lequel est tombé le journalisme s'explique par le fait que nous gardons en mémoire les exploits de certains journalistes dénués de tout sens de leurs responsabilités et qui ont souvent exercé une influence déplorable. Mais personne ne veut admettre que la discrétion du véritable journaliste est en général supérieure à celle des autres personnes. Cela est indéniable. Les tentations incomparablement plus pénibles qui sont liées à l'exercice de ce métier ainsi que les autres conditions de l'activité journalistique moderne impliquent certaines conséquences qui ont habitué le public à considérer la presse avec un mélange de mépris et de lâcheté navrante. (...) Ce qui nous intéresse présentement, c'est la question du sort politique réservé aux journalistes : quelles sont leurs chances d'accéder à des postes de direction politique ? Jusqu'à présent il n'a existé pour eux de chances favorables (...) » (Weber, p. 159-160).

C – les élites politiques

Le recrutement des chefs est, dans tous les régimes politiques, dans les démocraties plus que dans tout autre, le problème décisif, celui qui commande le succès ou l'échec. Avec la démocratisation des sociétés, on assiste à l'institutionnalisation d'un nouveau système de reproduction sociale fondé sur l'acquisition par le grand nombre des conditions minimales d'exercice de la citoyenneté (lire, écrire, compter) et la consolidation par le mérite scolaire de la nouvelle élite⁵⁹⁴.

Comment assurer la sélection de l'élite et renforcer l'autorité des meilleurs ? Comment consolider le règne des gouvernants (et des plus compétents) dignes de leurs fonctions ? D'après **Gaetano Mosca et Vilfredo Pareto, l'idée que « toute société, quel que puisse être son régime politique déclaré, est divisé en deux couches, les gouvernants et les gouvernés (Mosca) ou l'élite et la non-élite (Pareto).** Soit, une proposition faite sur mesure pour démontrer la parfaite inutilité de toute tentative d'instauration, par le droit de vote, d'une « citoyenneté politique » authentique. L'un et l'autre sont ainsi parvenus à la conclusion que **la seule extension du vote n'y mènerait à rien.** Puissamment retranchés, propriétaires fonciers et autres détenteurs du pouvoir réel parviendraient sans mal à lui ôter dans la pratique tout effet et toute signification.

Pour Mosca, il y a une absurdité de l'introduction d'une réforme « importée » dans un milieu à tous égards inhospitaliers. L'argument clé de Mosca, contenu dans son œuvre majeure *Elementi*, c'est que « **toute société organisée se compose d'une énorme majorité qui ne dispose d'aucun pouvoir politique et d'une petite minorité qui détient tout le pouvoir, à savoir la « classe politique** ». (cf. Hirschman, p. 90-91). Mosca réfuta ainsi les thèses avancées par les grands penseurs politiques du passé (Aristote, Montesquieu, Machiavel) dont les « sempiternelles distinctions » entre monarchies et républiques émanent de pures apparences. Il soutient ainsi l'idée selon laquelle : « Un régime politique, de quelque nature qu'il puisse être, obéit à la dichotomie bien plus fondamentale qui oppose gouvernants et gouvernés. »

Pour que naisse enfin une science politique digne de ce nom, il importe de comprendre comment la classe politique se recrute, maintient son pouvoir et utilise, pour légitimer sa domination, l'une ou l'autre de ces idéologies que Mosca appelle « formules de gouvernement » - comme « la grâce de Dieu », le « mandat du Peuple » et autres subterfuges cousus de fil blanc. » (in Hirschman, op. cit., p. 91-92). Le mythe de la représentation selon Mosca dont toute la pensée peut se résumer à un refus de croire à la possibilité du changement ainsi que la croyance corrélatrice aux capacités illimitées d'adaptation au changement – par résorption et par récupération – des structures de pouvoir existantes.(cf. Hirschman, op. cit., p. 102).

Si l'on en croît Mosca « Notre système de gouvernement se fonde sur l'hypothèse juridique de la désignation du député par la majorité des électeurs. Bien des gens s'en remettent aveuglément à ce principe, qui est pourtant en parfaite contradiction avec les faits que chacun peut constater par lui-même. Quiconque a assisté à une élection sait en effet fort bien [...] que ce ne sont pas les électeurs qui élisent le député, mais généralement le député qui se fait élire par les électeurs ; ou encore, si on juge déplaisante cette façon de dire, que ce sont les amis du député qui le font élire. En tout état de cause, une candidature est toujours l'œuvre d'un groupe qui réunit une visée commune, d'une minorité organisée qui impose fatalement ses volontés à la majorité désorganisée. »⁵⁹⁵

⁵⁹⁴ Voir Eric Brian, « Le suffrage et les savants », *Actes de Recherches en Sciences Sociales*, 2001/5, n° 140, p. 33.

⁵⁹⁵ Mosca, « *Teorica dei governi et governo parlamentare* », in *Scritti politici*, éd. Giorgio Sola, Turin, U.T.E.T., 1982, vol. 1, p. 476 ; Cf. notamment, James H. Meisel, *The Myth of the Ruling Class*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1958, p. 106.

Vilfredo Pareto voit la domination de l'élite comme une constante de l'histoire. Il met l'accent sur la problématique de la circulation des élites. Aussi souligne-t-il : « La lutte qu'entreprennent certains individus pour s'approprier la richesse produite par d'autres est le grand fait qui domine toute l'histoire de l'humanité. »⁵⁹⁶ Il s'agit pour Pareto, moins d'une « exploitation » que d'une « spoliation ». Selon lui, la classe dominante s'est emparée du pouvoir d'Etat pour en faire une machine à spoliation. » Et ce quelle que soit la nature du régime politique en question : oligarchie, ploutocratie ou démocratie, la même logique s'impose comme une règle. La spoliation ne s'atténue pas pour lui quand bien même le recrutement de l'élite s'opère par la voie d'élections démocratiques – en lieu et place de la transmission héréditaire – bien au contraire la spoliation s'intensifie. Pareto en arrive ainsi à la conclusion qu' « on ne saurait attendre du suffrage universel ou d'élections démocratiques aucun changement véritable d'ordre social ou politique », en raison notamment du règne dans les régimes politiques contemporains même les plus démocratiques, de ce que Roberto Michels a appelé dans son étude consacrée à la vie des partis politiques, « la loi d'airain de l'oligarchie », qui a pour particularité de « faire valoir que les partis – et tout comme eux, les syndicats et les autres organisations de masse – sont invariablement aux ordres d'oligarchies soucieuses avant tout de défendre leurs intérêts particuliers et de se maintenir au pouvoir ; le petit groupe dominant résiste sans peine à toute tentative de démocratisation donnant voix au chapitre aux simples adhérents. »⁵⁹⁷

Et comme le dit dicton italien que Roberto Michels convoque pour mieux défendre sa thèse : « Si cambia il maestro di capella ! Ma la musica è sempre quella » pour signifier : « le maître de chapelle est nouveau, mais la musique est toujours la même ».

Documents de référence :

- Eric Brian, « Le suffrage et les savants », Actes de Recherches en Sciences Sociales, 2001/5, n° 140, p.31-33.
- Maurice Duverger, Les partis politiques (1951), Le Seuil, 1991.
- Nathalie Ethuin et Rémi Lefebvre, « Réinventer les partis politiques » (Dossier), Savoir/Agir, 2015/2, n° 32, p. 9-12.
- E. Grossman et Saurugger, Les groupes d'intérêts, Armand Colin, 2012.
- Denis Jeambar, « Explication de vote pour François Hollande », Le débat, n° 168, janvier-février 2012, p. 4-9.
- Robert Hue, « Les partis vont mourir ... et ils ne le savent pas ! », Paris, L'Archipel, 2014.
 - Amadou Kah, Le tragique destin de la gauche sénégalaise. De la lutte des classes à la bataille des places, L'Harmattan, 2016.
- Christian Le Bart, L'égo-politique. Essai sur l'individuation du champ politique, Paris, Armand Colin, p. 2013.
- Erwan Lecœur, « A qui profite la crise des partis ? Esprit, 2013/8, p. 16-27.
 - Roberto Michels, Les partis politiques, Paris, Gallimard, 2015.
 - Mosca, « Teorica dei governi et governo parlamentare », in Scritti politici, éd. Giorgio Sola, Turin, U.T.E.T., 1982, vol. 1, p. 476 ; Cf. notamment, James H. Meisel, The Myth of the Ruling Class, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1958.
- Michel Offerlé, Les partis politiques, Coll. « Que sais-je », PUF, 1987.

⁵⁹⁶ Vilfredo Pareto, *Cours d'économie politique*, éd. G.H. Bousquet et Giovanni Businto, Genève, Droz, 1964, paragraphe 1054.

⁵⁹⁷ Cf. Roberto Michels, *Les partis politiques*, Paris, Gallimard, 2015.

- M. Ostrogorski, *La démocratie et les partis politiques*, Fayard, 1993.
- Vilfredo Pareto, *Cours d'économie politique*, éd. G.H. Bousquet et Giovanni Businto, Genève, Droz, 1964, paragraphe 1054.
- Frédéric Sawicki, « Les partis politiques sont-ils voués à disparaître ? » in Daniel Gaxie (dir), *Que faire des partis politiques ?*, Editions du Croquant, 2018, p. 289-308.
- Ibrahima Silla, « Les militaires et la vie politique au Sénégal. De l'isolement à l'isoloir », *Revue URED*, n° 17, janvier 2009.
- Antoine Tine, « Les journalistes, la démocratie et l'opinion publique : à la conquête d'un espace public citoyen », *Revue URED*, n° 21, juin 2011, p. 29-58.

Chapitre 7 Culture et socialisation politique

Section 1 – Culture politique

A – La culture

Dans le langage courant, **la culture évoque un ensemble de connaissances**, plus ou moins indispensables à la vie en société, telles que **la musique, la littérature, les connaissances scientifiques, etc.** En ce sens, on parle de « culture savante ». Les sciences sociales adoptent pour leur part une conception différente du terme. **En anthropologie**, il s'agit d'établir **une opposition entre l'état de nature et l'état de culture**.

L'anthropologue Taylor définit la culture (1871) comme : « ce tout complexe qui comprend **la connaissance, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes** et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». La culture entendue au sens large du terme rassemble donc en elle **un double capital : d'une part un capital cognitif et technique – de savoir – et de savoir faire –** qui peut être transmis en principe à toute société, et d'autre part **un capital spécifique, qui constitue les traits de son identité originale et nourrit une communauté singulière par référence à ses ancêtres, ses morts, ses traditions**⁵⁹⁸.

Selon Alain Finkielkraut : « toute société humaine, à moins qu'elle ne soit déshumanisée, appartient à une culture. Toute culture étant également « arbitraire », aucune ne peut valoir pour toute l'humanité. »⁵⁹⁹ Selon M. J. Herskovits (1895-1963), « le milieu dans lequel vivent les êtres humains est surtout une accumulation des activités des générations précédentes. Dans ce sens, la culture est un phénomène essentiellement humain ». Le terme est toutefois fortement

⁵⁹⁸ Edgar Morin, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Editions du Seuil, 1973, p. 183.

⁵⁹⁹ Alain Finkielkraut, *Nous autres modernes*, Gallimard, 2006, op. cit., p. 156.

polysémique. Par exemple, en 1952, A. Kroeber (1876-1960) et C. Kluckhohn (1905-1960) relèvent plus de 163 définitions dans la littérature anthropologique.

Lorsque l'on s'interroge sur la culture, on ne peut pas se passer de la source anthropologique et du groupe de définitions posées d'une part par Malinowski et Tylor dans *Primitive Culture* (1971). On retient souvent, en première approche, la définition de E.B. Tylor (1832-1917) : « **la culture, prise dans son sens ethnologique large, est ce tout complexe englobant les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société** ».

Malinowski montre que la culture regroupe différentes réalités sociales telles que les ustensiles, les biens et consommations. La culture est ainsi définie comme « une réalité sociale se manifestant de manière matérielle ». Ces deux définitions sont énumérables. Celle de Malinowski cherche à montrer qu'il y a une cohérence entre les différentes notions. Si ce type de définition peut être analysé pour décrire une société intégrée (intégration communautaire), il n'est pas pour autant transposable à des sociétés complexes pour deux raisons :

- d'une part, parce qu'on a une définition trop normative de la culture en postulant que la culture est **un ensemble de valeurs partagées**. On peut se demander si ça peut être le cas dans des sociétés complexes.
- D'autre part, parce qu'elle vise à la conception historique de la culture en présentant **la culture comme un héritage** qui se transmet de génération en génération selon un modèle de développement social. Comment imaginer quelque chose de figé dans des sociétés complexes modernes où ce qui compte c'est l'innovation ? Pendant trop longtemps, on a considéré à tort **la culture comme étant quelque chose de figé**, de toujours déjà : **les objets matériels sont souvent placés dans les vitrines des musées d'art**.

Pour Clifford Geertz : « La culture n'est pas un pouvoir, une chose dans laquelle on peut trouver la cause d'événements sociaux, de conduites, d'institutions, ou de procédures ; **c'est un contexte**, quelque chose qui permet de les décrire intelligemment, c'est à dire en épaisseur ».⁶⁰⁰

La culture est donc évolutive et renferme des référents, modèles et codes qui s'ajustent à la dynamique historique interne d'une société⁶⁰¹ ; ce que René Otayek résume bien quand il dit que : « **Les cultures [...] sont des constructions historiques qui se transforment et se recomposent en permanence** ».⁶⁰² Et, « Il est essentiel de garder à l'esprit que **chaque culture ne renvoie pas à un modèle forgé ex-nihilo, mais à des contextes historiques** précis permettant de comprendre dans quelles conditions tels ou tels modèles d'interaction se sont constitués et se sont ensuite stabilisés en **modèles culturels organisant le système** ».⁶⁰³

Yves Schemeil définit la culture comme « un transformateur de conduites individuelles en conduites collectives et réciproquement »⁶⁰⁴, notamment par la socialisation et l'acculturation qui

⁶⁰⁰ Clifford Geertz, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, p.14.

⁶⁰¹ Voir sur ce concept de culture politique les travaux précurseurs de G. Almond et S. Verba, *The civic culture. Political Attitudes and democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

⁶⁰² René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, op.cit, p.60

⁶⁰³ Bertrand Badie, *Culture et Politique*, Paris, Economica, 1983, p.61. Voir également Yves Schemeil, « Les cultures politiques », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca, *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, 1985, tome 3, chapitre IV, p.237-307.

⁶⁰⁴ Cf. Yves Schemeil, « Les cultures politiques », in *Traité de science politique* ; cf. *Les Afriques politiques*, p. 158.

inculquent aux acteurs les mécanismes qui régissent leurs conduites. **La culture apparaît dès lors comme une contrainte intériorisée, une mémoire pour assurer la régulation de l'ordre social et politique.**

La définition la plus cohérente, la plus achevée et la plus récente a été formulée dans les années 60 par l'anthropologue américain, spécialiste de l'Indonésie, **Clifford Geertz**. Selon lui, le fondement de l'analyse culturelle passe par l'étude de la signification. Pour lui, **la culture n'est pas une accumulation de choses** que les membres d'un groupe connaissent et utilisent dans leurs interactions. **La culture va être donc définie comme un mode de communication qui permet de définir des individus comme appartenant à un groupe.** Cette définition renvoie à celle de Max Weber qui disait qu'« il faut représenter l'homme comme un animal suspendu dans des toiles de significations qu'il a lui même tissées ». Globalement, **cette définition a trois avantages majeurs :**

- Elle présente **la culture comme intégrative**, c'est à dire permettant d'assurer la communication dans une société entre les individus d'un même groupe, d'un même système. Cela ne veut pas dire qu'ils vont adopter des réflexes communs. Mais il y a une sorte de fond commun sur les institutions, sur les partis (gauche, droite) .
- **La culture est présentée comme cohérente.** Il y a une logique unificatrice au code de significations.
- **La culture est évolutive.** Les significations peuvent incorporer des nouveautés, des changements. Intérêt de prendre en référence un certain nombre de phénomènes sociaux.

B – La culture politique

On appelle culture politique, « **les ensembles organisés de croyances et de connaissances incorporées par les individus**, et qui peuvent se trouver à l'origine de certaines logiques identificatoires couramment explorées par la science politique (identifications partisans, identifications de coalition ou identifications redevables de l'auto-positionnement sur l'axe droite-gauche, ou comme aux Etats-Unis, sur un continuum libéral-conservateur), ne constitue qu'une des manières possibles de fonder un rapport au politique. »⁶⁰⁵

L'idée de culture politique a été proposée par des chercheurs américains dans le courant des années 1960. L'idée de culture civique ou politique problématique avec ces américains qui voulaient ainsi saisir **les cultures politiques à partir d'une définition de la culture politique** faite de l'extérieur et **qui ne prenait pas en compte les cultures réelles** dans lesquelles se sont développées **les systèmes politiques africains**. Cette **conception est très problématique** puisque fortement connotée. Celle-ci **implique l'idée d'un modèle de référence : la démocratie américaine**. Pour y accéder, il fallait nécessairement passer par le développement économique qui permettait d'accéder au développement politique.

La culture politique ne correspond pas à une loi psychologique reflétant une certaine unité mentale caractéristique des populations, comme l'a par ailleurs conceptualisé Gustave Le Bon⁶⁰⁶. Pour éviter une telle maladresse, il convient de partir d'une prise en compte de **la culture** est une étape indispensable parce que « **l'action (politique), individuelle ou collective, s'inscrit dans un cadre culturel acquis dont les codes, les valeurs, les normes définissent le champ du possible et l'espace de signification.** Opérateur théorique entre la micro et la macropolitique, cet

⁶⁰⁵ Alfredo Joignant, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, Vol. 17, n° 65, Premier trimestre 2004, p. 149-173, dont p. 157.

⁶⁰⁶ Cf. Gustave Le Bon, *La psychologie des foules*, Paris, PUF, 1963.

objet (la culture) devrait susciter un traitement privilégié en science politique, articulé autour de sa place dans les diverses théories sociales, de ses rapports avec les institutions et de son rôle dans la genèse et la transformation des comportements »⁶⁰⁷.

Hannah Arendt précise : « Avec la tradition, nous avons perdu notre solide fil conducteur dans les vastes domaines du passé, mais ce fil était aussi la chaîne qui liait chacune des générations successives à un aspect prédéterminé du passé. Il se pourrait qu'aujourd'hui seulement le passé s'ouvre à nous avec une fraîcheur inattendue et nous dise des choses pour lesquelles personne encore n'a eu d'oreilles. » (La crise de la culture, Paris, Gallimard, 1972, p. 124-125).

Pour Michel Hastings : « **La culture politique peut se définir comme un ensemble de normes, de croyances et de connaissances qui relient les comportements sociaux, assignent une fonction à chaque action et permettent aux individus de donner sens à l'expérience de leurs rapports au pouvoir qui les gouverne. La culture politique n'est ni autonome, c'est-à-dire complètement isolée des normes culturelles générales, ni unique et homogène. Elle est le produit d'interactions héritées ou en cours entre les conceptions fondamentales des différents groupes sociaux qui composent la société. De nombreuses sous-cultures (régionales, ethniques, socioprofessionnelles ou religieuses) participent au mécanisme d'imposition des modèles sociaux qui facilitent une régulation fluide des comportements.** »⁶⁰⁸

La mesure de l'influence de la culture politique sur nos comportements a donné lieu à deux théories contraires⁶⁰⁹ :

- La première, dite **hyperculturaliste**, tend à concevoir un individu soumis au poids des déterminations culturelles, prisonnier en quelque sorte d'une « conscience collective » qui induirait toutes ses façons de croire et d'agir.
- Une autre théorie, dite de **l'individualisme méthodologique**, affirme au contraire la **très grande autonomie du sujet**, capable de s'affranchir des déterminismes culturels pour mieux ajuster ses comportements en fonction d'un calcul rationnel.

Section 2 – La Civic culture et ses détracteurs

A – L'empirisme sociologique américain

En 1963, les Américains Gabriel Almond et Sidney Verba publient leur ouvrage intitulé Civic culture. Cet ouvrage est le résultat d'un travail comparatif de certaines cultures politiques nationales (USA, GB, Mexique, Allemagne, Italie). Ce travail donna lieu à une grosse enquête menée auprès de 1000 personnes et environ 50 entretiens par pays. Selon les hypothèses sont pris en considération les comportements politiques, le bon fonctionnement des institutions etc. L'analyse a pour objet de comparer des notions démocratiques, pour voir s'il existe des valeurs différentes entre les pays et si on peut en dégager un ou plusieurs modèles, d'où le choix des pays.

Au terme de leurs recherches, les USA sont présentés comme un modèle universaliste ; la Grande Bretagne en tant que berceau de la démocratie, le Mexique en tant que pays aspirant à la démocratie ; l'Allemagne puissance économique au régime politique instable et l'Italie, situation politique instable mais aussi opposition entre le Nord et le Sud.

Almond et Verba essayent de mettre en lumière trois dimensions (cognitive, affective et évaluative) :

⁶⁰⁷ Yves Schemeil, « Les cultures politiques », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (Dir.), *Traité de science politique*, tome 3, Paris, PUF, 1985, p. 237.

⁶⁰⁸ Michel Hastings, *Aborder la science politique*, op. cit. p. 33.

⁶⁰⁹ M. Hastings, op. cit. p. 33.

- Dans la dimension cognitive, ils cherchent à voir quel est l'ensemble des connaissances en posant des questions comme celles-ci (Connaissez-vous votre président, votre maire, vos institutions). Donc y figurent des interrogations visant à vérifier le niveau d'information des citoyens ;
- Dans la dimension affective, sont prises en compte toutes les perceptions émotionnelles. Et selon les situations, les individus auront des perceptions ou sentiments différents.
- Dans la dimension évaluative, ils cherchent à voir la capacité de jugement sur ce qui se passe (êtes-vous d'accord ou pas d'accord ? Est-ce que vous pensez que l'administration tient compte de vos préoccupations ?)

Ainsi, ces auteurs vont montrer qu'on peut opposer 3 types de culture politique :

- La culture de sujétion où va être mis en lumière tout ce qui a trait à la passivité des individus face à une structure étatique autoritaire et centralisée ;
- La culture de participation faite de comportements actifs, d'implications citoyennes qui renvoient à la présence de structures et d'institutions démocratiques ;
- La culture politique paroissiale qui se caractérise par une sorte de renfermement, de repli sur le groupe autocentré.

A côté de cette triple culture politique, ils montrent qu'on peut opposer la culture consensuelle à la culture polarisée.

- La culture consensuelle est appréhendée comme une communauté où les membres considèrent des opinions modérées face au régime, où la négociation est valorisée ;
- La culture polarisée désigne des sociétés où la majorité des individus adopte des positions inconciliables où ils ne pensent pas à la possibilité d'une négociation.

Au final, ils vont affecter à chacun des pays une qualification en terme de culture politique :

- L'Italie et le Mexique sont ainsi définis comme des pays de culture d'aliénation : faible culture politique et aliénation des citoyens ;
- L'Allemagne relevant d'une culture de compétence et de sujétion. Ce qui compte, c'est les rapports gouvernants/gouvernés ; l'obéissance.
- La GB, définie comme une culture de déférence avec une participation modérée où les rapports entre gouvernants et gouvernés existent sur un mode de participation à la fois souhaitable et souhaitée ;
- Les Etats-Unis apparaissent comme le modèle par excellence de la participation.

B – La Civic culture revisitée

Dès sa publication, les critiques se sont abattues sur cet ouvrage. Quatre groupes d'ordre de critique (comparatisme biaisé, lecture partielle et partielle, lecture béhavioriste, lecture artificiellement consensualiste) :

- Le comparatisme biaisé : qui fausse le principe même de l'enquête. Est-ce que les réponses sont comparables ; cela supposerait que chaque fait social qui fait l'objet d'une question et d'une réponse ait une place identique. Par exemple au Mexique où le PRI (parti unique) domine, la question (accepteriez-vous que votre fille épouse le fils d'un opposant ?) n'est pas possible. Le coefficient attribué à cette question n'est pas le même que celui attribué à d'autres ;
- Lecture partielle et partielle : Almond et Verba ont oublié les apports de l'anthropologie et de la sociologie moderne. Ils négligent la dimension globalisante de

la culture et construisent une culture politique autonome juxtaposable à une culture économique ;

- Le béhaviorisme : On ne prend en compte que les comportements empiriquement constatés. Par exemple on s'intéresse à la politique parce qu'on va voter. On va privilégier une lecture du pourquoi sur le comment. Le béhaviorisme s'est accompagné de l'extraordinaire essor des questionnaires. Le problème majeur du béhaviorisme est tautologique ; les raisonnements deviennent circulaires.
- Lecture artificiellement consensualiste : L'insuffisance mise sur les valeurs consensuelles pour chaque nation ; difficulté de définir une culture participative dans chaque société. Ne faudrait-il pas penser à l'éventuelle compensation ou à des pondérations à l'intérieur de chaque société donnée ?

Pour résumer les critiques et formuler des hypothèses, on peut dire en ce qui concerne :

- la lecture partialisante, il faut se demander dans quelle mesure peut-on isoler la culture politique du reste des comportements déclarés structures culturelles plus globales ? Doit-on parler d'une culture politique ou d'une dimension culturelle de la politique ?
- Pour la culture béhavioriste, peut-on se satisfaire d'une simple liaison causale qui irait des comportements déclarés aux valeurs ? Faut-il essayer de mettre en place des grilles en prenant en compte des données historiques ?
- En ce qui concerne la lecture consensualiste, chaque culture nationale est-elle consensuelle ou faut-il identifier à l'intérieur de chaque société les sous-groupes de culture ?

Les lectures consensualistes de la culture politique mettent l'accent sur l'impossibilité de définir une culture nationale avec *Almond et Verba*. Pour le cas de l'Italie, on note non seulement une extraordinaire différence entre croyances catholiques et protestantes, mais aussi des disparités étranges de croyances entre nord et sud de l'Italie.

Les travaux de Ronald Inglehart insistent sur les ruptures et les conflits qui traversent une société⁶¹⁰. Inglehart va montrer l'opposition qui apparaît au cœur de chaque société entre les valeurs matérialistes tournées vers l'économie marchande et les valeurs post-matérialistes tournées vers les forces de résistances ; avec notamment la prise en compte d'éléments qui tournent autour de l'environnement et l'existence de partis écologistes accompagnant ce mouvement. Ces réflexions initiées dans les années 70 vont donner lieu à la publication de l'ouvrage *The Silent revolution*, en 1977.

Ces travaux s'ingénient à limiter les généralités, les notions trop larges et inopérantes. Ils mettent en lumière la coexistence de nombreuses sous-cultures qui se construisent en fonction d'appartenances différenciées avec des groupes religieux ou géographiques.

Pierre Bourdieu met en lumière la distinction entre la culture des élites et celle des dominés. Celle-ci permet d'échapper à l'illusion d'une culture nationale uniforme à laquelle tous les groupes pourraient avoir accès de façon égale. Il identifie ainsi 2 réalités caractéristiques de cette distinction :

- d'une part, une maîtrise des savoirs et des règles liées à la position sociale des individus (Ethos de classe) ;
- d'autre part, des croyances à cette structure sociale et aux espérances objectives des individus, tant et si bien que ceux qui sont amenés à occuper un certain nombre de fonctions grâce à leur appartenance sociale et leur formation sont formés à croire en la

⁶¹⁰ Ronald Inglehart, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica, 1993.

nécessité des rapports d'autorité, des instances de gouvernement et à toutes les valeurs qui vont pousser à croire en cela. Cette culture des élites permet donc de développer chez certains agents sociaux des aptitudes pour des rôles qu'ils sont à occuper. Ils vont se croire comme les meilleurs défenseurs, les meilleurs garants de cette situation par cette logique d'intériorisation des positions sociales. De la même façon, la culture des dominés, culture d'intériorisation qui les ramènent à se croire prédisposés à occuper certaines positions sociales ; culture d'auto-assurance. Forme de déterminisme social par la reproduction.

Pierre Bourdieu va développer, pour définir la culture politique, le concept d'habitus. Il s'agit pour lui de « systèmes de dispositions durables et transposables (...) principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre. »⁶¹¹

La culture, en situation, est ce qui permet de déclencher l'action qui peut se manifester par des conduites verbales et non verbales. Si l'on en croît Yves Schemel, elle façonne l'identité collective, dont la marque imprègne à son tour les systèmes d'attitudes individuels par socialisation (interne) ou acculturation (externe). Les prédispositions cognitives, affectives et évaluatives à l'action sont ainsi construites dans la longue durée, par la culture ; mais elles conditionnent, dans la courte durée (la vie d'un individu, voire certains moments de chaque vie), les comportements et les opinions simultanément produits par la définition d'une situation et par les représentations et les valeurs de chacun. Les conduites dépendent des attitudes (donc des identités) et de la situation (p. 244-245).

A la culture politique définie par Pye comme « l'ensemble des attitudes, croyances et sentiments qui donnent un ordre et un sens à un processus politique et qui pourvoient les règles et convictions sous-jacentes commandant le comportement dans le système politique »⁶¹², il convient d'y rajouter la logique des situations d'interaction, comme nous y invite Sidney Verba qui affirme que « la culture politique d'une société est composée du système de croyances empiriques, des symboles expressifs et des valeurs qui définissent la situation dans laquelle prend place l'action politique. »(1965, p.513)

Il faut donc recourir à des méthodes individualisantes qui mettront en lumière la singularité des cultures. Cette méthode doit s'accompagner d'une méthode historique.

La culture matérielle ou l'élaboration d'un nouveau concept

La culture, notamment politique, a un ancrage matériel très fort : cravates, costumes, 4x4, maison blanche, gestuelles lentes, mimiques ritualisées, mises en scènes corporelles, techniques du corps (Mauss, Breton), portable, garde du corps, diamants, cannes sont autant d'objets politiques pratiques utilisées quotidiennement sans lesquels **la mise en scène du pouvoir**, l'exhibition jouissive et séductrice de la politique, manqueraient de support, de charmes et d'apparats.

La matière est le moyen ou le signe d'appartenance et d'exhibition de l'appartenance à une culture. On retrouve la même réalité, toutes proportions gardées chez les enseignants, les étudiants, les médecins, les avocats, les juges, les journalistes etc. qui leur permet d'exprimer leur appartenance sociale.

⁶¹¹ Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Ed. Minuit, 1980, p. 89.

⁶¹² Lucian Pye, « Political culture », *International encyclopedia of the social sciences*, vol. 12, 1968, p. 218.

Le regard porté sur les objets matériels, nous permet de saisir les manifestations et dynamiques profondes d'une culture politique spécifique. **Dans leurs gestes, les hommes politiques se construisent, forgent une culture politique spécifique.** Les gestes et objets matériels permettent de comprendre le politique et les acteurs à travers leur culture matérielle. L'objet en soi n'a qu'un intérêt limité. **Son intérêt réside dans le fait qu'il est intégré à des actions spécifiques.** La culture matérielle ne se réduirait donc pas aux objets matériels, mais **elle intégrerait la relation entre les sujets et les objets. La culture matérielle participe à la construction politique des sujets, à la diffusion des identités et citoyennetés politiques.**

Culture matérielle et techniques de soi

Culture et technique entretiennent des liens dynamiques de construction mutuelle. Pour Lemonnier et les tenants de la technologie culturelle, **une technique met toujours en jeu quatre éléments : une matière (à politique par exemple) sur laquelle elle agit ; des objets ; des gestes ou source d'énergie ; des représentations particulières.**

On se représente l'autorité et le pouvoir politique à travers les techniques qu'ils mettent en scène. (jogging, le port des lunettes interprété **non plus comme un choix esthétique** ou une obligation médicale **mais l'incarnation matérialisée d'une certaine fonction, d'une compétence, des qualités et vertus. Des techniques d'usage** qui s'y conforment, s'y créent.

Les objets signifient. A l'instar des mots, ils constituent un langage donc participent à la construction d'un message. Comme a pu le dire Roland Barthes (1985, p. 251-252) : « Ils ne sont jamais des instruments purs (...), ils sont aussi autre chose ; **ils véhiculent du sens.** » Il ne faut pas pour autant tomber dans **le sémiotisme** qui consiste à croire que tout est sens.

« Si j'ai une idée, que vous en avez une et que nous les échangeons, nous aurons chacun deux idées. Si par contre j'ai un stylo, et vous de même, et que nous les échangeons, chacun, au bout du compte, n'aura qu'un seul stylo. »⁶¹³ **Moralité : Les choses appauvrissent alors que les idées enrichissent. Les choses, les objets et la culture matérielle ne sont pas révélateurs de la compétence politique, des prédispositions et talents, vertus et possibilités. La matière est une valeur incorporée dont les retombées politiques sont importantes voire déterminantes.** Ainsi, on ne peut réfléchir sur le politique, sur la culture politique sans s'interroger sur les technologies, sur le gouvernement du corps en raison des logiques et de la culture matérielle que ces techniques produisent d'où la nécessité de développer, d'œuvrer pour une anthropologie des subjectivations.

Section 3 – La socialisation politique

La socialisation désigne l'ensemble des processus par lesquels la société construit les individus et l'ensemble des apprentissages qui les font devenir ce qu'ils sont⁶¹⁴. Par extension, il faut entendre par socialisation politique, les processus spécifiques qui s'accomplissent au sein d'instances politiques et/ou se traduisent par des pratiques et des représentations dans le domaine politique⁶¹⁵.

A – Les instances de socialisations politiques primaires

⁶¹³ Jean-Pierre Warnier, *La culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, Puf, 1999, p. 68.

⁶¹⁴ Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2016.

⁶¹⁵ Lucie Bargel, « Socialisation politique », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Science Po, 2009, p. 510-517, « Socialisation politique », *Dictionnaire genre & science politique*, Paris, Presses de Science Po, 2013, p. 468-480.

Les théories classiques de la socialisation politique ont mis l'accent sur **le rôle déterminant de la famille et de l'école** considérées comme instances de socialisation primaire et donc **de transmissions initiales des préférences électorales qui expliquent les orientations politiques** à l'âge adulte, la formation des attitudes et la stabilité des systèmes politiques.

Les travaux fondateurs fondés au croisement de la science politique et de la psychologie béhavioriste remontent au début des années 1960 aux Etats-Unis. En effet, la socialisation politique familiale est au centre de l'analyse des comportements électoraux par l'école de Michigan. Contre la primauté donnée par l'école de Columbia aux groupes sociaux d'appartenance, ces auteurs forgent le concept d'« identification partisane » et en démontrent, par des sondages, la constance dans le temps et son partage au sein de la famille⁶¹⁶.

Ces travaux pionniers sur la socialisation politique partageaient un cadre institutionnel et politique commun : celui de démocraties parlementaires anciennes, avec un système politique stable et bipolaire⁶¹⁷. Comme le fait remarquer Virginia Sapiro, ces travaux s'attachaient donc aussi, de façon implicite, au maintien de ce type de régime politique via la transmission des valeurs et des comportements attendus au sein de la famille⁶¹⁸.

L'identification à une « famille politique » sera complétée, notamment en France avec Annick Percheron, par une étude sur la construction d'une « identification nationale » qui ouvre ainsi de nouveaux questionnements et de nouvelles pistes d'investigation scientifique sur la socialisation politique primaire, avant l'âge de dix, à l'origine de l'acquisition d'un « outillage politique »⁶¹⁹. Ces travaux d'Annick Percheron montrent, au-delà de la simple question des **connaissances politiques, les valeurs et les conceptions morales du monde que se forment les enfants**, l'importance que **la religion** joue notamment dans ce registre. Daniel Gaxie souligne les inégalités d'accès à la compréhension des enjeux politiques et à un sentiment de compétence politique en fonction de la classe sociale, du sexe et de l'âge⁶²⁰. Une différenciation entre les garçons et les filles a été également observée dans les travaux d'Anne Muxel sur la famille considérée comme un lieu de socialisations politiques primaires. Cette différenciation montre la « prégnance d'un modèle masculin d'interprétation de l'intérêt comme de l'engagement politique. »⁶²¹ Et donc, une politisation des garçons plus précoce que celle des filles. **Aussi, tout ce qui joue dans la socialisation et dans l'enfance ne se limite pas à la famille et au couple parental. L'école, la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, etc.) ou encore le capital culturel ont une influence non négligeable**⁶²².

A partir des années 1980, les premières formulations de la socialisation politique seront discutées, critiquées et revisitées ; ce qui contribuera à en renouveler les théories avec notamment la remise en cause, de la part des fondateurs américains béhavioristes de cette version classique de la « Civic culture » de **la thèse selon laquelle les préférences acquises modèlent les attitudes**

⁶¹⁶ Angus Campbell, Philip E. Converse, Warren E. Miller, Donald E. Stokes, *The American Voter*, Chicago, University of Chicago Press, 1960.

⁶¹⁷ Virginia Sapiro, « Not your parents political socialization » : Introduction for a New Generation », *Annual Review of Political Science*, vol. 7, n° 1, 2004, p. 1-23.

⁶¹⁸ Op. cit.

⁶¹⁹ Annick Percheron, *L'univers politique des enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, 1974 ; « La socialisation politique : défense et illustration », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. 3, Presses de Sciences Po, 1985, p. 165-235.

⁶²⁰ Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, op. cit.

⁶²¹ Anne Muxel, *Socialisation et lien politique*, in T. Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Puf, 2001, p. 27-45.

⁶²² Bernard Lahire, *Tableaux de famille*, Paris, Gallimard, 2012.

politiques des adultes et limitent les possibilités de changement. L'un d'entre eux Raewyn Connell établit ainsi la liste des problèmes à l'origine de l'échec de ce paradigme miné par :

- l'absence d'attention aux rapports sociaux de pouvoir (classe et sexe étant au mieux considérés comme des facteurs de différenciation des groupes) ;
- des dispositifs d'enquête par questionnaire trop fermés, qui soutiennent que l'enfant est un récepteur passif, ce que des méthodes plus qualitatives auraient sans doute moins permis ;
- manque d'attention pour les pratiques (et pas seulement les « attitudes ») puisque les enfants ne votent pas ;

Ce constat est une proposition faite à la science politique de sortir d'une conception « mécaniste et étriquée » de l'apprentissage et de cesser d'« entendre la politique dans un sens étroit »⁶²³. La science politique fait partie de la formation plus globale de l'« identité sociale », au cours de laquelle l'enfant apprend à marquer son appartenance à un groupe⁶²⁴.

Il ressort de cette clarification **trois conclusions**⁶²⁵ :

- la socialisation n'est pas une simple accumulation de connaissances. Elle n'est pas seulement intellectuelle mais subjective ;
- Elle ne fournit pas non plus de comportements tout prêts : il n'y a pas de relation directe entre les attitudes des enfants et les comportements des adultes ;
- l'homogénéité du « milieu de socialisation » détermine la « réussite de la transmission des valeurs et des normes familiales ». Mais cette réussite est de plus en plus rare.

B – Les instances de socialisations politiques secondaires

En termes de socialisation politique, **tout ne se joue pas dans la famille et à l'école.** Il existe des instances de socialisations politiques secondaires en dehors de ces deux instances considérées toutefois comme les principales. **L'âge, le monde du travail, les mouvements sociaux ou la survenue d'événements traumatiques** (Mai 68 ou le 23 juin 2011 qui a donné lieu à la création du mouvement M23 au Sénégal) **constituent des variables qui participent à ce processus de socialisation politique et de transformation individuelle.**

Les organisations militantes se présentent particulièrement comme une instance importante où se joue le « **façonnage organisationnel du militant** » à travers notamment l'école ou les universités d'été du parti. Les processus de socialisation visent ainsi à doter le militant des dispositions particulières. Ce processus passe autant par des institutions et moments très institutionnalisés que par **des situations totalement informelles et moins encadrées.**

Les rapports spécifiques de certaines catégories professionnelles aux « métiers considérés comme permettant de rendre service aux autres » peuvent se traduire par des dispositions à apprécier de manière **plus sensible l'utilité d'un engagement militant et l'apprentissage implicite des règles du jeu politique de ce « métier qui ne s'apprend pas »**⁶²⁶. **La politique s'apprend donc aussi au travail.**

La socialisation politique s'opère notamment par des « expériences politiques » telles que **les campagnes électorales, les interventions militaires, la disparition d'un « grand**

⁶²³ Raewyn W. Connell, « Why the Political Socialization Paradigm Failed And What Should Replace It ? », *International Political Science Review*, vol. 8, n° 3, 1987, p. 215-223.

⁶²⁴ Annick Percheron, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *International Political Science Review*, vol. 8, n° 3, 1987, p. 199-203.

⁶²⁵ Lucie Bargel et Muriel Darmon, « La socialisation politique », *Politika*, 2017.

⁶²⁶ Jacques Lagroye, « Etre du métier », *Politix*, n° 28, 1994, p. 5-15.

homme » qui fournissent des occasions ou « opportunités de socialisation politique » et éventuellement de **se rallier à une cause**, à partir de l'inculcation et de **la revendication de certaines valeurs individuelles ou collectives**.

Documents de référence :

- Gabriel Almond et Sidney Verba, *The Civic culture. Political Attitudes and democracy in Five Nations*, Princeton, Princeton University Press, 1963.
- Bertrand Badie, *Culture et Politique*, Paris, Economica, 1983.
- Lucie Bargel, « Socialisation politique », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Science Po, 2009, p. 510-517.
- Lucie Bargel, « Socialisation politique », *Dictionnaire genre & science politique*, Paris, Presses de Science Po, 2013, p. 468-480.
- Lucie Bargel et Muriel Darmon, « La socialisation politique », *Politika*, 2017.
- Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Ed. Minit, 1980.
- Angus Campbell, Philip E. Converse, Warren E. Miller, Donald E. Stokes, *The American Voter*, Chicago, University of Chicago Press, 1960.
- Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Alain Finkielkraut, *Nous autres modernes*, Paris, Gllimard, 2006.
- Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.
- Clifford Geertz, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.
- Ronald Inglehart, *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica, 1993.
- Alfredo Joignant, « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, Vol. 17, n° 65, Premier trimestre 2004, p. 149-173.
- Bernard Lahire, *Tableaux de famille*, Paris, Gallimard, 2012.
- Gustave Le Bon, *La psychologie des foules*, Paris, PUF, 1963.
- Edgar Morin, *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Editions du Seuil, 1973.
- Anne Muxel, *Socialisation et lien politique*, in T. Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Puf, 2001, p. 27-45.
- René Otayek, *Identité et démocratie dans un monde global*, PFNSP, 2000.
- Annick Percheron, *L'univers politique des enfants*, Paris, Presses de Sciences Po, 1974.
- Annick Percheron, « La socialisation politique : défense et illustration », in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. 3, Presses de Sciences Po, 1985, p. 165-235.
- Annick Percheron, « La socialisation politique : un domaine de recherche encore à développer », *International Political Science Review*, vol. 8, n° 3, 1987, p. 199-203.
- Lucian Pye, « Political culture », *International encyclopedia of the social sciences*, vol. 12, 1968.
- Virginia Sapiro, « Not your parents political socialization » : Introduction for a New Generation », *Annual Review of Political Science*, vol. 7, n° 1, 2004, p. 1-23.
- Yves Schemel, « Les cultures politiques », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca, *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, 1985, tome 3, chapitre IV, p. 237-307.
- Jean-Pierre Warnier, *La culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Puf, 1999.
- Raewyn W. Connell, « Why the Political Socialization Paradigm Failed And What Should Replace It ? », *International Political Science Review*, vol. 8, n° 3, 1987, p. 215-223.

Conclusion

Dans cet ouvrage, il était davantage question d'aborder objectivement la science politique, donc des faits scientifiquement vérifiés et validés pour comprendre les multiples facettes du politique et de la politique, que de polémiquer sur les valeurs politiques qui sont toujours conflictuelles, antinomiques ou inconciliables suivant les subjectivités, les croyances, les traditions, les cultures et les époques.

En effet, force est de reconnaître au terme de cette préoccupation pédagogique initiale, que ce qui est bon pour nous n'appartient pas exclusivement au domaine de la science qu'elle soit politique, physique, économique, juridique ou autre. Ce qui est bon pour nous – l'humanité – appartient aussi en grande partie aujourd'hui et certainement demain à des « valeurs » écologiques qui devraient préoccuper toutes les sciences et celle politique en particulier qui devrait arriver à influencer sur les choix déterminants des décideurs par rapport aux politiques publiques par une pédagogie de la responsabilité de professer et donc de protéger.

Ces « valeurs » écologiques, nous sommes contraints de les choisir et de les promouvoir. Ces valeurs dépassent le savant qui peut toutefois aider à y voir clair pour mieux sensibiliser les populations et les pouvoirs politiques. Ce sont des valeurs écologiques qui nous permettront de trier l'essentiel du superficiel. Ces valeurs écologiques, acquises à partir d'une connaissance objective du bien, nous permettront de nous occuper des menaces qui guettent la survie de la planète et de l'humanité. Il y a donc une dimension subjective du Bien qui renvoie à un besoin, une nécessité, une éthique, une morale, une responsabilité, une humilité, une générosité et bien sûr une spiritualité ...

L'objectif ultime est donc de promouvoir les valeurs les plus positives qui soient puisées dans les vertus écologiques universelles communes à l'humanité et qui nous rappellent, qu'après les épreuves du politique et du pouvoir, ce qui compte fondamentalement échappe généralement aux préoccupations premières, primordiales et prioritaires des sociétés.

Comme nous le rappelle au quotidien les lanceurs d'alerte, la survie de l'humanité, et non du pouvoir des hommes et des Etats, dépend en grande partie de cette matrice déterminante qu'est devenue l'écologie politique et donc de la volonté de privilégier les connaissances scientifiques qui aideront l'humanité à s'enfoncer dans le pire qui nous guette. L'enjeu, hier comme aujourd'hui reste l'humanité. Mais hier comme aujourd'hui l'humanité est la principale cible des hommes de pouvoir qui vivent et agissent par le pouvoir et pour leur seul pouvoir.

Par le politique, les sociétés ont cherché tant bien que mal à affirmer leur vouloir vivre ensemble et leur volonté de faire société. Par l'écologie politique, ils doivent, si elles veulent sauver la planète et l'humanité, réapprendre à vivre avec leur environnement immédiat et lointain.

Il est impérieux de vivre non pas hors des valeurs ni à la marge des sciences, mais avec elles en parfaite harmonie au moment où la politique a pris le dessus sur le politique, en dépouillant la société de ces valeurs fondamentales, notamment écologiques qu'il faudra promouvoir si nous voulons que la politique ait encore un sens moral et une signification éthique.